



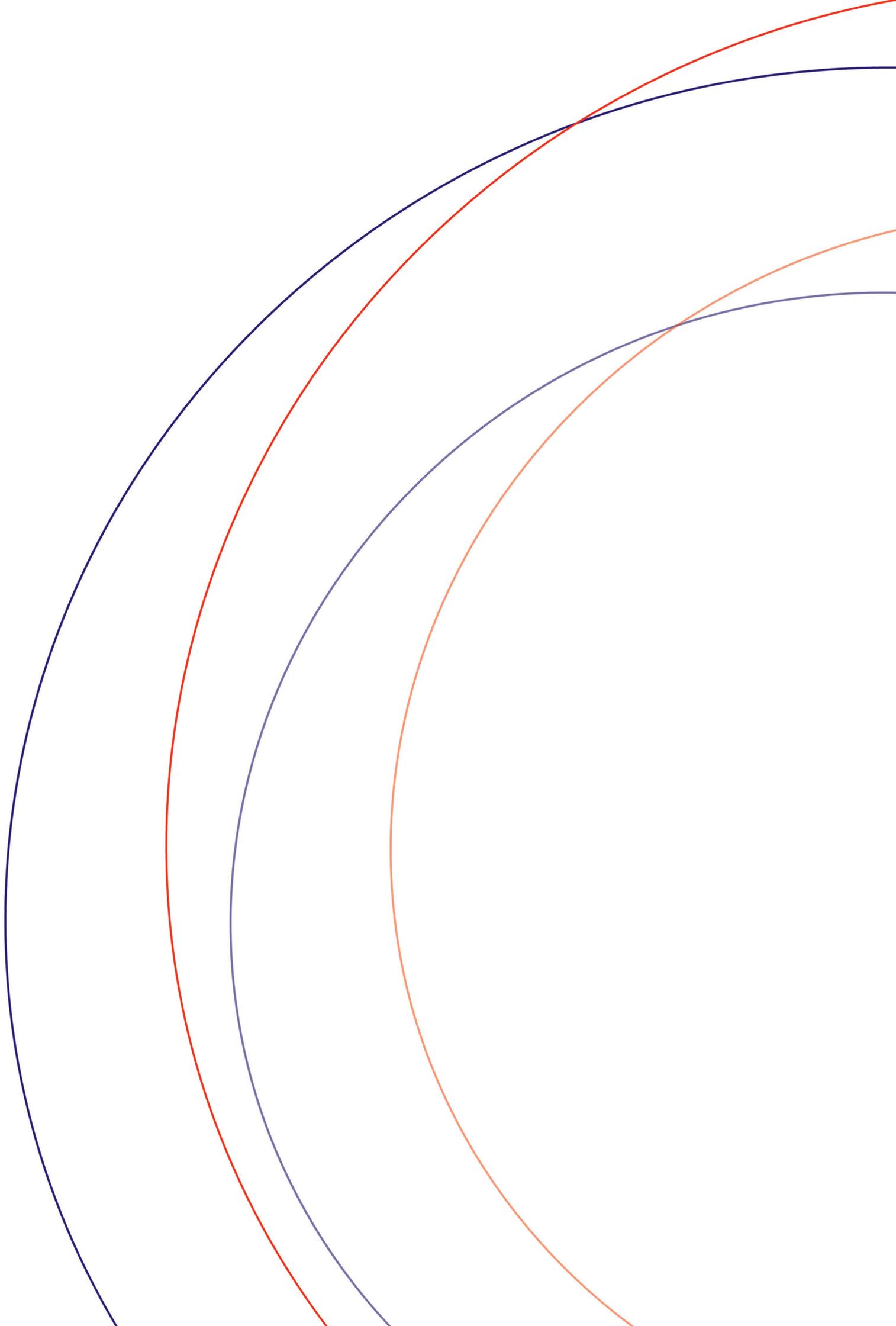
AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

L'AFD en chiffres **2012-2016**

ÉDITION 2017

ANALYSE RÉTROSPECTIVE
DE L'ACTIVITÉ
DE L'AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

#MondeEnCommun



Sommaire

LE GROUPE AFD ET LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	4
1. L'ACTIVITE DU GROUPE AFD EN 2016	14
2. L'ACTIVITE DU GROUPE AFD DANS LES PAYS ETRANGERS	30
L'ACTIVITE EN AFRIQUE ET EN MEDITERRANEE.....	30
L'ACTIVITE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE.....	31
L'ACTIVITE EN MEDITERRANEE ET AU MOYEN-ORIENT	36
L'ACTIVITE DE L'AGENCE DANS LE RESTE DU MONDE	41
L'ACTIVITE EN ASIE ET PACIFIQUE.....	42
L'ACTIVITE EN AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES	47
DES PARTENARIATS DIFFERENCIES	52
L'ACTIVITE DANS LES PAYS PAUVRES PRIORITAIRES	52
L'ACTIVITE DANS LES PAYS EN CRISE, EN SORTIE DE CRISE OU EN SITUATION DE FRAGILITE	56
L'ACTIVITE DANS LES TRES GRANDS EMERGENTS.....	57
3. L'ACTIVITE DU GROUPE AFD DANS LES OUTRE-MER	62
4. LES SECTEURS D'INTERVENTION DE L'AFD	69
1. SUIVI DES STRATEGIES SECTORIELLES	70
1.1 Villes durables (CIS 2014-2017)	71
1.2 Education – Formation – Emploi (CIS 2016-2020).....	72
1.3 Energie (CIS 2012-2016).....	73
1.4 Eau et assainissement (CIS 2014-2018)	74
1.5 Santé et protection sociale (CIS 2015-2019)	75
1.6 Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne (CIS 2013-2016)	76
2. SUIVI DES STRATEGIES TRANSVERSALES	77
2.1 Lutter contre le changement climatique (CIT Climat 2012-2016)	77
2.2 Préserver la Biodiversité (CIT Biodiversité 2013-2016).....	79
2.3 Réduire les inégalités entre femmes et hommes (CIT 2014-2017)	80
3. LES RESULTATS EFFECTIFS DES INTERVENTIONS DE L'AFD	81
5. PARTENARIATS ET PRODUCTION DE CONNAISSANCES	88
1. LE DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS	88
1.1 Le partenariat avec les Organisations de la société civile (OSC)	88
1.2 Agir avec les collectivités territoriales françaises.....	89
2. LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES	91
ANNEXES	93

L'Agence Française de Développement

L'Agence Française de Développement (AFD) est la banque française de développement. Publique et solidaire, elle s'engage dans des projets qui améliorent concrètement le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et l'Outre-mer.

Intervenant dans de nombreux secteurs – énergie, santé, biodiversité, eau, numérique, formation-, l'AFD accompagne la transition vers un monde plus sûr, plus juste, plus durable, un monde en commun. Son action s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD).

Présente dans 108 pays via un réseau de 85 agences, l'AFD finance, suit et accompagne aujourd'hui plus de 2500 projets de développement. Le groupe AFD comporte une filiale, PROPARCO, qui a vocation à intervenir en soutien au secteur privé.

**Le groupe AFD
et
les Objectifs de Développement Durable**

Le groupe AFD et les Objectifs de développement durable

En septembre 2015, lors du Sommet spécial sur le développement durable à New York, les 193 États Membres des Nations Unies ont adopté à l'unanimité les Objectifs de Développement durable (ODD), qui fixent l'agenda du développement d'ici 2030 et visent à répondre aux besoins des populations des pays en développement comme des pays développés, avec l'ambition mettre fin à la pauvreté et de transformer les vies tout en protégeant la planète.

Par sa présence dans 108 pays en développement et dans l'Outre-mer français, l'Agence Française de développement est pleinement engagée pour la réalisation de l'agenda universel des Objectifs de développement durable par l'appui à cinq grandes transitions indispensables à leur atteinte : transition démographique et sociale, transition énergétique, transition territoriale et écologique, transition numérique et technologique et transition politique et citoyenne.

L'AFD travaillera en 2017 à poursuivre l'intégration des Objectifs de Développement durable dans ses stratégies, ses opérations et sa redevabilité. Ces travaux, en lien avec les autres bailleurs, permettront de rendre plus finement compte de la contribution de l'AFD à la réalisation des ODD dans les pays en développement.

L'avis développement durable : une méthodologie innovante pour évaluer la contribution des projets AFD au développement durable.

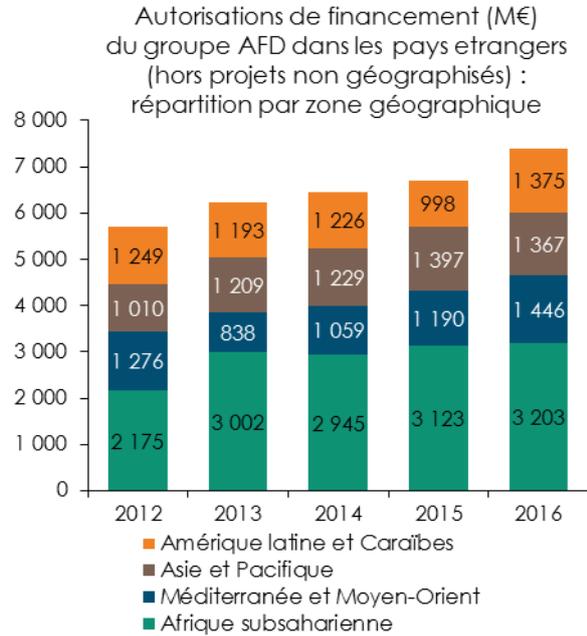
Mis en place depuis 2013, le dispositif « analyse et avis développement durable » vise à faciliter la prise en compte transversale des enjeux du développement durable dans les opérations de financement de l'AFD et constitue une traduction concrète du marqueur « développement durable » de l'Agence. L'AFD est pionnière en la matière : il n'y a pas, à ce stade, de dispositif équivalent chez les autres bailleurs.

Les trois piliers du développement durable et la thématique transversale de la gouvernance ont été déclinés en six dimensions opérationnelles : (i) le développement économique, (ii) le bien-être social et la réduction des déséquilibres sociaux, (iii) l'égalité hommes-femmes, (iv) la préservation de la biodiversité, la gestion des milieux et des ressources naturelles, (v) la lutte contre le changement climatique et ses effets, (vi) la pérennité des effets du projet et le cadre de gouvernance.

Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

L'élimination de la pauvreté extrême partout dans le monde d'ici 2030 est l'objectif premier des ODD. La pauvreté ne se résume pas à l'insuffisance de revenus, elle est multidimensionnelle ; c'est pourquoi l'ODD 1 cible également l'accès à la propriété et aux services de base, la réduction des vulnérabilités et la mise en œuvre de systèmes de protection sociale pour tous.

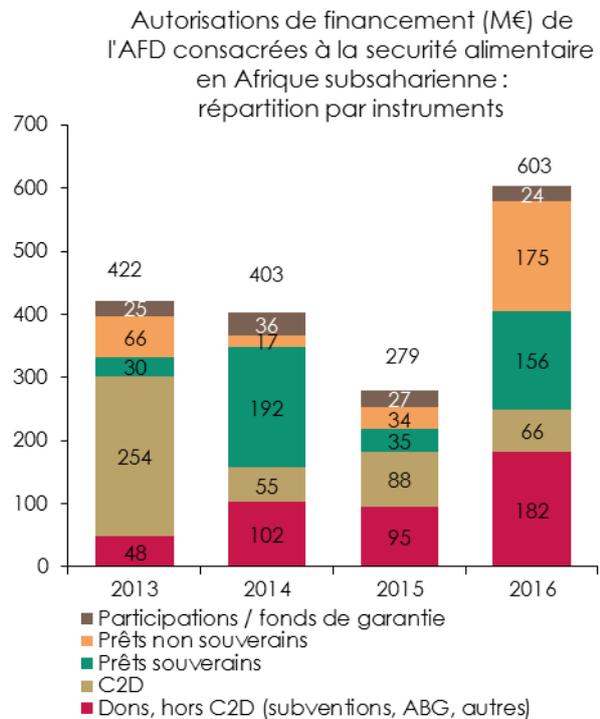
En 2016, les financements du groupe AFD dans les états étrangers atteignent 7,8 Mds€ en croissance de 16% par rapport à 2015. Le groupe AFD contribue aux engagements de la France pour contribuer à la réalisation des ODD dans les pays en développement.



Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Malgré les progrès récents, la malnutrition et la faim sévissent encore dans de nombreux pays, notamment en Afrique subsaharienne. Les ODD ciblent l'élimination de ce fléau à l'horizon 2030, misant sur une agriculture durable, sur l'amélioration des capacités productives de l'agriculture paysanne et sur le développement de l'infrastructure rurale.

L'AFD contribue déjà à cette ambition à travers son cadre d'intervention sectoriel sur la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne adopté en 2013. En 2016, les financements de l'AFD en faveur de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne se sont élevés à 603 M€.



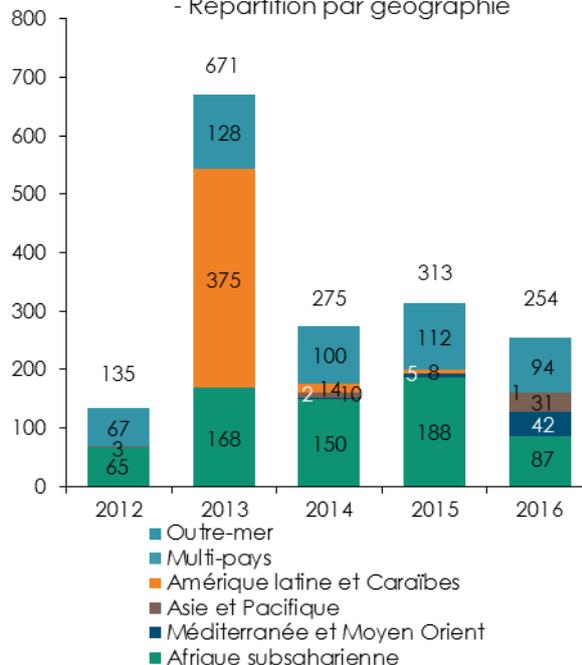
Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

L'ODD 3 vise la réduction de la mortalité maternelle et infantile, l'amélioration de l'accès et de la qualité des soins pour tous, et l'enrayement, d'ici 2030, du sida, de la tuberculose et du paludisme et d'autres maladies transmissibles.

Les engagements de l'AFD en matière de santé dans les pays étrangers et dans l'Outre-mer s'élèvent à 254 M€ en 2016. Les engagements dans les Etats étrangers s'élèvent à 160 M€.

L'année 2016 a été une année de transition après une période 2010-2015 marquée par les engagements en faveur de la santé maternelle et infantile de l'initiative Muskoka. Les octrois ont essentiellement concernés le renforcement des systèmes de santé, avec 94% des engagements et 90% des projets.

Autorisations de financement (M€) "santé" - Répartition par géographie

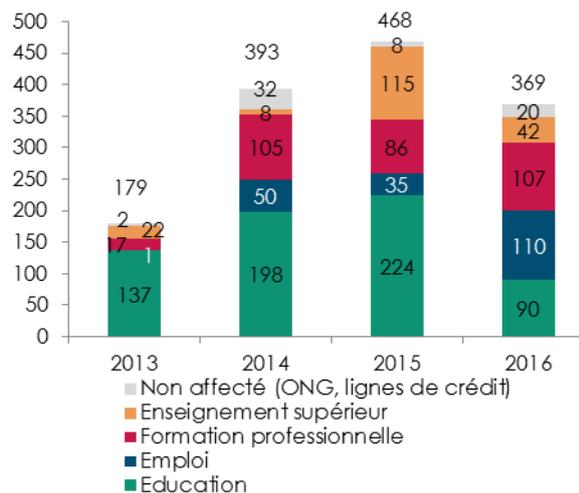


Objectif 4 : Garantir l'accès de tous à une éducation de qualité et équitable et promouvoir les opportunités d'apprentissage pour tous, tout au long de la vie

L'ODD n°4 ambitionne d'assurer d'ici 2030 à toutes les filles et tous les garçons un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité qui débouche sur un apprentissage véritablement utile, et de renforcer l'offre d'enseignement, particulièrement dans les PMA.

L'AFD a actualisé en 2016 sa stratégie Education-Formation-Emploi arrivée à échéance fin 2015. Ces nouvelles orientations stratégiques reposent sur le bilan et les enseignements du CIS précédent et intègrent l'apport des objectifs de développement durable. En 2016, les financements de l'AFD en faveur du triptyque éducation, formation, emploi se sont élevés à 369 M€.

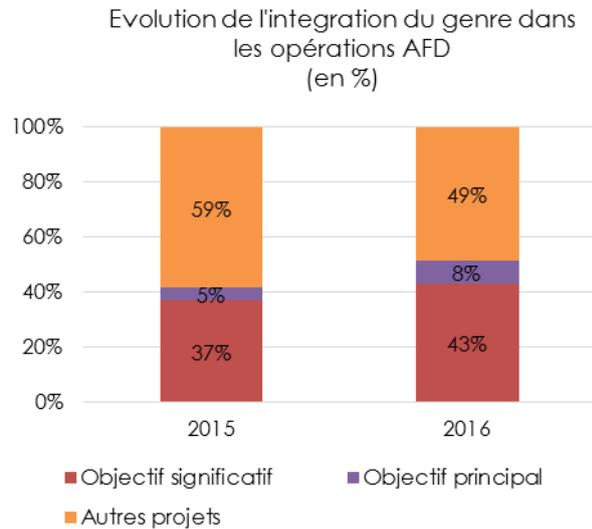
Autorisations de financement Education-Formation-Emploi Répartition par axe stratégique (M€)



Objectif 5 : Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles est à la fois un objectif en soi et la condition *sine qua non* du développement économique et social, et par conséquent un objectif transversal à l'ensemble des ODD.

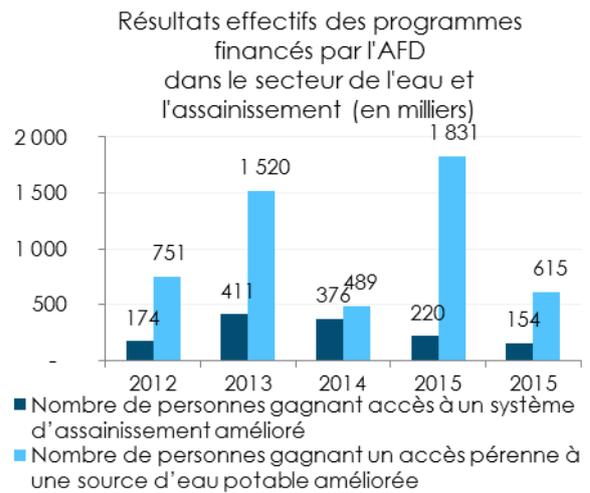
Partageant cette conviction, l'AFD s'est dotée d'objectifs ambitieux en termes d'intégration de la réduction des inégalités femmes-hommes et des enjeux de genre dans les projets qu'elle finance. En 2016, 51% des opérations AFD intègrent une dimension genre soit comme objectif significatif soit comme objectif principal au regard des marqueurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.



Objectif 6: Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Les pénuries ou la mauvaise qualité de l'eau, le manque d'hygiène et d'installations d'assainissement, ont un impact négatif sur la sécurité alimentaire, la santé et les conditions de vie des ménages pauvres à travers le monde. Un quart de la population mondiale pourrait être affecté par des pénuries d'eau d'ici 2050. C'est pourquoi assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable et à l'assainissement d'ici 2030 est au cœur du nouvel agenda.

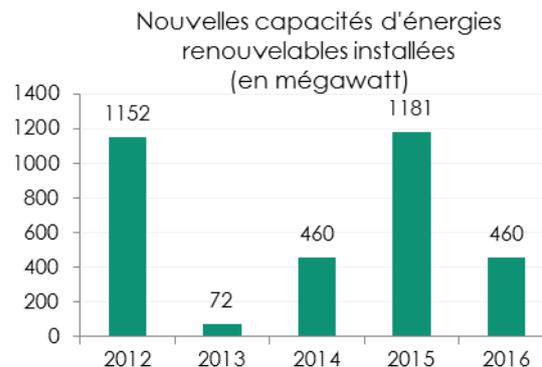
En 2016, les financements de l'AFD dans le secteur de l'eau et l'assainissement ont atteint un montant total de 1244 M€ repartis entre 1192 M€ pour les Etats étrangers et 52 M€ pour l'Outre-mer. Plus de 600 000 personnes ont gagné un accès pérenne à l'eau potable au cours de l'année dernière grâce aux financements de l'AFD.



Objectif 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables

L'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable est la condition d'une prospérité durable, tant l'énergie est au fondement du développement économique et social de nos sociétés. Le développement d'une énergie plus efficace, renouvelable et propre, est également indispensable à l'adoption des modes de production et de consommation durables (ODD 12) et à la lutte contre le changement climatique (ODD 13).

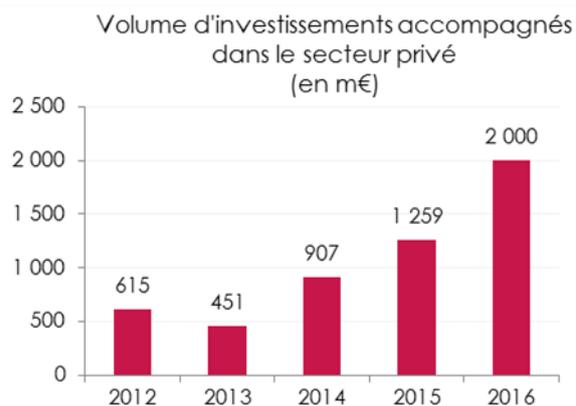
En 2016, les financements de l'AFD ont permis l'installation effective de 460 Mégawatt d'énergies renouvelables.



Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Les ODD promeuvent une croissance riche en emplois et qui profite à tous, en soutenant l'innovation, l'amélioration de la productivité et l'accès aux services financiers, notamment pour les micro et petites entreprises, et en promouvant le renforcement des capacités des institutions bancaires et des capacités commerciales des pays pauvres.

L'AFD intervient dans l'ensemble de ces domaines. En 2016, 2 Mds€ d'investissements ont été accompagnés dans le secteur privé par les programmes soutenus par l'AFD. Ces programmes passent notamment par le

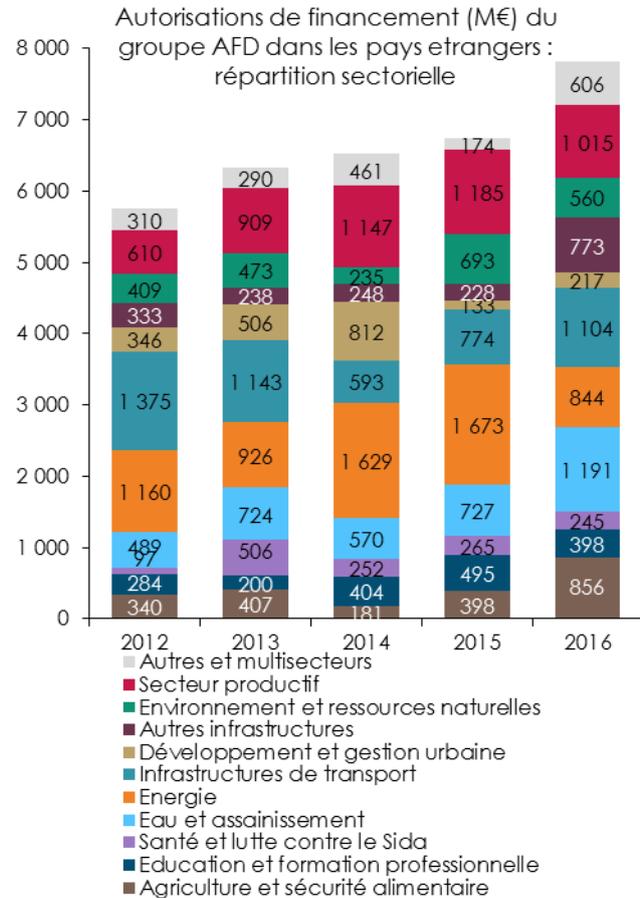


financement de lignes de crédit auprès des banques locales.

Objectif 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation

Les infrastructures (productives, de transport, énergétiques ou encore en termes de nouvelles technologies) sont un facteur essentiel de la croissance économique des pays et des territoires; elles favorisent l'industrialisation, la diversification économique, l'entrepreneuriat. C'est pourquoi le développement d'infrastructures durables et résilientes est au cœur des ODD.

En 2016, le secteur « infrastructures et développement urbain » demeure le premier secteur d'intervention du groupe AFD dans les pays étrangers avec 2,9 Mds€ de financements et représente 38% de l'activité (contre 42% en 2015).

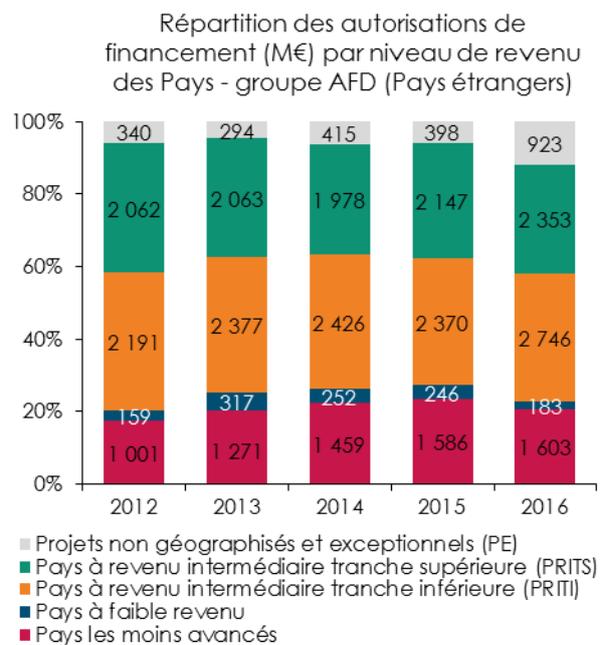


Objectif 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

L'aggravation des inégalités n'est pas seulement un enjeu politique et social, mais pèse sur le développement économique des pays.

L'AFD œuvre à la réduction des inégalités : au sein des pays, en aidant les catégories de population les plus pauvres et vulnérables, y compris dans les pays à revenu intermédiaire, où demeurent d'importantes poches de pauvreté; et au niveau international, en aidant les pays les moins avancés.

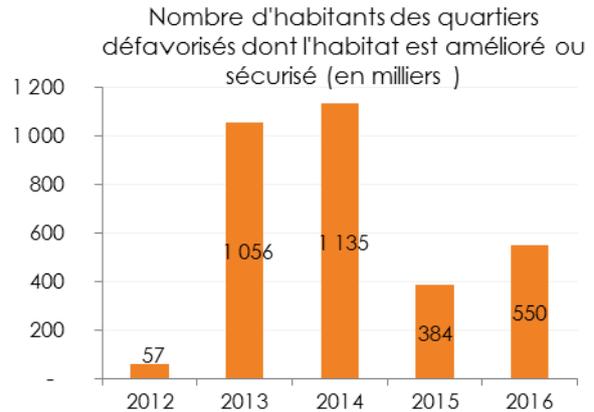
En 2016, l'activité du groupe AFD dans les Pays les moins avancés (PMA) s'établit à 1,6 Md€ soit le plus haut niveau de la période.



Objectif 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Plus de la moitié de l'humanité vit aujourd'hui dans des villes, et cette proportion est destinée à atteindre les deux tiers d'ici 2050 ; c'est pourquoi des villes durables, sûres, résilientes, lieux d'échange plutôt que de ségrégation, sont une condition indispensable d'un développement durable.

Ce sont autant d'objectifs que se fixe l'AFD à travers sa stratégie « Villes durables », déployant pour sa mise en œuvre près de 1,5 Md€ en 2016, dont 696 M€ dans l'Outre-mer (48%) et 759 M€ dans les Etats étrangers (52%). 550 000 habitants des quartiers défavorisés ont vu leur habitat amélioré ou sécurisé par les programmes financés par l'AFD en 2016.



Objectif 12: Établir des modes de consommation et de production durable

Atteindre le développement durable nécessite l'amélioration de la gestion des ressources et une modification en profondeur de nos modes de production et de consommation.

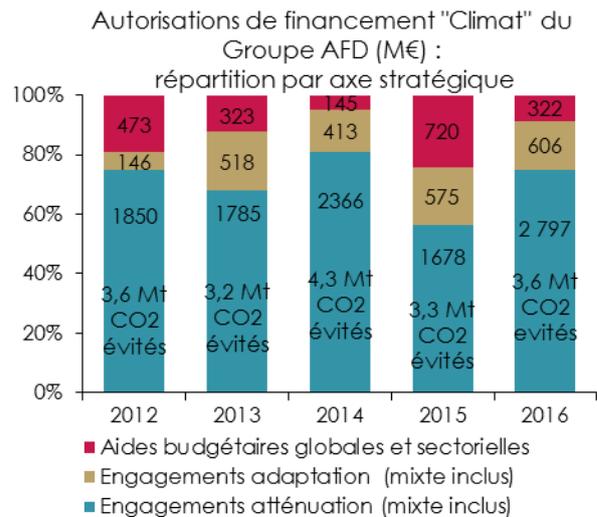
L'AFD répond à cette exigence par la promotion de la responsabilité sociale des organisations à la fois dans ses opérations et dans sa propre organisation.

Objectif 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Lutter contre le dérèglement climatique en ciblant à la fois l'atténuation, l'adaptation, la réduction des impacts et les dispositifs d'alerte précoce s'impose comme un impératif mondial.

En 2016, 52% des financements AFD dans les Etats étrangers comportaient un co-bénéfice climat, soit 3,1 Mds€.

L'atténuation est le premier axe stratégique d'intervention du groupe AFD avec 2,8 Mds€ d'autorisations de financement en 2016, soit 75% des financements « climat »; ces financements contribueront à éviter l'émission de 3,6 millions de tonnes de CO2.



Objectif 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Objectif 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

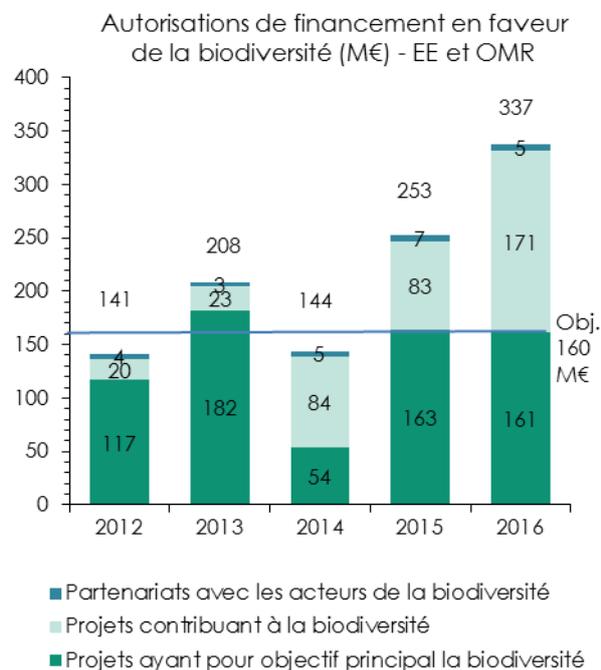
La préservation de la biodiversité, terrestre comme marine, fait partie des enjeux forts du nouvel agenda du développement durable.

Les océans sont à la base des écosystèmes qui rendent la terre habitable par l'homme. Plus de trois milliards de personnes doivent leurs moyens d'existence à la biodiversité marine et côtière. Il est donc indispensable de conserver les équilibres marins aujourd'hui menacés.

Concernant les écosystèmes terrestres, le nouvel agenda s'attache à la réduction du déclin des habitats naturels et de la diversité, et notamment à lutter contre la déforestation et la désertification, qui posent des défis majeurs au développement durable et ont des répercussions négatives sur la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes parmi les plus vulnérables.

L'AFD a adopté en 2013 un cadre stratégique qui couvre la biodiversité terrestre et marine.

En 2016, l'AFD a réalisé 337 M€ d'engagements en faveur de la biodiversité, soit le plus haut niveau de la période, dépassant ainsi l'objectif de 160 M€ fixé par sa stratégie.



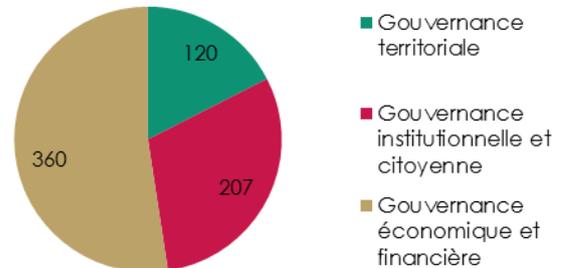
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, assurer l'accès de tous à la justice, mettre en place à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Le développement durable ne pourra se réaliser sans la paix, la stabilité, et le déploiement d'institutions transparentes et efficaces partout dans le monde

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'AFD a intégré la gouvernance à son champ de compétence soit : la gestion des finances publiques, la gouvernance économique, la réforme de l'Etat, la thématique Etat de droit, justice et démocratie et les migrations et la lutte contre la traite des êtres humains.

L'activité de l'AFD dans le domaine de la gouvernance a atteint 687 M€ en 2016.

Autorisations de financement (M€)
"Gouvernance" de l'AFD en 2016



Objectif 17: Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable

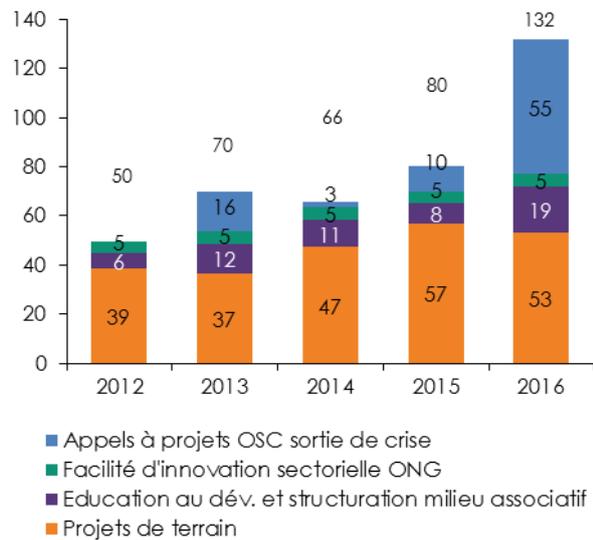
La réalisation des ODD suppose la mobilisation de tous les moyens disponibles pour le développement durable, financiers comme non-financiers, ainsi que la pleine autonomisation des partenaires. Elle appelle à un partenariat mondial renouvelé, qui reposera sur l'engagement de toutes les parties prenantes.

L'AFD est pleinement engagée dans ces domaines. Elle s'est dotée d'une stratégie transversale sur le renforcement des capacités, qui vise à augmenter l'impact de ses actions et à accompagner la montée en puissance de ses partenaires.

Elle travaille avec les acteurs de la société civile, valorisant leur action et mettant en œuvre l'engagement du président de la République de doubler l'enveloppe de crédits qui transite par les organisations de la société civile (OSC) françaises sur le quinquennat.

Les financements AFD aux OSC atteignent 132 M€ en 2016. Sur ce montant, 72 M€ ont permis de cofinancer des projets au titre des « Initiatives des organisations de la société civile ».

Financements AFD aux OSC (M€)
Répartition par axe stratégique



1. L'activité du groupe AFD

L'activité du groupe AFD en 2016

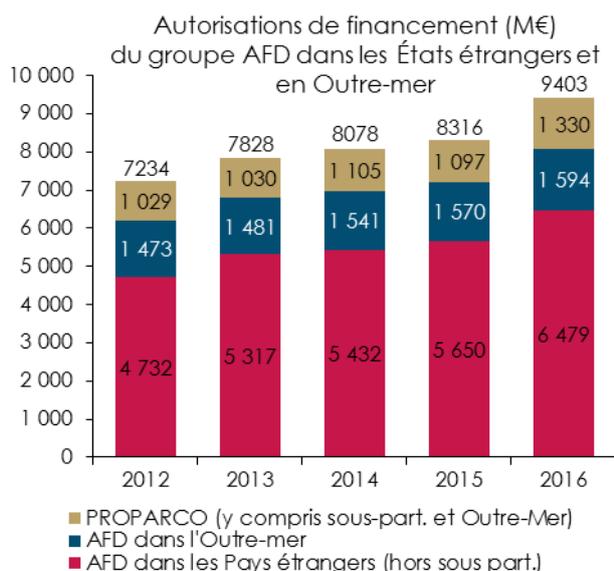
L'activité du groupe AFD dans les Etats étrangers et en Outre-mer

L'activité du groupe AFD s'établit à 9,4 Mds€ en 2016. Les autorisations de financement dans les Etats étrangers et dans les Outre-mer ont augmenté de 13% par rapport à 2015. Cette forte croissance de l'activité s'inscrit dans la trajectoire d'une augmentation de 4 milliards du volume de prêts à horizon 2020.

La hausse du volume d'activité s'accompagne d'une stabilité du nombre de concours (814 en 2016 contre 810 en 2015), et par conséquent d'une augmentation de leur montant moyen.

Concernant l'AFD, le volume des autorisations de financement augmente à la fois dans les Etats étrangers¹ (+15%) et dans les Outre-mer (+2%) et s'établit respectivement à 6,5 Mds€ et 1,6 Md€. Le nombre de concours, hors sous-participations est stable avec 730 concours octroyés en 2016 (729 en 2015).

L'activité de PROPARCO² est également en forte croissance à 1,3 Md€ en 2016 (+21%), et représente 14% de l'activité globale du Groupe. Le nombre de concours s'établit à 84 (+4%).



¹ Hors sous-participations. Les sous-participations sont comptabilisées dans l'activité de PROPARCO pour les données Groupe.

² Y compris sous-participations.

La croissance de l'activité du groupe AFD continue à être portée par l'activité de prêts, qui atteint 7,2 Mds€³, soit une croissance de 15% par rapport à 2015. Les prêts représentent 77% de l'activité du Groupe en 2016.

Les prêts souverains représentent 3,8 Mds€ de financements en 2016 (+20%). Les prêts non souverains sont en croissance de 10% avec 3,4 Mds€ en 2016. Ce mouvement se décompose en une hausse de 60% des prêts non souverains non concessionnels et une baisse, en même proportion, des prêts non souverains concessionnels (-48%).

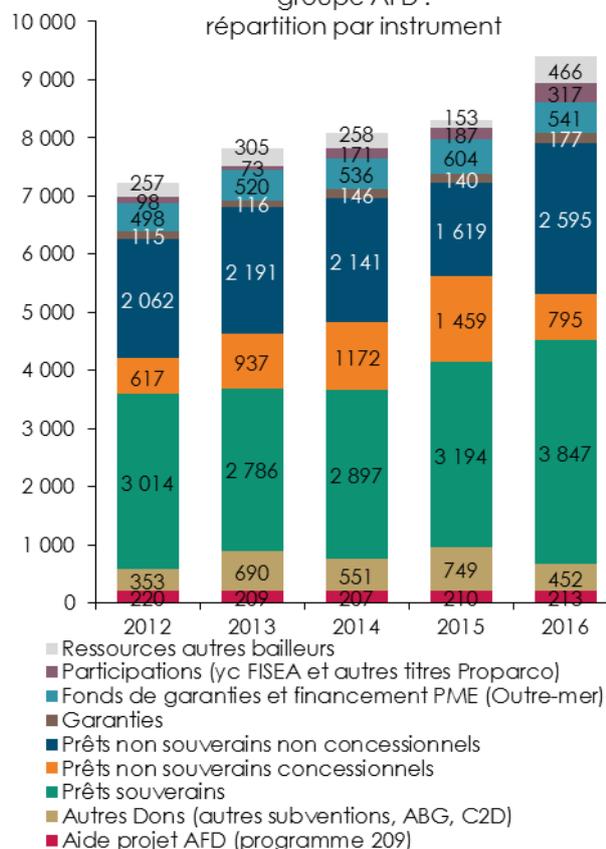
Dans les pays étrangers, l'activité de prêts souverains s'établit à 3,8 Mds€ en 2016 (+20%).

La hausse des activités souveraines est tirée par le fort rebond des financements souverains de l'AFD en Afrique subsaharienne (+72% par rapport à 2015). L'activité souveraine est en croissance dans l'ensemble des régions d'intervention de l'AFD, à l'exception de la Méditerranée et du Moyen-Orient. L'AFD a eu des activités souveraines dans 33 pays.

L'activité non souveraine atteint 2,8 Mds€ en 2016 (+16%) et représente 36% de l'activité dans les pays étrangers.

Cette croissance est soutenue à la fois par les activités de PROPARCO et de l'AFD. Au-delà des activités en prêts, l'activité de participations est en forte croissance (+69%) et s'établit à 317 M€ en 2016. L'activité de garanties du Groupe dans les Etats étrangers est également en croissance à 177 M€ (+26%).

Autorisations de financement (M€) du groupe AFD :
répartition par instrument



L'activité en dons, en incluant les ressources déléguées par d'autres bailleurs, est stable à 1,1 Md€ en 2016 (+2%). L'activité propre en dons⁴ s'établit à 665 M€ en 2016 (-31% par rapport à 2015).

Le recul du volume d'activité propre en dons est lié à la baisse du volume d'opérations sur dette (Contrat de Désendettement et de Développement). Les dons projets programmables (aide projet du programme 209) sont stables à 213 M€ (+1%). Le recul des ressources propres en dons est plus que compensé par l'augmentation des ressources déléguées par d'autres bailleurs qui atteignent le montant inédit de 466 M€.

³ Hors activité de prestation pour BpiFrance en Outre-mer.

⁴ Hors crédits délégués en dons par d'autres bailleurs.

La répartition géographique de l'activité

L'activité du Groupe dans les Etats étrangers augmente de 16%, et s'établit à 7,8 Mds€ en 2016. Le groupe AFD a octroyé des financements dans 75 pays en 2016.

Au sein des Etats étrangers, l'activité est en hausse partout sauf dans la région Asie et Pacifique.

L'Afrique subsaharienne est la première région d'intervention du groupe AFD en 2016 avec 3,2 Mds€ d'autorisations de financement, soit 34% de l'activité totale du Groupe.

Les autorisations de financement pour cette région sont en hausse de 3% par rapport à 2015.

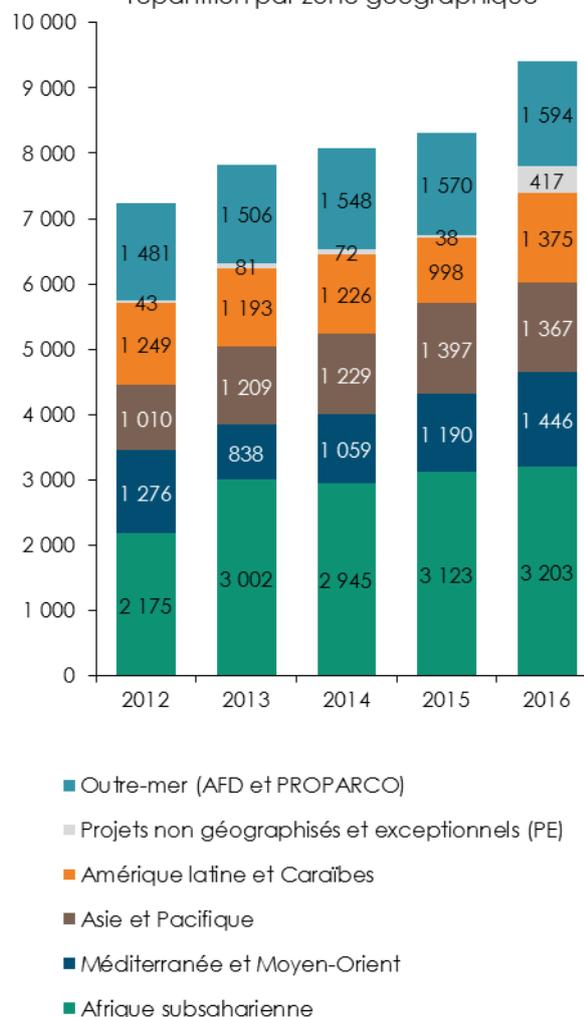
La hausse de l'activité est marquée en Méditerranée et Moyen-Orient, avec 1,4 Md€ d'autorisations d'engagement (+22%). L'activité dans la région atteint ses plus hauts niveaux de la période.

L'activité de la région Asie et Pacifique est quasi stable avec 1,4 Md€ d'autorisations d'engagement (-2%).

L'activité en Amérique latine et Caraïbes est en forte croissance en 2016 avec 1,4 Md€ d'activité en 2016 (+38%). Ce rebond s'explique par le faible niveau d'activité en 2015 du fait du report au début 2016 d'un financement de 250 M€ dans le secteur des transports au Mexique.

Enfin, les autorisations de financement dans les Outre-mer atteignent 1,59 Md€ en 2016 (+2%), en ligne avec le plafond de 1,6 Md€ pour 2016 fixé par le COM 2014-2016 et en réponse au dynamisme de la demande ultramarine.

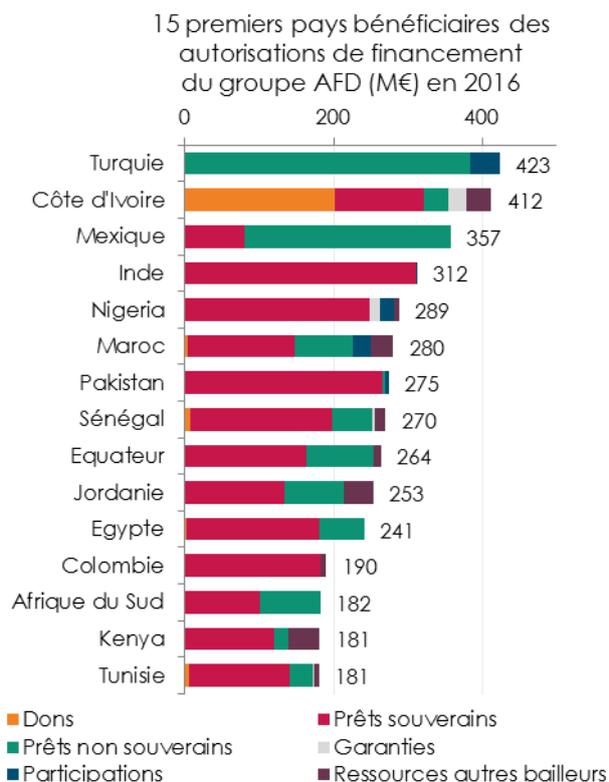
Autorisations de financement (M€)
du groupe AFD :
répartition par zone géographique



Les trois premiers bénéficiaires des autorisations de financement du groupe AFD en 2016 sont la Turquie, la Côte d'Ivoire et le Mexique.

La liste des principaux bénéficiaires des financements de l'Agence reflète ainsi la diversité des pays d'intervention et des instruments mobilisés.

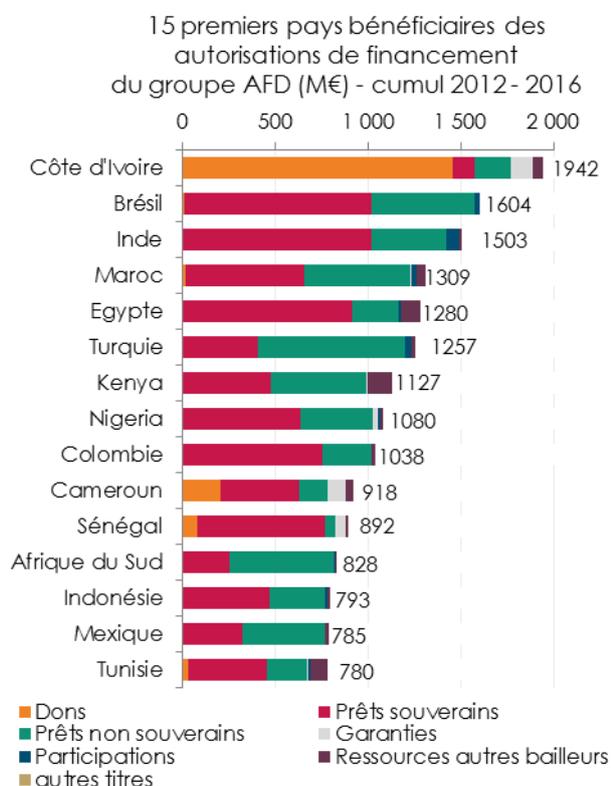
En 2016, les 15 premiers bénéficiaires des autorisations de financement du groupe AFD concentrent 53% de l'activité du Groupe dans les Etats étrangers.



Sur la période 2012-2016, la Côte d'Ivoire est également le premier pays bénéficiaire des autorisations de financement du groupe AFD. L'activité liée aux deux C2D représente près de 1,5 Md€. Le Brésil est le deuxième pays bénéficiaire de financements de l'AFD, avec 1,6 Md€ de financements malgré un net ralentissement de l'activité au cours des deux dernières années. L'Inde est le troisième pays bénéficiaire des financements de l'AFD avec 1,5 Md€ octroyés au cours des cinq dernières années.

D'une manière générale l'activité en prêts est de loin prédominante, ce qui explique que les principaux bénéficiaires des financements du Groupe sont les pays dotés d'une forte capacité d'absorption de financement en prêts, du fait du poids de leur économie et de leur situation d'endettement.

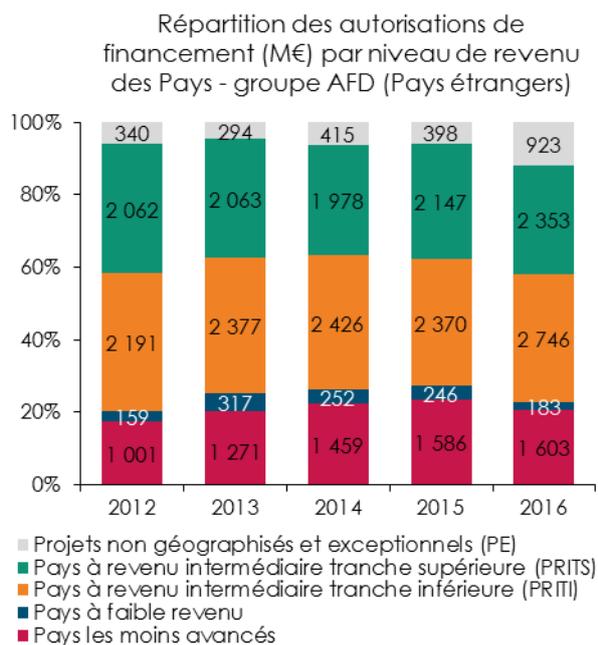
L'activité du Groupe dans les pays les moins avancés (PMA) est en augmentation en termes absolus à 1,6 Md€ en 2016 soit 21% des financements du groupe AFD dans les pays étrangers (contre 24% en 2015 et 22% en 2014).



L'activité dans les pays à revenu intermédiaire s'établit à 5,1 Mds€. La prépondérance des prêts dans l'activité de l'AFD explique la prédominance des pays de cette catégorie de revenu qui bénéficient à la fois de capacité d'endettement et d'absorption des financements.

Au sein de cette catégorie, l'activité dans les pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure représente 35% des financements du Groupe dans les pays étrangers soit 2,7 Mds€. Les pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure (PRITS) représentent 30% des financements soit 2,4 Mds€.

L'activité dans les pays à faible revenu (PFR) demeure limitée puisque cette catégorie ne compte plus que quatre pays⁵ dont un seul où l'AFD est active.



⁵ Corée du Nord, Kenya, Tadjikistan et Zimbabwe.

Les secteurs d'intervention du groupe AFD

En 2016, le secteur « infrastructures et développement urbain⁶ » demeure le premier secteur d'intervention du groupe AFD dans les pays étrangers et représente 38% de l'activité (contre 42% en 2015).

Au sein de ce secteur, l'année 2016 marque un fort rebond de l'activité dans le sous-secteur des transports avec notamment des financements de lignes de métro au Mexique, en Turquie et en Inde et le financement d'un train express régional à Dakar au Sénégal. Le sous-secteur de l'énergie représente 844 M€ de financements en 2016. Les financements dans le secteur de l'énergie s'élèvent à 844 M€ en 2016 soit 11% de l'activité du groupe AFD.

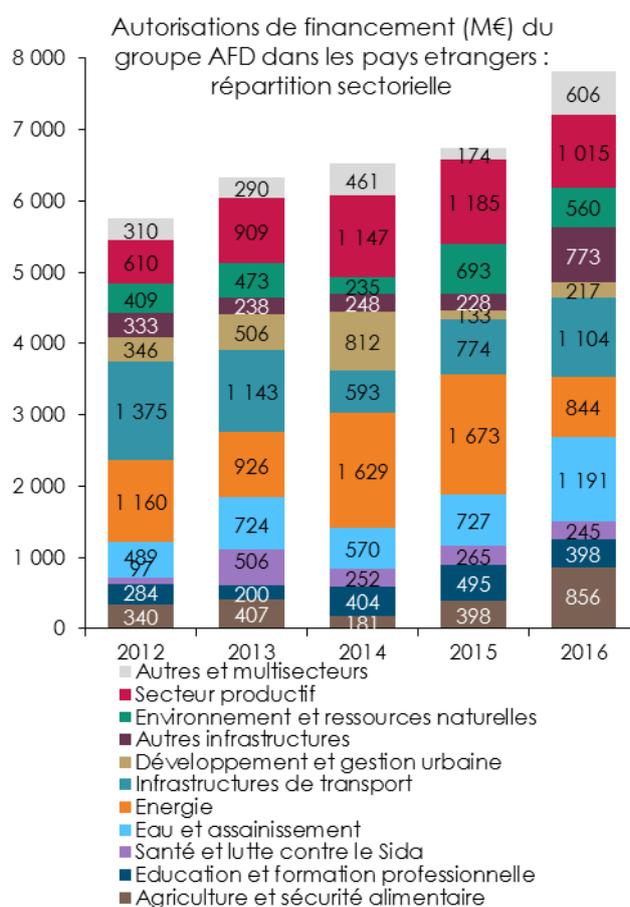
L'activité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement atteint 1,2 Md€ (15% de l'activité) ce qui en fait le deuxième secteur d'intervention du Groupe en 2016.

L'activité dans le secteur productif s'établit à 1 Md€ en 2016 soit 13% de l'activité, ce qui en fait le troisième secteur d'intervention du groupe AFD.

L'activité dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles se maintient à un niveau élevé avec 560 M€ d'autorisations de financement. Deux concours comptent à eux seuls pour plus de 50% des autorisations d'engagement dans ce secteur : un prêt souverain en appui à la politique climatique du Vietnam et un prêt souverain à la Colombie.

Les autorisations de financement dans les secteurs sociaux - éducation et santé - s'élèvent à 643 M€ en 2016 et représentent 8% du total de l'activité du groupe AFD dans les Etats étrangers.

L'activité dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire atteint un niveau record en 2016 en raison notamment d'un financement de 200 M€ au Fonds international de développement agricole (FIDA).



52% d'octrois « climat » pour l'AFD en 2016

L'AFD a réalisé 3,1 Mds€ d'autorisations de financement « climat » dans les Etats étrangers en 2016, soit 52% d'octrois « climat », (contre 55% en 2015), pour un objectif annuel fixé à 50%. Avec 481 M€ d'autorisations de financement « climat », PROPARGO atteint 36% d'activité soit son plus haut niveau d'activité « climat ».

⁶ Le secteur infrastructures et développement urbain inclut l'énergie, les transports, le développement et la gestion urbaine ainsi que les autres infrastructures. Ces sous-secteurs sont présentés de manière distincte dans l'ensemble du DAS.

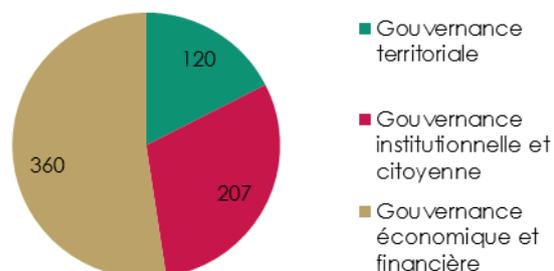
L'intégration de la gouvernance dans le champ de compétence de l'AFD est devenue effective au 1er janvier 2016.

Le transfert couvre l'ensemble des thématiques jusqu'à présent mises en œuvre par le ministère des Affaires étrangères, à l'exception du secteur sécurité/défense, soit : la gestion des finances publiques (mobilisation des ressources domestiques, chaîne de la dépense, gestion fiduciaire, transparence et contrôle), la gouvernance économique (pilotage de l'économie, planification des investissements publics, gestion des entreprises publiques, réglementation du marché), la réforme de l'Etat (décentralisation, réforme de l'administration et de la fonction publique, organisation des services publics, lutte contre la corruption), la thématique Etat de droit, justice et démocratie (réforme de la justice, droits humains, élections, participation citoyenne, coopération parlementaire, médias) et les migrations et la lutte contre la traite des êtres humains.

L'objectif des 500 M€ de financements dédiés à la gouvernance à l'horizon 2018 a été atteint dès la première année de mise en œuvre du transfert. Tous les aspects de la

gouvernance ont d'ores et déjà été

Autorisations de financement (M€)
"Gouvernance" de l'AFD en 2016



concernés par des financements (économique et financière, institutionnelle et citoyenne, territoriale).

L'AFD a notamment financé deux appuis budgétaires sectoriels dans le domaine de la gouvernance de 100M€ chacun concernant les finances publiques en Indonésie et la décentralisation en Jordanie. Elle a également financé sur ressources C2D un projet dans le domaine de la justice en Côte d'Ivoire (62 M€).

Partenariats différenciés et effort financier de l'Etat mis en œuvre par l'AFD

L'AFD met en œuvre le principe de partenariats différenciés officialisé par le Comité interministériel de la Coopération internationale et du Développement (CICID) de juin 2009 et confirmé et amplifié par le CICID de juillet 2013 et la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOPPDSI) du 7 juillet 2014. L'actualisation des partenariats différenciés décidée par le CICID du 30 novembre 2016 prendra effet à partir de 2017.

Jusqu'au CICID du 30 novembre 2016, la France distinguait quatre partenariats, différenciés selon les types de pays, d'enjeux et de modalités d'action :

- **Les pays pauvres prioritaires (PPP)** : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal ;
- **Les pays en (sortie de) crise ou en situation de fragilité** : Afghanistan, Haïti, Territoires palestiniens, Soudan du Sud, Syrie et Yémen ;
- **L'Afrique subsaharienne et les pays du voisinage Sud et Est de la Méditerranée** ;
- **Le reste du monde (notamment les pays d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes)**. Au sein de cette zone, la coopération avec les « très grands émergents » (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Mexique, Turquie) mobilise les acteurs français sans coût financier pour l'Etat (hors expertise technique).

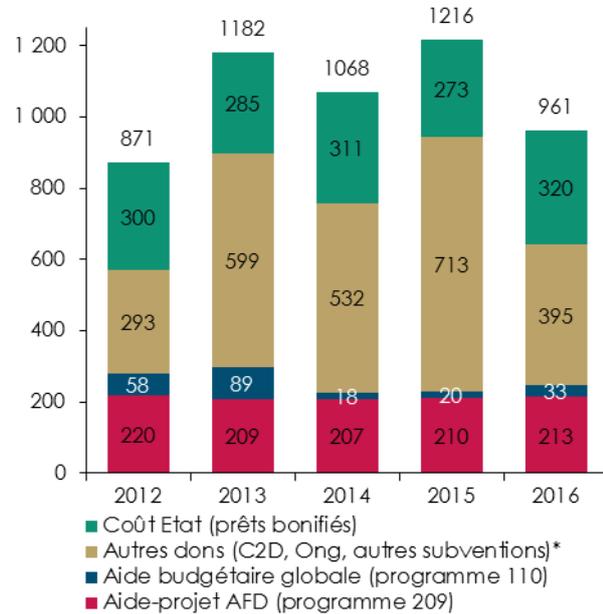
L'effort financier⁷ de l'Etat dans les Etats étrangers s'élève à 1 Md€ en 2016, en baisse de 21% par rapport à 2015.

L'activité en dons⁸ est en nette baisse à 641 M€ (contre 943 M€ en 2015), en raison d'une baisse des volumes liés aux opérations de conversion de la dette (et notamment du C2D en Côte d'Ivoire). Les subventions⁹ au sens du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) sont en hausse de 7% du fait de l'augmentation des aides budgétaires globales financées par le programme 110 (33 M€ en 2016 contre 20 M€ en 2015).

L'aide-projet du programme 209 s'établit à 213 M€, stable par rapport à 2015 (+1%). La part de cette aide consacrée à l'Afrique subsaharienne est stable (163 M€ en 2016 contre 162 M€ en 2015).

Le coût-Etat des prêts est en hausse de 17%, et s'établit à 320 M€.

Effort financier de l'Etat (M€) mis en oeuvre par l'AFD (pays étrangers)



⁷ L'effort financier de l'Etat est mesuré comme l'ensemble des dons sur subventions (subventions projets, aide budgétaire globale (ABG), C2D, fonds délégués aux ONG) augmenté du coût-Etat des prêts. Celui-ci est constitué des crédits budgétaires de bonification et de la valorisation de l'avantage inclus dans la ressource en prêts à conditions spéciales du Trésor. A partir de 2015, les financements du FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial) sont exclus de la comptabilisation de l'effort financier de l'Etat.

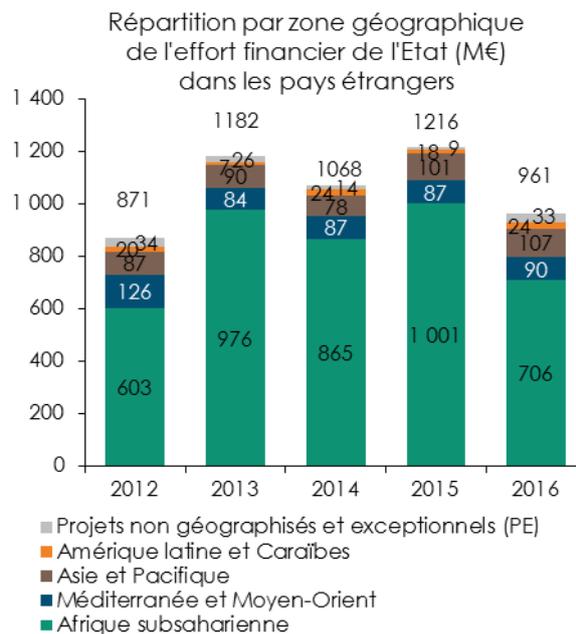
⁸ Les dons incluent : les subventions du programme 209, les ABG, les C2D, les fonds délégués aux ONG, les autres subventions. Les activités conduites en délégation sur ressources d'autres bailleurs sont exclues.

⁹ Les subventions désignent la somme de l'aide-projet AFD du programme 209 et de l'aide budgétaire globale du programme 110 (définition de l'Annexe II du COM 2014-2016).

L'allocation géographique de l'effort financier de l'Etat confirme la priorité donnée par l'AFD à l'Afrique subsaharienne, qui bénéficie de 706 M€ d'effort financier en 2016. La baisse de l'effort financier destiné à l'Afrique subsaharienne s'explique par les volumes moindres de C2D.

L'effort financier consacré à la région Méditerranée et Moyen-Orient est stable à 90 M€.

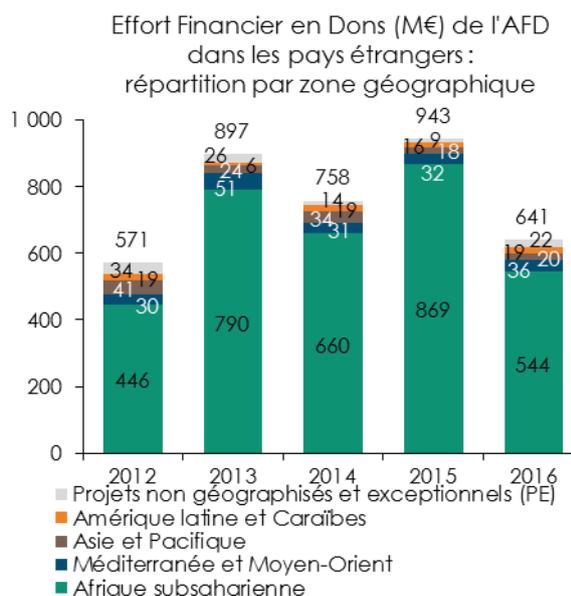
L'effort financier consacré aux autres régions du monde reste très réduit, notamment eu égard au volume total d'activité de l'AFD dans ces régions, en conformité avec le principe de partenariats différenciés. L'effort financier consacré à la région Asie-Pacifique bénéficie principalement à la Birmanie, au Pakistan et au Vietnam sous forme de prêts concessionnels.



L'effort financier en dons¹⁰ bénéficie prioritairement à l'Afrique subsaharienne.

La part de l'effort financier en dons est en forte baisse en 2016, en raison du plus faible volume d'opérations de conversion de dette (-51% par rapport à 2015). Cette baisse était attendue, ces opérations étant destinées à décroître progressivement.

Conformément au principe de partenariats différenciés, l'activité en dons et en subventions dans les autres régions reste très faible.

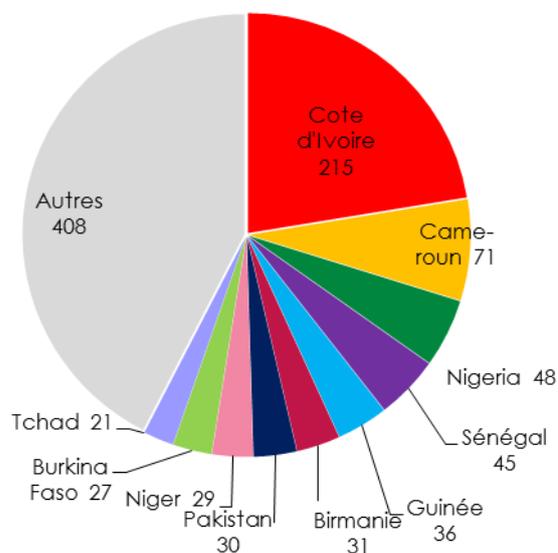


¹⁰ Hors crédits délégués autres bailleurs et FFEM à partir de 2015

En 2016, 8 des 10 principaux pays bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat mis en œuvre par l'AFD sont des pays d'Afrique subsaharienne, dont 5 pays pauvres prioritaires (Sénégal, Guinée, Niger, Burkina Faso et Tchad).

Ces 10 pays concentrent 58% de l'effort financier de l'Etat mis en œuvre par l'AFD en 2016. La Côte d'Ivoire reste le premier pays bénéficiaire de l'effort financier de l'Etat du fait du second C2D dont a bénéficié le pays.

Pays bénéficiaires de l'Effort financier de l'État en 2016 - M€



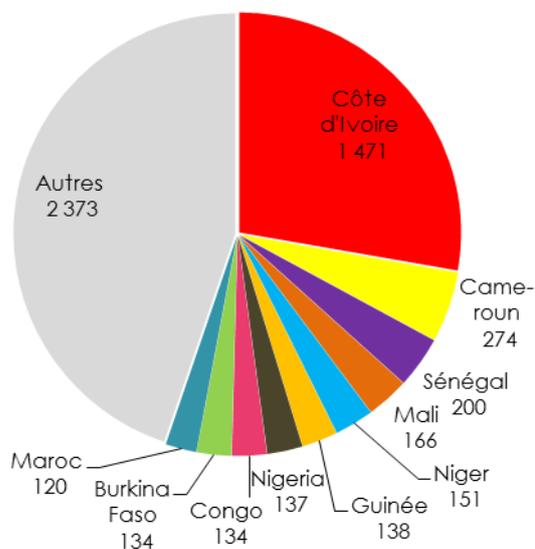
Sur la période 2012-2016, la Côte d'Ivoire est le premier bénéficiaire de l'effort financier de l'État avec près de 1,5 Md€ reçu dans le cadre des deux C2D dont a bénéficié le pays.

5 des 10 premiers bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat sur la période 2012-2016 sont des pays pauvres prioritaires de l'aide française (Sénégal, Mali, Niger, Guinée, Burkina Faso).

Les 10 premiers pays bénéficiaires concentrent 64% de l'effort financier de l'Etat mis en œuvre par l'AFD sur la période 2012-2016. La Côte d'Ivoire a reçu à elle seule 28% de l'effort financier de l'Etat, du fait des deux C2D dont a bénéficié le pays.

La répartition géographique de l'effort financier est en partie l'effet d'activités non pilotables, à l'instar des opérations de conversion de la dette.

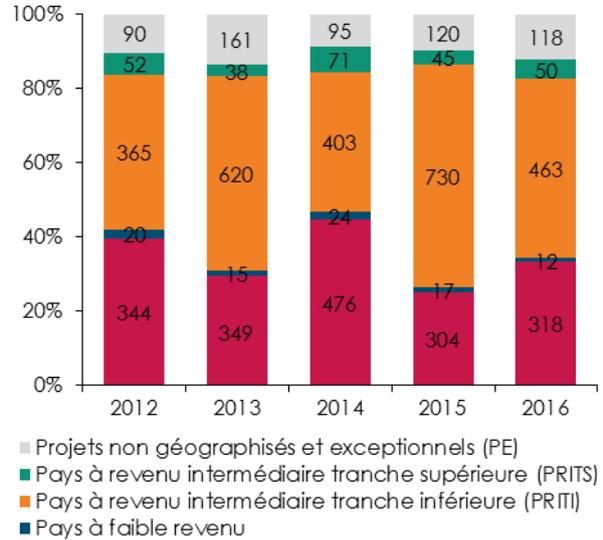
Pays bénéficiaires de l'Effort financier de l'État cumulé 2012-2016 - M€



L'effort financier de l'Etat mobilisé dans les PMA est de 318 M€ en légère progression par rapport à 2015 (+4%).

L'effort financier mis en œuvre dans les pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure est de 463 M€. L'effort financier mobilisé dans les pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure est limité à 50 M€.

Répartition par niveau de revenu des pays de l'effort financier de l'État (M€)
Pays étrangers



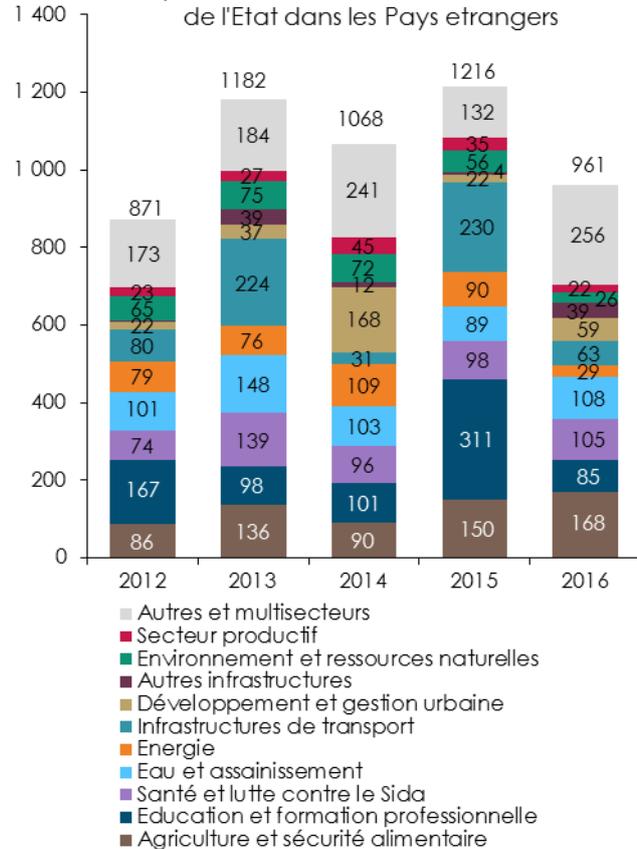
En 2016, l'effort financier mis en œuvre par l'AFD bénéficie en priorité au secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire avec 168 M€.

Les secteurs sociaux (éducation et santé) bénéficient de 190 M€ d'effort financier en 2016 soit 20% du total de l'effort financier. L'effort financier consacré au secteur de l'éducation est en recul après une année 2015 exceptionnelle liée à la composante éducation du C2D ivoirien.

Le secteur de l'eau bénéficie de 108 M€ d'effort financier en 2016.

Les financements des interventions « Autres et multi secteurs » atteignent 256 M€ en 2016. Ils incluent notamment des financements budgétaires ainsi qu'un financement de 62 M€ à la composante justice du C2D ivoirien.

Répartition sectorielle de l'effort financier de l'Etat dans les Pays étrangers



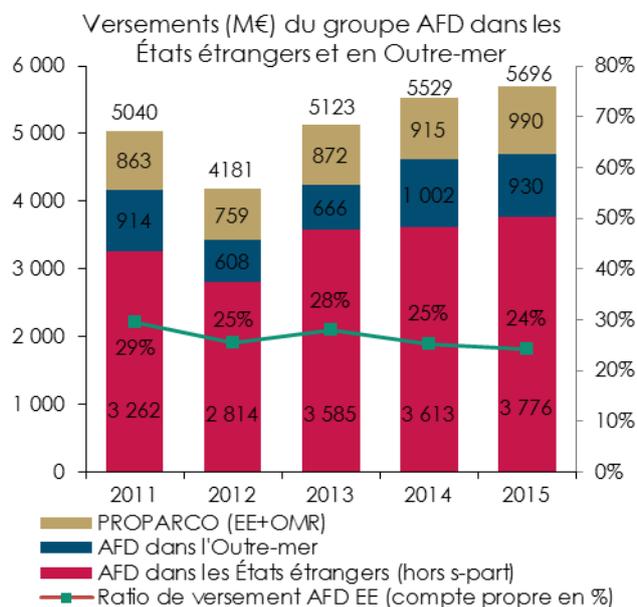
Versements du groupe AFD

Les versements du groupe AFD¹¹ continuent d'augmenter (+3% par rapport à 2015), et atteignent 5,7 Mds€ en 2016, soit leur plus haut niveau historique.

La croissance des versements en 2016 est portée par les versements de l'AFD dans les Etats étrangers (+4%) tandis que les versements dans l'Outre-mer de l'AFD restent à un niveau élevé. Les versements de PROPARCO sont en croissance de 8%.

La dynamique des versements traduit la hausse des autorisations d'engagement enregistrée ces dernières années.

Le ratio de versements de l'AFD dans les Etats étrangers en compte propre est de 24%.

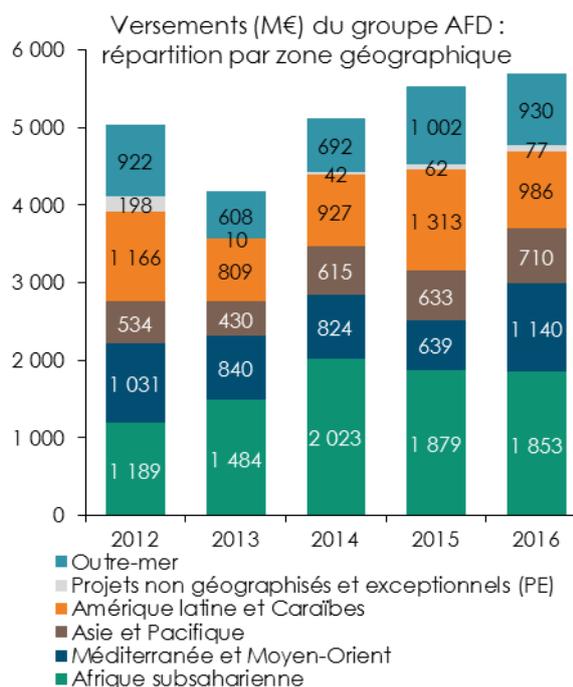


Les versements s'élèvent à 1,9 Md€ en Afrique subsaharienne, stables par rapport à 2015

En Méditerranée et au Moyen-Orient, les versements enregistrent un fort rebond à 1,1 Md€ qui reflète une reprise dans l'exécution des projets.

Les versements sont en hausse en Asie et Pacifique (+12%). Ils sont en baisse en Amérique latine et Caraïbes (-25%) après une année 2015 exceptionnelle.

Les versements en Outre-mer (hors BPI) sont en baisse (-7%) mais restent à un niveau élevé en 2016 (930 M€).



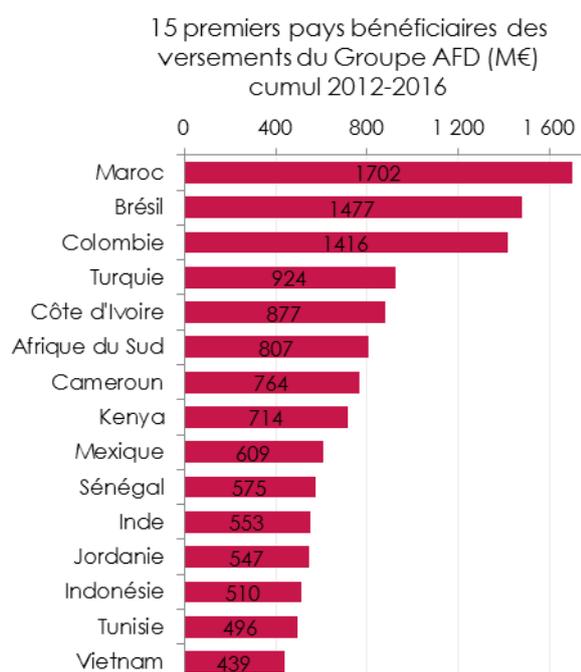
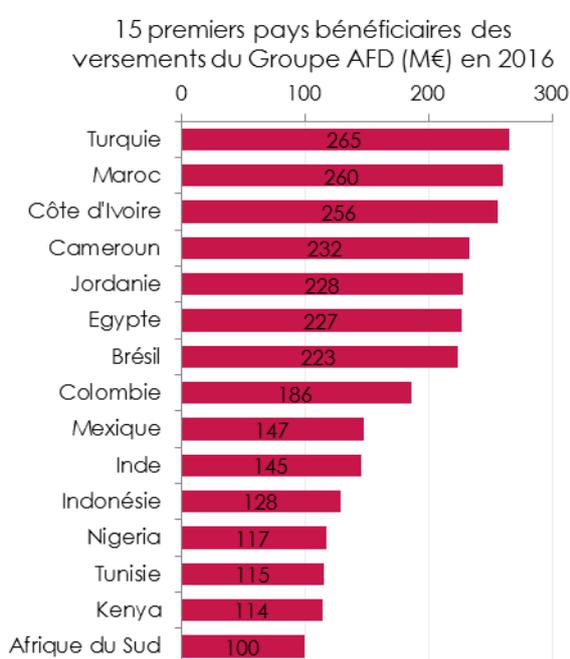
¹¹ Les versements de l'AFD en Outre-mer n'incluent pas les activités Bpifrance.

En 2016, les premiers bénéficiaires des versements du groupe AFD sont la Turquie, le Maroc et la Côte d'Ivoire.

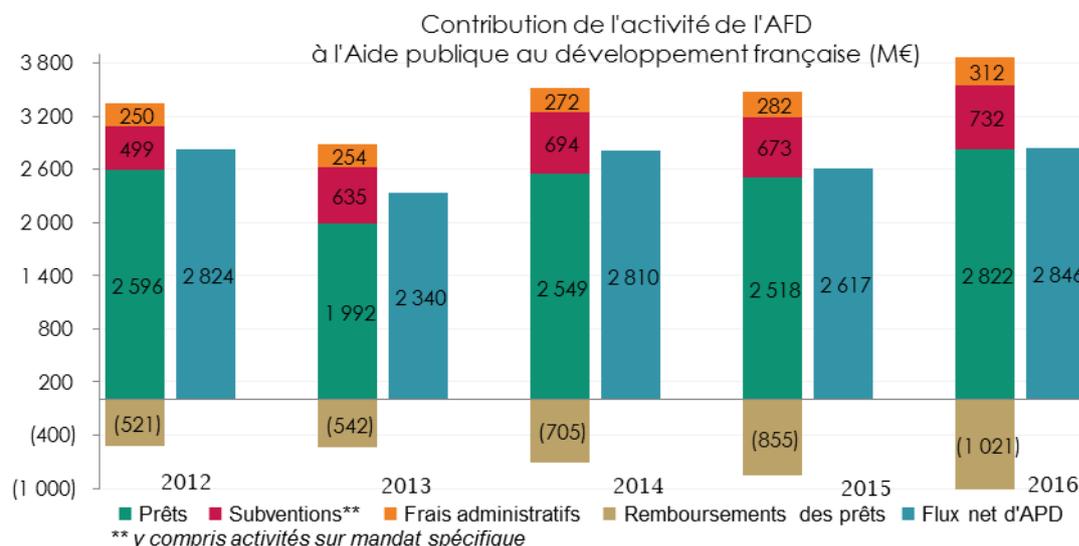
L'importance des versements à la Turquie s'explique notamment par le versement de plusieurs lignes de crédit octroyées par PROPARCO. La Côte d'Ivoire bénéficie pour sa part des décaissements au titre des deux C2D successifs. Les 15 principaux pays bénéficiaires des versements pour l'année

concentrent 58% des versements du Groupe dans les pays étrangers.

Le Maroc, le Brésil et la Colombie sont les principaux bénéficiaires des versements sur la période 2012-2016, avec 21% du total des versements du Groupe sur cette période. Les 15 premiers bénéficiaires concentrent 58% des versements du Groupe sur la période 2012-2016.



Contribution à l'aide publique au développement



L'AFD contribue à hauteur de 2,8 Mds€ à l'aide publique au développement (APD) bilatérale de la France en 2016¹².

La contribution de l'AFD à l'APD bilatérale française est en hausse (+9%), principalement en raison d'une augmentation des versements de prêts¹³ qui vient plus que compenser l'augmentation des remboursements des prêts.

L'Afrique subsaharienne est la première région bénéficiaire des flux nets d'aide publique au développement de l'AFD avec 1,1 Md€ en 2016.

En utilisant la future méthode de l'équivalent-don qui rentrera en vigueur pour les flux de l'année 2018¹⁴, la contribution nette

des prêts de l'AFD à l'aide publique au développement française se serait élevé à 1 Md€ (1,8 Mds€ pour la méthode actuelle en flux).

¹² Les données APD 2016 sont issues de la déclaration préliminaire au CAD de l'OCDE, et à ce titre pourront faire l'objet de révisions lors de la déclaration définitive.

¹³ Les prêts sont éligibles à la comptabilisation en APD au regard de leur niveau de concessionnalité (équivalent-don supérieur à 25% avec un taux d'actualisation de 10%). Le remboursement des prêts est comptabilisé comme un flux négatif d'aide publique au développement.

¹⁴ Les pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ont décidé le 16 décembre 2014 d'une réforme majeure de la comptabilisation de l'APD en matière de prêts. Le CAD abandonne le mode « historique » de comptabilisation des prêts

reposant sur les flux et adopte, en lieu et place, la méthode de l'équivalent-don, qui consiste à comptabiliser au titre de l'APD le seul l'élément-don des prêts considérés comme éligibles à l'APD. Ces nouvelles règles s'appliqueront aux flux de l'année 2018 (connus et notifiés en 2019).

2. L'activité du groupe AFD dans les pays étrangers

L'activité du groupe AFD dans les pays étrangers

L'activité en Afrique et en Méditerranée

Le Groupe AFD fait de l'Afrique, appréhendée dans son unité, sa priorité.

Au niveau du continent africain, les enjeux transnationaux se font de plus en plus pressants. Les flux intracontinentaux - de personnes, de biens et financiers - ont déjà augmenté et ont vocation à croître davantage. Les enjeux de développement doivent être pensés au niveau du continent du fait d'une pression démographique accrue, d'enjeux sécuritaires plus prégnants ou des effets du changement climatique.

Le groupe AFD met en œuvre l'engagement de la France pris au sommet de l'Elysée pour la paix et la sécurité en Afrique, au mois de décembre 2013, d'apporter 20 Mds€ de financements pour le développement en Afrique sur la période 2014-2018.

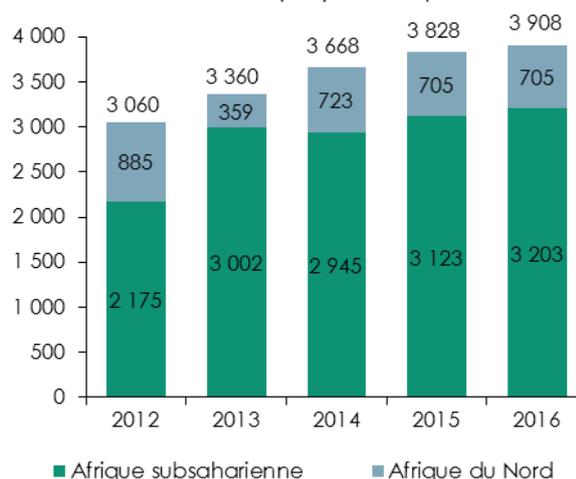
Les autorisations de financement du groupe AFD en Afrique (Afrique subsaharienne et Afrique du Nord) s'élèvent à 3,9 Mds€ en 2016 soit 50% de l'activité du Groupe dans les pays étrangers.

Il s'agit du plus haut niveau de la période. Ce niveau d'activité est en ligne avec l'objectif de dégager 20 Mds€ au cours de la période 2014-2018.

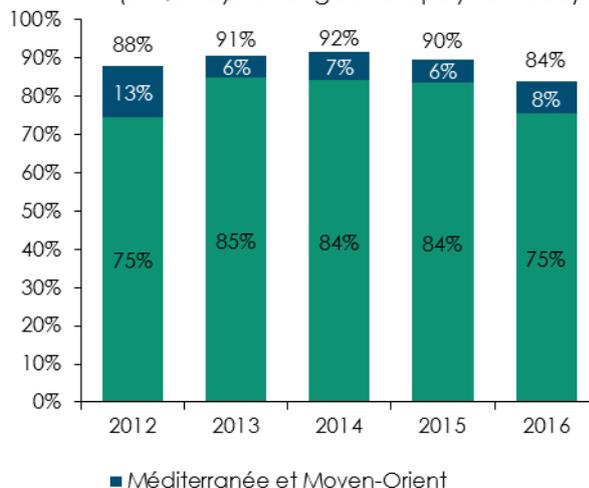
L'Afrique subsaharienne et le bassin méditerranéen concentrent respectivement 75% et 8% de l'effort financier de l'Etat en 2016 (hors effort financier pour les pays en crise).

La priorité donnée à l'Afrique se reflète dans la concentration des moyens financiers confiés par l'Etat à l'AFD.

Autorisations de Financement du groupe AFD (M€) en Afrique



Part de l'Effort financier de l'Etat (en % Pays étrangers hors pays en crise)



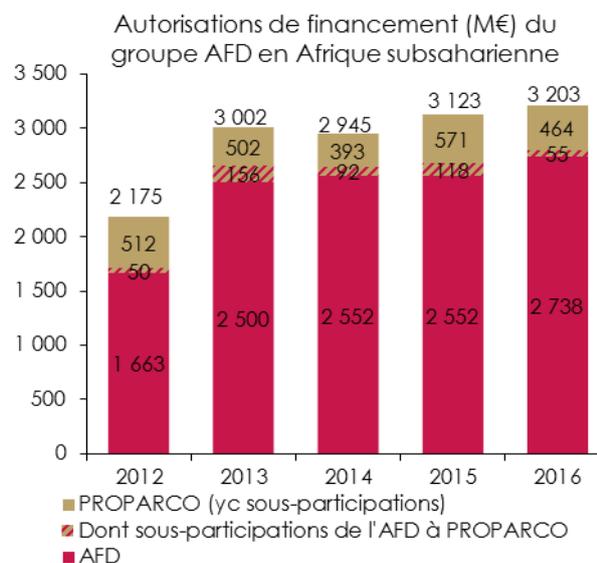
L'activité en Afrique subsaharienne

L'activité du groupe AFD en Afrique subsaharienne atteint 3,2 Mds€ en 2016 soit une croissance de 3% par rapport à 2015.

Les autorisations de financement en Afrique subsaharienne représentent 41% de l'activité du Groupe dans les pays étrangers.

L'activité de l'AFD dans la région est en croissance de 7% et s'établit à 2,7 Mds€¹⁵ (2,8 Mds€ y compris sous-participations). L'AFD a financé 355 concours.

L'activité de PROPARCO s'établit à 464 M€ en recul de 19%.



En Afrique subsaharienne, l'AFD mobilise l'ensemble des instruments dont elle dispose pour répondre de manière adaptée aux besoins de ses pays d'intervention.

L'année 2016 est marquée par le rebond des activités de prêts souverains de l'AFD avec 1,5 Md€ d'autorisations de financement (+72%).

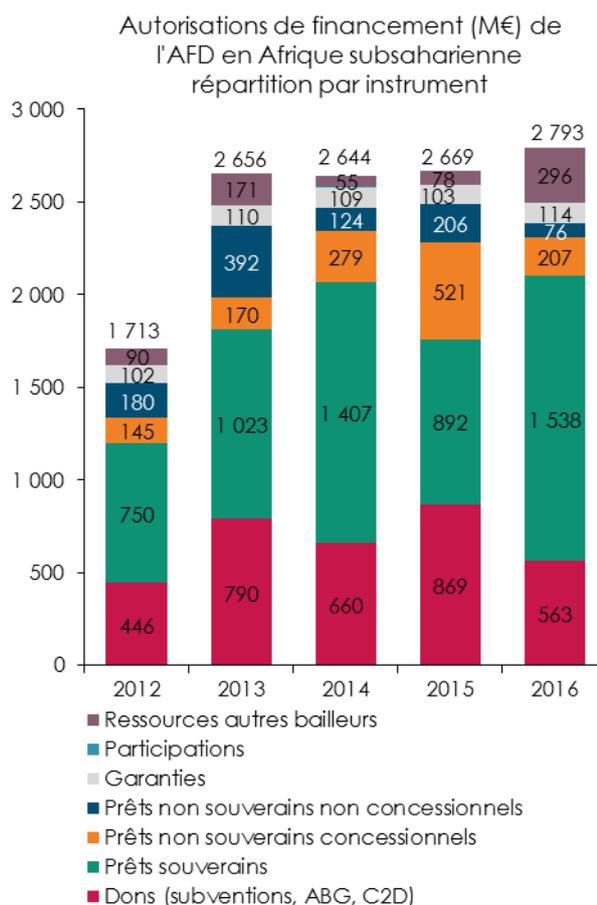
L'activité souveraine de l'AFD a été réalisée dans quinze pays d'Afrique subsaharienne en 2016 avec notamment une reprise des financements au Nigeria et au Burkina Faso et un premier prêt souverain à l'Angola.

L'activité de prêts non souverains est de 283 M€ en 2016 après une année 2015 exceptionnelle. Le niveau d'activité en garanties est relativement stable à 114 M€ (contre 103 M€ en 2015).

En 2016, les autorisations de financement en dons s'élèvent à 563 M€, en baisse de 35% par rapport à 2015.

Cette baisse s'explique par le caractère exceptionnel de l'année 2015 marquée par le lancement du second C2D Côte d'Ivoire (595 M€ en 2015).

Les fonds délégués par d'autres bailleurs atteignent un niveau inégalé de 296 M€ en 2016. Ils proviennent principalement de l'Union européenne.



¹⁵ Hors sous-participations.

En 2016, la Côte d'Ivoire, le Nigeria et le Sénégal sont les trois premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Afrique subsaharienne.

Les dix premiers bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Afrique subsaharienne ont concentré 66% de l'activité en 2016.

La Côte d'Ivoire a bénéficié de la poursuite de la mise en œuvre du second C2D (200 M€ en 2016).

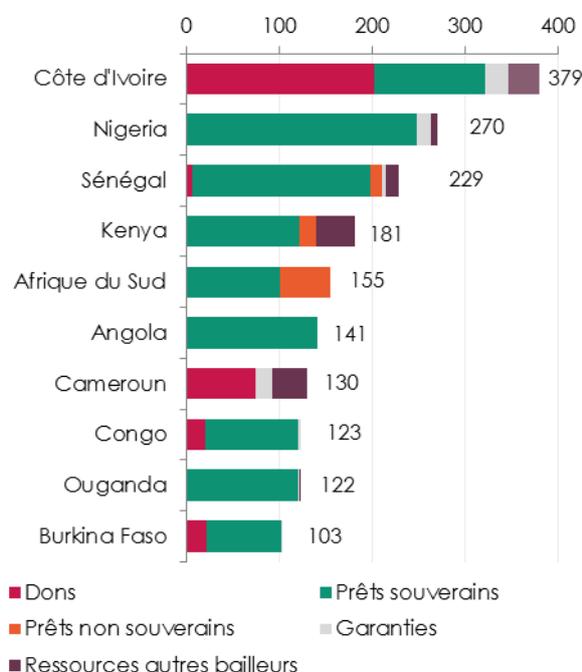
Au Nigeria, l'AFD a notamment octroyé un prêt souverain en dollars de près de 150 M€ en appui à la réforme du secteur de l'eau.

Au Sénégal, l'AFD a octroyé deux prêts souverains en 2016 dans les domaines des transports et de l'eau.

L'AFD a octroyé un premier prêt souverain en dollars à l'Angola d'un montant de 141 M€.

Le Burkina Faso, pays pauvre prioritaire de l'aide française, compte également parmi les 10 premiers pays bénéficiaires des financements de l'AFD en Afrique subsaharienne, principalement sous la forme de prêts souverains bonifiés.

10 premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Afrique subsaharienne en 2016 (M€)

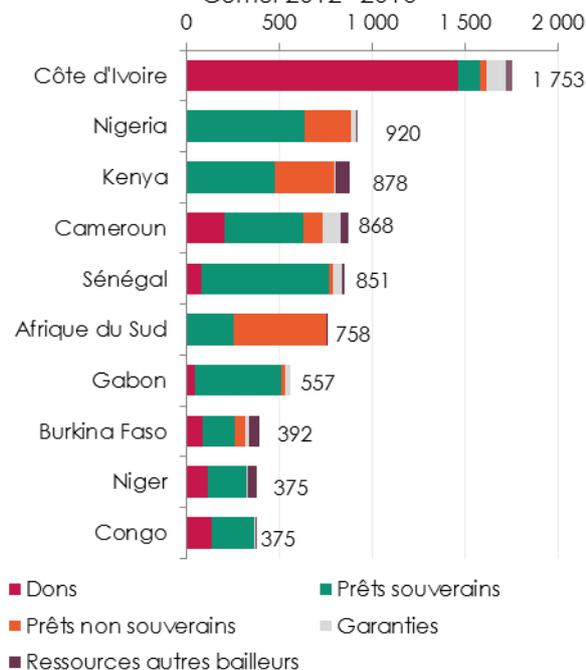


Les principaux pays bénéficiaires des financements de l'AFD sur la période 2012-2016 recoupe ceux de l'année 2016.

La Côte d'Ivoire, bénéficiaire de deux C2D, est le premier bénéficiaire des financements de l'AFD sur la période.

Le Sénégal, le Burkina Faso et le Niger, pays pauvres prioritaires de l'aide française, comptent parmi les 10 premiers pays bénéficiaires des financements de l'AFD en Afrique subsaharienne, principalement sous la forme de prêts souverains bonifiés.

10 premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD en Afrique subsaharienne (M€)
Cumul 2012-2016



Les autorisations de financement dans les pays les moins avancés (PMA) d'Afrique subsaharienne s'élevèrent à 1,3 Md€ en 2016 soit près de la moitié de l'activité dans la région.

Le rebond de l'activité dans les PMA s'explique principalement par le rebond des financements souverains avec notamment des prêts au Sénégal et à l'Ouganda. Un tiers de l'activité en Afrique subsaharienne est réalisé dans des pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure (Côte d'Ivoire et Nigeria principalement) où l'AFD intervient principalement sous forme de prêts ou de C2D. L'activité dans les pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure est réalisée très majoritairement en Afrique australe.

En Afrique subsaharienne, l'AFD intervient dans tous les secteurs opportuns pour répondre de manière adaptée aux besoins des pays d'intervention.

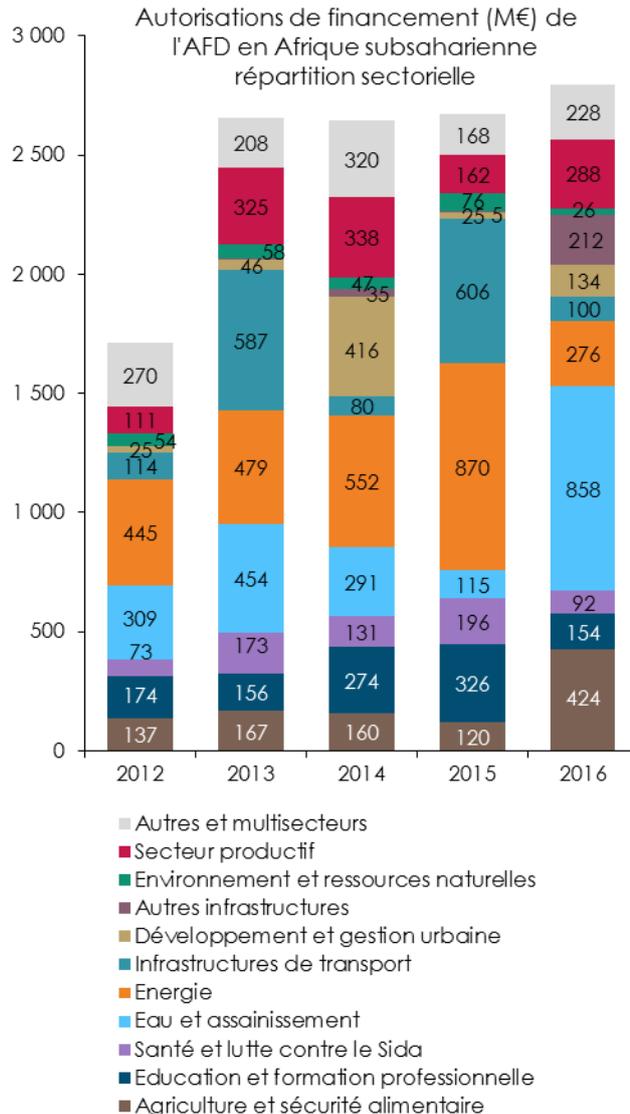
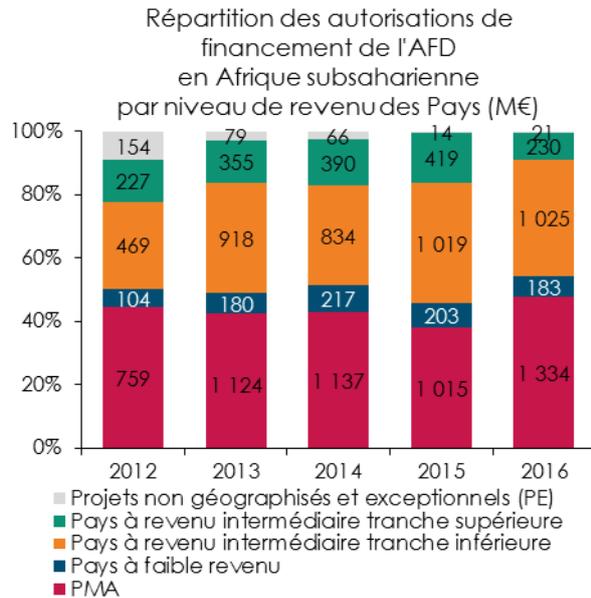
Le secteur de l'eau et l'assainissement est le premier secteur d'intervention de l'AFD en Afrique subsaharienne en 2016 avec 858 M€ d'autorisations de financement.

Dans ce secteur, l'année a été marquée par plusieurs financements importants pour appuyer la réforme du secteur de l'eau au Nigeria ou pour l'accès à l'eau en milieu urbain en Angola.

Au sein du secteur des infrastructures, le secteur de l'énergie représente 276 M€ d'autorisations de financement en 2016. Ces financements ont notamment contribué à favoriser l'accès à l'électricité en Côte d'Ivoire (120 M€).

L'activité de l'AFD dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire atteint 424 M€ en 2016. L'AFD a notamment bénéficié de 106 M€ de financements européens en dons notamment pour des projets en faveur du développement rural au Mali et au Niger financés par le fonds fiduciaire d'urgence (FFU).

Les secteurs sociaux – éducation et santé – représentent 9% des financements en 2016. L'activité dans ces secteurs est en recul après une année 2015 exceptionnelle. Les interventions dans ces secteurs restent



contraintes par le niveau des ressources en subventions mises à disposition de l'Agence.

En 2016, l'AFD a consacré 288 M€ au soutien au secteur productif principalement sous la forme de garanties (104 M€) et d'une ligne de crédit de 100 M€ à la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

L'effort financier de l'Etat consacré à l'Afrique subsaharienne s'élève à 706 M€ en 2016.

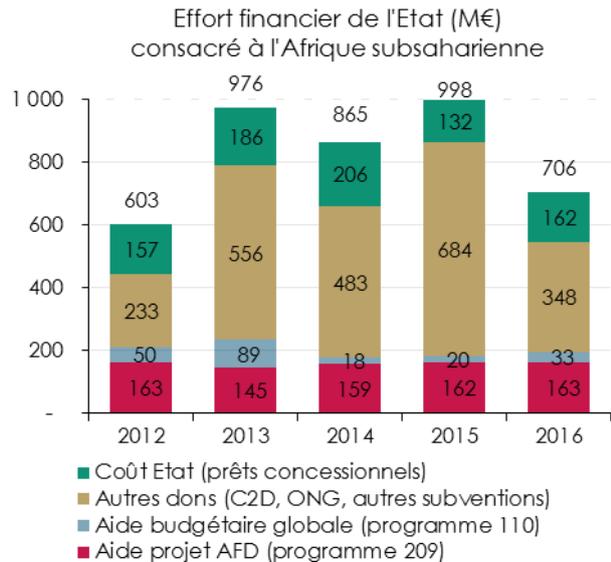
La baisse de l'effort financier de l'Etat en Afrique subsaharienne est lié à la décroissance des volumes de C2D (315 M€ en 2016 contre 641 M€ en 2015).

Le niveau des subventions sous forme d'aide projet est stable à 163 M€. L'aide budgétaire globale (33 M€) allouée à la région est en hausse relativement à 2015.

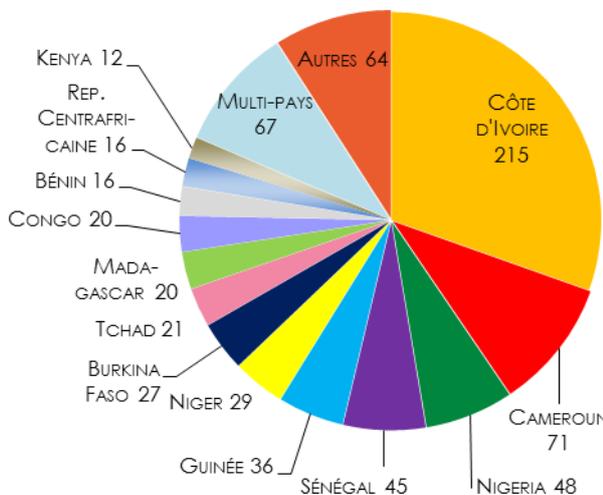
Le coût-Etat mobilisé dans la région rebondit avec 162 M€ mobilisés en 2016. Il est la conséquence directe du rebond de l'activité de prêts souverains bonifiés.

La Côte d'Ivoire est, du fait de la poursuite du second C2D, le premier pays bénéficiaire de l'effort financier de l'Etat en 2016. Sur la période 2012-2016, la Côte d'Ivoire a bénéficié de 1,5 Md€ d'effort financier en raison des deux C2D dont a bénéficié le pays.

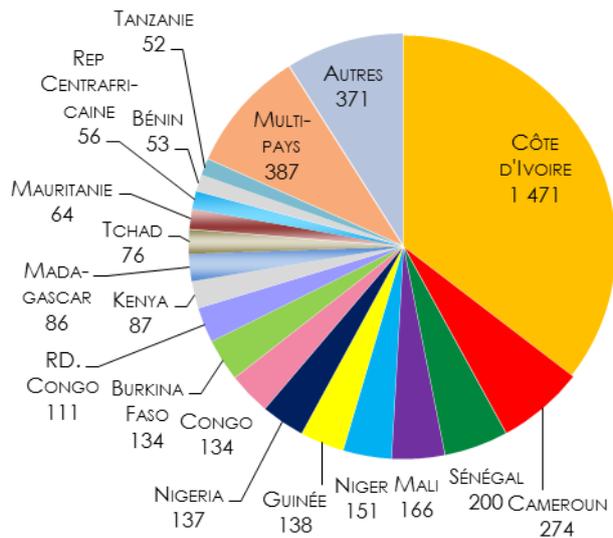
Les financements hors secteurs CICID s'élèvent à 228 M€ en 2016 et se composent notamment de deux financements dans le cadre du C2D ivoirien : un financement budgétaire de 70 M€ et un financement pour la composante justice de 62 M€.



PAYS BÉNÉFICIAIRES DE L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT EN 2016 - M€



PAYS BÉNÉFICIAIRES DE L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT CUMUL 2012-2016 - M€



L'AFD a réalisé 1,6 Md€ de versements en Afrique subsaharienne en 2016 (-4% par rapport à 2015).

Le ratio de versement est en baisse en 2016 et s'est établi à 20% (-3 points).

Cette baisse s'explique par la conjonction de trois facteurs que sont l'augmentation notable des engagements sur le continent en 2016, la difficulté de mise en œuvre des projets qui traduit notamment la faiblesse de certaines maîtrises d'ouvrage nationales, et enfin l'augmentation notable des épisodes de crises et de conflits à l'origine de la suspension ou du ralentissement des projets.

Versements (M€) et ratio de versement De l'AFD en Afrique subsaharienne

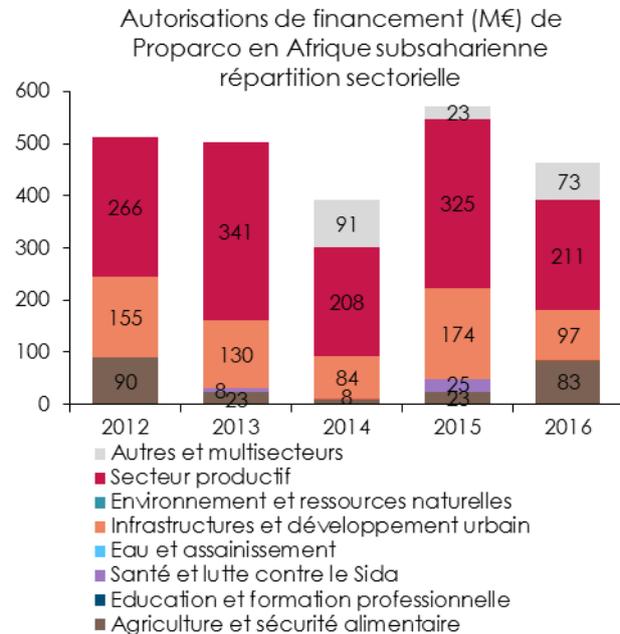
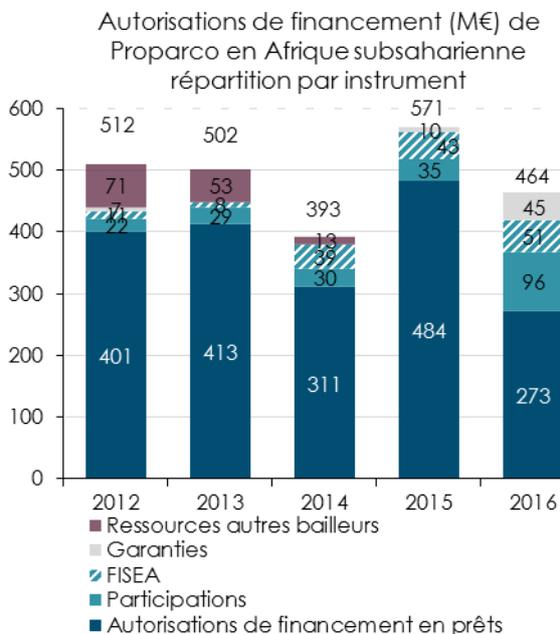


L'Afrique subsaharienne bénéficie de 464 M€ d'autorisations de financements de PROPARCO en 2016.

L'activité de PROPARCO en Afrique subsaharienne a été réalisée dans 10 pays en 2016. Le Sénégal (53 M€), la Côte d'Ivoire (33 M€), et l'Ouganda (29 M€) sont les premiers pays destinataires des financements de PROPARCO dans cette région.

L'activité de PROPARCO en Afrique subsaharienne a été majoritairement en soutien au secteur productif à travers principalement des prêts au secteur privé (90 M€), des prises de participation (49 M€) et de garanties (45 M€).

Dans le secteur des infrastructures et du développement urbain, PROPARCO a notamment autorisé des financements en faveur de l'énergie solaire au Sénégal (53 M€).



L'activité en Méditerranée et au Moyen-Orient

L'année 2016 marque la poursuite du rebond de l'activité dans la région Méditerranée et Moyen-Orient avec 1,4 Md€ d'autorisations de financement.

L'activité du groupe AFD dans cette région est en croissance de 22% par rapport à 2015.

L'activité de l'AFD s'établit à 1 110 M€ en 2016 (+9%).

L'activité de PROPARCO s'élève à 335 M€, en forte croissance par rapport à 2015 (+91%).

La poursuite du rebond de l'activité est portée par les activités non souveraines non concessionnelles qui représentent un tiers des financements approuvés en 2016 (493 M€).

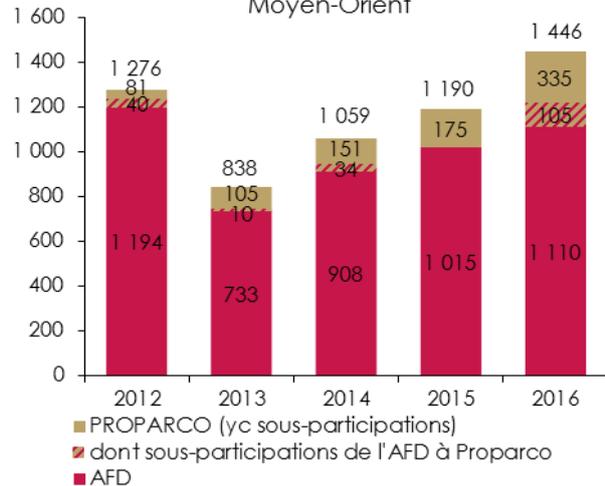
Cette croissance des financements non souverains s'explique, pour partie, par la reprise en Turquie de l'activité non souveraine (320 M€, soit 65% des prêts non souverains totaux) qui a permis, en parallèle des lignes de crédit traditionnelles de type SUNREF, de développer des thématiques innovantes pour amener les banques à financer des investissements de remise à niveau environnementale des zones industrielles, en matière de sécurité au travail ou permettant de promouvoir l'emploi féminin (Cf. note de suivi du CIT Genre).

L'activité souveraine s'établit à 591 M€ et représente près de la moitié des octrois de l'AFD dans la région.

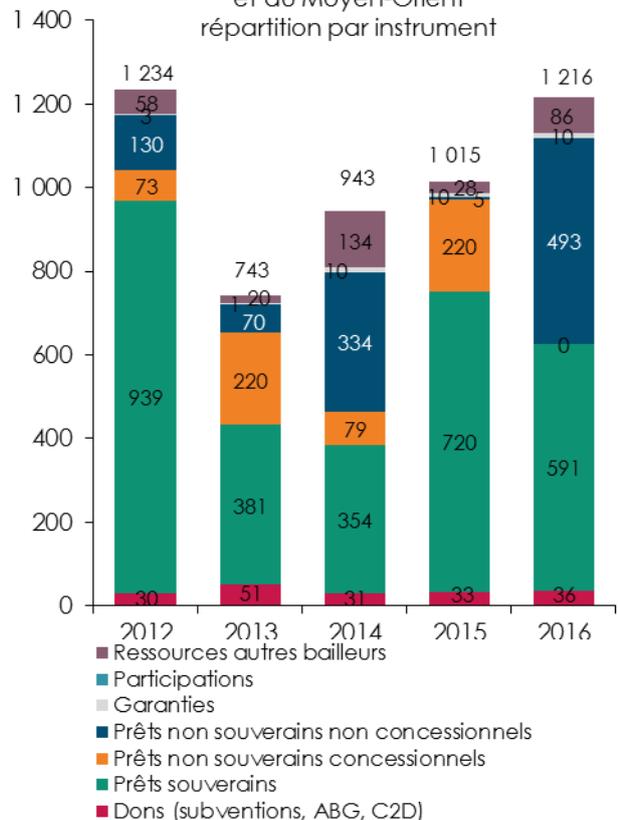
Les autorisations se répartissent de manière équilibrée entre Egypte (180 M€), Maroc (144 M€), Tunisie (135 M€) et Jordanie (132 M€).

L'année 2016 est marquée par la reprise de la croissance des délégations de fonds européens qui s'établissent à 86 M€ contre 28 M€ en 2015. La Jordanie, avec 47% des délégations totales, et le Maroc, avec 35%, sont les premiers bénéficiaires des ressources européennes, notamment pour le financement de projets dans le secteur de l'eau et assainissement et dans l'agriculture avec un accent marqué sur le climat.

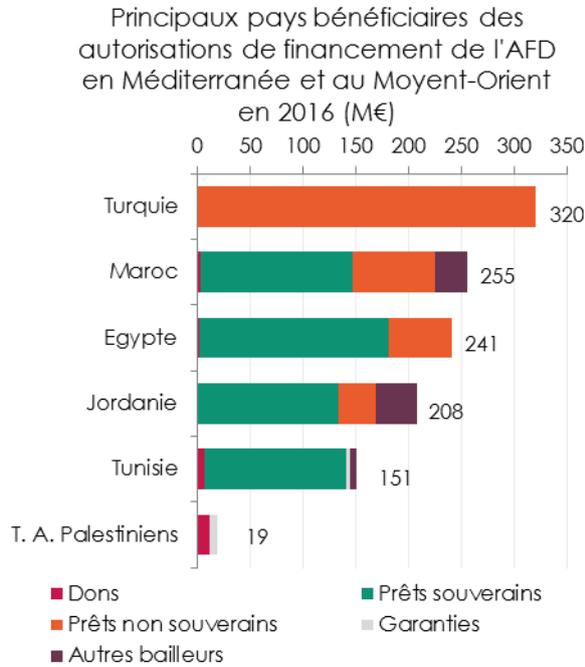
Autorisations de financement (M€) du groupe AFD en Méditerranée et au Moyen-Orient



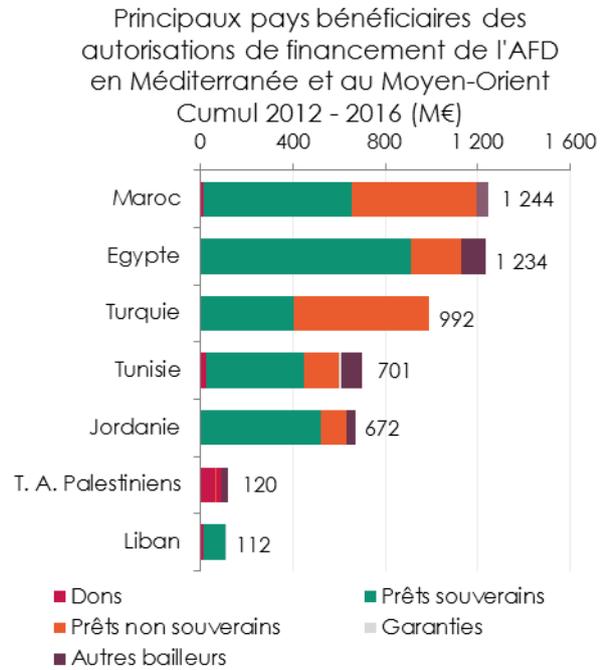
Autorisations de financement (M€) de l'AFD en Méditerranée et au Moyen-Orient répartition par instrument



En 2016, la Turquie, le Maroc et l'Egypte sont les principaux pays bénéficiaires des financements de l'AFD dans la région

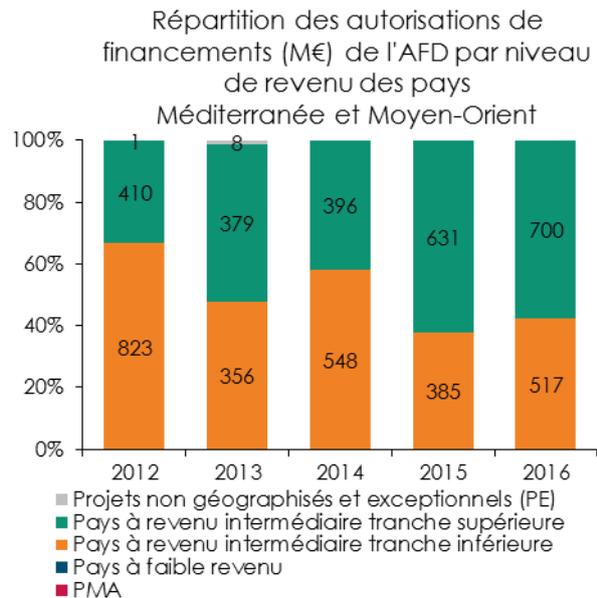


Méditerranée et Moyen-Orient. Sur la période 2012-2016, le Maroc est le premier bénéficiaire des financements AFD.



L'activité en Méditerranée et au Moyen-Orient est par nature orientée vers les pays à revenu intermédiaire (la région compte un seul PMA, le Yémen).

L'augmentation de la part des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure s'explique par la reprise de la croissance des financements vers le Maroc et l'Egypte.



En 2016, le secteur infrastructures et développement urbain¹⁶ représente 37% de l'activité de l'AFD en Méditerranée et au Moyen-Orient.

Au sein des infrastructures, le transport est largement le premier sous-secteur financé dans la région (404 M€ soit 33% des financements). L'AFD a notamment financé des projets de transport ferroviaire en Egypte et en Turquie. Ces projets ont un co-bénéfice climat.

Le secteur de l'eau et de l'assainissement est le deuxième secteur d'intervention de l'Agence dans la région en 2016 avec 19% des financements.

Dans ce secteur, l'AFD a octroyé 60 M€ de financements à la Tunisie et 50 M€ à l'Egypte sous la forme de prêt souverain respectivement pour financer un projet d'alimentation en eau et un projet d'assainissement à Alexandrie. 32 M€, complétés par une délégation de l'Union européenne de 40 M€, ont été accordés à la Jordanie pour financer un projet de distribution d'eau potable et collecte des eaux usées afin de répondre à la demande croissante en eau accentuée par l'arrivée massive de réfugiés syriens.

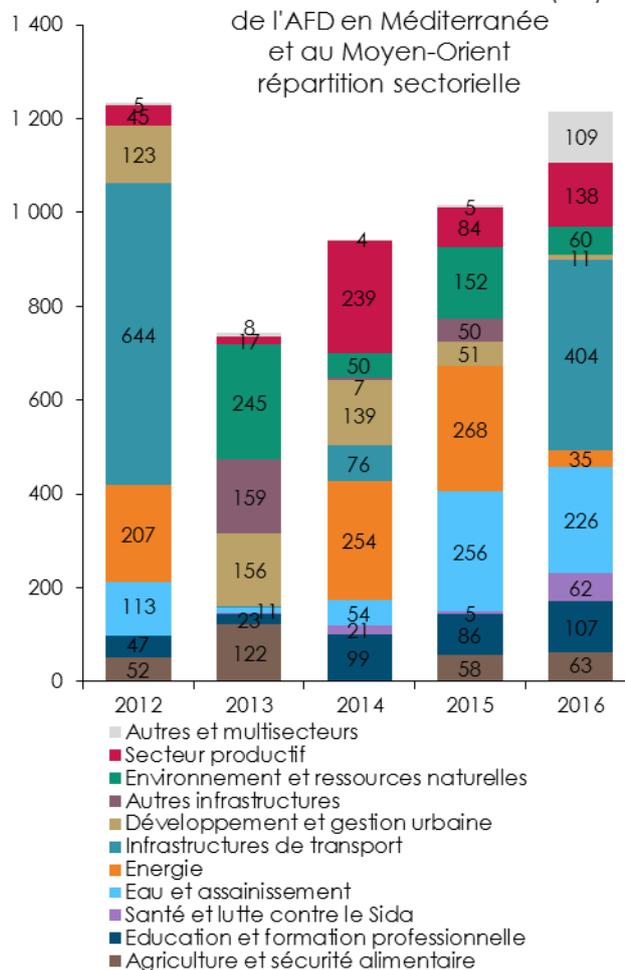
Les financements dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles correspondent à plusieurs octrois en faveur des institutions financières égyptiennes (60 M€ en total), en soutien des politiques environnementales.

Enfin, un effort particulier a été consacré à l'axe transversal genre, 60 % des projets ayant intégré des objectifs prioritaires ou secondaires sur le genre. L'octroi de 100 M€, sous forme d'une ligne de crédit « emploi des femmes et sécurité au travail » à la banque TSKB en Turquie, en est une illustration.

A noter que la variabilité de la répartition sectorielle de l'activité de la région s'explique par le nombre limité d'opérations significatives. Ainsi, en 2016, les dix premiers

¹⁶ Le secteur infrastructures et développement urbain inclut l'énergie, les transports, le développement et la gestion urbaine ainsi que les autres infrastructures.

Autorisations de financement (M€) de l'AFD en Méditerranée et au Moyen-Orient répartition sectorielle



financements de l'AFD représentent environ 60% de l'activité totale de la région

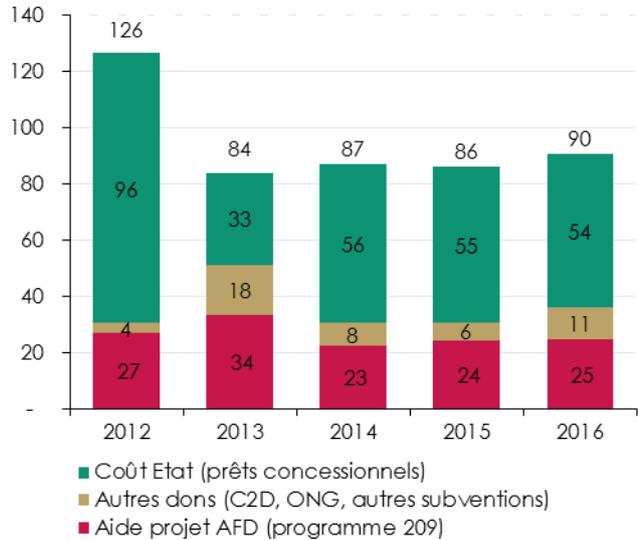
En 2016, l'objectif climat sur la zone (50% des interventions) a été largement dépassé avec 67% des projets ayant des impacts positifs en matière de changement climatique.

Près d'un tiers des projets « climat » sont des projets adaptation, permettant aux pays de mieux faire face aux effets du changement climatique, notamment par une meilleure gestion de la demande en eau, la modernisation des réseaux et la réutilisation des eaux usées. Les projets à co-bénéfices « Climat » ont été particulièrement dynamique au Maroc, pays hôte de la COP22 et premier pays africain à avoir publié sa contribution nationale (INDC) en 2015.

L'effort financier de l'Etat consacré à la région est stable à 90 M€ principalement composé du coût-Etat des prêts (60% de l'effort financier en 2016).

L'activité en subventions est prioritairement destinée aux Territoires autonomes palestiniens (11 M€ en 2016).

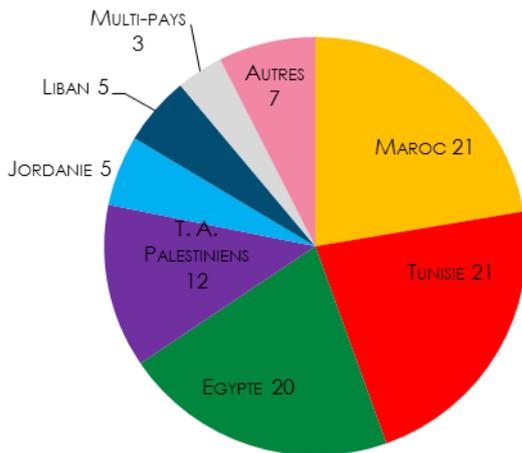
Effort financier de l'Etat (M€) consacré à la Méditerranée et au Moyen-Orient



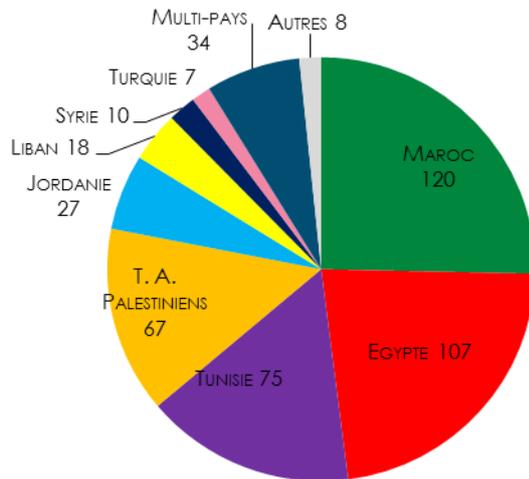
En 2016, la Tunisie, l'Egypte et le Maroc ont été les principaux pays bénéficiaires de l'effort financier de l'Etat consacré à la région Méditerranée et Moyen-Orient principalement sous la forme de bonification de prêts. Sur la période 2012-2016, le Maroc est le premier

bénéficiaire de l'effort financier de l'Etat, suivi par l'Egypte (107 M€) et la Tunisie (75 M€). Les Territoires autonomes palestiniens ont bénéficié de 67 M€ d'effort financier principalement sous forme de dons.

PAYS BÉNÉFICIAIRES DE L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT EN 2016 - M€

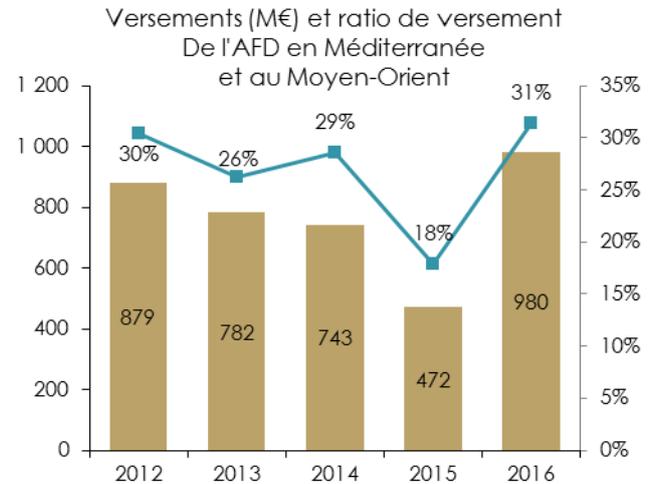


PAYS BÉNÉFICIAIRES DE L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT CUMUL 2012-2016 - M€



En 2016, les versements de l'AFD dans la région Méditerranée et Moyen-Orient ont atteint 980 M€ et ont plus que doublé par rapport à 2015.

Le taux de versement s'établit à 31% (+13 points). Ce rebond des versements reflète une reprise dans l'exécution des projets après les difficultés rencontrées dans la plupart des pays d'intervention de la région (transitions politiques en cours, crises des réfugiés).



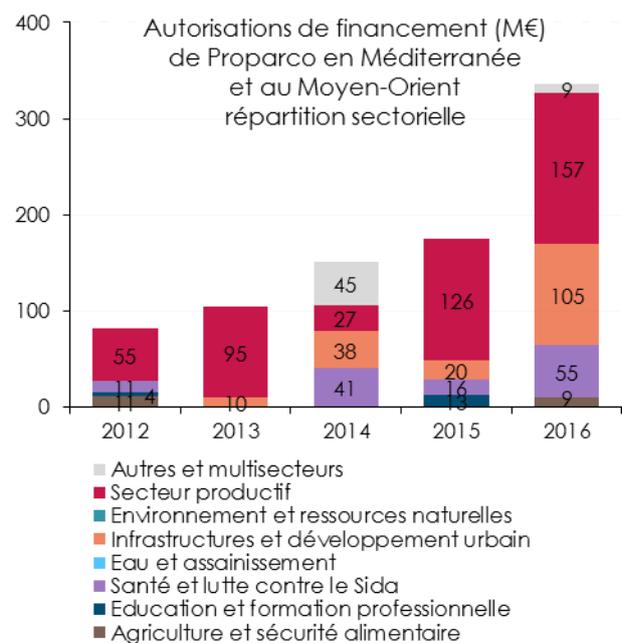
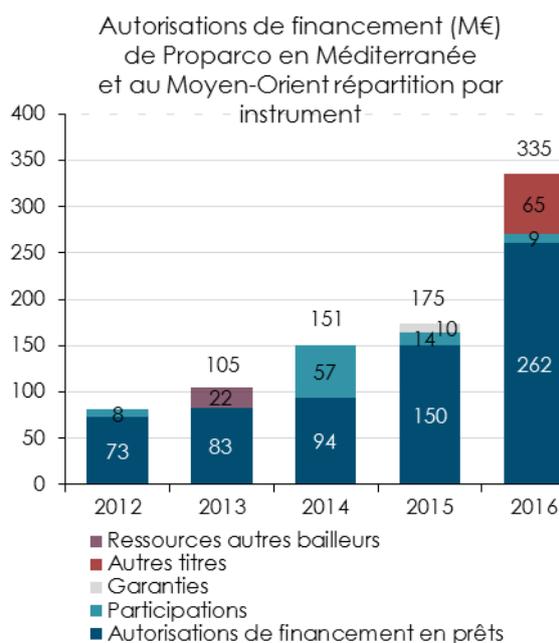
En 2016, les autorisations de PROPARCO en Méditerranée et au Moyen-Orient sont en forte augmentation par rapport à 2015 et s'élèvent à 335 M€ principalement sous forme de prêts (262 M€).

L'activité de PROPARCO a été réalisée en 2016 principalement en Turquie (173 M€), en Jordanie (80 M€) et en Tunisie (30 M€).

Les financements de PROPARCO ont été majoritairement orientés vers le soutien au secteur productif (157 M€), notamment grâce à une ligne de crédit bancaire de 100 M€ en Turquie qui vise à soutenir les projets d'énergie renouvelable.

L'activité dans le secteur des infrastructures et du développement urbain s'élève à 105 M€. Elle est portée notamment par le financement de fermes éoliennes et solaires en Jordanie pour près de 80 M€.

En 2016, le montant des octrois dans le secteur de la santé et la lutte contre le SIDA atteint 55 M€, essentiellement en raison de financements octroyés pour renforcer les infrastructures hospitalières de base en Turquie.



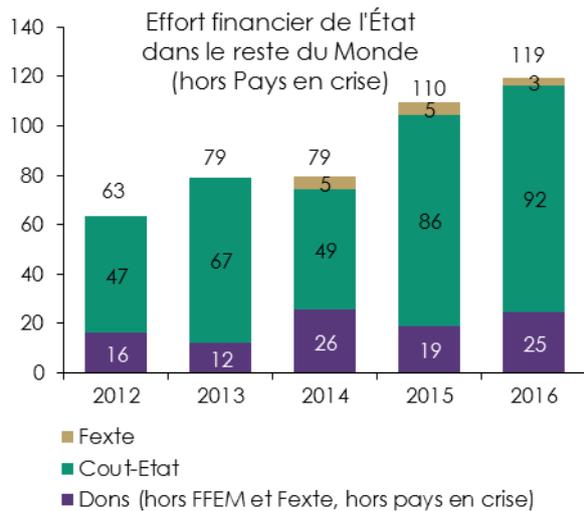
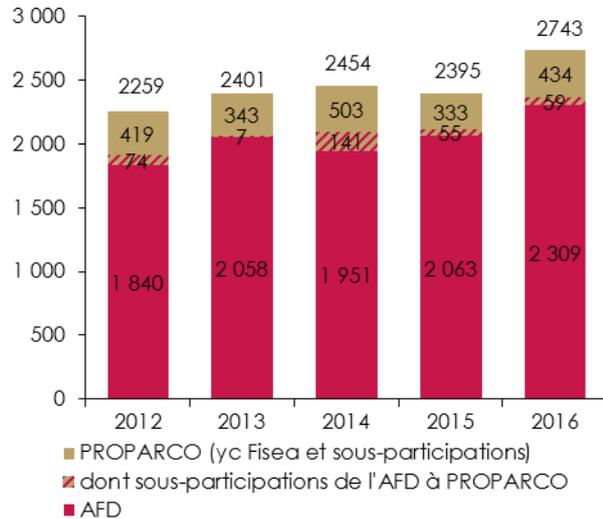
L'activité de l'Agence dans le reste du monde

L'activité du groupe AFD dans le reste du monde s'élève à 2,7 Mds€, soit 35% de l'activité du Groupe dans les pays étrangers en 2016.

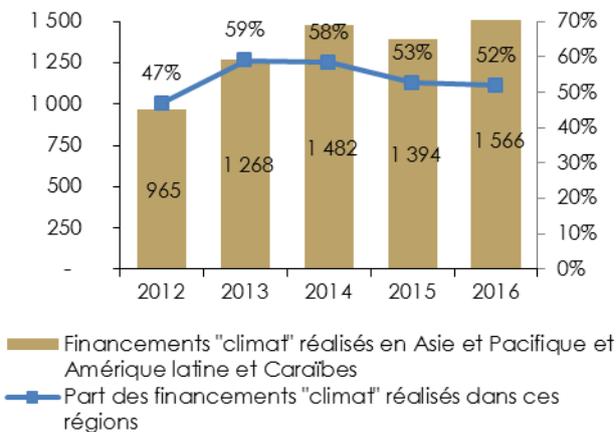
L'activité dans ces pays est croissance de 15% par rapport à 2015, portée par la forte croissance de l'activité dans la région Amérique latine et Caraïbes.

L'effort financier de l'Etat mis en œuvre par l'AFD dans le reste du monde, hors pays en crise, est de 119 M€. Bien qu'en hausse depuis 2014, il reste extrêmement modeste au regard du volume d'activité dans ces pays.

Autorisations de financement (M€) du groupe AFD dans le reste du Monde



Financements "climat" de l'AFD réalisés en Asie et Pacifique et Amérique latine et Caraïbes



52% des financements « climat » de l'AFD sont réalisés dans les zones Asie et Pacifique et Amérique latine et Caraïbes.

L'activité en Asie et Pacifique

Les autorisations de financement du groupe AFD en Asie et Pacifique s'élevèrent à 1,4 Md€ en 2016, soit 18% de l'activité dans les Etats étrangers.

L'activité du Groupe dans cette région est stable par rapport à 2015. L'activité de l'AFD s'est établie à 1 218 M€ en 2016 (-1%). L'activité de PROPARCO s'est établie à 149 M€ en baisse de 8% par rapport à 2015.

Les financements de l'AFD ont bénéficié à 15 pays de la région en 2016. L'activité de l'AFD en Asie et Pacifique est caractérisée par une hausse de l'activité de prêts souverains (+9%).

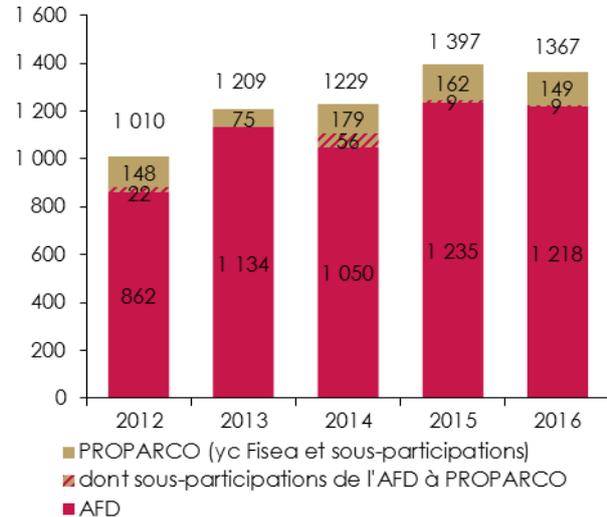
Avec 1 143 M€ en 2016, les prêts souverains continuent à représenter la majorité des engagements financiers de la région Asie et Pacifique (93% du total). L'activité a été marquée par les financements accordés au Pakistan, en Inde, en Chine et en Birmanie, totalisant près des deux tiers des engagements dans la région (71%).

L'activité de prêts non souverains non concessionnels a été très limitée en 2016 (9 M€ correspondant à une seule opération en sous-participation de PROPARCO) alors qu'elle s'élevait à 109 M€ en 2015 et 138 M€ en 2014. La réticence locale vis-à-vis de l'endettement extérieur des entités publiques autonomes auprès de bailleurs internationaux constitue un frein au développement du non souverain dans la région.

Avec 20 M€, l'activité en dons reste marginale, stable par rapport à 2015.

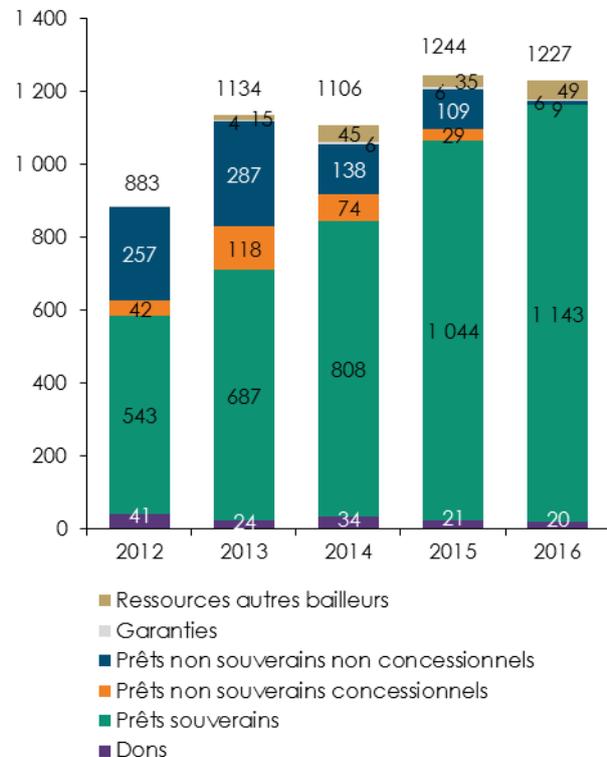
L'activité sur ressources d'autres bailleurs est en hausse de 40% par rapport à 2015 pour un total de 49 M€. Cette croissance s'explique par une montée en puissance des fonds **L'Inde est le premier pays bénéficiaire des autorisations de financement de l'AFD dans la**

Autorisations de financement (M€) du groupe AFD en Asie et Pacifique



délégués européens pour accompagner la mise en place de projets dans la région.

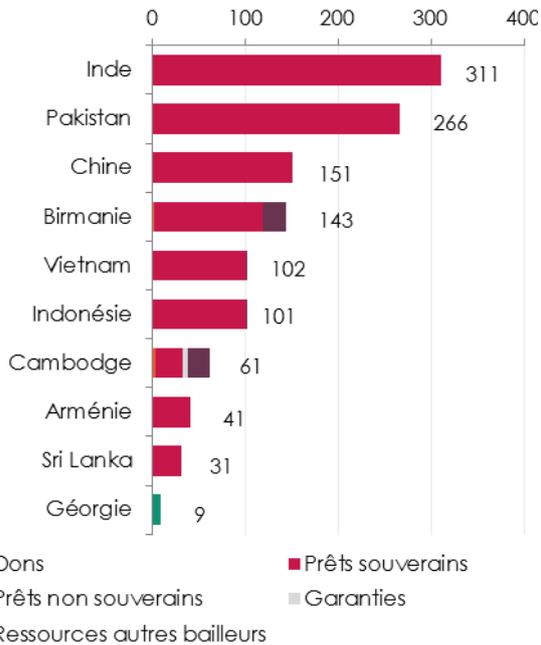
Autorisations de financement (M€) de l'AFD en Asie et Pacifique: répartition par instrument



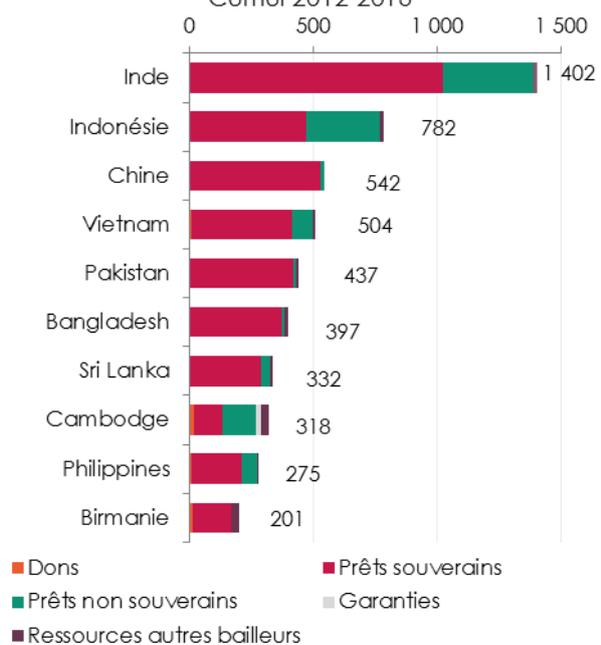
zone Asie et Pacifique, à la fois en 2016 (bénéficiant de prêts souverains dans le secteur des infrastructures, du développement urbain) et en cumulé sur la période 2012-2016.

Le Pakistan a été le deuxième pays bénéficiaire pour 2016 (avec trois financements dans le domaine de l'électricité).

10 premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD (M€) en Asie et Pacifique en 2016



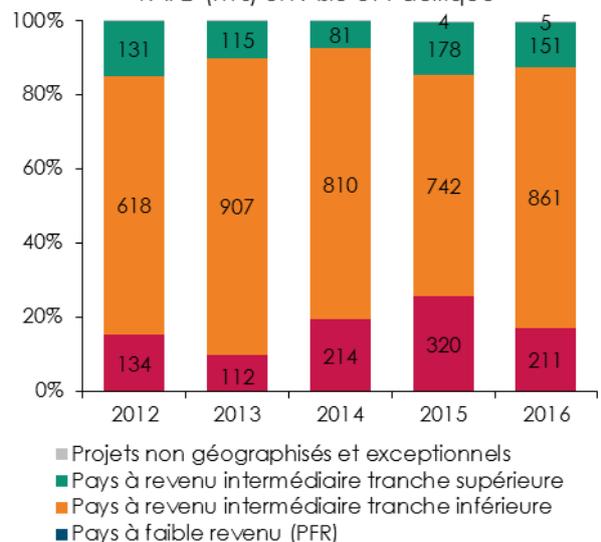
10 premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement de l'AFD (M€) en Asie et Pacifique Cumul 2012-2016



L'activité de l'AFD en Asie et Pacifique est principalement réalisée dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

En 2016, après la hausse des précédentes années, les octrois vers les PMA¹⁷ sont en diminution. Ces derniers bénéficient de 17% des autorisations de financement, soit 211 M€ (contre 26% en 2015 et 19% en 2014). Ce recul s'explique par l'absence d'activité au Bangladesh en 2016. L'activité dans les PRITI, catégorie qui rassemble la majorité des pays de la région, s'établit à 861 M€ en 2016 (+16%), du fait de la forte croissance de l'activité en Inde et au Pakistan. Les autorisations de financement dans les PRITS correspondent à l'activité de l'AFD en Chine.

Répartition par niveau de revenu des autorisations de financement de l'AFD (M€) en Asie et Pacifique



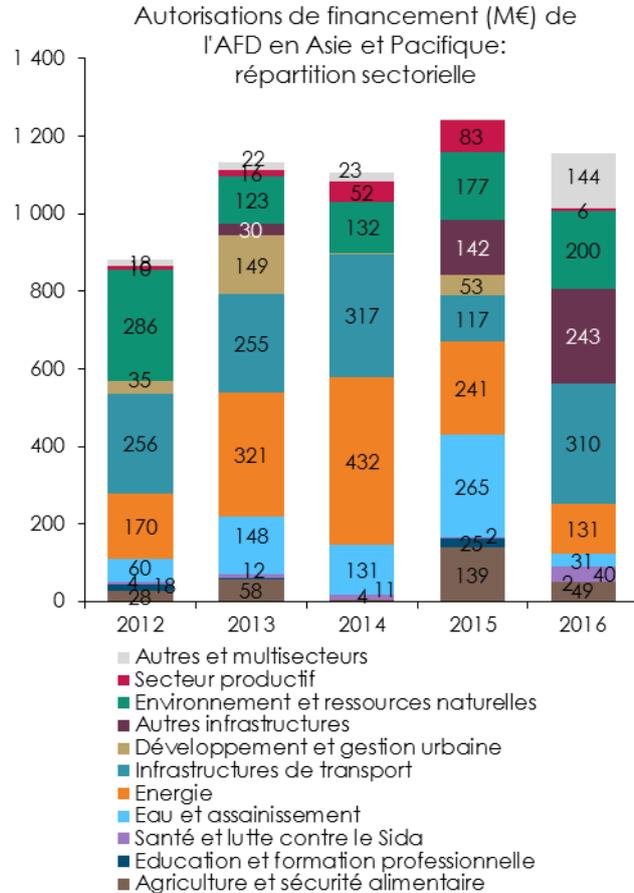
¹⁷ Au cours de la période 2012-2016, l'AFD est intervenue dans six PMA de la région : Afghanistan, Bangladesh, Birmanie, Cambodge, Laos, Vanuatu.

L'activité de l'AFD en Asie et Pacifique se concentre majoritairement sur des projets liés aux infrastructures, au développement urbain et à l'environnement, conformément à son mandat d'intervention pour une croissance verte et solidaire.

En 2016, l'activité financière est marquée par une forte croissance dans le secteur des infrastructures et du développement urbain (62% des octrois totaux). Entre les sous-secteurs, celui des transports est prédominant, avec 310 M€ d'autorisations de financement (soit 25% du total).

Les autorisations de financement en faveur du secteur de l'environnement et des ressources naturelles représentent le deuxième secteur le plus financé en 2016 (16% des financements totaux). Un prêt souverain de 100 M€ a été octroyé au Viet-Nam en faveur des politiques de lutte contre le changement climatique et un prêt de 75 M€ à la Chine pour la valorisation du patrimoine naturel de Xianju.

Les secteurs en baisse sont celui de l'agriculture et la sécurité alimentaire (49 M€), dont les financements ont été accordés surtout en Birmanie, et celui de l'eau et l'assainissement (31 M€) essentiellement porté par un prêt souverain au Cambodge. En 2016, 67 % des financements accordés présentent des impacts positifs sur le climat.



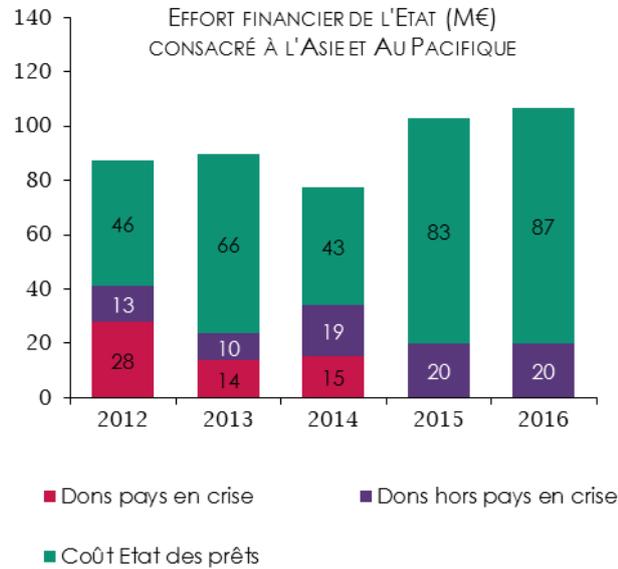
Un partenariat renforcé avec la Banque asiatique de développement (BASD)

En 2016, l'AFD est intervenue à hauteur de 28 % à travers des prêts de politique publique, pour appuyer des dialogues sectoriels dans les domaines du climat, de l'énergie et des finances publiques, principalement en cofinancement avec la Banque asiatique de développement (BASD) et la Banque mondiale.

L'AFD a également souhaité renforcer son partenariat stratégique et prioritaire avec la BASD en signant un nouvel accord-cadre de partenariat avec cette l'institution financière en octobre 2016. Celui-ci vise des objectifs concrets de collaboration dans plusieurs domaines clés pour la région (transport urbain, villes durables, changement climatique, protection sociale), ainsi que des montants de projets en cofinancement plus ambitieux pour les prochaines années.

En 2016, l'effort financier de l'Etat mobilisé dans la région est en légère hausse (+3%) par rapport à 2015 et se stabilise à 107 M€.

L'activité en dons (subventions du programme 209, ONG ou autres subventions) reste stable (20 M€) par rapport à 2015. Elle s'est déployée à travers 35 opérations (contre 21 en 2015).

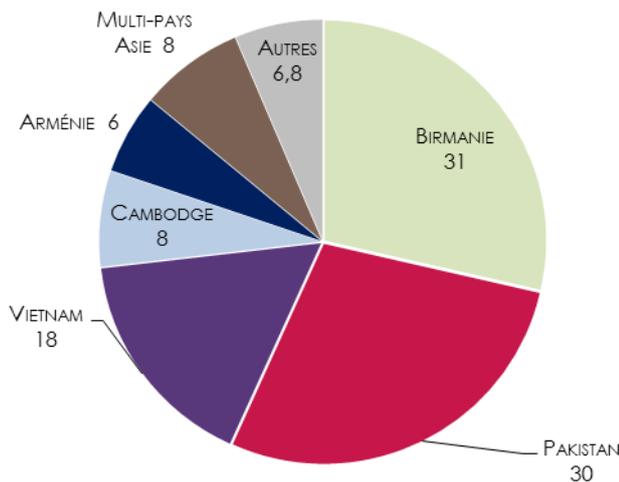


En 2016, 77% de l'effort total a été déployé en faveur de la Birmanie (30%), du Pakistan (29%) et du Vietnam (18%). En cumulé sur la période 2012-2016, le Vietnam a été le premier bénéficiaire de l'effort financier de l'Etat dans

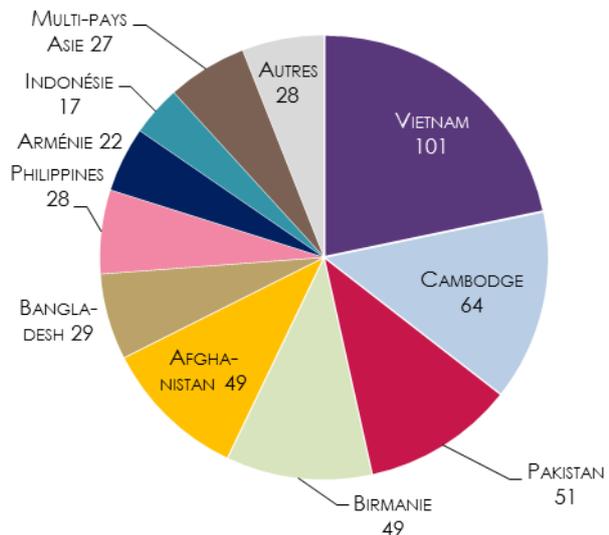
la région (101 M€). Il est suivi du Cambodge (64 M€) et du Pakistan (51 M€).

Les interventions de l'AFD en Chine et en Inde s'effectuent sans coût financier pour l'Etat depuis 2011 et depuis 2015 pour l'Indonésie.

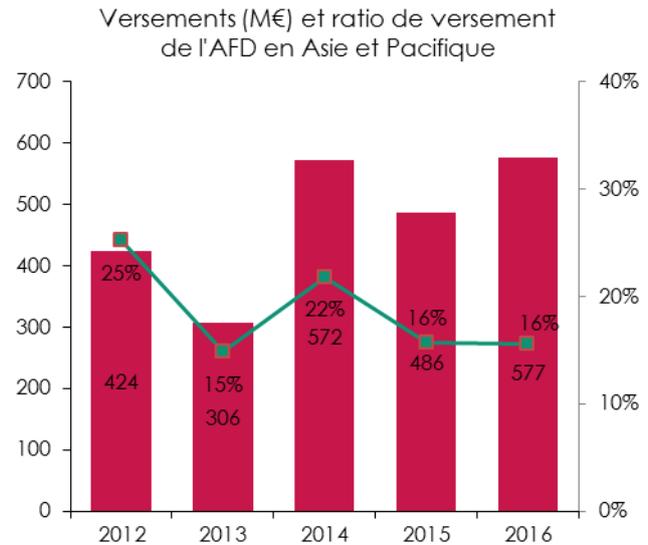
PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES DE L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT (M€) EN 2016



PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES DE L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT (M€) CUMULÉ 2012-2016



En 2016, les versements de l'AFD en Asie et Pacifique atteignent 577 M€, soit une croissance de 18% par rapport à 2015.

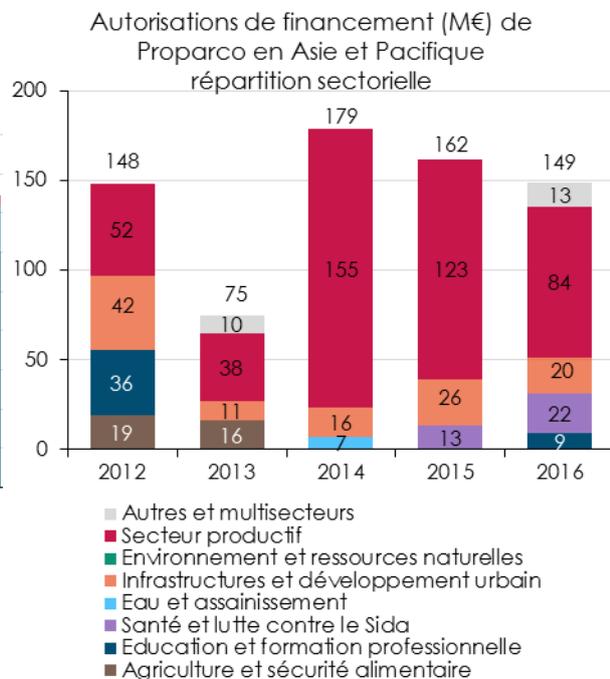
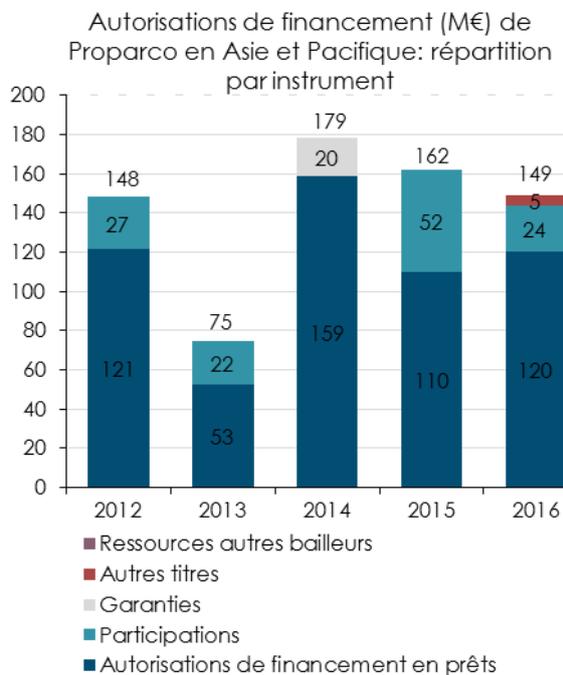


Les autorisations de PROPARCO en Asie et Pacifique se tassent légèrement (-8%), à 149 M€ en 2016, soit 11% du total de l'activité de PROPARCO.

Cette baisse s'explique par la contraction, des autorisations de financement en participations après une année 2015 exceptionnelle. En revanche, l'activité de financement en prêts est en hausse avec 120 M€ (+9%).

En 2016 l'activité reste majoritairement orientée vers le soutien au secteur productif (84 M€, soit 56% du total). PROPARCO a renforcé son activité dans le secteur de la santé (financement en faveur du développement d'hôpitaux et cliniques privés en Géorgie). Près de la moitié (48%) des autorisations de financement correspondent à des lignes de crédit accordées à des établissements financiers.

Au niveau géographique, le Sri Lanka (27 M€), le Cambodge (23 M€) et la Géorgie (22 M€) sont les premiers bénéficiaires des autorisations de financement de PROPARCO en 2016.



L'activité en Amérique latine et Caraïbes

L'activité du groupe AFD en Amérique latine et Caraïbes s'établit à 1,4 Md€ en 2016, soit 18% de l'activité dans les Etats étrangers.

L'activité du Groupe dans cette région est en forte croissance de 38% en 2016 par rapport à 2015. L'activité de l'AFD s'établit à 1 090 M€ en 2016 (+24%). L'activité de PROPARCO s'établit à 286 M€ en croissance de 40% par rapport à 2015.

Les financements de l'AFD ont bénéficié à 10 pays de la région en 2016.

En termes d'instruments, l'augmentation de l'activité de l'AFD est due à une forte hausse (+65%) des prêts non souverains qui représentent 44% du volume annuel d'engagements.

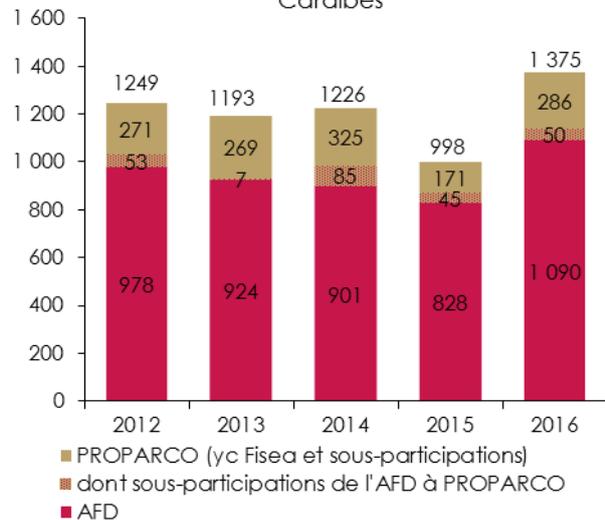
Cette activité est notamment portée par un prêt non concessionnel de 250 M€ au Mexique dans le secteur des infrastructures et du développement urbain, visant à moderniser le métro de Mexico.

L'activité de prêts souverains s'établit à 576 M€, en légère hausse par rapport à 2015 (+7%).

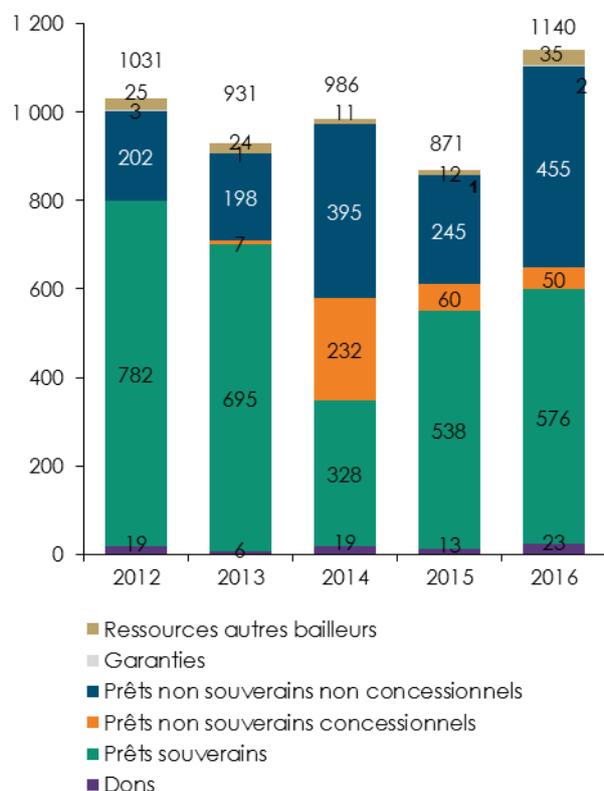
Les principaux bénéficiaires des prêts souverains sont les nouveaux pays d'implantation de l'AFD, Bolivie et Equateur ainsi que la Colombie. Les prêts souverains octroyés en Bolivie soutiennent des projets visant à renforcer les capacités de production d'énergie renouvelable, ce qui est conforme à l'objectif d'une concentration d'au moins 70% des financements sur des investissements à co-bénéfice climat. L'activité souveraine en Equateur et Colombie finance des projets d'infrastructures, de développement urbain, d'éducation et de lutte contre le changement climatique.

En 2016, l'AFD a bénéficié de délégations de fonds de l'Union Européenne à hauteur de 35M€ (soit une augmentation de 91% par rapport à 2015), sous forme de subventions destinées à accompagner les financements de l'AFD, notamment par la facilité UE-LAIF.

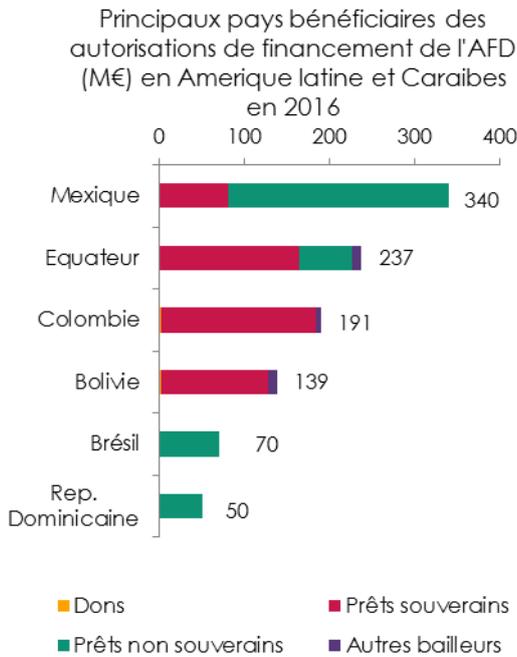
Autorisations de financement (M€) du groupe AFD en Amérique latine et Caraïbes



Autorisations de financement (M€) de l'AFD en Amérique latine et Caraïbes répartition par instrument

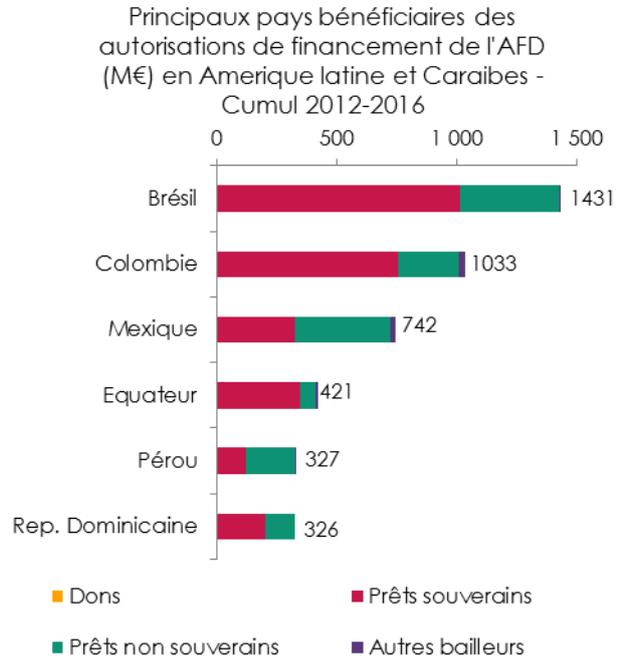


Le Mexique est le premier pays bénéficiaire des autorisations de financement de l'AFD en Amérique latine et Caraïbes en 2016 (29% du total), essentiellement en raison du prêt non souverain dans le secteur du transport urbain (250 M€).

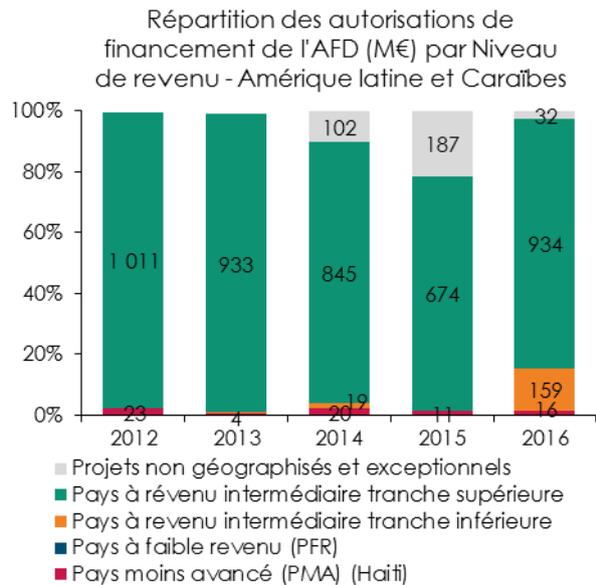


L'activité dans la région Amérique latine et Caraïbes, Haïti mis à part, est par nature orientée vers les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui constituent la majorité des pays de la région.

Cependant, après l'implantation de l'AFD en Bolivie, les octrois en faveur des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRIT) ont augmenté en 2016.



L'Equateur est le deuxième pays d'intervention de l'Agence en 2016 (233M€). L'activité au Brésil reprend légèrement (70 M€) après une année 2015 très faible



L'environnement et les ressources naturelles constitue le premier secteur d'intervention de l'AFD dans la région en 2016 avec 273 M€ d'autorisations de financement soit plus de 25% des engagements annuels.

L'année 2016 a aussi été marquée par l'importance des autorisations dans le secteur des infrastructures de transport, essentiellement en raison de l'octroi d'un projet en faveur du transport urbain au Mexique (250 M€).

L'activité dans la région a enfin été dynamique dans le secteur de l'énergie avec 218 M€ d'autorisations de financement en 2016 en faveur du développement des énergies solaires et éoliennes.

Le « secteur productif » représente 76 M€ d'autorisations de financements en 2016, principalement sous forme de ligne de crédit en faveur de la transition énergétique (SUNREF). Le secteur de l'éducation est en forte hausse et passe en 2016 à 107 M€ octroyés contre 31 en 2015, en raison d'un prêt souverain de 68 M€ à l'Equateur, qui vise à renforcer la qualité et l'accès à l'enseignement primaire, et d'un projet au Pérou dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

71% d'octrois « climat » en 2016

Dans le cadre du mandat de croissance verte et solidaire de l'AFD en Amérique latine, 71% des autorisations de financement dans la région présentent un co-bénéfice climat¹⁸, dépassant ainsi la cible de 70% fixée pour cette région par le CIT « Climat ».

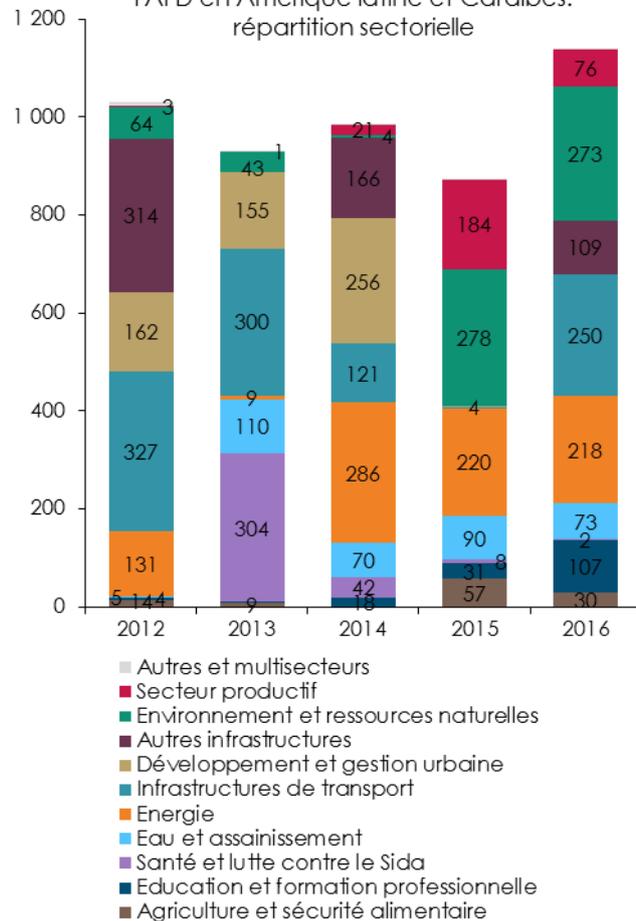
L'effort financier de l'Etat mobilisé dans la région reste très limité (24 M€ en 2016) au regard du volume d'activité. L'activité en prêts se fait quasiment sans coût-Etat.

Le coût-Etat a été mobilisé en 2016 pour un prêt non souverain concessionnel sous forme de ligne de crédit bancaire en République Dominicaine.

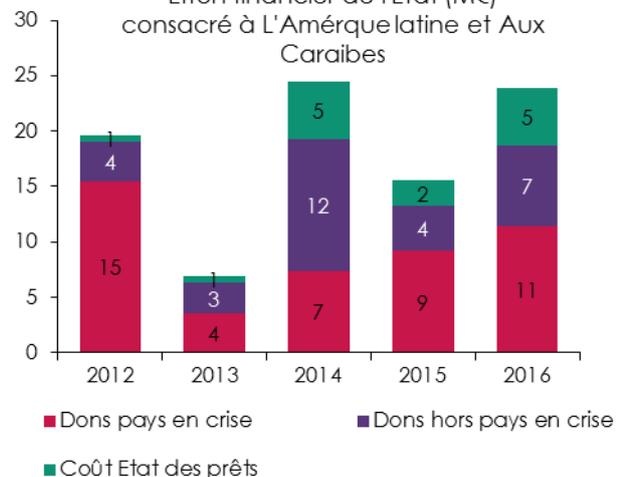
Avec 11 M€ de dons, Haïti, pays en situation de fragilité et seul PMA de la région, bénéficie de 61% des dons dans la région.

¹⁸ Engagements du périmètre « Climat » (soit : hors ABG, C2D, garanties et FEXTE).

Autorisations de financement (M€) de l'AFD en Amérique latine et Caraïbes: répartition sectorielle

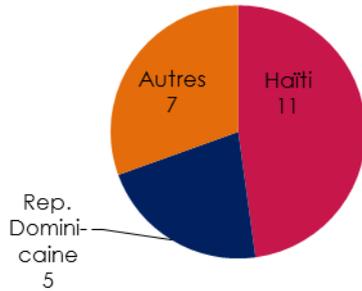


Effort financier de l'Etat (M€) consacré à L'Amérique latine et Aux Caraïbes

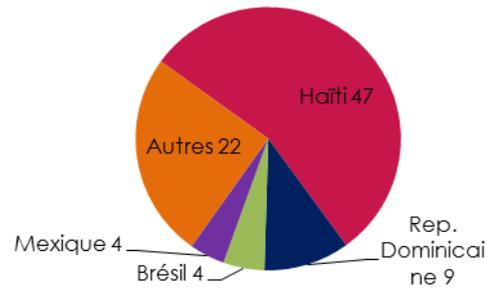


Haïti est le premier bénéficiaire de l'effort financier de l'État en Amérique latine et Caraïbes, à la fois en 2016 et sur les cinq dernières années.

Pays bénéficiaires de l'Effort financier de l'État en 2016 - M€



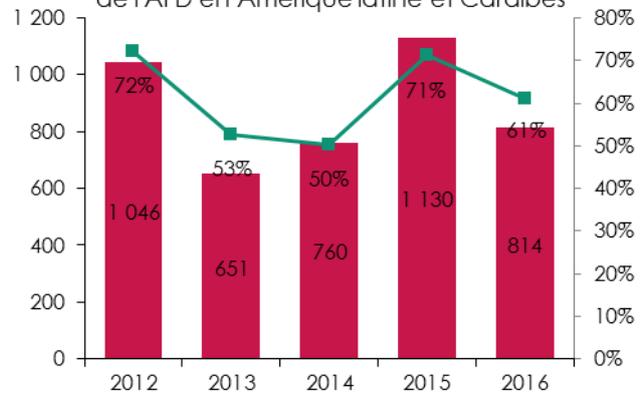
Pays bénéficiaires de l'Effort financier de l'État - Cumul 2012-2016 - M€



En 2016, les versements en Amérique latine et Caraïbes sont en contraction par rapport à 2015 et s'établissent à 814 M€ (soit -28%).

La région se caractérise par un ratio de versement élevé lié à la nature de ses interventions. Ainsi, le versement du financement budgétaire de 182 M€ octroyé à la Colombie en novembre 2016 représente près de 22% des versements de l'année.

Versements (M€) et ratio de versement de l'AFD en Amérique latine et Caraïbes



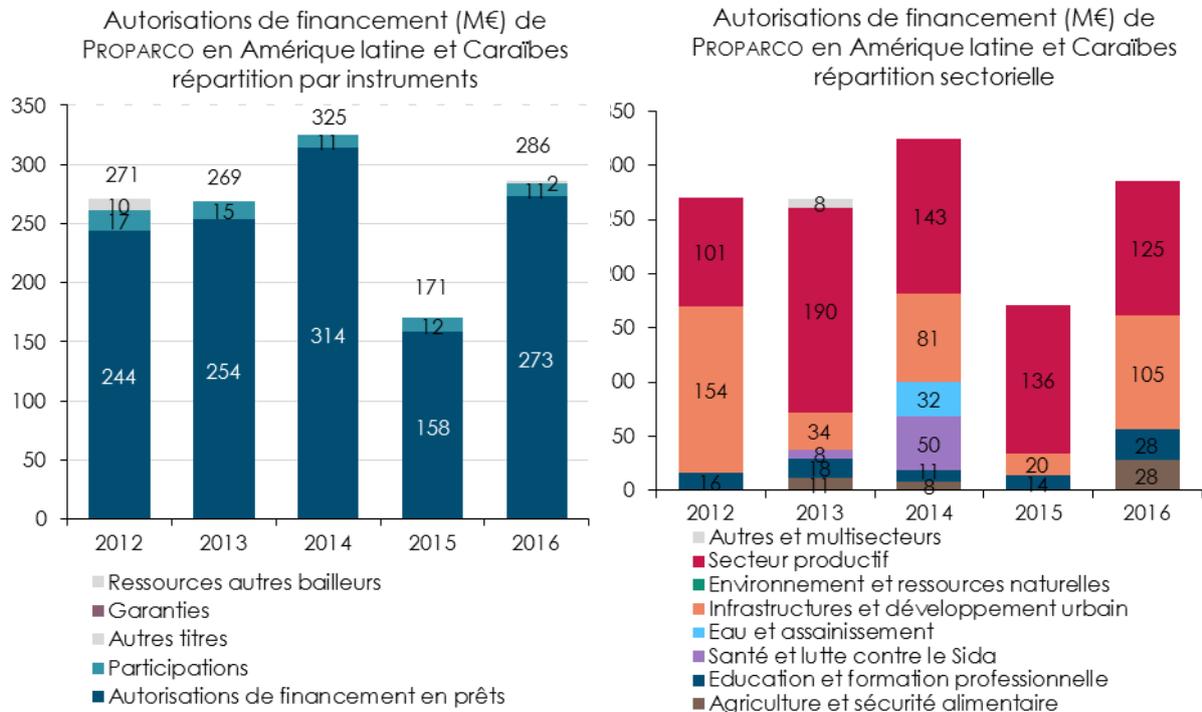
L'activité de PROPARCO en Amérique latine et Caraïbes est en croissance de 67% en 2016 par rapport à 2015, et représente 286 M€ en 2016, soit 21% du total de l'activité de PROPARCO dans les Etats étrangers.

Cette augmentation est à attribuer à la reprise de l'activité en prêts (95% des autorisations), notamment dans certains pays qui ne présentaient pas d'activité en 2015, comme par exemple le Mexique, le Paraguay et le Pérou ainsi que la Jamaïque et le Salvador. Ces cinq Pays ont bénéficié de près de 56% des autorisations totales en 2016.

En 2016, l'activité financière de PROPARCO a été marquée par l'importance du secteur des infrastructures et développement urbain en raison de deux prêts de 26 M€ chacun, accordés en Jamaïque et au Salvador pour financer respectivement l'extension du terminal portuaire et la construction d'une ferme solaire.

Le soutien au secteur productif reste le premier secteur d'intervention de PROPARCO dans la région avec 125 M€ d'autorisations de financement. PROPARCO a notamment financé une ligne de crédit en faveur des énergies renouvelables au Chili (près de 38 M€).

Le secteur de l'éducation a bénéficié de 28 M€ pour le financement du premier parc scientifique et technologique au Pérou. 28 M€ ont été également octroyés en faveur du secteur de l'agriculture et la sécurité alimentaire, pour financer quatre projets d'investissement en Equateur.



Des partenariats différenciés

L'AFD met en œuvre le principe de partenariats différenciés officialisé par le Comité interministériel de la Coopération internationale et du Développement (CICID) de juin 2009 et confirmé et amplifié par le CICID de juillet 2013 et la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOPPDSI) du 7 juillet 2014.

Jusqu'au CICID du 30 novembre 2016, la France distinguait quatre partenariats, différenciés selon les types de pays, d'enjeux et de modalités d'action :

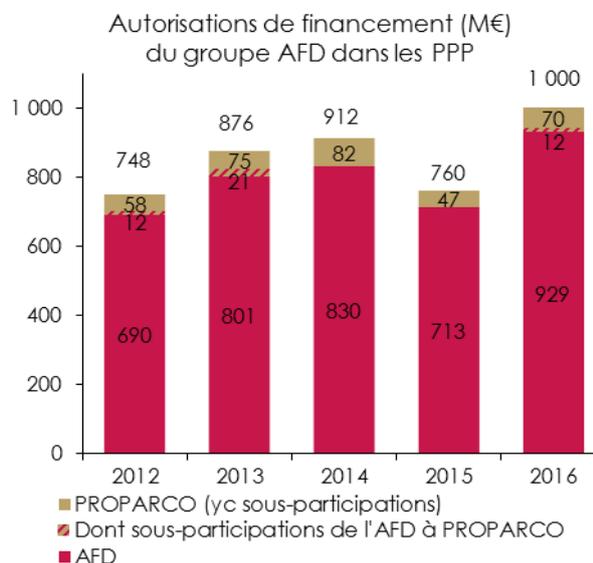
- **Les pays pauvres prioritaires (PPP)** : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal ;
- **Les pays en (sortie de) crise ou en situation de fragilité** : Afghanistan, Haïti, Territoires palestiniens, Soudan du Sud, Syrie et Yémen ;
- **L'Afrique subsaharienne et les pays du voisinage Sud et Est de la Méditerranée** ;
- **Le reste du monde (notamment les pays d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes)**. Au sein de cette zone, la coopération avec les « très grands émergents » (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Mexique, Turquie) mobilise les acteurs français sans coût financier pour l'Etat (hors expertise technique).

Le CICID du 30 novembre 2016 a révisé les priorités géographiques de l'aide au développement de la France. Une liste des pays prioritaires de l'aide au développement française a été établie. Cette liste compte 17 pays : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Ethiopie, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal. Cette nouvelle liste est effective au 1^{er} janvier 2017. Les données 2016 se réfèrent à la liste de 16 pays pauvres prioritaires établie par le CICID de 2013. L'actualisation des partenariats différenciés décidée par le CICID du 30 novembre 2016 prendra effet à partir de 2017.

L'activité dans les pays pauvres prioritaires

En 2016, les autorisations de financement du groupe AFD dans les pays pauvres prioritaires (PPP) atteignent 1 Md€ (+32%), soit 13% de l'activité dans les pays étrangers.

L'activité de l'AFD dans les PPP (hors PROPARCO et sous-participations) s'élève à 929 M€ en 2016 (+30%). La hausse des financements destinés aux PPP s'explique par le dynamisme de l'activité de prêts souverains en 2016. PROPARCO a réalisé 70 M€ d'activité dans les PPP en 2016 (+48%).



L'activité de prêts souverains est très dynamique avec 449 M€ d'autorisations de financement en 2016.

Le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, Madagascar, le Niger et le Sénégal sont les pays bénéficiaires de ces prêts.

Les prêts non souverains non concessionnels correspondent à la part du financement d'une ligne de crédit de 100 M€ à la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) qui devrait contribuer à des financements dans les pays pauvres prioritaires d'Afrique de l'ouest.

L'activité de garanties s'établit à 37 M€ en 2016.

Les fonds délégués par d'autres bailleurs s'élèvent à 122 M€ en 2016.

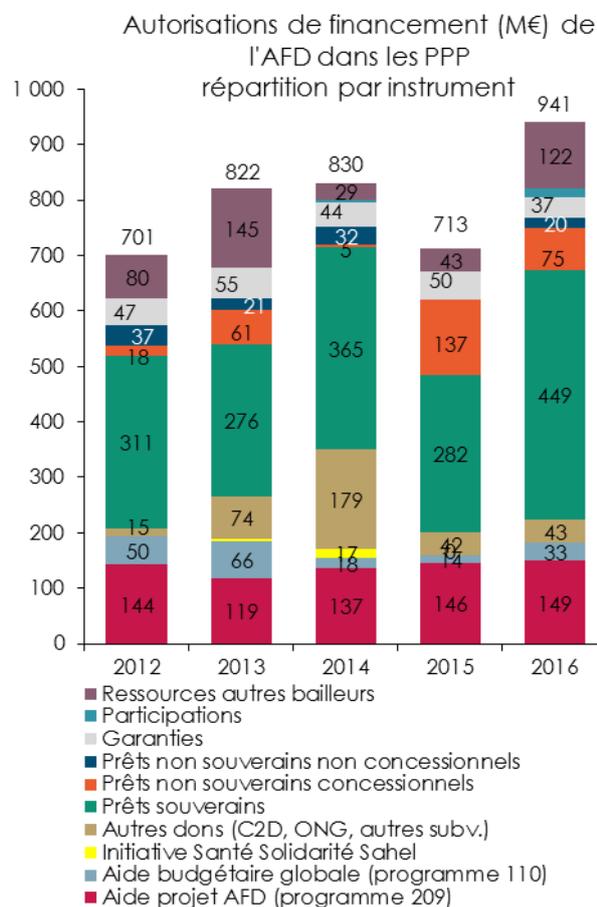
L'AFD s'est vu notamment déléguer 70 M€ de dons par le fonds fiduciaire d'urgence de **L'activité en dons (subventions, ABG, C2D, hors crédits délégués) dans les PPP s'élève à 225 M€ soit 24% des financements de l'AFD à ces pays en 2016.**

L'aide projet AFD consacrée aux PPP s'élève à 149 M€ en 2016 (+2%), ce qui reflète la priorité donnée aux PPP dans l'allocation de cette ressource par l'AFD. Au total, les PPP ont bénéficié de 182 M€ de subventions en 2016 (programme 209 et ABG). La part des subventions consacrées aux pays pauvres prioritaires est hausse (+5 points) et s'élève à 74%, pour un objectif minimal de 67% fixé par le COM.

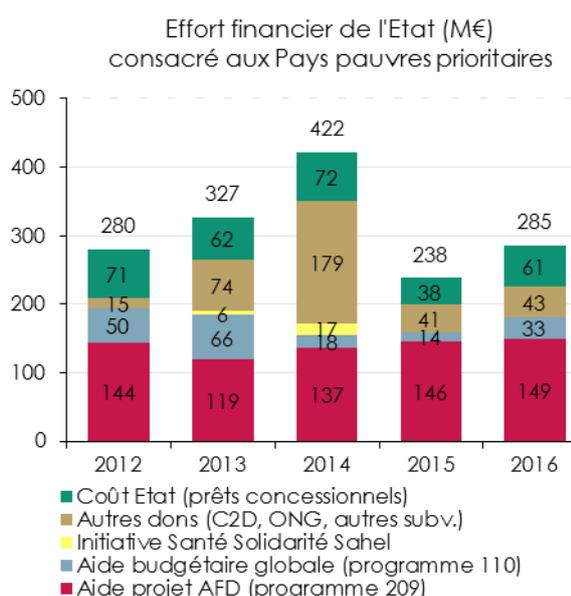
L'effort financier de l'Etat en faveur des Pays pauvres prioritaires qui intègre le coût-Etat des prêts, s'élève à 285 M€ en 2016, en forte croissance par rapport à 2015 (+17%).

Cette hausse s'explique principalement par une mobilisation plus forte de bonifications les

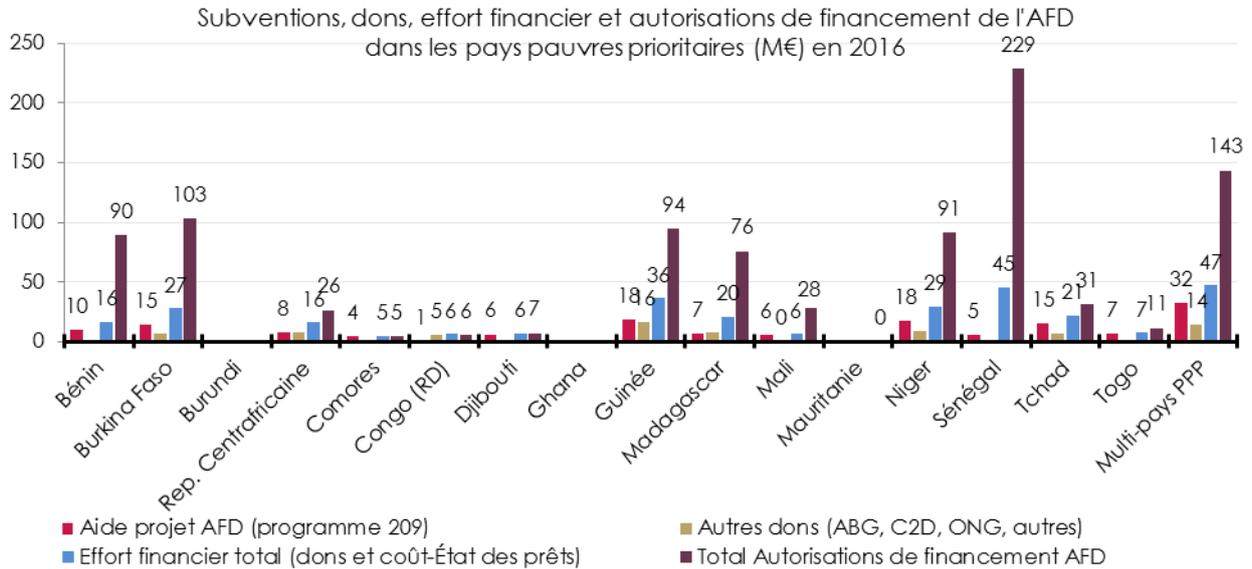
L'Union européenne pour des projets au Sahel (Mali, Niger, Tchad, Sénégal).



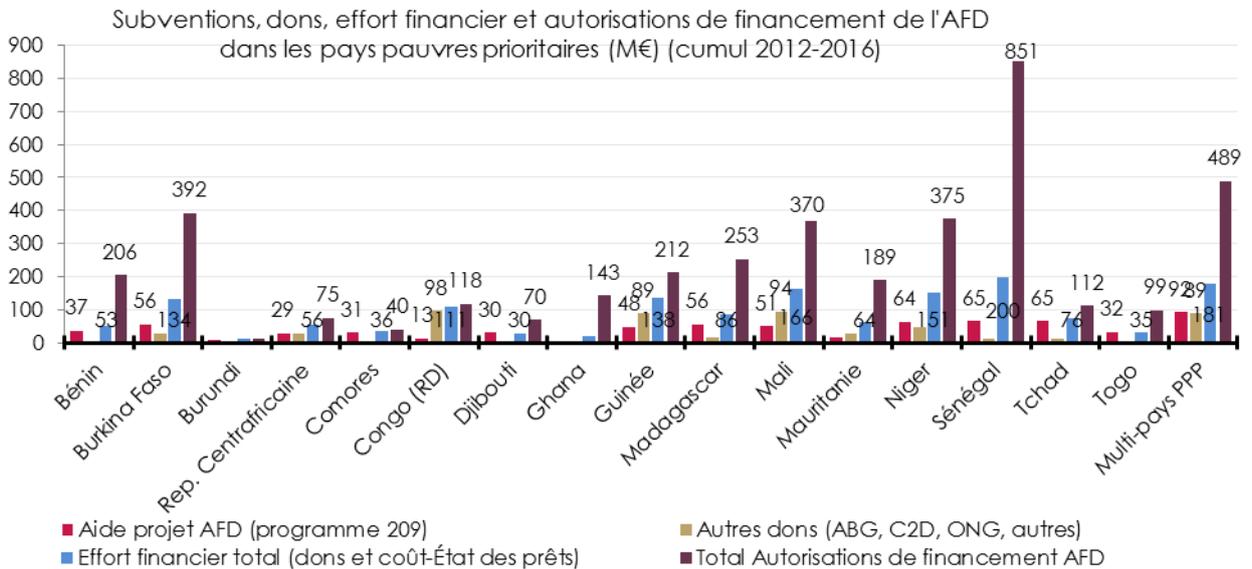
pays pauvres prioritaires du fait du rebond de l'activité en prêts souverains.



En 2016, l'aide projet accordée aux pays pauvres prioritaires a été dirigée en priorité vers les pays du Sahel¹⁹ (58 M€²⁰) et la Guinée (18 M€). Les pays bénéficiaires de prêts souverains (Bénin, Burkina Faso, Guinée, Madagascar, Niger et Sénégal) sont les premiers pays bénéficiaires des financements AFD en 2016.



Sur la période 2012-2016, la capacité à agir en prêts détermine le niveau de financement autorisé par l'AFD à chacun des pays pauvres prioritaires. Le Sénégal est le premier bénéficiaire des financements de l'AFD (851 M€) devant le Mali (370 M€).



¹⁹ Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad

²⁰ Y compris projets multi-pays

Le secteur des infrastructures et du développement urbain est le premier secteur d'intervention de l'AFD dans les PPP en 2016 avec 363 M€ d'autorisations d'engagement.

Dans le secteur des transports, l'AFD a notamment octroyé un financement d'un projet de train express régional au Sénégal. Dans le secteur du développement et de la gestion urbaine, l'AFD a octroyé un prêt de 80 M€ pour le développement durable de la ville de Ouagadougou.

Les financements en soutien au secteur productif s'élèvent à 139 M€ notamment en raison d'une ligne de crédit à la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dont une partie ira financer des projets dans les PPP d'Afrique de l'Ouest.

Les financements dans le secteur de l'eau atteignent 138 M€ en 2016. L'AFD a notamment octroyé 92 M€ de prêts au Sénégal pour la construction d'une usine de traitement de l'eau potable pour la région de Dakar.

Les financements en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire atteignent 137 M€, en net rebond par rapport à 2015.

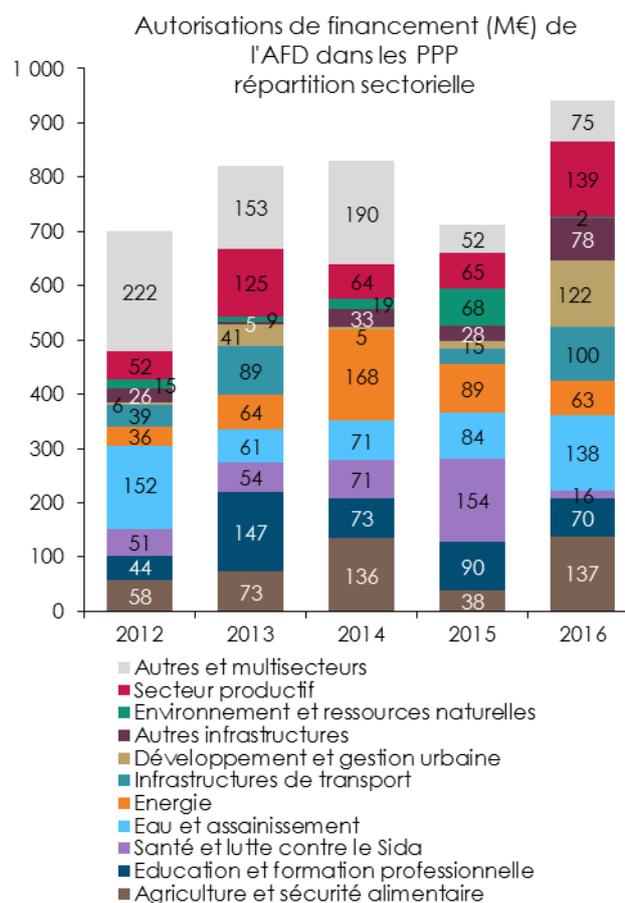
Les secteurs sociaux – éducation et santé - ont représenté 9% des autorisations de financement de l'AFD accordées aux pays pauvres prioritaires en 2016.

Après une année exceptionnelle en 2015, l'AFD a réalisé 14 M€ d'activité dans le domaine de la santé en 2016 et 70 M€ dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle.

Les autres financements (75 M€) correspondent principalement à des appuis budgétaires.

En 2016, 11 M€ de subventions²¹ ont été affectées au secteur de la santé, de la protection sociale et de la nutrition.

Les financements en don de l'AFD contribuant spécifiquement à la santé maternelle et infantile (y compris les subventions aux ONG) s'élèvent également à 11 M€ en 2016.



²¹ Aide projet du programme 209, hors subventions ONG

L'activité dans les pays en crise, en sortie de crise ou en situation de fragilité

L'activité du groupe AFD en faveur des pays fragiles/en crise sur la base de la liste de pays établie par le CICID²² s'élève à 44 M€ en 2016.

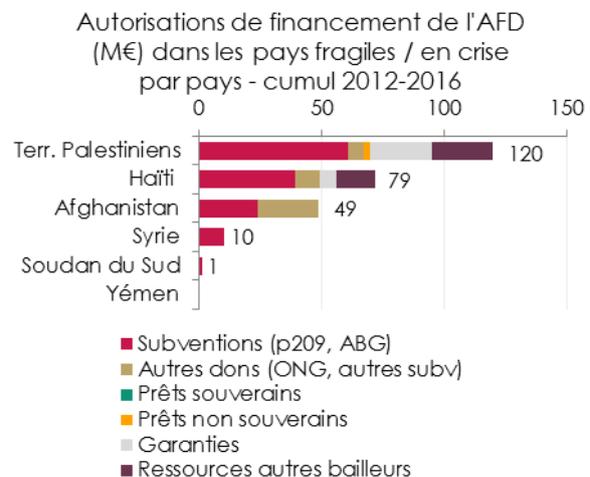
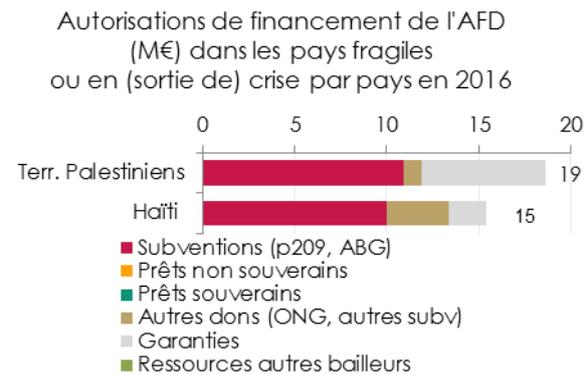
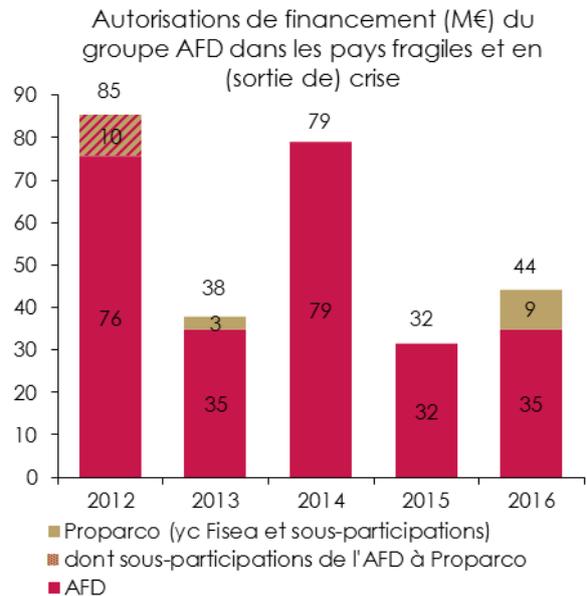
Ces chiffres reflètent très imparfaitement l'activité de l'Agence dans les pays fragiles ou en sortie de crise, car ils ne prennent en compte que les six pays de la liste établie par le CICID, et non l'ensemble des pays figurant sur la liste harmonisée établie par la Banque Mondiale (cette liste, actualisée tous les ans, compte 35 pays en 2016).

Les autorisations de financement de l'AFD en faveur des pays fragiles/en crise s'élèvent à 35 M€ en 2016 dont 26 M€ de dons et 9 M€ de garanties.

Les autorisations de financement de PROPARCO en faveur des pays fragiles/en crise s'élèvent à 9 M€ en 2016 avec un projet de soutien au secteur agricole dans les Territoires palestiniens.

Les financements de l'AFD ont été consacrés aux Territoires palestiniens (19 M€) et à Haïti (15 M€). Dans les Territoires palestiniens, l'AFD a notamment financé en 2016 un projet pour le développement urbain des municipalités palestiniennes (10 M€ en don). En Haïti, l'AFD a financé un projet d'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire (8 M€).

²² Entre 2010 et 2013, la liste des pays en crise, en sortie de crise ou en situation de fragilité inclut : l'Afghanistan, la Birmanie, Haïti, l'Irak, les Territoires palestiniens, le Soudan du Sud et le Yémen. En 2014, conformément à la décision du co-secrétariat du CICID, la liste est identique à l'exception de l'Irak. En 2015, la liste inclut : l'Afghanistan, Haïti, les Territoires palestiniens, le Soudan du Sud, la Syrie et le Yémen. On peut noter que la République Centrafricaine et les pays du Sahel n'appartiennent pas à cette catégorie puisque ce sont des pays pauvres prioritaires (PPP).



Une nouvelle facilité d'atténuation des vulnérabilités et de réponse aux crises

Le CICID du 30 novembre 2016 a acté la création d'une facilité pour l'atténuation des vulnérabilités et la réponse aux crises, mise en œuvre par l'AFD et dotée de 100 millions d'euros par an dès 2017. La Facilité est un outil mis à disposition de l'Agence pour agir à la fois en prévention et en réponse aux crises dans les pays d'intervention de l'AFD. Outre l'action préventive et l'appui au relèvement des sociétés, la Facilité permet à l'AFD d'agir durant la crise, dans le cadre de coalitions articulant les savoir-faire complémentaires des acteurs de la sécurité, de la diplomatie, de l'humanitaire, du développement et de la recherche.

La Facilité sera dédiée au financement « d'initiatives », conçues à l'échelle de bassins de crise. Les initiatives comprendront trois composantes : (i) l'adaptation du portefeuille d'activité au contexte, ce qui implique le reformatage de projets existants et l'instruction de nouveaux projets ; (ii) un projet régional dans le cas de crises régionales, et (iii) une composante analytique pour mieux appréhender le contexte et son évolution.

Conformément aux bonnes pratiques de l'aide en situations de fragilité rappelées par les engagements du Sommet humanitaire mondial, les initiatives ont vocation à être (i) multi-pays dès lors que la crise dépasse les frontières d'un seul Etat ou menacent de se propager, (ii) pluriannuelles, (iii) multisectorielles, (iv) partenariales – c'est-à-dire conçues et mises en œuvre dans le cadre de coalitions d'acteurs.

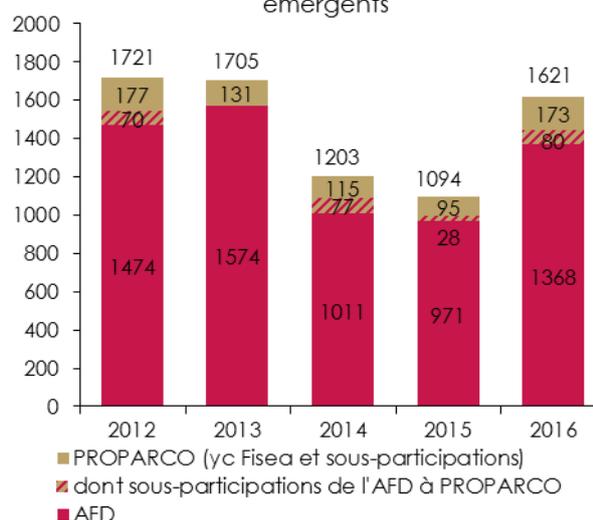
Les fonds affectés aux initiatives s'ajouteraient aux autres financements mobilisables par l'AFD en complétant la palette de ressources (guichet ONG, subventions du programme 209 affectées aux pays en crise). Quatre zones prioritaires font l'objet d'un travail visant la mise en place d'une « initiative » en 2017 : (i) la Syrie, l'Irak et les pays hôtes des réfugiés syriens (Liban, Jordanie, Irak, Turquie...); (ii) le Sahel (zone soumise aux violences d'AQMI et des groupes apparentés); (iii) le lac Tchad (projets dédiés aux zones affectées par Boko Haram) ; et (iv) la République centrafricaine.

L'activité dans les très grands émergents

Les autorisations de financement du groupe AFD²³ dans les très grands émergents²⁴ s'élèvent à 1,6 Md€ en 2016, en hausse de 48% par rapport à 2015.

L'activité de PROPARCO (y compris sous-participations) s'établit à 253 M€ et est plus que double par rapport 2015.

Autorisations de financement (M€) du groupe AFD dans les très grands émergents



²³ Lorsque les données portent sur l'ensemble du groupe AFD, les sous-participations sont uniquement comptabilisées dans l'activité de PROPARCO. Sauf mention contraire, les graphiques du DAS présentent les sous-participations de manière distincte.

²⁴ Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Mexique, Turquie.

L'augmentation de l'activité de l'AFD dans les très grands émergents est à attribuer à la forte reprise des prêts non souverains non concessionnels qui en 2016 s'élèvent à 670 M€ (soit 46% des octrois) contre 127 M€ en 2015.

Elle est portée notamment par une importante reprise de l'activité en Turquie qui en 2016 est le premier pays des très grands émergents à bénéficier de l'activité non souveraine non concessionnelle avec 320 M€ octroyés (soit 48% des prêts non souverains non concessionnels totaux). Le Mexique est le deuxième pays bénéficiaire de l'activité non souveraine non concessionnelle avec près de 260 M€ accordés (soit 39%) en raison d'un prêt dans le secteur des transports.

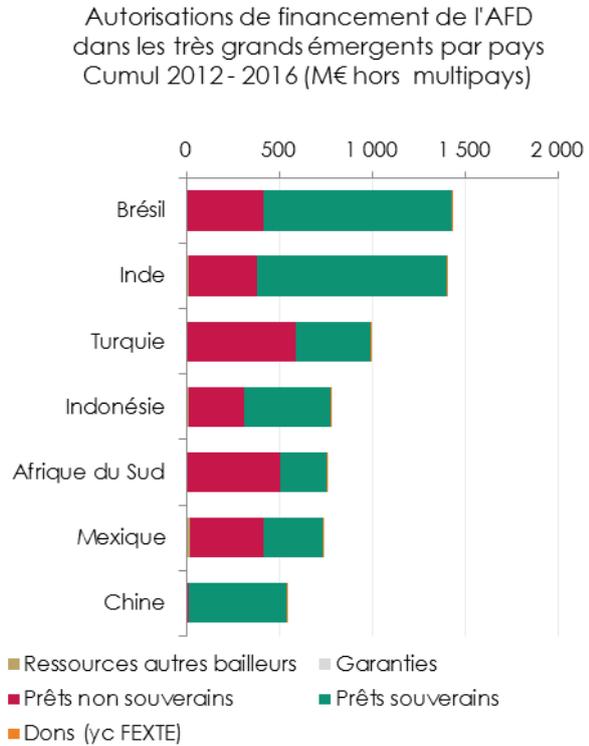
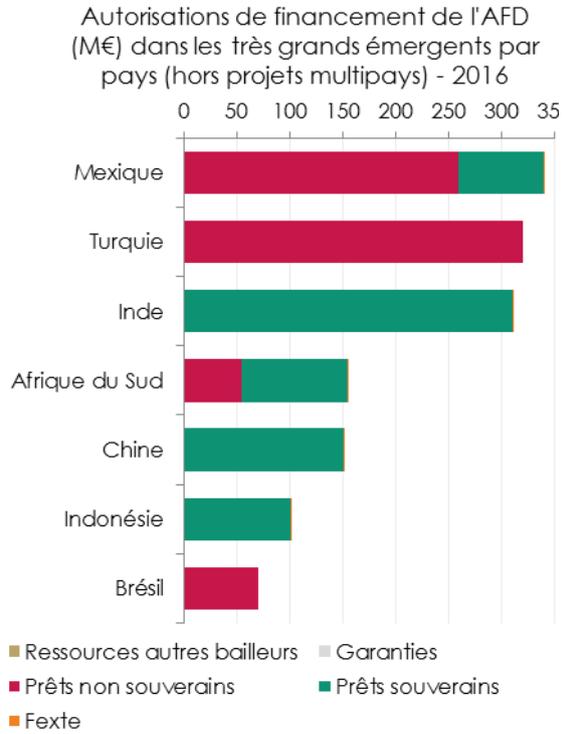
Les prêts non souverains concessionnels, essentiellement octroyés en Afrique du Sud en 2015 et 2016, diminuent de 72% et s'élèvent à 34 M€.

L'activité souveraine dans les très grands émergents s'établit à 741 M€ en légère augmentation par rapport à 2015 (+2%).

Elle est en forte augmentation notamment en Inde (+114% par rapport à 2015), qui représente le premier bénéficiaire des prêts souverains (42% des prêts souverains totaux octroyés dans les très grands émergents), utilisés en 2016 essentiellement pour financer deux projets liés au transport ferroviaire. La Chine est le deuxième bénéficiaire de l'activité souveraine (150 M€). Elle est suivie par l'Afrique du Sud avec 100 M€, l'Indonésie avec 100 M€ et le Mexique avec 80 M€.



En 2016, le Mexique, la Turquie et l'Inde sont les premiers bénéficiaires des autorisations de l'AFD parmi les très grands émergents. Au cours de la période 2012-2016, les principaux bénéficiaires sont le Brésil et l'Inde, qui représentent environ 43% de l'activité de l'AFD dans les très grands émergents en cumulé. La Chine représente 8% du total des financements sur la période.



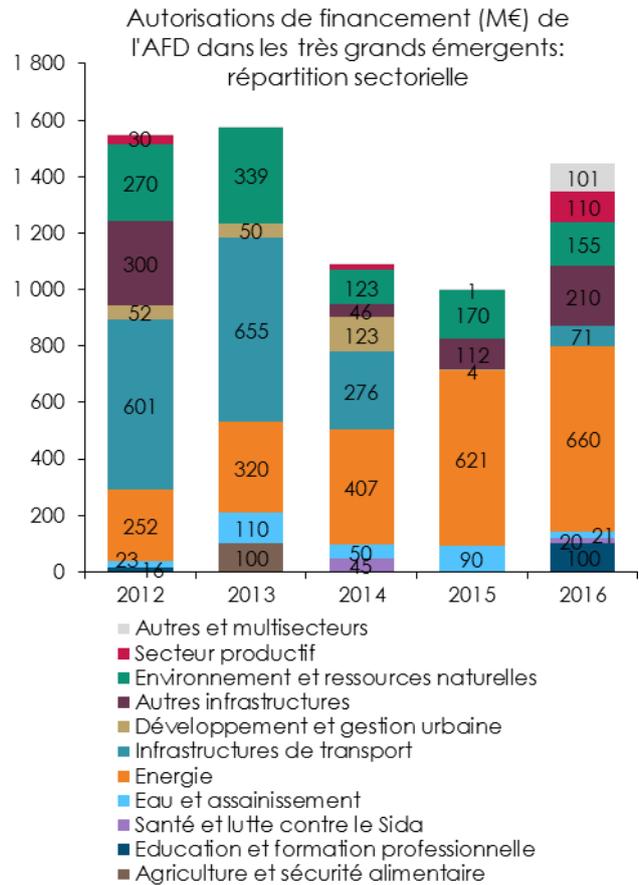
Avec 660 M€, soit 46% des autorisations de financement octroyées aux très grands émergents en 2016, le sous-secteur de l'énergie est prédominant.

En 2016, l'AFD a également financé des projets dans les secteurs des « autres infrastructures » (210 M€), de l'environnement et des ressources naturelles (155 M€, soit 11% du total), et du soutien au secteur productif (110 M€)

L'activité dans le secteur de l'éducation et la formation professionnelle s'élève à 100 M€ et celle dans l'eau et assainissement à 21 M€. Le secteur rural n'a pas bénéficié d'autorisations de financement en 2016.

La répartition sectorielle des autorisations de financement dans les très grands émergents reflète ainsi le mandat de croissance verte et solidaire de l'AFD dans ces pays.

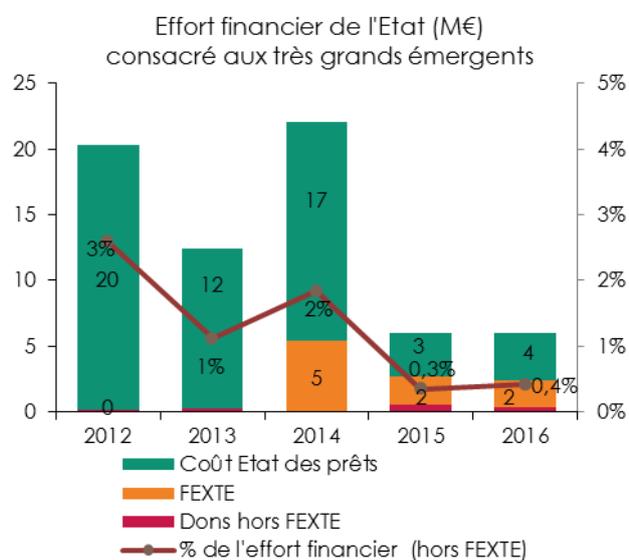
Au total, 77% des financements octroyés dans les très grands émergents présentent un co-bénéfice climat.



L'effort financier de l'Etat mobilisé dans les très grands émergents est de 6 M€ en 2016.

L'effort financier hors FEXTE est de 4 M€ soit 0,4% de l'effort financier total de l'Etat mis en œuvre par l'Agence dans les Etats étrangers.

Outre les subventions au titre du FEXTE (2 M€), l'Afrique du Sud a bénéficié de 3,6 M€ de coût-Etat correspondant à un prêt non souverain bonifié octroyé à une institution financière finançant les investissements des collectivités locales pour des projets sociaux.



3. L'activité du groupe AFD dans les Outre-mer

L'activité du groupe AFD dans les Outre-mer

1. Tendances générales de l'activité dans les Outre-mer

En 2016, le groupe AFD a engagé 1,6 Md€ en faveur des Outre-mer, soit une progression de 2% par rapport à 2015.

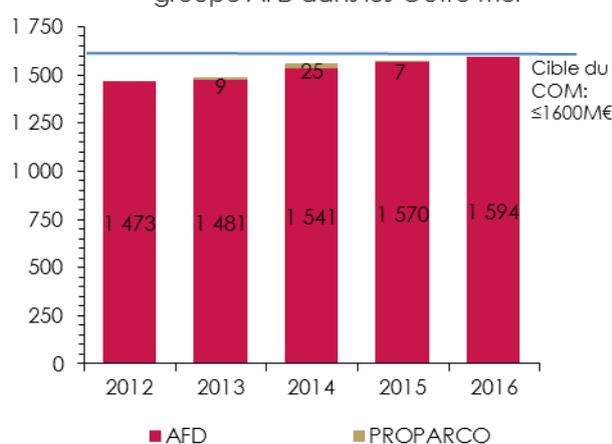
En 2016, les octrois de l'AFD aux acteurs publics s'élèvent à 939 M€ (soit 58% de l'activité) et enregistrent une hausse de près de 17% par rapport à 2015.

L'activité de financement du secteur public est réalisée principalement sous forme de prêts non bonifiés avec un volume de 545 M€ en 2016. En effet, les modalités de financement du secteur public ultramarin ont été modifiées en 2016 du fait d'une baisse des ressources de bonifications mises à disposition de l'AFD. De ce fait, des projets initialement éligibles à la bonification ont été financés en prêts secteur public non bonifiés. Par conséquent, le volume des prêts bonifiés au secteur public s'élève à 338 M€, en forte baisse (-45%). Les prêts bonifiés représentent 36% du total des financements sur le secteur public. Les préfinancements de subventions publiques (PSEE) progressent en 2016, et passent de 39 M€ en 2015 à 53 M€ en 2016

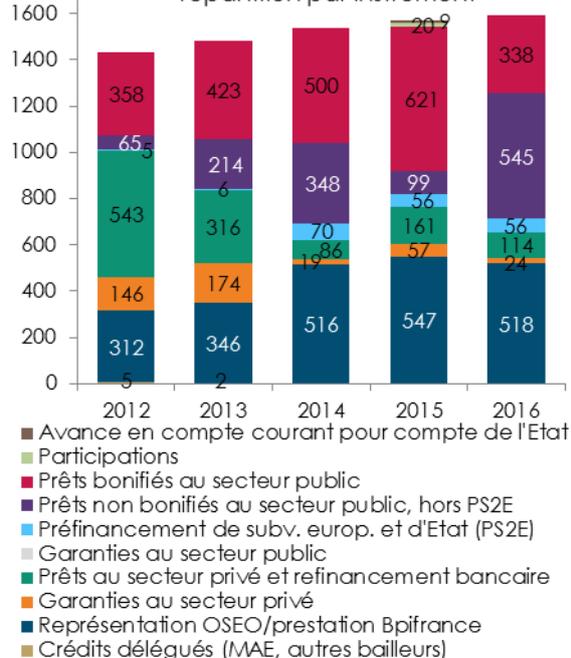
Le montant des engagements en faveur du secteur privé s'établit à 655 M€.

L'activité de prêts directs au secteur privé, hors secteur bancaire, a été très dynamique. Avec +54% de hausse par rapport à 2015, elle s'établit à 114 M€ de prêts. Par ailleurs, la baisse de l'activité globale du secteur privé est principalement liée à l'absence de garantie (long ou court termes) et ligne de refinancement bancaire à la SOCREDO, ces appuis n'étant pas renouvelés chaque année.

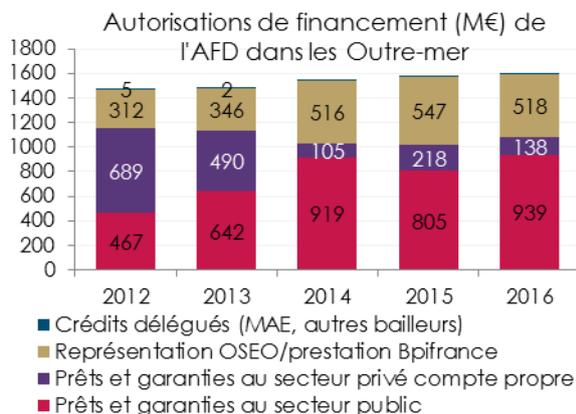
Autorisations de financement (M€) du groupe AFD dans les Outre-mer



Autorisations de financement (M€) de l'AFD dans les Outre-mer: répartition par instrument



L'activité de Bpifrance atteint un volume de financement de 518 M€ en 2016, en légère baisse, 5%, par rapport à 2015. Ce recul de l'activité Bpifrance est très majoritairement dû à la diminution de l'activité des fonds de garantie nationaux ainsi que le financement court-terme.

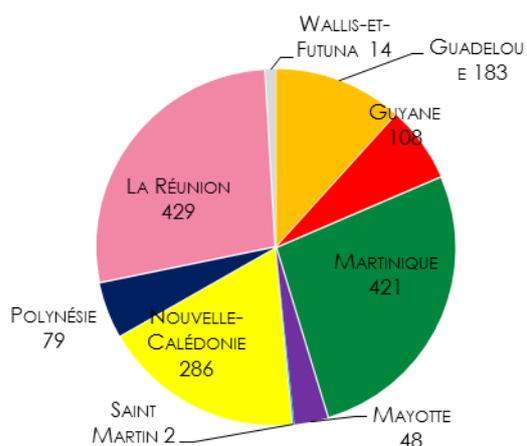


2. Répartition géographique de l'activité

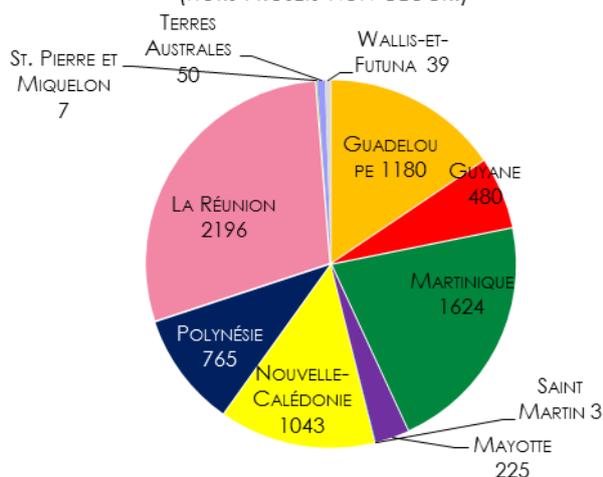
La Réunion, avec 429 M€ de financements en 2016, soit 27% du total, est le premier bénéficiaire des financements AFD, en cohérence avec son poids économique et démographique au sein des Outre-mer. Elle est suivie de la Martinique (421 M€, soit 26%), de la Nouvelle Calédonie (286 M€, soit 18%) et de la Guadeloupe (183 M€, soit 11%).

En cumulé sur la période 2012-2016, La Réunion est également le premier bénéficiaire avec 2,2 Mds€ d'autorisations de financement (soit 29% du total des autorisations de financement sur la période), suivie de la Martinique avec 1,6 Md€ (21%), de la Guadeloupe avec 1,2 Md€ (15%) et de la Nouvelle-Calédonie avec 1 Md€ (14%).

RÉPARTITION DES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT (M€) DE L'AFD DANS LES OUTRE-MER PAR GÉOGRAPHIE EN 2016 (HORS PROJETS NON GÉOGRAPHISÉS)



RÉPARTITION DES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT (M€) DE L'AFD DANS LES OUTRE-MER PAR GÉOGRAPHIE - CUMULÉ 2012-2016 (HORS PROJETS NON GÉOGR.)



3. Répartition de l'activité par secteur

Le secteur des infrastructures et des équipements, avec 483 M€ de financements, est resté en 2016 le principal secteur d'intervention de l'AFD en Outre-mer.

Ce résultat s'explique avant tout par le nombre important de prêts budgétaires au profit des collectivités locales, notamment Régions et communes, se traduisant par le financement d'équipements publics : infrastructures routières, maritimes, aéroportuaires, rénovation de bâtiments, etc.

Avec 295 M€, le secteur de la cohésion sociale, en hausse de 44% par rapport à 2015, constitue également un champ d'intervention important : 94 M€ ont ainsi été octroyés dans le secteur de la santé et du médico-social, avec des projets portés par des hôpitaux, des établissements publics ou encore des associations.

En 2016, l'activité de prêts de l'AFD en faveur de projets environnementaux dans les Outre-mer est en hausse de 27% par rapport à 2015 et s'élève à 260 M€.

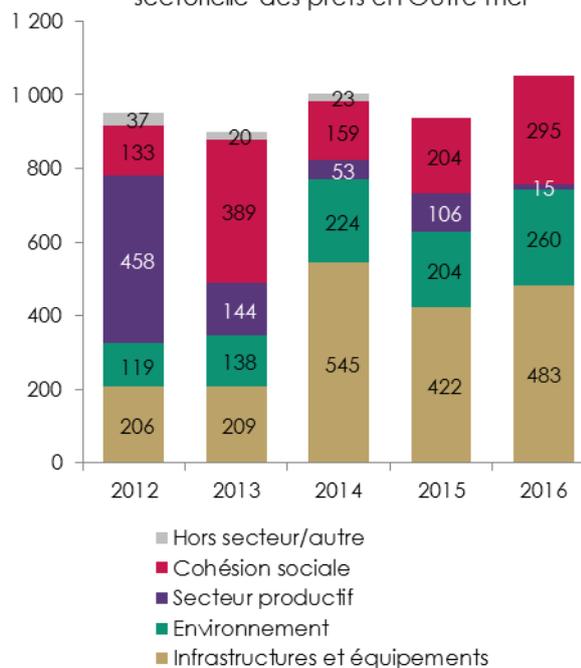
Elle a concerné, par exemple, les secteurs de l'eau et de l'assainissement via le financement des communes ou des communautés d'agglomérations, le secteur des déchets au travers de projets portés tant par des acteurs privés que publics (réhabilitation de décharges, amélioration du stockage des déchets, etc.) et le secteur des énergies renouvelables avec des projets de centrales éoliennes en Martinique et en Nouvelle-Calédonie, de centrales solaires en Nouvelle-Calédonie ou encore de centrale biomasse-bois en Guyane.

La part en montant des autorisations d'engagement de l'AFD en prêts (pour compte propre) dans les Outre-mer consacrée à des projets environnementaux est de 25% en 2016.

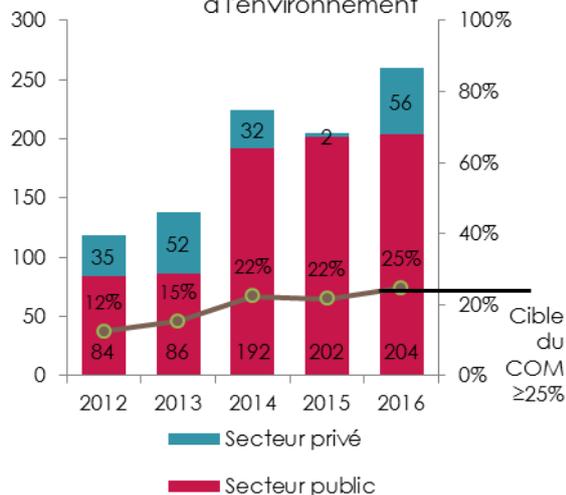
Cet indicateur est en hausse par rapport au niveau observé en 2015 (22%) et la cible fixée par le COM pour 2016 ($\geq 25\%$) est ainsi atteinte.

Comme en 2015, l'année 2016 a par ailleurs été marquée par la montée en puissance des acteurs intercommunaux sur la thématique

Autorisations de financement (M€) de l'AFD en compte propre: répartition sectorielle des prêts en Outre-mer



Autorisations de financement (M€) de l'AFD en compte propre: prêts consacrés à l'environnement



environnementale. Cela reflète, d'une manière plus globale, le processus de structuration de l'intercommunalité, en cours dans les Outre-mer.

4. L'accompagnement du secteur public

Les Régions et Territoires sont les premiers bénéficiaires des financements de l'AFD avec 345 M€ engagés en 2016 (contre 233 M€ en 2015), pour 5 contreparties (Collectivités Territoriales de Guyane et de Martinique, Collectivités de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, ainsi que Wallis-et-Futuna).

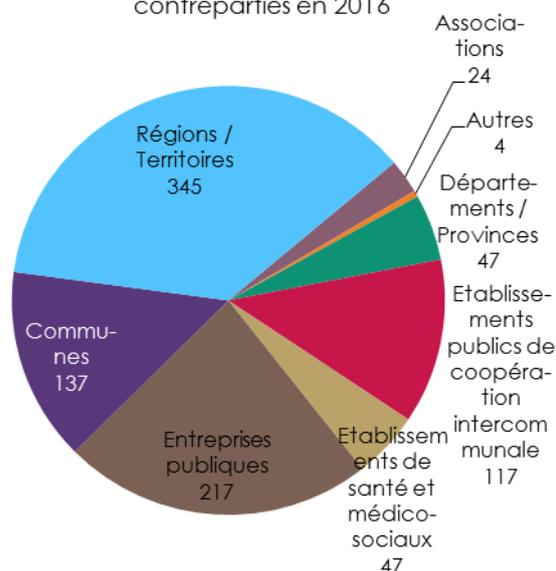
Les communes représentent 137 M€ d'engagements en 2016 (contre 116 M€ en 2015) pour 63 concours octroyés, dont 34 à de petites communes de moins de 10 000 habitants, et 18 à des communes en situation de tension financière. Les communes sont par ailleurs les premières bénéficiaires des prêts bonifiés, en montants de consommation de bonification et en nombre de concours.

L'AFD accompagne ainsi les collectivités ultramarines tant pour le financement d'équipements structurants au niveau des grandes collectivités que pour les équipements de proximité au niveau des communes les plus petites.

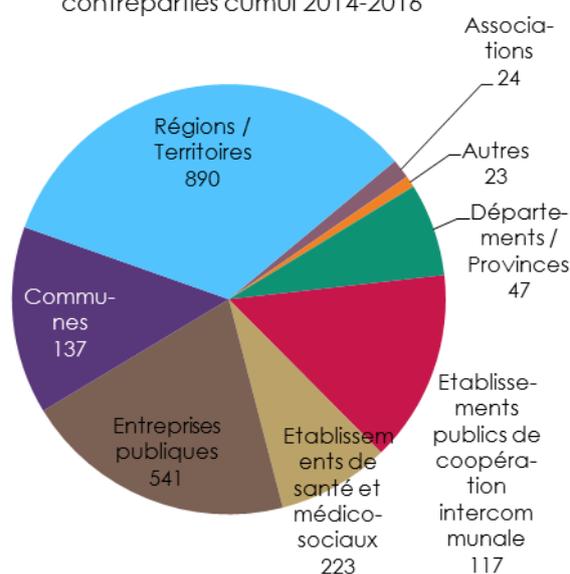
En 2016, 51% des autorisations d'engagement (en nombre) de l'AFD destinées aux collectivités ultramarines ont été accordées à des petites communes (moins de 10 000 habitants) ou à des communes présentant des difficultés d'emprunt. Ce résultat, en légère hausse par rapport au niveau de 2015 (49%), se trouve donc dans la fourchette fixée par le COM ($\geq 40\%$ et $\leq 60\%$).

L'action de l'AFD en faveur des collectivités locales a enregistré en 2016 une augmentation en montants (+16%) et une diminution en nombre de concours (-13%). Le nombre de concours en faveur des petites communes (moins de 10 000 habitants) ou à des collectivités présentant des difficultés d'emprunt a également enregistré une baisse en nombre (-10%), mais moins rapide que le nombre global d'octrois aux collectivités locales, ce qui explique la hausse du ratio.

Répartition des autorisations de financement (M€) de l'AFD en faveur du secteur public dans les Outre-mer par contreparties en 2016



Répartition des autorisations de financement (M€) de l'AFD en faveur du secteur public dans les Outre-mer par contreparties cumul 2014-2016



5. L'appui au secteur privé

L'année 2016 marque une légère contraction de l'activité en faveur des acteurs privés avec un montant total d'engagements de 655 M€.

L'activité de Bpifrance s'affiche en baisse de 5% avec un volume de financement de 518 M€ en 2016 en raison de la diminution de l'activité des fonds de garantie nationaux et des prêts court-terme.

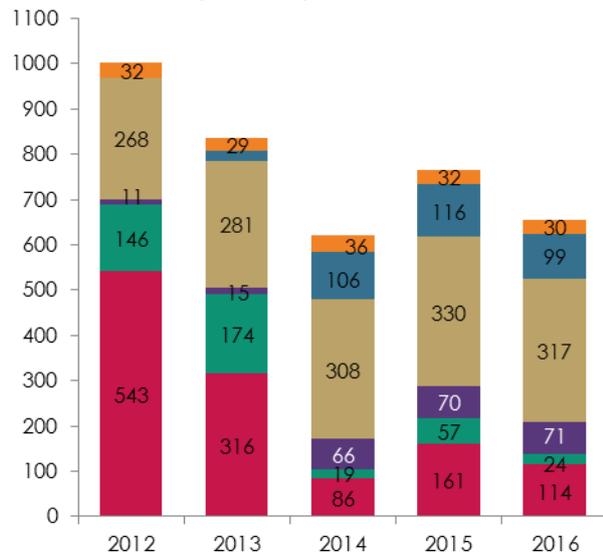
L'activité en compte propre de l'AFD est également en recul du fait de l'absence en 2016, d'activité de garanties et de refinancement bancaire au profit de la SOCREDO, (soit un total de 115 M€ en 2015 pour ces 2 activités), ces lignes de financement ne faisant pas l'objet d'un octroi chaque année. L'activité de prêts directs aux entreprises poursuit sa dynamique depuis 2014 : +54% entre 2015 et 2016

En 2016, 1843 entreprises privées ont bénéficié d'un financement de l'AFD. Ce résultat est en baisse par rapport à 2015 (2 246).

Cette baisse du nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un financement est essentiellement dû à la diminution du nombre de garanties octroyées par Bpifrance sur les fonds de garanties nationaux : ce résultat s'établit à 607 en 2016 contre 934 en 2015 et 1070 en 2014. Cette baisse de l'activité de garantie explique la non atteinte de la cible fixée pour 2016 par le COM (soit plus de 2 300 entreprises financées).

Après une forte augmentation de son activité entre 2014 et 2015 (+62% d'entreprises soutenues), la SOGEFOM a maintenu son activité avec une stabilisation du nombre d'entreprises soutenues (+2%). L'activité de prêts pour compte propre de l'AFD aux entreprises a quant à elle poursuivi la dynamique enclenchée depuis 2014 avec un total de 18 entreprises ayant bénéficié d'un financement AFD (contre 12 en 2015, soit +50%).

Autorisations de financement (M€) en faveur du secteur privé : répartition par instrument



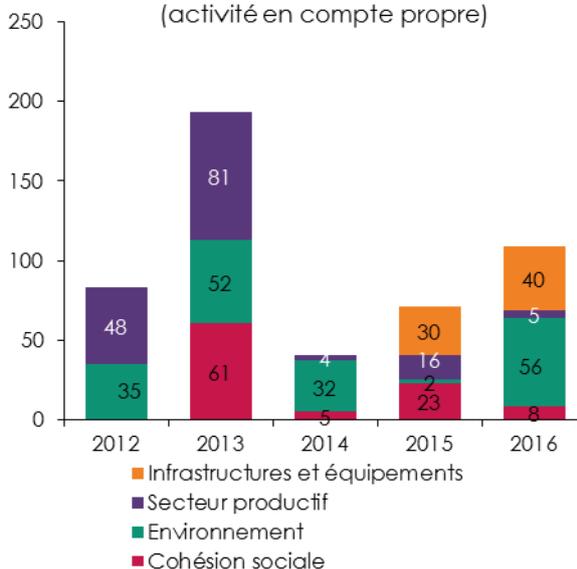
- OSEO/Bpifrance: fonds de garantie habitat
- OSEO/Bpifrance: fonds de garantie Bpifrance
- OSEO/Bpifrance: financements court terme
- OSEO/Bpifrance: prêts et produits Innovation
- AFD compte propre: garanties au secteur privé
- AFD compte propre: prêts et refinancement bancaire

L'activité en compte propre de prêts directs aux entreprises est marqué par la hausse de la composante environnementale qui s'élève à 56 M€ (soit 51% des prêts directs).

Les prêts en compte propre dans ce secteur ont concerné des projets d'énergies renouvelables en Martinique, à La Réunion et en Guyane. Dans la continuité de 2015, les autorisations dans le secteur « infrastructures et équipements » sont en augmentation et représentent 36% des prêts directs de l'AFD en faveur du secteur privé.

En 2016, sixième année de déploiement d'une offre AFD à condition de marché, 18 entreprises ont bénéficié d'un financement de l'AFD pour un montant total d'engagement de 109 M€, contre dix projets pour 71 M€ en 2015. Depuis 2011, ce sont ainsi plus de 540 M€ qui ont été octroyés par l'AFD (plus de 60 projets) pour structurer et contribuer au développement économique des territoires ultramarins. A l'appui financier de l'AFD s'ajoute d'un accompagnement renforcé des porteurs de projets en amont de la réalisation des projets, afin d'en faciliter la structuration. Grâce à cette démarche, 6 des projets financés en 2016 se sont accompagnés de la mise en place d'un plan de Responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Répartition sectorielle des prêts directs de l'AFD (M€) en faveur du secteur privé (activité en compte propre)



4. Les secteurs d'intervention de l'AFD

**Suivi des cadres d'intervention sectoriels et
transversaux**

Les secteurs d'intervention de l'AFD

1. Suivi des stratégies sectorielles

Les cadres d'intervention (sectoriels et transversaux) de l'AFD fondent et déterminent son action, en particulier au niveau des projets. L'intégration des enjeux de développement durable dans ses différentes stratégies constitue ainsi un axe structurant pour l'intégration des Objectifs de Développement durable par l'Agence. Chacune de ces stratégies fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'AFD.

Les cadres d'intervention sectoriels (CIS) de l'AFD portent sur la Ville durable, l'Éducation, la formation professionnelle et l'emploi, l'Énergie, l'Eau et l'assainissement, la Santé et Protection sociale, et la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. Les notes de suivi détaillées des cadres d'intervention sectoriels sont présentées en annexe.

Le périmètre des CIS ne recoupe pas nécessairement le périmètre sectoriel CICID utilisé pour les présentations sectorielles de l'activité globale de l'AFD. De ce fait, les volumes financiers mentionnés dans le cadre des bilans des CIS ne peuvent directement être rapprochés des données sectorielles publiées par l'Agence.

1.1 Villes durables (CIS 2014-2017)

En 2016, l'AFD a engagé près de 1,5 Md€ en faveur de sa stratégie « Villes durables »²⁵, dont 696 M€ dans l'Outre-mer (48%) et 759 M€ dans les Etats étrangers (52%).

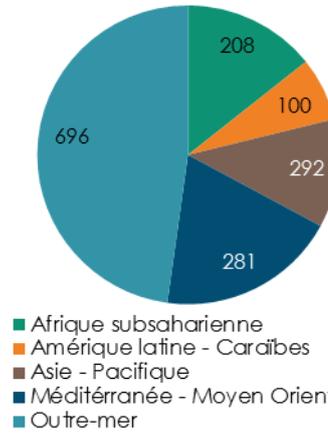
Après l'Outre-mer, le bassin méditerranéen a été le principal bénéficiaire des financements (281 M€), devant l'Afrique subsaharienne (208 M€), l'Asie (171 M€) et enfin l'Amérique latine et Caraïbes (100 M€).

Dans les Etats étrangers, les prêts souverains représentent 72% des engagements, et les prêts non souverains 20%. Le reste des engagements représente des subventions.

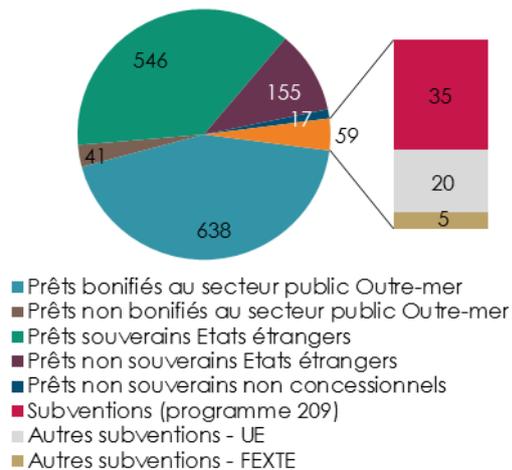
En Outre-mer, la majorité (92%) des autorisations de financement concernent des prêts bonifiés au secteur public.

Les prêts non bonifiés à ce même secteur représentent 6% des autorisations de financements pour les territoires ultramarins.

Autorisations de financement (M€) en 2016 répartition par zone géographique



Autorisations de financement (M€) en 2016 : répartition par produit



²⁵ Les interventions de l'Agence en matière de « villes durables » s'inscrivent dans un périmètre plus large que celles du secteur CICID « infrastructures et développement urbain ».

1.2 Education – Formation – Emploi (CIS 2016-2020)

L'AFD a actualisé en 2016 sa stratégie Education-Formation-Emploi arrivée à échéance fin 2015. Ces nouvelles orientations stratégiques reposent sur le bilan et les enseignements du CIS précédent et intègrent l'apport des objectifs de développement durable.

Cette stratégie tente de répondre avec ambition mais réalisme à l'urgence de miser sur la jeunesse pour construire un avenir en commun, à l'urgence de défendre le droit à une éducation de qualité, pour tous, tout au long de la vie, et l'accès à des emplois décents.

Trois axes généraux d'activité seront appuyés par l'AFD:

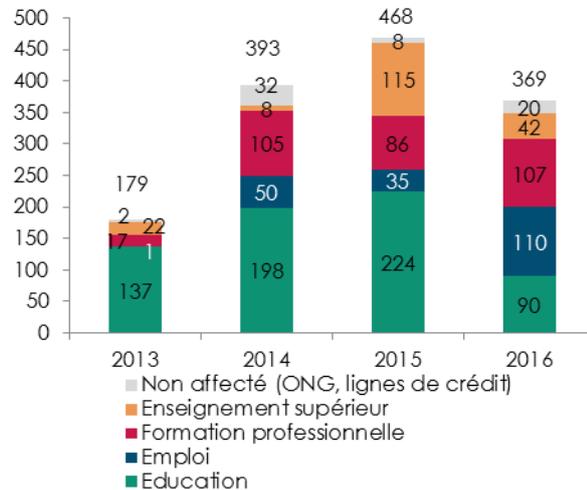
- l'éducation de base, en particulier le collège, pour construire les compétences fondamentales à l'autonomie, avec la double priorité équité et qualité ;
- les politiques de formation-emploi, pour développer les compétences professionnelles et transversales (travail en équipe, communication, ...), avec la double priorité professionnalisation et insertion ;
- l'enseignement supérieur afin de stimuler les capacités de recherche et d'innovation, avec la double priorité compétitivité et innovation ;

L'année 2016 est donc une année de transition pour l'AFD dans le secteur de l'éducation, de la formation et de l'emploi. Les financements octroyés en 2016 dans le secteur éducation-formation-emploi s'élèvent à 369 M€, ce qui est en ligne avec l'objectif moyen du CIS 2016-2020.

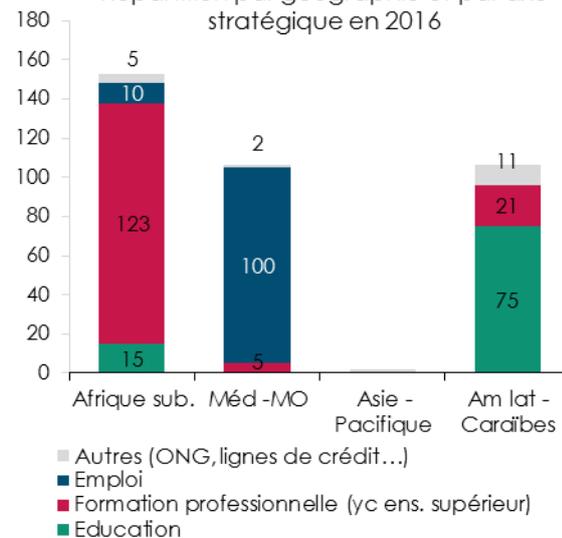
En 2016, la composante éducation (Axe 1) a représenté 26 % des financements, le soutien à la formation (Axe 2.1) 31% des financements et la composante emploi (Axe 2.2) 32% des financements. Les 11% restants financent des projets visant à renforcer le secteur de l'enseignement supérieur (Axe 3).

En 2016, l'Afrique subsaharienne est la première région bénéficiaire des financements de l'AFD dans le secteur de la formation professionnelle (123 M€, soit 82% du

Autorisations de financement
Education-Formation-Emploi
Répartition par axe stratégique (M€)



Autorisations de financement (M€)
Répartition par géographie et par axe stratégique en 2016



total) ; la Méditerranée est la première région dans le secteur de l'emploi (100 M€, soit 91% du total), l'Amérique Latine la première région dans le secteur de l'éducation, (75 M€, soit 83%).

1.3 Energie (CIS 2012-2016)

L'engagement total du groupe AFD pour 2016 dans le domaine de l'énergie s'élève à 2,29 Mds€²⁶, dont 1,75 Md€ pour l'AFD et 0,53 Md€ pour PROPARGO (23% de l'activité). Ainsi, en 2016, les engagements dépassent sensiblement (+35%) l'objectif fixé à 1,7 Md€/an pour la période 2015-2017.

La répartition des engagements par axe stratégique²⁷ confirme la mobilisation du groupe AFD sur l'énergie durable (énergies renouvelables et efficacité énergétique), qui totalise en 2016 près de 1,2 Md€ d'engagements, soit 52% du total. L'axe énergie sécurisée totalise 0,6 Md€ d'engagements et l'axe énergie accessible totalise 215 M€.

Sur le plan géographique, les octrois dans le secteur énergie sont repartis de manière homogène dans les états étrangers.

En 2016, l'Afrique subsaharienne reste la première bénéficiaire des concours avec plus de 566 M€ engagés sur l'énergie en 2016. Si l'on intègre l'Afrique du Nord, l'Afrique dans son ensemble totalise près de 700 M€ d'engagements (30%) durant cette année. 517 M€ ont été octroyés en Asie et Pacifique et 467 M€ en Amérique Latine et Caraïbes.

²⁶ Dans la répartition sectorielle de l'activité de l'AFD, les engagements énergie sont comptabilisés au sein du secteur énergie, des autres infrastructures, du soutien au secteur productif pour les lignes de crédit, de l'environnement et des ressources naturelles pour les prêts « climat »

²⁷ **Energie accessible** : accès à l'énergie en zones rurales et suburbaines.

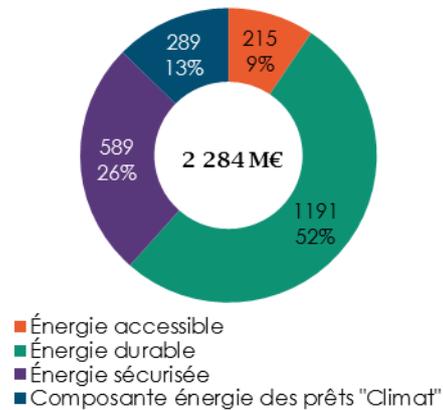
Energie durable : développement des énergies renouvelables et utilisation efficace de l'énergie.

Energie sécurisée : sécurisation des systèmes énergétiques en premier lieu sur les énergies renouvelables de puissance et sur la consolidation des réseaux, nationaux et interconnectés.

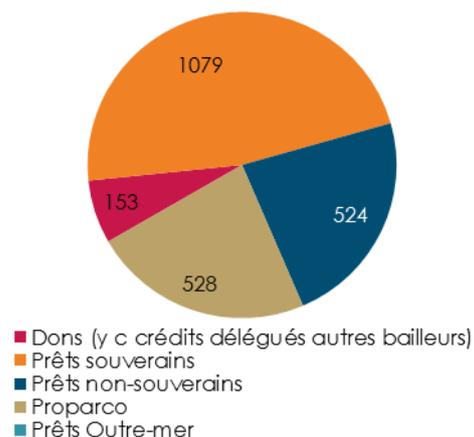
Energie climat : composante « énergie » des prêts budgétaires « Climat », qui visent à encourager la mise en place ou le renforcement de politiques publiques pour lutter contre le changement climatique.

²⁷ Les cibles du CIS énergie pour la période sont de 3 Mds€ cumulés sur 2015-2017 pour l'axe énergie durable, et de 1,5 Md€ cumulés sur 2015-2017 pour l'énergie sécurisée (pas de cible pour l'axe énergie accessible).

Autorisations de financement "Energie" répartition par axe stratégique en 2016 (M€ et %)



Autorisations de financement "Energie" (M€) - répartition par instrument en 2016



Sur la période 2012-2016 les engagements octroyés en Afrique subsaharienne sont aussi prépondérants (3,3 Mds€ sur la période).

1.4 Eau et assainissement (CIS 2014-2018)

A mi-parcours dans la réalisation du CIS 2014-2018, l'année 2016 marque une hausse de près de 50% du volume d'autorisations de financement par rapport à 2015 pour un montant total de 1244 M€²⁸ répartis entre 1192 M€ pour les Etats étrangers et 52 M€ pour l'Outre-mer.

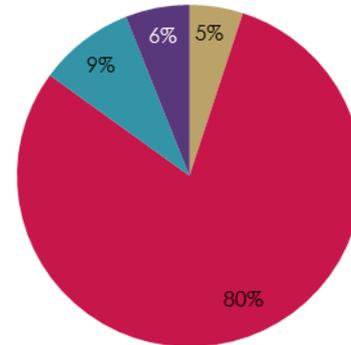
L'année 2016 est marquée par un niveau d'activité historique en Afrique subsaharienne, avec 857 M€ de financements octroyés. La moyenne sur la période 2014-2016 s'établit à 441 M€. Les octrois dans les zones Asie et Amérique Latine et Caraïbes s'élèvent à 105 M€ cumulés et dans la région Méditerranée et Moyen Orient atteignent 226 M€.

Les autorisations de financement octroyées sur la période 2014-2016 bénéficient en priorité (80% du total) aux projets visant à fournir un accès à des services d'eau et d'assainissement performants et durables pour tous (axe 3 du CIS). Les projets visant à « appuyer la définition de cadres sectoriels clairs, efficaces et inclusifs » (axe 1) totalisent 5% des octrois. Les projets de préservation de la ressource en eau (axe 2) totalisent 9% des engagements et ceux de gestion du risque d'inondation en ville (axe 4) 6% des engagements.

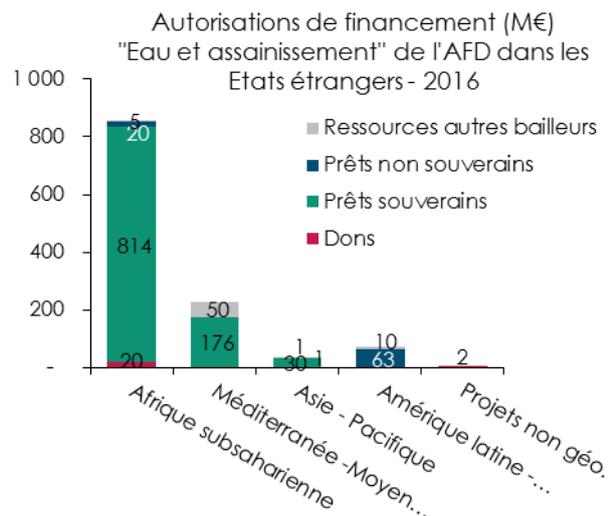
Le montant des prêts, en forte hausse, totalise 93% des octrois (1,16 Md€). Dans les Etats étrangers, les prêts souverains restent largement majoritaires (92 %) par rapport aux prêts non souverains (8 %) qui sont octroyés principalement en Amérique Latine et Caraïbes.

En 2016, un effort particulier a été réalisé pour mobiliser des fonds en dons auprès de l'Union européenne, ce qui s'est traduit par un montant total de délégations de 66 M€. La composante « Dons » dans les pays étrangers s'élève à 22 M€ (soit 2% de l'activité totale).

Répartition par axe stratégique des projets "Eau et assainissement" de l'AFD pour la période 2014-2016 (en % des autorisations de financement)



- Appuyer la définition de cadres sectoriels
- accès à des services performants et durables
- Préserver la ressource
- Gérer le risque d'inondation



86% des dons ont bénéficié à l'Afrique subsaharienne, précisément aux pays pauvres prioritaires, notamment sous forme de Subvention 209 (utilisée par 82% des dons). Sur la période 2014-2016, la moyenne annuelle des dons s'élève à 95 M€ en incluant les ressources délégués.

²⁸ Le périmètre d'activité suivi par la stratégie « Eau et Assainissement » inclut les actions en faveur de la « Prévention/lutte contre les inondations » qui sont classés dans le secteur « Environnement et ressources naturelles » dans les tableaux sectoriels de ce document. Ces actions représentent 1 M€ en 2016.

1.5 Santé et protection sociale (CIS 2015-2019)

Les engagements de l'AFD en matière de santé²⁹ dans les pays étrangers et dans l'Outre-mer³⁰ s'élèvent à 254 M€ en 2016, en baisse de 19% par rapport à 2015. Les engagements dans les Etats étrangers s'élèvent à 160 M€ (-9%).

L'année 2016 a été une année de transition après une période 2010-2015 marquée par les engagements en faveur de la santé maternelle et infantile de l'initiative Muskoka.

Les octrois ont essentiellement concernés le deuxième axe du CIS, et notamment le renforcement des systèmes de santé, avec 94% des engagements et 90% des projets.

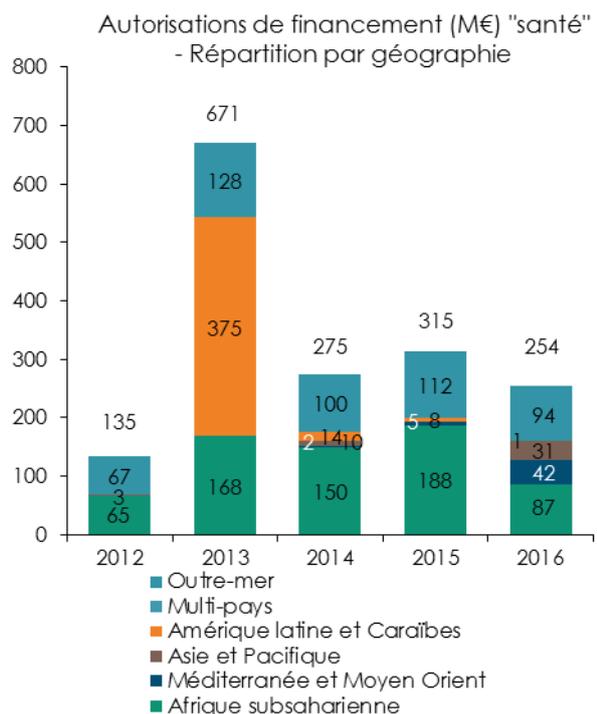
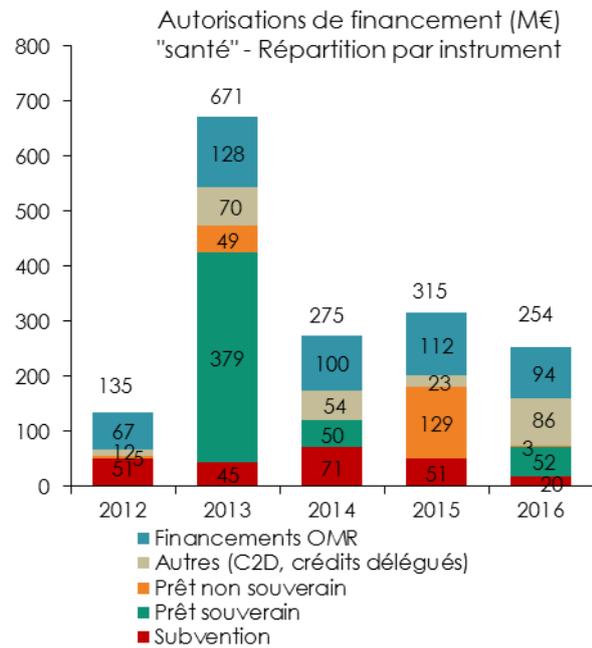
L'activité Outre-mer représente encore 37% du total des octrois 2016.

Dans cette géographie, l'activité de l'AFD s'appuie toujours sur son pilier historique (amélioration de l'offre de soins), tout en se diversifiant dans le champ médico-social (prise en charge des personnes âgées, handicapées et vulnérables) et social.

Dans le pays étrangers, l'Afrique subsaharienne reste la première région bénéficiaire des financements de l'AFD dans le domaine de la santé (54% des octrois dans les états étrangers).

L'amélioration de la santé maternelle et infantile reste la priorité dans cette région, avec un effort accru en faveur des politiques de population à l'instar du programme régional d'appui à la transition démographique.

L'activité en Méditerranée et Moyen-Orient, en Asie Pacifique et en Amérique Latine et Caraïbes représente respectivement 26 %, 19% et 1% des autorisations « santé » de l'AFD dans les états étrangers.



Dans ces géographies, l'AFD a poursuivi en 2016 ses interventions de renforcement des systèmes de santé, tout en diversifiant ses instruments financiers, avec une première délégalation de fonds européen et la facilité business.

²⁹ Les engagements suivis par le CIT n'inclut par les engagements en matière de santé financé dans le cadre des initiatives ONG (8 M€ en 2016).

³⁰ Le deuxième axe stratégique, « promouvoir la couverture universelle en santé », est également décliné dans l'Outre-mer français, à travers la mise à niveau de l'offre de soins et de l'offre médico-sociale et sociale.

1.6 Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne (CIS 2013-2016)

En 2016, les engagements en faveur de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne ont représenté 21,6% des engagements du groupe dans la région et atteignent 603 M€.

Le doublement des engagements par rapport à 2015 permet d'attendre l'objectif de 15% en moyenne sur la période 2013-2016. Cette hausse résulte d'engagement en prêts souverains et non souverains mais aussi en dons.

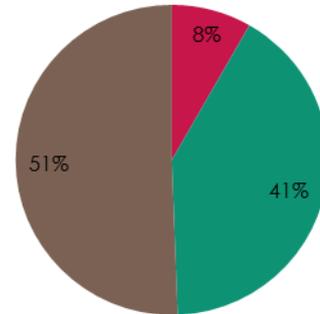
Les autorisations de financement sont constituées à 30% par des dons hors C2D (pour un montant de 182 M€) et 11% par les financements sur C2D, essentiellement au Cameroun. Les prêts souverains représentent 26% des engagements, soit 156 M€, en nette augmentation par rapport à 2015. Les engagements en prêts non souverains s'élèvent à 175 M€ en forte augmentation par rapport 2015.

L'Afrique de l'Ouest reste la destination première des actions de sécurité alimentaire en Afrique Subsaharienne. 51% de cette aide cible les pays du Sahel et une partie importante (41%) est financée par des ressources déléguées du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne.

Concernant la répartition des engagements par axes stratégiques, plus de la moitié (51%) est consacrée à la croissance soutenue, riche en emplois, durable et inclusive des filières agricoles (axe 3), suivi du développement des territoires ruraux et à la conservation de leur capital naturel (axe 2 du CIS) qui totalise 41% des engagements, et de l'amélioration de la gouvernance sectorielle (axe 1), qui totalise 8%.

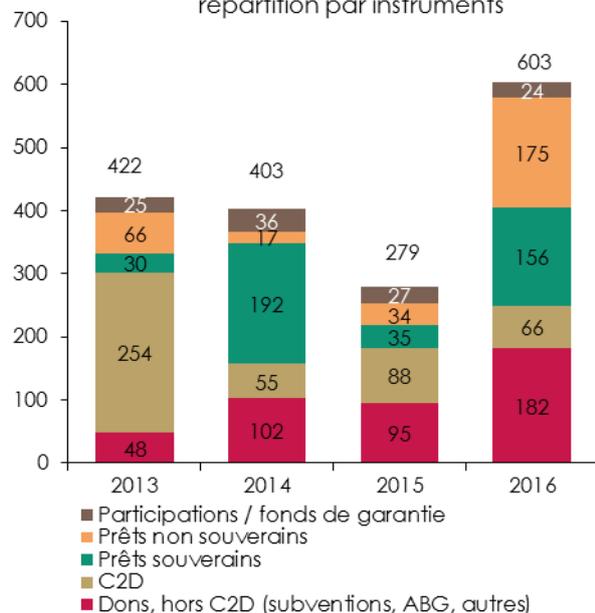
En 2016, en ce qui concerne le type d'intervention, l'appui à la gouvernance et aux équipements des territoires ruraux mobilise 225 M€ et les cultures vivrières pluviales et élevage mobilisent 200 M€. Ces deux typologies d'interventions totalisent 70% des autorisations. Les financements en appui aux cultures d'exportation constitue en 2016 une part significative des engagements (12%, soit 70 M€).

Autorisations de financement consacrées à la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne par axe stratégique - 2016



- Amélioration de la gouvernance sectorielle (Axe 1)
- Développement des territoires ruraux et conservation de leur capital naturel (Axe 2)
- Croissance soutenue, riche en emploi, durable et inclusive des filières agricoles (Axe 3)

Autorisations de financement (M€) de l'AFD consacrées à la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne : répartition par instruments



2. Suivi des stratégies transversales³¹

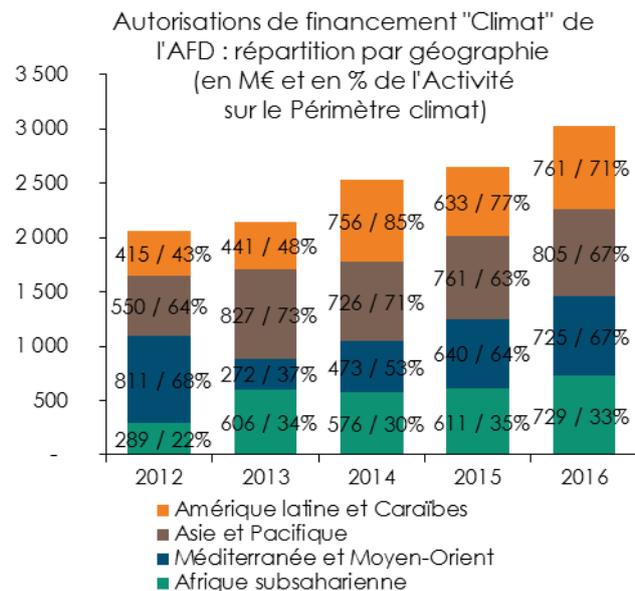
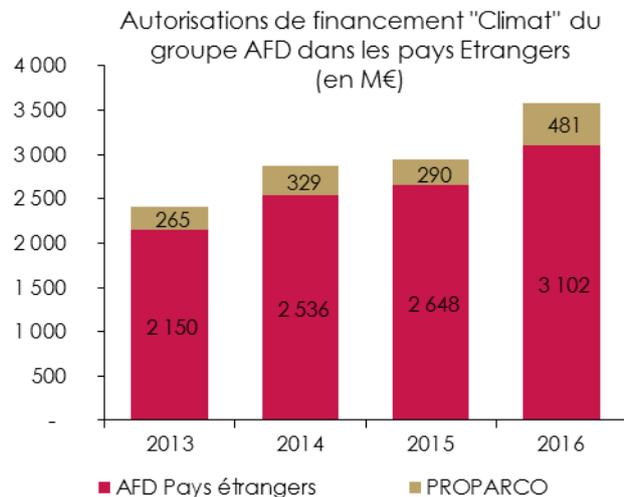
2.1 Lutter contre le changement climatique (CIT Climat 2012-2016)

Le groupe AFD a autorisé en 2016 l'engagement de 3,6 Mds€ de financements « climat ».

Avec 3,1 Mds€ d'autorisations de financement « climat » dans les Etats étrangers en 2016, l'AFD atteint un niveau de 52% d'octrois « climat »³², et dépasse pour la troisième année consécutive son objectif annuel de 50% de projets financés à co-bénéfice climat fixé dans sa stratégie climat-développement.

Les objectifs « climats » sont dépassés dans presque toutes les régions d'intervention : en Afrique subsaharienne (35% de l'activité, pour un objectif de 30%), en Méditerranée (67% de l'activité, pour un objectif de 50%), en Amérique latine (71% du de l'activité, pour un objectif de 70%). En Asie, ce pourcentage reste en dessous de l'objectif (67%, pour un objectif de 70%) ; la région connaît néanmoins une hausse en valeur absolue des financements « climat », qui atteignent 805 M€ (+6% par rapport à 2015).

Sur la période 2012-2016, la région Asie-Pacifique a été la première région de réalisation des financements « climat » avec 3,7 Mds€ d'autorisations de financement cumulés, suivie de l'Amérique latine (3 Mds€ cumulés). Ces résultats sont cohérents avec le mandat de croissance verte et solidaire de l'AFD dans ces régions.



³¹ Les notes de suivi détaillées des cadres d'intervention transversaux sont présentées en annexe

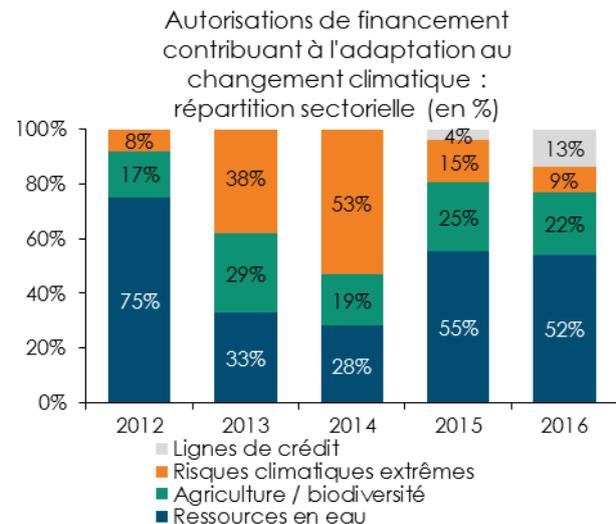
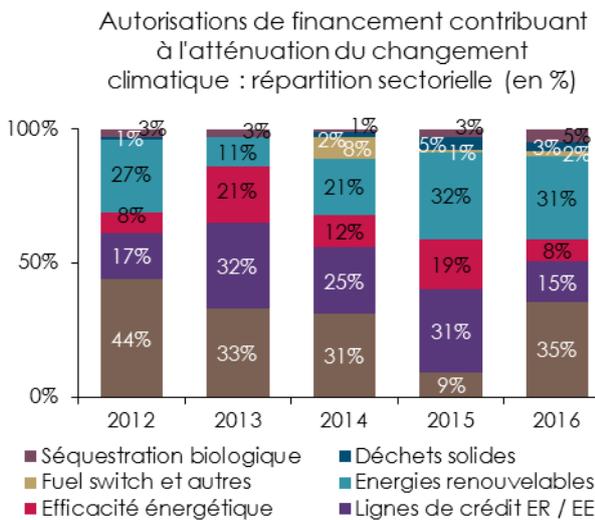
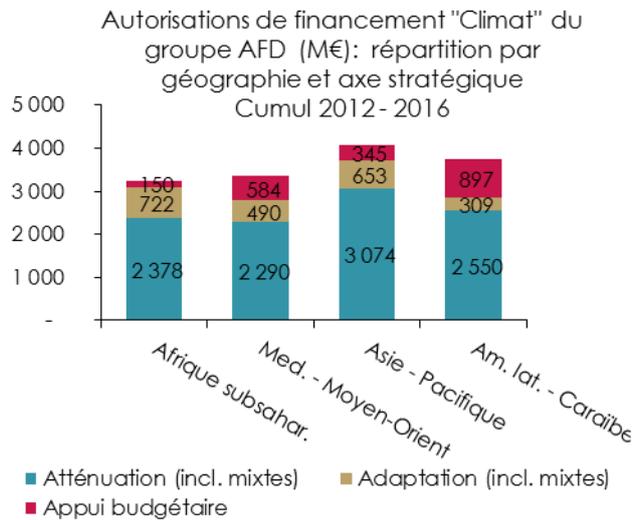
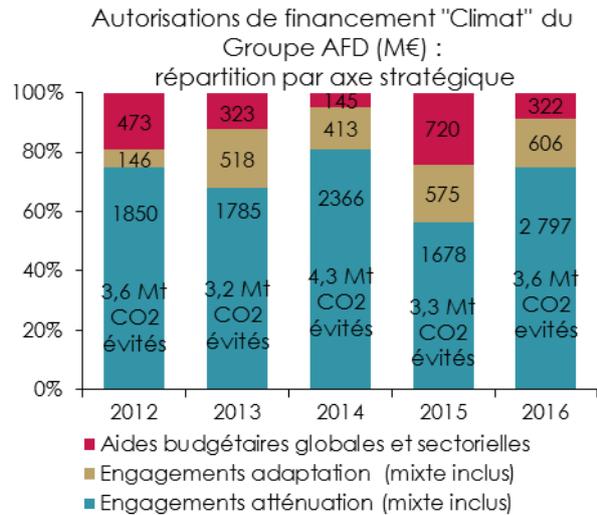
³² Ce ratio est calculé sur la base des octrois annuels dans les pays étrangers, hors aides budgétaires globales (ABG), mécanisme de désendettement (C2D), garanties, FEXTE et sous-participations PROPARCO.

En cumulé sur cette période, la région Asie-Pacifique a également été la première bénéficiaire des financements contribuant à l'atténuation du changement climatique (3,1 Mds€), suivie de l'Amérique Latine (2,55 Md€), ainsi que la deuxième bénéficiaire des financements en matière d'adaptation (653 M€), précédée de l'Afrique subsaharienne (722 M€).

Avec près de 2,8 Md€, l'atténuation du changement climatique continue à être le premier axe stratégique d'intervention du groupe AFD en 2016, et représente près de 75% financements climat. Ces financements contribueront à éviter l'émission de 3,6 MtCO₂eq par an. 16% des financements « climat » de l'AFD en 2016 contribuent à l'adaptation aux effets du changement climatique, et 9% sont des appuis budgétaires.

En 2016, les financements en matière d'atténuation sont réalisés principalement dans le secteur des transports collectifs (35% du total). 31% des financements ont été autorisés dans le secteur des énergies renouvelables. 15% des financements correspondent à des lignes de crédit, et 8% sont réalisés dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Sur les financements contribuant à l'adaptation au changement climatique en 2016, plus de la moitié (52%) correspondent à des projets de préservation et de gestion des ressources en eau, suivis des financements dans le secteur de l'agriculture et en matière de biodiversité (22%).



2.2 Préserver la Biodiversité (CIT Biodiversité 2013-2016)

En 2016, l'activité « biodiversité » de l'AFD s'est élevée à 337 M€, en forte hausse (+33%) par rapport 2015. Sur les quatre années de mise en œuvre du CIT (2013 à 2016) le volume moyen d'engagements s'élève à 235,7 M€ pour un objectif moyen de 160 M€.

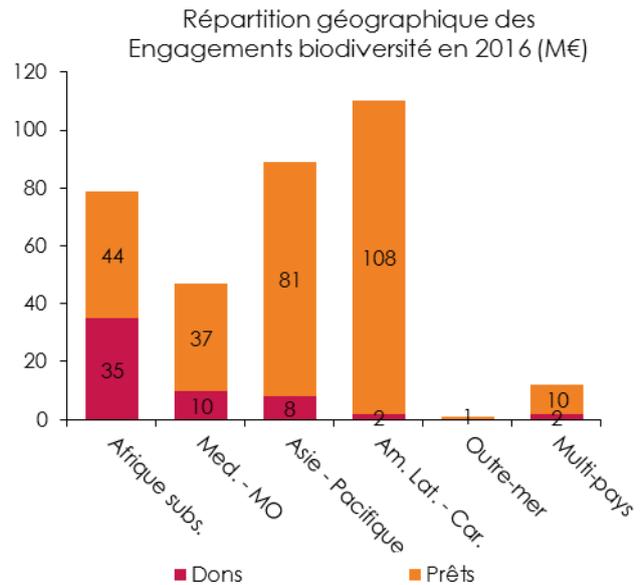
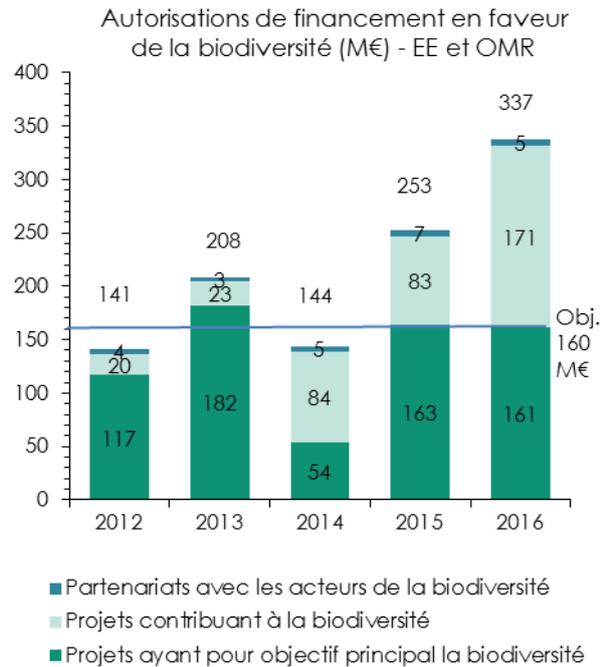
La part croissante des projets « transversaux » et quelques opérations de montants élevés (prêt budgétaire Bioconnect au Mexique de 80 M€, projet de conservation et valorisation du Parc national de Xianju en Chine de 75 M€) et contribuent à ce résultat.

Le faible nombre de projets pris en compte (une cinquantaine de projets chaque année pour les 3 axes) explique par ailleurs la forte variabilité interannuelle des engagements biodiversité de l'AFD. Cependant, les engagements en faveur de la biodiversité affichent une tendance nettement croissante au cours des dernières années.

En 2016 les engagements se répartissent entre 161 M€ pour des projets ayant comme objectif principal la biodiversité (axe 1 du CIT), 171 M€ pour des projets contribuant à la biodiversité par l'intégration de cet objectif dans les politiques sectorielles (axe 2 du CIT) et 5 M€ pour le renforcement des partenariats entre acteurs français de la biodiversité, acteurs internationaux et acteurs nationaux des pays d'intervention de l'AFD (axe 3 du CIT, qui en 2016 correspond essentiellement à des projets « Initiatives ONG » et FISONG).

En 2016, la région Amérique Latine et Caraïbes bénéficie de 33% des financements en matière de biodiversité, essentiellement en prêts, suivie de l'Asie-Pacifique (26%) et de l'Afrique subsaharienne (23%).

Pour l'année 2016, les financements de l'AFD ont concerné 17 millions d'hectares qui ont bénéficié de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité.



2.3 Réduire les inégalités entre femmes et hommes (CIT 2014-2017)

En 2016, 221 projets financés par l'AFD (y compris les projets mis en œuvre par les organisations de la société civile) ont été évalués selon le marqueur « genre » du CAD de l'OCDE. Cela correspond à 100% des projets de l'AFD faisant partie du périmètre de redevabilité du CIT Genre³³.

La stratégie Genre et Développement 2013-2017 du ministère des Affaires étrangères fixait à l'AFD un objectif de 45% de projets notés 1³⁴ ou 2³⁵ en 2016.

En 2016 51,1% des opérations de l'AFD ont été notées 1 ou 2, avec une grande majorité de projets notés 1 étant donnée la nature des opérations et la diversité des composantes intégrées à celles-ci.

Ce pourcentage est en nette augmentation (près de 10 points) par rapport à son niveau de 2015 (41,5%) et correspond à 41,4% des engagements financiers de l'AFD en 2016.

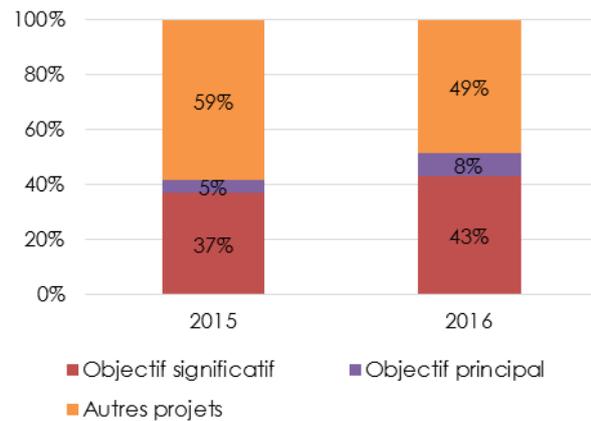
Les projets des ONG cofinancés en 2016 ont également fortement intégré les enjeux relatifs au genre. 50 projets (représentant plus de la moitié des projets des ONG) ont reçu la note 1 selon le marqueur genre de l'OCDE et 14 projets (soit 15% des projets des ONG) ont reçu la note 2.

³³ Le périmètre des financements AFD sujets à la notation du marqueur CAD égalité femmes-hommes correspond à la typologie de projets suivante : Etats Etrangers, subvention projet (subventions programme 209 y compris PRCC et microfinance), prêts (hors sous-participation), IS3TF, C2D (UPPTE) et ONG. Les autres opérations, notamment les ABG et les projets financés sur les Outre-mer, sont exclus (tout comme les FERC, les FRCG, les lignes de crédit non affectées et les délégations de fonds).

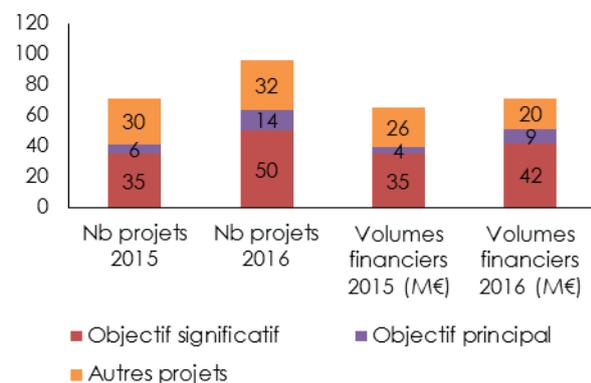
³⁴ Un des objectifs explicites du projet est d'assurer l'accès effectif des femmes aux services/prestations/biens.

³⁵ Un des objectifs principaux du projet vise l'autonomisation des femmes et la réduction structurelle des inégalités entre les hommes et les femmes.

Evolution de l'integration du genre dans les opérations AFD (en %)



Projets à l'initiative des ONG intégrant une dimension genre (en nb de projets et en M€)



Ces projets représentent 72% du montant des engagements financiers en faveur des ONG (+12 points par rapport à 2015) ce qui dépasse l'objectif fixé à 67% d'ici 2017 par le CIT OSC.

Le genre est en outre une des 6 dimensions des avis développement durable, ce qui permet de systématiser l'intégration et la réflexion sur ces enjeux dans les cycles de projet de l'AFD, comme prévu par la stratégie française sur le genre et le développement.

3. Les résultats effectifs des interventions de l'AFD

L'AFD rend compte des résultats effectifs des actions de développement de la France, et des contributions de l'AFD au développement suivant la liste de 14 indicateurs agrégables de l'aide bilatérale française définie par la Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale de juillet 2014.

Agriculture et sécurité alimentaire (indicateur n°1)

Une cinquantaine de projets financés par l'AFD en exécution en 2016 ont donné lieu à des résultats effectifs permettant de soutenir des exploitations agricoles familiales (EAF).

Ces projets se décomposent en trois catégories.

Les projets pour lesquels le nombre d'exploitations bénéficiaires est clairement défini (type 1) ont concerné 650 000 EAF en 2016.

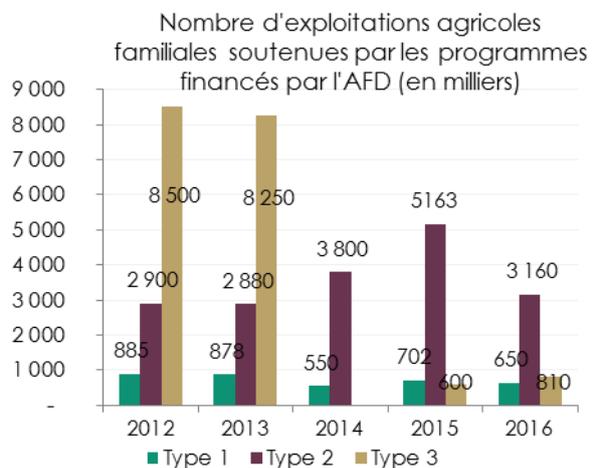
Ils ont mobilisé plus de 710 M€ d'engagements (dont 78% ont déjà été décaissés), répartis sur 42 projets, dont plus de la moitié (18) ont été octroyés avant 2011.

Les projets dans lesquels un territoire rural est « transformé » et la population de l'ensemble de la zone est concernée, qu'elle soit engagée dans l'agriculture ou d'autres activités (type 2), ont bénéficié à près de 3,16 millions d'EAF en 2016.

Cela représente plus de 310 M€ d'engagements (dont 79% ont déjà été décaissés), répartis sur 13 projets dont 4 ont été octroyés avant 2011.

Les projets de nature « institutionnelle » (appui aux politiques agricoles, appuis aux organisations professionnelles agricoles, gestion des risques agricoles) (type 3) ont bénéficié à 810 000 EAF.

Quatre projets d'un montant de 74 M€, (dont 83% ont déjà été décaissés) contribuent à l'indicateur en 2016.

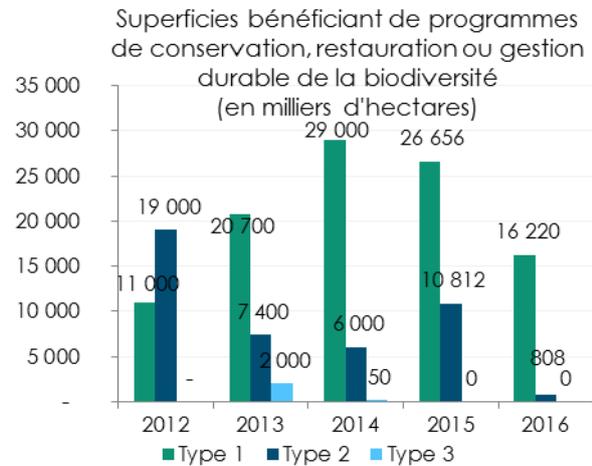


Biodiversité (indicateur n°2)

17 millions d'hectares ont bénéficié de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité par des programmes financés par l'AFD en 2016.

Les projets de l'AFD portant sur la création, l'extension, l'amélioration, le financement durable des aires protégées, pour lesquels 100% de la surface est concernée (type 1) ont concerné 16,2 millions d'hectares en 2016. Cela représente plus de 300 M€ d'engagements (dont 40% ont déjà été décaissés), répartis sur 18 projets, dont 3 ont été octroyés avant 2011.

Les projets de l'AFD de gestion durable de territoires terrestres ou marins non cultivés ne faisant pas l'objet d'un classement comme aires protégées, mais dont les conditions d'exploitation prévoient explicitement un objectif de renouvellement et de conservation de la diversité du vivant, pour lesquels 40 % des surfaces des territoires concernés sont prises en compte (type 2) ont concerné 0,8 million d'hectares en 2016. Cela représente 78 M€ d'engagements (dont 24 % ont déjà été décaissés), répartis sur 5 projets octroyés entre 2010 et 2014.



Aucun projet de développement de territoires cultivés ou transformés, dans lesquels les objectifs de conservation de la biodiversité, y compris la biodiversité cultivée, ont des objectifs explicites, et pour lesquels 20 % des surfaces des territoires concernés sont pris en compte) (type 3) n'a eu de contribution aux résultats de l'AFD en 2016.

Transports (indicateur n°3)

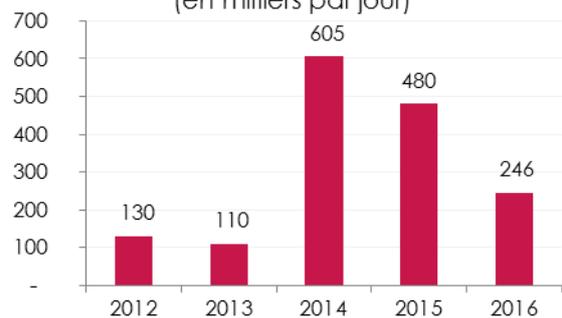
246 000 passagers par jour ont emprunté les transports en commun sur les tronçons mis en service en 2016 par des programmes financés par l'AFD.

Ce chiffre résulte de la mise en service des infrastructures réalisées grâce au financement de trois projets.

Au Vietnam, un projet octroyé en 2010 (20,5 M€) ayant pour objet le financement des programmes prioritaires d'infrastructures et d'équipements urbains des villes de Da Nang et Can Tho Gio permet à 20 000 passagers par jour d'emprunter les transports en commun sur les tronçons financés par l'AFD.

L'achèvement fin 2015 d'un projet ferroviaire à Xiangui en Chine, octroyé en 2008 (80 M€), (résultats obtenus et comptabilisés en 2016) a permis de transporter 17 millions de passagers par an (soit 46 000 passagers par jour).

Nombre de passagers par jour empruntant les transports en commun sur les tronçons financés par l'AFD (en milliers par jour)



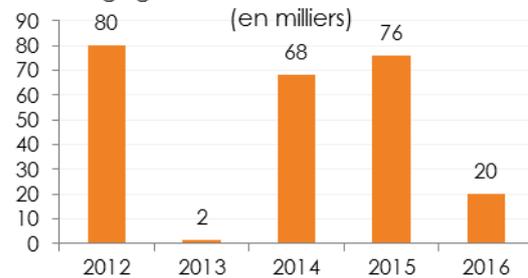
En Inde, la mise en service partielle du Métro de Bangalore financé par l'AFD (110 M€) aux côtés de la JICA et de la BASD permet de transporter 180 000 passagers additionnels chaque jour sur les tronçons financés.

Energie durable (indicateurs n°4 et 9)

20 000 personnes ont été raccordées au réseau de distribution d'électricité, ou ont gagné accès à l'électrification grâce aux programmes financés par l'AFD et mis en œuvre en 2016.

Trois projets, d'un montant octroyé global de 185 M€, ont contribué à ce résultat en 2016.

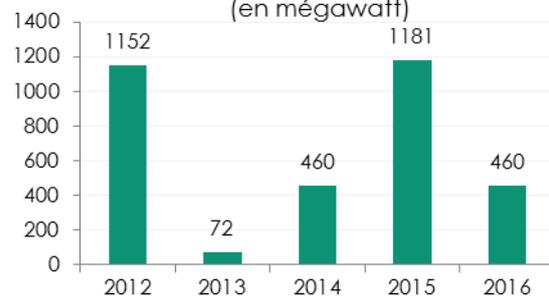
Nombre de personnes raccordées au réseau de distribution d'électricité ou gagnant accès à l'électrification



Les nouvelles capacités d'énergie renouvelable installées par les programmes financés par l'AFD et dont la réalisation s'est achevée en 2016 sont de 460 mégawatts.

Ce résultat a été atteint grâce au financement de 6 projets, représentant près de 506 M€ d'engagement.

Nouvelles capacités d'énergies renouvelables installées (en mégawatt)

**Éducation et formation (indicateurs n°5a, 5a bis et 5b)**

860 000 enfants ont été scolarisés au primaire et au collège grâce aux programmes financés par l'AFD en 2016.

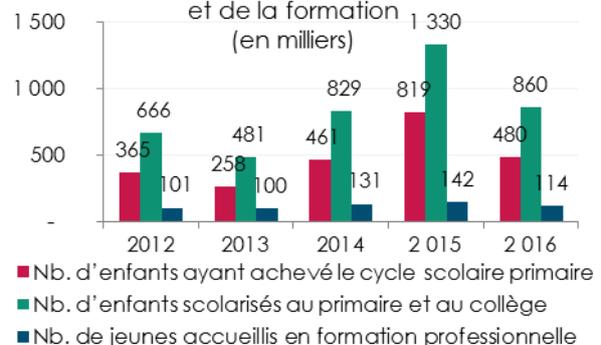
Dans le détail, les programmes financés par l'AFD en 2016 ont bénéficié à 725 000 élèves sur le primaire et 135 000 élèves sur le secondaire.

Cet indicateur est calculé à partir des décaissements effectifs de l'AFD en 2016 sur des projets dans ce sous-secteur, auxquels est appliqué un coût moyen par élève (appelé coût paramétrique), s'agissant de projets très largement cofinancés. L'indicateur est donc calculé selon la méthode d'attribution et non pas de contribution.

480 000 enfants ont achevé le cycle scolaire primaire grâce aux programmes financés par l'AFD.

La méthodologie pour cet indicateur consiste à appliquer la part des versements de l'AFD dans le primaire au pourcentage d'enfants achevant le primaire dans un pays donné.

Résultats effectifs des programmes financés par l'AFD dans le secteur de l'éducation et de la formation (en milliers)



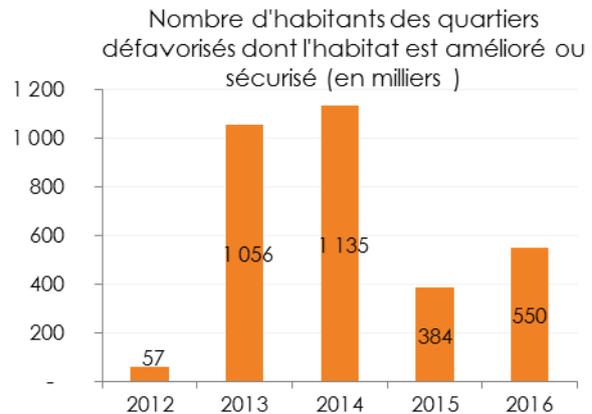
114 000 jeunes ont été accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle initiale soutenus par l'AFD.

44 projets en exécution participent aux résultats de cet indicateur, pour un montant engagé d'environ 415 M€ dont 40 M€ en 2016.

Collectivités locales et développement urbain (indicateur n°6)

550 000 habitants des quartiers défavorisés ont vu leur habitat amélioré ou sécurisé par les programmes financés par l'AFD en 2016.

Trois projets, représentant un engagement total de 200 M€, ont contribué à cet indicateur en 2016. 454 986 habitants ont ainsi bénéficié des infrastructures de base réalisées dans le cadre d'un programme en Tunisie octroyé en 2012 (prêt de 89 M€), ayant pour finalité de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires et de soutenir l'adoption de réformes en faveur d'une politique de la Ville. Au Maroc 84 466 habitants de quartiers défavorisés ont bénéficié du projet HAO IV, octroyé en 2013, pour un montant de 50 M€.



Institutions financières et appui au secteur privé (indicateurs n°7 et 8)

2 Mds€ d'investissements ont été accompagnés dans le secteur privé par les programmes soutenus par l'AFD en 2016.

Ces programmes passent notamment par le financement de lignes de crédit auprès des banques locales.

La part des garanties en 2016 est de 274 M€ pour les investissements accompagnés dans le secteur privé.

11 500 entreprises (PME/TPE) ont bénéficié d'appuis ou de financements de l'AFD en 2016.

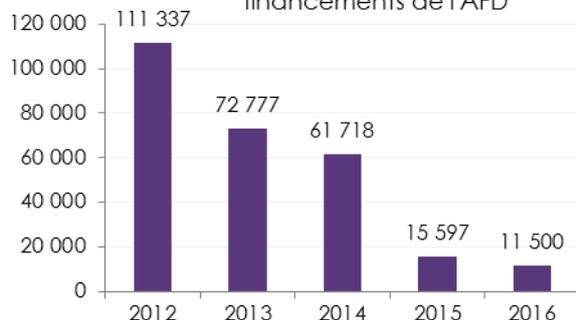
La baisse du nombre d'entreprises soutenues en 2015-2016 par rapport à 2014, s'explique, en grande partie, par le choix dans le domaine de l'inclusion financière d'orienter l'activité de l'AFD vers des programmes méso et macro et non plus vers le financement direct d'opérateurs de microfinance (d'où un nombre inférieur d'entreprises financées en direct).

2 255 entreprises ont bénéficié d'un appui sous forme de garantie en 2016.

Volume d'investissements accompagnés dans le secteur privé (en m€)



Nombre d'entreprises (PME/TPE) bénéficiaires d'appuis ou de financements de l'AFD



Eau et assainissement (indicateurs n°10 et 11)

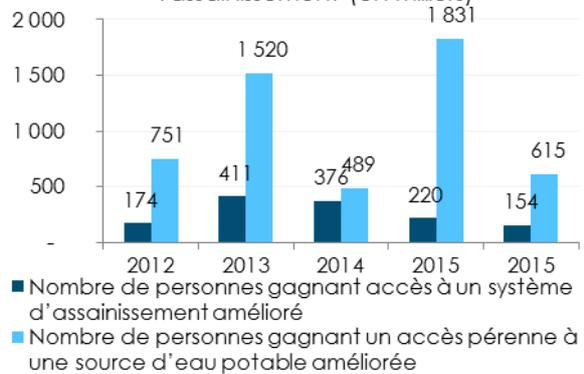
615 000 personnes ont gagné un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée par les programmes financés par l'AFD en 2016.

Les accès à l'eau potable ont majoritairement été réalisés au Cambodge, au Cameroun et au Nigeria.

154 000 personnes ont gagné un accès à un système d'assainissement amélioré par les programmes financés par l'AFD en 2016.

Par ailleurs, en 2016, les projets en cours d'exécution financés par l'AFD ont permis d'améliorer la qualité du système d'alimentation en eau potable de 3,1 millions de personnes, d'augmenter la capacité de production d'eau potable de 260 000 m3/jour et de réaliser 15 millions m3/an d'économies d'eau potable.

Résultats effectifs des programmes financés par l'AFD dans le secteur de l'eau et l'assainissement (en milliers)



Santé (indicateurs n°12 et 12 bis)

24 projets de l'AFD octroyés en 2016 ont un objectif nutritionnel, représentant environ 275 M€ d'engagements en faveur de la nutrition.

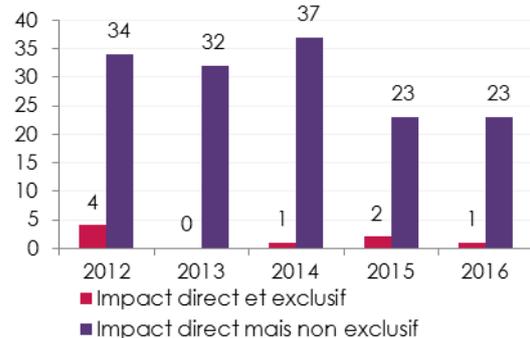
Un projet ONG de sécurité nutritionnelle des mères et des enfants en Afrique de l'Ouest, octroyé en juin 2016 pour un montant de 2,8 M€, doit avoir un impact direct et exclusif.

23 projets, répartis dans les secteurs ONG, santé, agriculture et sécurité alimentaire, eau et assainissement, ont un impact direct sur la nutrition mais non exclusif. Il s'agit de 2 projets santé, 6 projets agriculture et sécurité alimentaire, 4 projets ONG et 11 projets eau et assainissement.

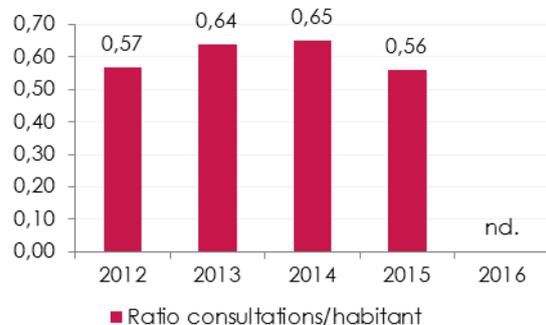
La valeur de l'indicateur prévisionnel « nombre de consultations externes de professionnels de santé par habitant et par an » (indicateur 12) n'est pas connue à date.

Pour 2016, le nombre de personnes qui vont bénéficier d'une amélioration d'accès aux soins grâce aux financements octroyés en 2016 est estimé à 13,8 millions.

Nombre de projets ayant un objectif nutritionnel (nb d'octrois de l'année)



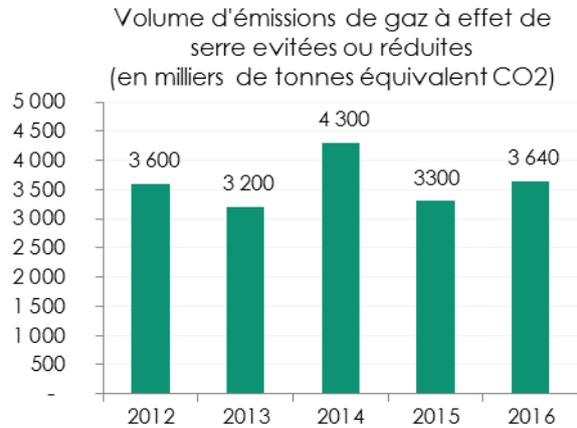
Ratio consultations/habitant



Climat (indicateur n°13)

Les projets financés en 2016 devraient permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 3,6 millions de tonnes d'équivalent CO2 par an.

Une procédure systématique d'analyse de l'empreinte carbone des projets en financement direct a été mise en place en 2011. Elle prévoit, dès l'identification d'un projet, un classement en fonction de son impact sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la réalisation d'un bilan des émissions dès lors que cet impact est significatif et mesurable. Ce bilan est réalisé par les équipes de l'AFD en charge de l'instruction du projet, selon une méthodologie normée, publiée sur le site internet du Groupe avec l'aide d'un outil de calcul *ad hoc*, ou éventuellement d'une expertise externe.



Partenariats et production de connaissances

Partenariats et production de connaissances

1. Le développement des partenariats

1.1 Le partenariat avec les Organisations de la société civile (OSC)

En 2016 les subventions directes de l'AFD aux OSC s'élèvent à près de 132 M€ (80 M€ en 2015). Cette forte croissance s'explique par l'importance des financements accordés aux OSC dans les contextes de sortie de crise (55 M€ en 2016).

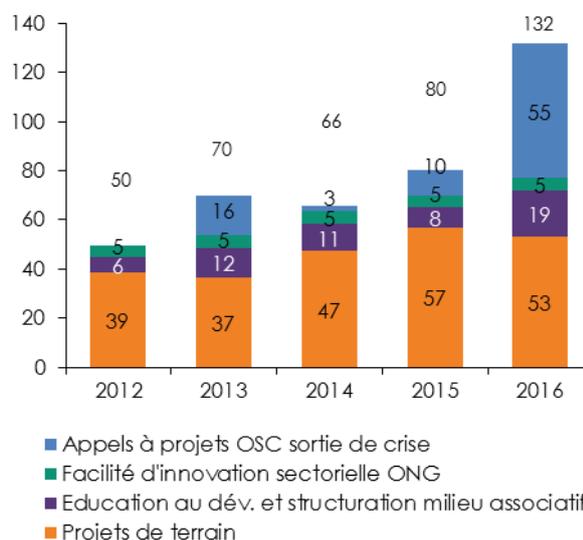
Le guichet « initiative OSC » constitue la majorité des financements directs octroyés (52%) mais son poids sur le total est en nette régression par rapport à 2015 (81%) en raison de l'augmentation des financements en faveur des « Appels à projets OSC sortie de crise » qui s'élèvent à 55,5 M€ (soit 40% des financements directs totaux).

La croissance des financements sortie de crise s'explique par les délégations de fonds de l'Union européenne, notamment du Fonds fiduciaire d'urgence (FFU). Cette tendance pourrait se poursuivre en 2017 avec l'opérationnalisation de la Facilité ciblée sur les vulnérabilités et les crises ainsi que la poursuite des efforts de l'AFD pour mobiliser les fonds européens dédiés aux situations de crise.

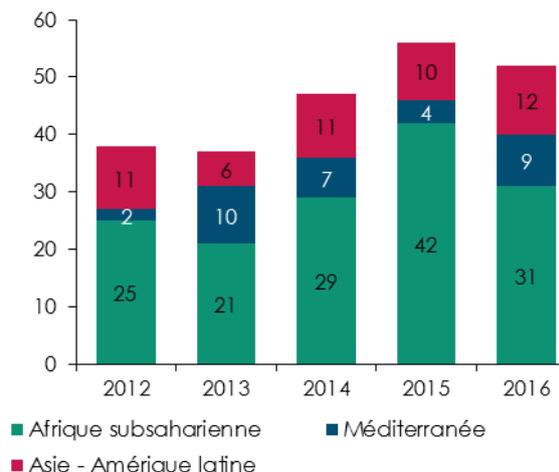
En 2016, concernant le seul dispositif « Initiatives OSC », dont les projets correspondent aux trois axes du CIT, les subventions accordées aux OSC atteignent 71,6 M€ (contre 64,7 M€ en 2015 et 58,2 M€ en 2014).

La progression des financements octroyés en 2016 sur ce guichet est conforme à la décision du gouvernement de doubler le montant de

Financements AFD aux OSC (M€)
Répartition par axe stratégique



Projets de terrain "Initiatives OSC"
Répartition par géographie (M€)



L'APD transitant par les OSC au cours de la période 2013-2017

Les Initiatives OSC concernent deux grands types d'appuis :

- Les financements en faveur de projets de terrain, qui concernent les axes 1 et 2 du CIT et qui en 2016 ont bénéficié d'un montant total de 52,5 M€, soit 73% des financements octroyés. La réduction de cette part par rapport le 2015 (87%) est le résultat du nombre plus élevé de projets d'intérêt général financés en 2016.

- Les financements en faveur des projets dits « d'intérêt général » (regroupant Education au développement – EAD-SI - et

Structuration du milieu associatif français – SMA), qui concernent l'axe 3 du CIT. En 2016, 27% des financements octroyés l'ont été en faveur de projets d'intérêt général, soit 19,2M€. Sur la période 2012-2016, les projets « d'intérêt général » ont représenté en moyenne 19% des subventions totales, ce qui est proche de la cible de 20%.

En 2016, 96 projets et 2 études ont été cofinancés, mis en œuvre par 79 OSC françaises dont 17 primo-accédantes, c'est-à-dire qui accèdent pour la première fois au dispositif Initiatives OSC.

L'importante augmentation de ces dernières (17 OSC contre 7 en 2015) s'explique par le lancement de la première procédure d'appel à manifestation d'intentions pour les financements 2016, qui a permis de toucher de nouvelles OSC qui ne connaissaient pas les modalités de financements des OSC de l'AFD.

La répartition géographique des projets de terrain lissée sur les quatre dernières années est plus conforme aux orientations du CIT, les projets mis en œuvre en Afrique subsaharienne ayant bénéficié de 63% des financements de l'AFD depuis 2013. En 2016, l'Afrique subsaharienne a bénéficié de 31 M€ de financements affectés à 48 projets de terrain, soit 59% du total des financements, contre une cible établie à 60%. La zone méditerranée, en nette augmentation par rapport à 2015, a bénéficié de plus de 9 M€ affectés à 15 projets de terrain et la zone Asie et la zone Amérique latine et Caraïbes de 12 M€ affectés à 26 projets.

En termes sectoriels, les secteurs de l'intérêt général (27%) , de la gouvernance/droits de l'Homme (21%), de l'agriculture (18%), de la santé et de la lutte contre le SIDA (10%), et de l'éducation (9%) sont, cette année encore, les secteurs les plus prégnants dans les financements de l'AFD aux initiatives OSC.

1.2 Agir avec les collectivités territoriales françaises

Reconnue formellement par le CICID de 2016 comme un financeur de l'action extérieure des collectivités territoriales (AECT), l'AFD – forte de son alliance avec la CDC – est chargée d'engager un profond rapprochement avec les acteurs territoriaux.

Ce rapprochement implique une meilleure prise en compte de l'expertise territoriale dans les projets de l'AFD et la mise en place d'une offre de financement pérenne à destination des acteurs de l'AECT.

Opérations de l'AFD impliquant un acteur territorial

Le portefeuille de projets actifs de l'AFD en 2016 compte pas moins de 47 acteurs territoriaux différents impliqués.

La densité d'interaction entre les opérations de l'AFD et la projection des acteurs territoriaux est clairement plus forte en Afrique

subsaharienne. Toutefois, le savoir-faire territorial est très demandé par un certain nombre de contreparties latino-américaines et asiatiques, désireuses d'échanger sur l'expérience française.

Ces interactions peuvent prendre différentes formes, dont le financement d'un échange d'expérience (généralement subvention, dont FEXTE) pour alimenter le dialogue de politique publique ou la mobilisation de l'expertise d'un acteur territorial spécialisé (agence d'urbanisme, syndicat de transport, CHU, parcs naturels, ports, etc.).

Les nouvelles compétences de l'AFD (comme l'enseignement supérieur) sont de natures à favoriser ce type de synergie opérationnelle.

Facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL)

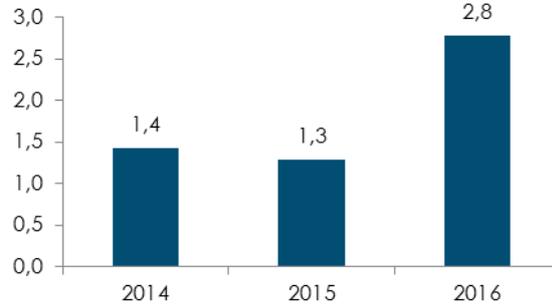
En 2016, l'AFD a financé cinq initiatives des collectivités territoriales françaises à travers la FICOL pour un montant de 2,8 M€. Les ressources allouées à la FICOL sont en forte augmentation et égaleront en 2017 les financements dédiés par le MAEDI aux collectivités (soit près de 8 M €). L'enveloppe FICOL permet d'accompagner les projets mis en œuvre par des collectivités ou leurs groupements dans tous les pays d'intervention de l'AFD.

Après une sélection et un dialogue technique exigeant visant à accompagner les collectivités vers les meilleures pratiques (notamment environnementales et sociales), l'AFD octroie un financement directement à la collectivité française qui est chargée de déployer, avec son partenaire, un projet qui peut comporter une composante d'investissement (dans les PMA) ou des échanges d'expériences et des études stratégiques (dans les PRI).

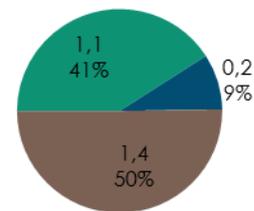
En 2016, l'AFD a financé cinq nouvelles opérations :

- le projet du Conseil départemental des Yvelines qui vise à améliorer la gestion des ordures ménagères de plusieurs communes du département de Podor au Sénégal (cofinancement AFD de 0,69M€)
- le projet du Gouvernement de la Nouvelle Calédonie visant à construire les locaux de l'université francophone du Vanuatu (cofinancement AFD de 0,7 M€)
- le projet de la Ville de Dumbéa (Nouvelle Calédonie) visant à développer une offre de logements sociaux et un équipement culturel à Port Vila (Vanuatu) (cofinancement AFD de 0,7 M€)
- le projet de la Ville de Paris visant à doter la Ville de Bethléem d'un Schéma

Financements AFD de la facilité FICOL (M€)



en 2016 : répartition géographique (M€)



- Afrique subsaharienne
- Méditerranée et Moyen-Orient
- Asie et Pacifique
- Amérique latine et Caraïbes

directeur transports et mobilité (cofinancement AFD de 0,25 M€).

- le projet de la Région Réunion visant à mettre en place des défenses souples contre l'érosion côtière dans la Commune de Morondava à Madagascar (cofinancement AFD de 0,45 M€).

2. La production de connaissances

En 2016, dans le prolongement de la refonte de ses collections en 2015, l'AFD a travaillé, d'une part, à une meilleure structuration des programmes, en lien avec ses priorités stratégiques et opérationnelles et, d'autre part, à un renforcement de la production interne et de sa valorisation vers le monde académique et vers les praticiens du développement.

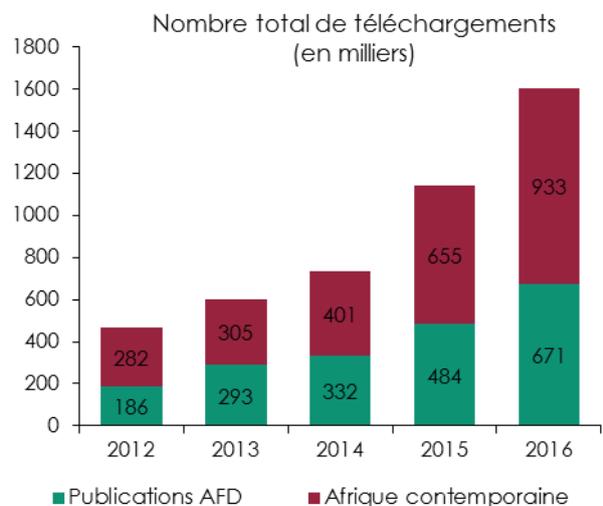
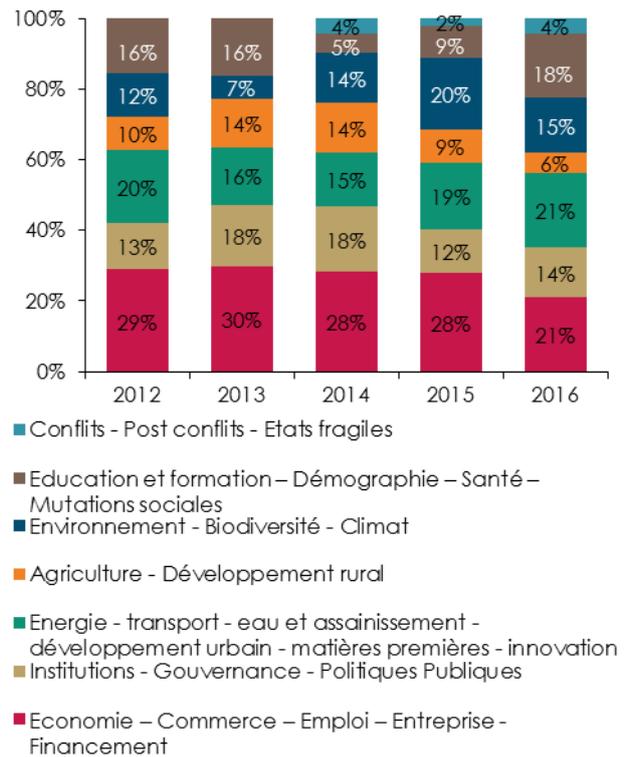
L'AFD a ainsi créé en 2016 une lettre d'informations « Etudes et savoirs sur le développement » dédiée aux publications et travaux de production de connaissances. Elle a initié une présence sur les réseaux sociaux (twitter, groupe dédié sur LinkedIn rassemblant plus d'un millier de professionnels). L'Agence a également été partie prenante de nombreux séminaires et conférences.

53 acteurs français et internationaux de la recherche ont été impliqués dans des collaborations avec l'AFD, dépassant ainsi la cible du COM (indicateur 30) pour 2016 de 50 collaborations.

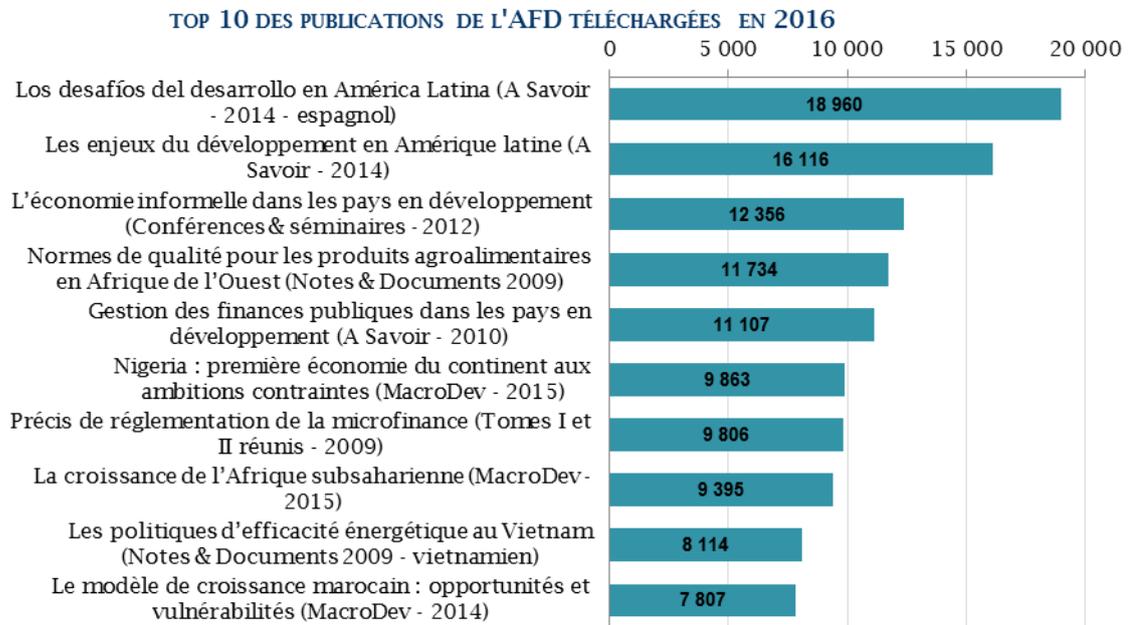
En 2016, le nombre de publications d'études et de recherches téléchargées sur le site Internet de l'AFD s'est élevé à 671 183.

La forte hausse du nombre de téléchargements par rapport à 2015 (+39%) s'explique notamment par la poursuite des efforts de l'AFD relatifs à la qualité de ses publications, ainsi que par la diversification des canaux de valorisation et de diffusion (réseaux sociaux, événements en lien avec l'agenda international du développement...).

Ventilation sectorielle des études publiées (%)



Le top 10 des publications les plus téléchargées en 2016 reflète la diversité sectorielle et géographique des publications de l'AFD. Deux documents dans la langue du pays/régions concernées comptent parmi les plus téléchargés. On constate une certaine stabilité des meilleurs téléchargements (7 publications figuraient déjà au top 10 de 2015).



Annexes

Annexes

Sommaire

I.	Les indicateurs de résultats effectifs de l'AFD	95
1.1	Méthodologie des indicateurs de résultats effectifs de l'AFD	95
1.2	Synthèse des résultats effectifs 2016	97
II.	Stratégies sectorielles	99
2.1	Cadre d'intervention sectoriel Energie (2012-2016)	99
2.2	Cadre d'intervention sectoriel Education – Formation – Emploi : Agir pour un avenir en commun (2016-2020)	103
2.3	Cadre d'intervention sectoriel Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne (2013-2016)	109
2.4	Cadre d'intervention sectoriel Eau et assainissement (2014-2018)	113
2.5	Cadre d'intervention sectoriel Villes durables 2014-2017	118
2.6	Cadre d'intervention sectoriel Santé et protection sociale (2015-2019)	124
III.	Stratégies transversales	129
5.1	Cadre d'intervention transversal "Climat" (2012-2016)	129
5.2	Cadre d'intervention transversal Biodiversité (2013-2016)	135
5.3	Cadre d'intervention transversal « Soutenir le renforcement de capacités »	140
5.4	Cadre d'intervention transversal en faveur des Initiatives des Organisations de la Société Civile – OSC (2013-2016)	142
5.5	Le genre et la réduction des inégalités femmes-hommes (CIT 2014-2017)	148
IV.	Les chiffres d'activité	153
V.	Les pays d'intervention de l'AFD et les instruments financiers	191

I. Les indicateurs de résultats effectifs de l'AFD

1.1 Méthodologie des indicateurs de résultats effectifs de l'AFD

1. Les différents types d'indicateurs

Les indicateurs « agrégeables » énoncés dans cette note sont des indicateurs chiffrés qui comprennent des indicateurs de **réalisations** et de **résultats**. Ils se situent ainsi entre le suivi des moyens et celui des impacts proprement dits :

Moyens : engagements financiers ;

Réalisations : nombre d'écoles construites, nombre de structures de santé construites... ;

Résultats : nombre d'enfants scolarisés, nombre de bénéficiaires des structures de santé... ;

Impacts : amélioration du taux d'alphabétisation, diminution du taux de mortalité...

Les indicateurs agrégeables ne sont pas des indicateurs d'impacts à proprement parler. Ils mesurent les réalisations et résultats rendus possibles par les moyens initiaux mobilisés grâce à un financement externe. Les Réalisations et les Résultats constituent donc l'objet le plus tangible pouvant être suivi au cours du cycle des opérations.

Pour aller au-delà, les études d'impact estiment l'effet directement attribuable à une opération, en comparant des situations avant et après intervention, entre le groupe bénéficiaire et un groupe témoin comparable.

Les indicateurs d'impacts ne sont pas des indicateurs pour lesquels il faut espérer isoler rapidement les conséquences de l'action de l'APD. Ces indicateurs d'impact (« mortalité infantile », « taux d'alphabétisation »,...) ont en général une forte inertie, sont des mesures statistiques de phénomènes très complexes, sur lesquels l'APD n'a généralement qu'un impact partiel, et dépendent très souvent de grandes tendances macro-économiques et socio-démographiques complexes. En outre, le facteur temps y joue un rôle important.

2. Démarches de contribution et d'attribution

La logique de contribution consiste à considérer que la contribution de l'AFD participe à la réalisation du résultat du projet ou du programme financé dans son ensemble. C'est-à-dire que dans le cas d'un projet cofinancé, l'AFD contribue à l'ensemble des résultats du projet et ne s'attribue pas uniquement certains résultats qui seraient imputables aux seules composantes qu'elle finance, ni une partie de l'ensemble des résultats au prorata de son financement.

A l'inverse, la logique d'attribution consisterait à définir la part des résultats du projet qui proviendrait exclusivement du financement de l'AFD, donc en fonction de la part dudit financement.

Depuis 2006, la question de la quantification des indicateurs agrégeables au prorata de la part du financement de l'AFD est tranchée : la quantification est faite pour l'ensemble du projet/programme, et la restitution des indicateurs agrégeables intègre le « taux d'effort » de l'Agence, c'est à dire la part de l'AFD dans le financement total. Ce choix résulte de la conjonction de deux arguments :

- 1) l'approche privilégiée est celle de la contribution et non de l'attribution des résultats de développement, en ligne avec la Déclaration de Paris ;
- 2) le suivi en exécution et l'évaluation finale portent sur l'ensemble de l'investissement financé.

Les indicateurs agrégeables s'inscrivent donc dans une démarche de *contribution* au développement. Ils n'impliquent pas de logique d'*attribution* des résultats de développement à l'un de ses multiples acteurs. Les moyens (financiers et non financiers) mis à disposition par l'AFD et ayant permis d'aboutir aux résultats mesurés ne sont pas seuls à l'origine des résultats de développement obtenus. Ces indicateurs ne répondent donc pas non plus à une logique d'appropriation des résultats. Ils tentent plutôt de répondre à

l'exigence de démonstration de l'efficacité des politiques de développement auxquelles l'AFD contribue.

Les conclusions de l'étude « sur la révision du dispositif des indicateurs agrégables de l'AFD » a conclu que les deux approches peuvent se justifier, mais que la contribution à la réalisation d'un ensemble de résultats reste la meilleure manière de valoriser une action. Compte tenu du fait qu'à l'exception notoire du DFID, tous les autres bailleurs raisonnent selon la logique de contribution, que l'AFD a toujours raisonné, calculé et communiqué en méthode de contribution, et que l'AFD intervient très souvent dans des approches programmes ou des actions de renforcement de capacité, pour lesquelles il est très complexe de distinguer sa part effective, il a été choisi de conserver le mode de calcul, en vigueur depuis 2004, reposant sur la méthode de contribution.

3. Notion d'indicateurs ex-ante et ex-post

Les indicateurs ex-ante, ou escomptés, sont des résultats attendus au moment de l'évaluation ex-ante du projet. Les résultats ex-ante sont donc renseignés avant octroi du financement du projet, ils sont agrégés par année d'octroi.

Les indicateurs ex-post, ou réalisés, sont les résultats effectifs, réels, constatés du projet. Ils sont calculés année par année, de façon à ce que tous les résultats imputables à un projet financé soient restitués.

4. Contraintes méthodologiques

Un certain nombre de projets sont définis avec des tranches de travaux annuels (exemple : extension d'un réseau d'eau potable), néanmoins, d'autres projets (comme la construction de grosses infrastructures de type barrages hydroélectriques) ne verront leurs résultats constatés que lors de l'année de mise en service, soit la dernière année, ou même les années suivant la fin du projet. Il y a donc, pour certains projets, un effet de report des résultats constatés par rapport aux engagements et aux décaissements, indépendant des efforts de l'Agence, ce qui rend le périmètre des projets à comptabiliser pour l'année considérée difficile à identifier.

En outre, il est important de rappeler que ne doivent pas être rapprochées les ressources financières (engagements et décaissements) de l'année N avec les résultats de ladite année

N, ceci étant une conséquence du fait que les résultats sont constatés parfois des années plus tard.

De fait, selon les secteurs et leur nature, les indicateurs sont plus ou moins difficiles à estimer et leurs résultats sont diffus ou non (il est par exemple compliqué d'identifier la progression d'un résultat effectif sur des projets de type encadrement agricole).

Le passage d'un indicateur ex-ante à ex-post pose donc des questions méthodologiques, et certains indicateurs, pertinents ex-ante, se révèlent non opérationnels ex-post.

De même, selon la nature des indicateurs et le type de projet considéré, la méthodologie de calcul annuel diffère. Il faut distinguer deux types d'indicateurs :

- les indicateurs calculés par tranches annuelles, dont il est possible de calculer le différentiel annuel lié à l'avancement annuel du projet (comme dans les cas des raccordements à une source d'eau potable), pour lesquels l'agrégation des résultats ex-post des différentes années de mise en œuvre du projet pourra être rapprochée des résultats ex-ante ;
- les indicateurs calculés en stock annuel, dont il n'est pas possible de séparer annuellement la part liée à l'avancement annuel de ce même projet (comme dans le cas d'un projet de soutien aux exploitations familiales, pour lequel une même exploitation familiale peut être soutenue plusieurs années de suite) ; dans ce cas, il ne sera pas possible d'agréger les résultats ex-post sur plusieurs années. Dans la plupart des cas, ce sera le résultat ex-post de la dernière année de réalisation du projet qui pourra être comparé aux résultats ex-ante.

Il faudra également tenir compte du fait que les instruments spécifiques de type financements intermédiés, aides budgétaires et programmes de renforcement de capacité, sont moins facilement quantifiables que les financements de projets classiques.

Il faut aussi préciser que les indicateurs ne reflètent pas l'utilité économique du projet, ils doivent donc être manipulés avec prudence : entre le voyageur qui voyage un kilomètre et celui qui voyage dix kilomètres, l'utilité économique n'est pas la même, pourtant ils

seront comptabilisés dans un même indicateur.

L'interprétation des indicateurs reste limitée, car ceux-ci ne donnent pas d'indication quant à l'impact d'un projet : le nombre d'enfants scolarisés n'indique pas le degré de connaissances assimilées ou l'amélioration du taux d'alphabétisation.

Enfin, la qualité des données dépend de la fiabilité du système de collecte (national ou lié

au projet) et suppose une bonne traçabilité de l'information :

- dans le cas des informations de niveau projet, il implique la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage, et le dispositif de suivi devrait être défini précisément dès l'instruction de l'opération ;
- dans le cas des informations de niveau pays, il est très dépendant du niveau de maturité du système statistique du pays considéré.

1.2 Synthèse des résultats effectifs 2016

N°	Indicateurs de résultats ex post	2013	2014	2015	2016
1	Nombre d'exploitations agricoles familiales soutenues par les programmes financés par l'AFD				
	Type 1	878 000	550 000	702 147	650 000
	Type 2	2 880 000	3 800 000	5 163 182	3 160 000
	Type 3	8 250 000	0	600 000	810 000
2	Superficies bénéficiant de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité (en milliers d'hectares)				
	Type 1	20 700	29 000	26 656	16220
	Type 2	7 400	6 000	10 812	808
	Type 3	2 000	50	0	0
3	Nombre de passagers empruntant les transports en commun sur les tronçons financés (nb d'usagers par jour)	110 000	605 000	480 000	246 000
4	Nombre de personnes raccordées au réseau de distribution d'électricité, ou gagnant accès à l'électrification	1500	65 000	75 700	20 000
5a	Nombre d'enfants scolarisés au primaire et au collège	481 273	829 494	1 330 395	860 000
5a bis	Nombre d'enfants achevant le primaire grâce aux programmes financés par l'AFD	258 300	461 152	818 942	480 000
5b	Nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle initiale soutenus par l'AFD	99 900	131 002	142 102	114 000
6	Nombre d'habitants des quartiers défavorisés dont l'habitat est amélioré	1 056 421	1 134 729	384 218	550 000

	ou sécurisé				
7	Investissements accompagnés dans le secteur privé (M€)	451,0 M€	907,2 M€	1 259 M€	2 000 M€
8	Nombre d'entreprises (PME) bénéficiaires d'appuis ou de financements de l'AFD	72 777	61 718	15 597	11 500
9	Nouvelles capacités d'énergies renouvelables installées (en MW)	72	460	1 181	460
10	Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée	1 519 649	489 018	1 830 994	615 000
11	Nombre de personnes gagnant accès à un système d'assainissement amélioré	411 366	375 604	220 438	154 000
12	Nombre de consultations externes de professionnels de santé par habitant et par an ¹	0,64	0,65	0,56	Non disponible
12 bis	Nombre de projets ayant un objectif nutritionnel (octroi 2014) :				
	- Impact direct mais non exclusif	32	37	23	23
	- Impact direct et exclusif	0	1	2	1
13	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2) (indicateur ex ante) (millions de tonnes équivalent Co2)	3,2	4,3	3,3	3,6

¹ Au moment de la rédaction de ce document, l'indicateur santé « Nombre de consultations externes de professionnels de santé par habitant et par an » n'est pas finalisé. Cet indicateur est en effet totalement dépendant des systèmes statistiques nationaux ; or, la plupart de nos correspondants ministères de la santé rendront publics leurs indicateurs d'activité de l'année 2016 d'ici fin 2017.

II. Stratégies sectorielles

2.1 Cadre d'intervention sectoriel Energie (2012-2016)

Les trois axes stratégiques pour les concours de l'AFD en matière d'énergie sont les suivants :

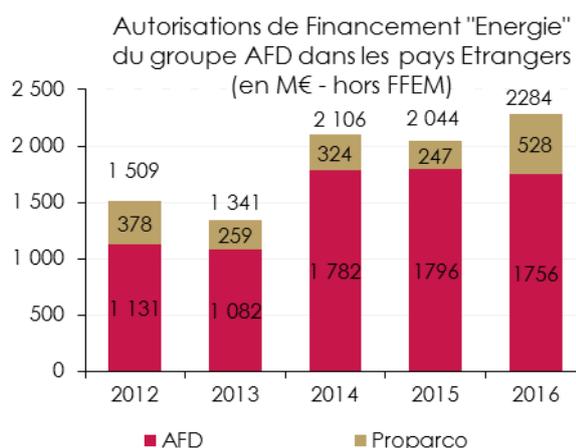
- Privilégier les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
- Réduire la fracture électrique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines ;
- Sécuriser et renforcer les systèmes énergétiques.

1. Des engagements en légère hausse en 2016

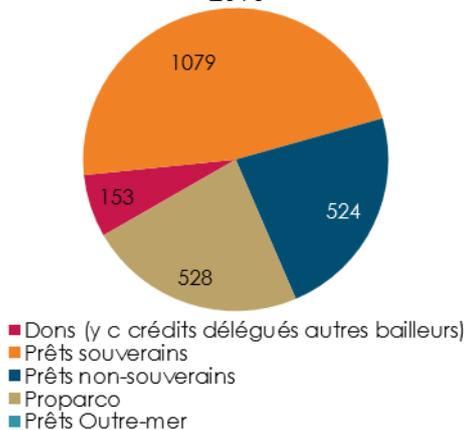
L'engagement total du groupe AFD pour 2016 en matière d'énergie s'élève à 2,29 Mds€ (pratiquement stable par rapport à l'année précédente, et en hausse depuis 2013), dont 1,75 Md€ pour l'AFD² et 0,53 Md€ pour PROPARCO (23% de l'activité). Ainsi, en 2016, les engagements dépassent sensiblement (+35%) l'objectif fixé à 1,7 Md€/an pour la période 2015-2017.

La répartition des engagements par axe stratégique³ reconferme la mobilisation du groupe AFD sur l'énergie durable (énergies renouvelables et efficacité énergétique), qui totalise en 2016 près de 1,2 Md€ d'engagements, soit 52% du total des engagements en matière d'énergie, suivi de l'axe énergie sécurisée, avec 0,6 Md€ d'engagements. Sur l'axe énergie accessible, 11 projets ont été engagés en 2016 pour un montant total de 215 M€, grâce à un effort d'identification et à l'appui de subventions associées aux prêts de l'AFD.

L'objectif triennal fixé en matière d'énergie durable sur la période 2015-2017 est de 3 Mds€ (soit, en moyenne, 1Md/an), et celui pour



Autorisations de financement "Energie" (M€) - répartition par instrument en 2016



l'énergie sécurisée est de 1,5 Md€ sur les 3 ans (soit 0,5 Md€/an en moyenne). Le volume des engagements 2016 suit la tendance du triennium 2013-2015.

² Les engagements de l'AFD dans l'énergie présentés dans cette note incluent les engagements sous forme de ligne de crédit comptabilisés dans le soutien au secteur productif.

³ Energie accessible : accès à l'énergie en zones rurales et suburbaines ;

Énergie durable : énergies renouvelables et utilisation efficace de l'énergie ;

Energie sécurisée : sécurisation des systèmes énergétiques et consolidation des réseaux, nationaux et interconnectés ;

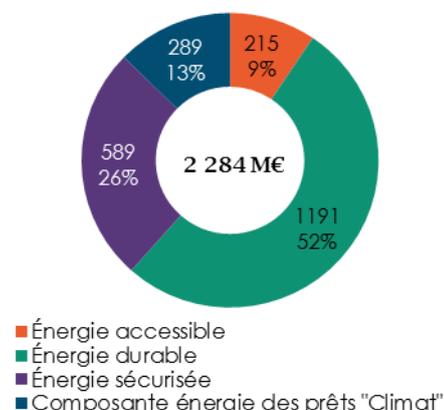
Energie climat : composante « énergie » des prêts budgétaires, qui visent à renforcer les politiques publiques de lutte contre le changement climatique.

En termes de répartition géographique, les octrois dans le secteur énergie sont répartis de manière homogène dans les états étrangers.

En 2016, l'Afrique subsaharienne reste la première bénéficiaire des concours avec plus de 566 M€ engagés sur l'énergie. L'Afrique dans son ensemble totalise près de 700 M€ d'engagements (30%) durant cette année. 517 M€ ont été octroyés en Asie et Pacifique et 467 M€ en Amérique latine et Caraïbes.

Sur la période 2013-2016 les engagements octroyés en Afrique subsaharienne sont prépondérants (2,8 Mds€ sur la période).

Autorisations de financement "Energie"
répartition par axe stratégique en 2016
(M€ et %)



2. Production de connaissances et partenariats

Parallèlement au financement d'investissements, l'AFD s'engage dans des démarches d'appuis techniques et institutionnels aux maîtres d'ouvrage locaux afin de renforcer les capacités et les politiques publiques en matière d'énergie durable et d'accès à l'énergie.

Plusieurs **séminaires, voyages d'étude et actions d'assistance technique** ont été organisés en 2016 :

- Une coopération ADEME au Mexique, sur l'efficacité énergétique et ses indicateurs
- Une étude sur la modélisation des transitions énergétiques dans les pays du Sud avec Enerdata
- Un séminaire au Brésil sur la bioénergie et sur les projets de bioéthanol de seconde génération

Durant l'année 2016, l'AFD a été force de proposition et a participé aux **initiatives climat lancées dans le prolongement de la COP21** à Paris. En particulier, l'AFD s'est impliquée :

- dans le lancement du Programme international d'Efficacité Energétique dans le Bâtiment PEEB en partenariat avec l'ADEME et la GIZ
- dans l'initiative AREI (African Renewable Energy Initiative) de promotion des énergies renouvelables en Afrique lancée par l'Union Africaine.

3. Projets emblématiques 2016

Bénin : Réalisation d'une première centrale solaire connectée et modernisation du système informatique de la SBEE - Prêt souverain (50 M€) de l'AFD et subvention de l'UE (10,5 M€).

Le projet s'inscrit dans le cadre de la déclaration conjointe signée entre la France, l'UE et le Bénin à l'occasion de la COP21, et de l'Initiative Energies Renouvelables en Afrique (AREI) qui vise à promouvoir la mise en œuvre de projets d'ENR et d'accès en Afrique. Sa finalité est de contribuer à la croissance économique du Bénin en améliorant les performances de la SBEE et la qualité du service électrique. Le projet comprend deux composantes principales: (i) l'installation d'une centrale photovoltaïque de 25 MW sur le site d'Onigbolo, raccordée au réseau, et qui sera exploitée par la SBEE ; (ii) la modernisation du système d'information de la SBEE pour prendre en compte les dernières évolutions technologiques et améliorer sa gestion commerciale et financière.

Côte d'Ivoire : Accès à l'électricité - prêt souverain de 120 M€ de l'AFD, complété d'une subvention de l'UE de 34 M€ (Afif).

42% des localités ivoiriennes sont connectées au réseau, et dans ces localités électrifiées, qui couvrent 78% des ménages, seulement 29% des ménages sont raccordés au réseau, car le coût du branchement est à leur charge.

Le programme permettra l'électrification de 350 localités rurales et le raccordement de quartiers dans 12 chefs-lieux, donnant ainsi l'accès à l'électricité à quelque 110 000 ménages. Le projet comprend en outre la réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Buyo, qui augmentera la production renouvelable de 366 GWh/an.

Afrique : Facilité ARE-Scale Up - Délégation de fonds de l'Union européenne de 24 M€, dont 12 M€ pour l'AFD et 12 M€ pour PROPARCO

Sur l'Initiative-AREI, 10 bailleurs se sont engagés à mobiliser 10 milliards de dollars pour l'atteinte des objectifs 2020 (10 GW installés en ENR). La France y contribuera à hauteur de 3 Mds€, et l'AFD sera chargée de réaliser ces engagements sur la période 2016-2020. La Facilité d'accélération des ENR en Afrique (ARE-Scale Up), financée par une délégation de fonds de l'Union européenne et mise en

œuvre par le groupe AFD s'inscrit dans ce cadre. Elle comprend deux composantes complémentaires : (i) une facilité d'assistance technique de 12 millions d'euros mise en œuvre par l'AFD, et (ii) une facilité de garantie mise en œuvre par PROPARCO, de 12 M€, pour soutenir la croissance de sociétés privées dans le domaine du solaire décentralisé « off-grid ».

Inde : Electrification décentralisée solaire avec prépaiement - Participation de 1,1 MUS\$ de PROPARCO auprès de l'entreprise Simpa

Simpa fournit un accès à l'électricité via la commercialisation à crédit de systèmes solaires dans les régions rurales de l'Inde. Les clients versent un faible montant initial pour l'installation de leur système photovoltaïque, et ensuite, le service fonctionne sans abonnement pour la consommation. Simpa reproduit en cela le modèle tarifaire qui s'applique au téléphone mobile prépayé (« pay-as-you-go »). Le financement vise à permettre un déploiement des opérations sur de nouvelles régions. A fin mai 2016, Simpa permettait à près de 100.000 personnes d'accéder à une électricité renouvelable sur une base durable. L'objectif d'ici 5 ans est d'avoir plus d'un million de kits solaires installés.

Egypte : Sécurisation de l'approvisionnement électrique - Prêt non souverain sous forme de lignes de crédits (60 M€), co-financées avec la BERD (100 M€, chef de file), la BEI (40 M€) et l'UE (20,3 M€ en subvention d'investissement et 6,3 M€ en assistance technique).

Les capacités électriques installées en Egypte ne suffisent plus à couvrir la demande (déficit estimé à 3 GW). Face à cette situation, le Gouvernement a adopté en 2008 une stratégie à base de sources renouvelables (avec un objectif de 20% à l'horizon 2020), complétée par des mesures sur l'efficacité énergétique.

Le dispositif mis en place comprend trois piliers : (i) des lignes de crédit auprès de banques égyptiennes, qui seront ensuite rétrocédées à leurs clients qui respectent les critères d'éligibilité techniques et financières ; (ii) un programme d'assistance technique qui consiste à appuyer les banques ainsi que les porteurs de projets et (iii) des incitations financières aux porteurs de projet et une prime de gestion aux banques participantes. Le projet vise à réduire la consommation d'énergie finale

de 200 GWh/an, en évitant d'émettre 150000 tCO₂ par an.

La Réunion : Financement d'une centrale éthanol – Prêt de 15 M€ aux conditions du marché octroyé au secteur privé (Groupe Albioma)

Les innovations déployées pour la transition énergétique dans les Outre-mer français en font des lieux de validation de solutions nouvelles pouvant être répliquées dans les États insulaires en développement. L'AFD favorise le partage d'expériences entre ces différents territoires. L'AFD accompagne la centrale au bioéthanol de St Pierre, avec un prêt de 15 M€

octroyé en mai 2016. La turbine de 40 MW sera la première installation française de pointe à fonctionner essentiellement à partir d'éthanol issu de la distillation de mélasses de canne à sucre. Elle contribuera aux efforts de transition énergétique du territoire, le mix réunionnais comprenant une part significative d'énergies renouvelables intermittentes. Les moyens de pointe comme celui de St Pierre fournissent de l'énergie lors des pics de consommation et lors des chutes de production du photovoltaïque et de l'éolien. En outre, cette centrale valorisera les mélasses excédentaires de la Réunion et de Maurice.

4. Synthèse des indicateurs de suivi du CIS

N°	Indicateurs de suivi	2012	2013	2014	2015	2016	Cumulé sur 3 ans (2014-2016)	Cible 2016-2018
1	Montant en M€ des engagements sur l'énergie, hors appuis budgétaires sectoriels	1,5 Md€	1,3 Md€	2,1 Mds€	2,05 Mds€	2,00 Mds€	6,15 Mds€	≥ 1,7 Md€ /an
2	Montant en M€ des engagements en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	0,89 Md€	0,80 Md€	1,12 Md€	1,2 Md€	1,19 Md€	3,51 Mds€	3 Mds€ cumulés
3	Montant en M€ des engagements en faveur de la sécurisation des réseaux électriques	0,39 Md€	0,47 Md€	0,69 Md€	0,7 Md€	0,59 Md€	1,98 Md€	1,5 Md€ cumulés
4	Nombre annuel de projets ayant pour objectif l'accès à l'énergie	4	2	4	6	11	21 projets	4 à 5 /an

2.2 Cadre d'intervention sectoriel Education – Formation – Emploi : Agir pour un avenir en commun (2016-2020)

L'AFD a actualisé en 2016 sa stratégie Education-Formation-Emploi arrivée à échéance fin 2015. Ces nouvelles orientations stratégiques reposent sur le bilan et les enseignements du CIS précédent et intègrent l'apport des objectifs de développement durable. Cette stratégie tente de répondre avec ambition mais réalisme à l'urgence de miser sur la jeunesse pour construire un avenir en commun, à l'urgence de défendre le droit à une éducation de qualité, pour tous, tout au long de la vie, et l'accès à des emplois décents. Cette nouvelle stratégie s'est alimentée du processus continu d'adaptation et d'innovation mené dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie 2013-2015 en réponse à la demande des partenaires de l'Agence et en lien avec l'Equipe France.

Sur la période 2016-2020, l'AFD propose d'intervenir dans les secteurs de l'éducation, de la formation, du supérieur et des politiques de l'emploi sur des enjeux ciblés de qualité, de pertinence et d'équité.

Elle reconnaît que les **parcours d'éducation et de formation vers la citoyenneté et des emplois de qualité** sont diversifiés et non linéaires. Elle soutient qu'il faut accompagner le développement de politiques qui facilitent et structurent les passerelles entre les étapes déterminantes de ces parcours.

Le CIS 2016-2020 a la triple finalité de favoriser la cohésion sociale, renforcer la résilience et stimuler le développement économique.

Trois axes généraux d'**activité** seront appuyés par l'AFD :

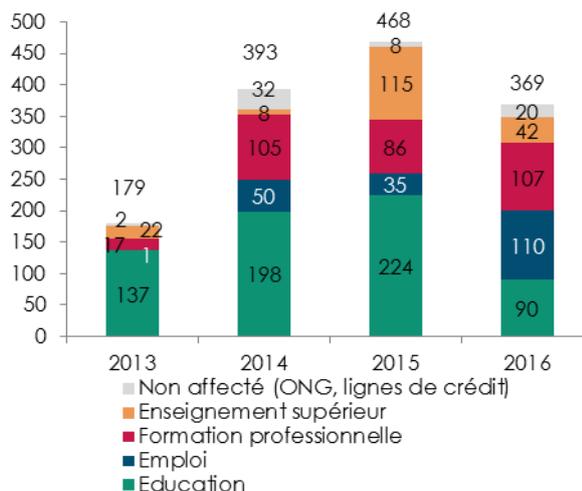
- Soutenir l'**éducation** de base, en particulier sur le collège, pour construire les compétences fondamentales à l'autonomie, avec la double priorité équité et qualité ;
- Renforcer les politiques de **formation-emploi**, pour développer les compétences professionnelles et transversales (travail en équipe, communication, ...), avec la double priorité professionnalisation et insertion ;

- Accompagner l'**enseignement supérieur** afin de stimuler les capacités de recherche et d'innovation, avec la double priorité compétitivité et innovation ;

Ces interventions sectorielles seront adaptées aux contextes et à la demande des contreparties. Elles croiseront plus ou moins, en fonction des besoins, des dimensions transversales déterminantes pour la réussite des politiques et la consolidation des systèmes:

- **La qualité de la gouvernance** renforçant la légitimité de l'action publique (ou institutionnelle) et l'adhésion des populations ou des bénéficiaires à travers des cadres de gouvernance rénovés et multi-acteurs, reposant sur un processus résolument participatif, transparent et efficace ;
- **L'atténuation des vulnérabilités et des inégalités** - terreau du sentiment d'exclusion et facteurs de crises et d'instabilité - pour renforcer la cohésion sociale et améliorer la résilience à tous les niveaux ;
- **L'accompagnement des transitions** démographiques, sociales,

Autorisations de financement
Education-Formation-Emploi
Répartition par axe stratégique (M€)



écologiques et numériques qui conditionnent la mutation des modèles de développement et l'adhésion des populations.

Le CIS 2016-2020 prévoit un objectif de volume d'activité de 1700 M€ pour le secteur sur la période, soit en moyenne 340 M€ par an (y compris crédits délégués par d'autres bailleurs).

1. Une année de transition

Les financements octroyés en 2016 s'élèvent à 369 M€, ce qui est en ligne avec l'objectif moyen du CIS 2016-2020.

L'année 2016 a représenté la première étape du nouveau CIS Education-Formation-Emploi, dont elle décline opérationnellement la stratégie d'intervention :

1) Sur le plan de l'Education de base (primaire et collège), l'AFD appuiera les plans nationaux notamment des PMA et ses priorités seront :

- L'universalisation de l'accès à l'enseignement par le soutien à la demande éducative des familles, par le déploiement d'une formation attractive pour les populations rurales et urbaines pauvres et par la diversification des parcours à l'issue de l'éducation de base;
- L'amélioration des enseignements-apprentissages avec une attention particulière sur les premiers apprentissages et la maîtrise des langues, sur les compétences fondamentales cognitives et non cognitives, les formations des enseignants et des chefs d'établissements ainsi que sur le pilotage du système éducatif vers la qualité.

2) Sur le plan de la Formation et de l'Emploi, les priorités de l'AFD seront :

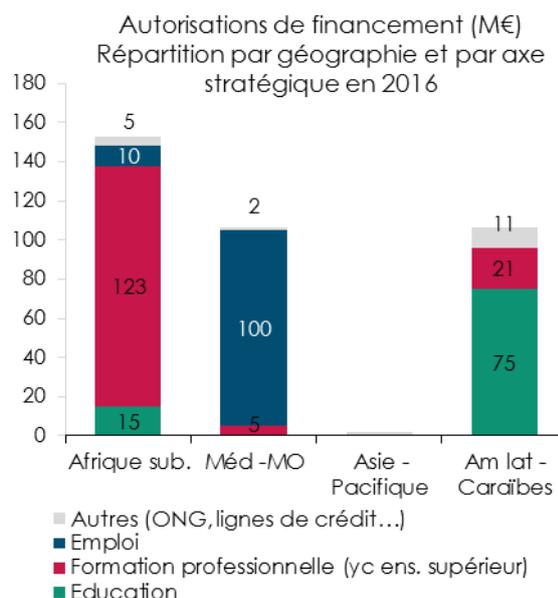
- Développer une offre de formation diversifiée pilotée par la demande économique, par la création des centres de formation d'excellence en partenariat entre public et privé, par la mise en place de pédagogies différenciées basées sur l'alternance et l'apprentissage, par la formation des éducateurs, par le renforcement des dispositifs déjà existants et leur mise en réseau, par l'appui à la formation agricole et rurale (FAR) ;

- Appuyer la conception et l'animation de stratégies globales pour l'emploi et la formation (Gouvernance) ;
- Promouvoir les filières et les secteurs compétitifs animés d'une responsabilité sociale.

3) Sur le plan de l'Enseignement Supérieur les priorités de l'AFD seront :

- Améliorer la gouvernance du secteur pour développer des offres plus équitables et plus pertinentes par rapport aux besoins de l'économie
- Soutenir la continuité entre enseignement supérieur, recherche, innovation et entrepreneuriat (parcs technologiques et scientifiques, incubateurs, pépinières). Un exemple est le projet au Pérou engagé en 2016.

L'AFD mettra ainsi en œuvre le nouveau mandat du CICID du 30 novembre 2016 concernant l'intervention de l'AFD dans le secteur du supérieur.



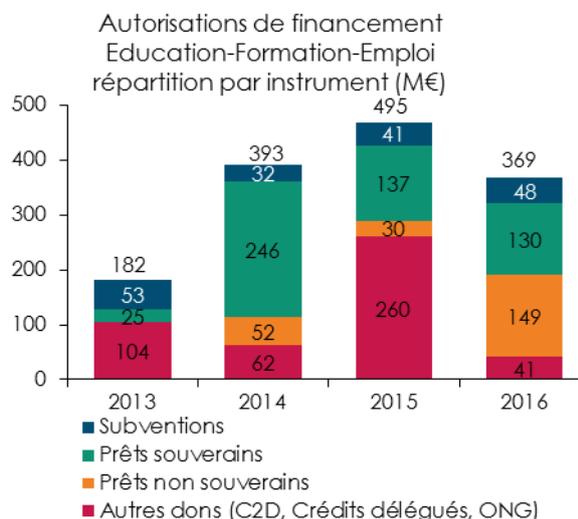
En 2016, l'Afrique subsaharienne est la première région bénéficiaire des financements de l'AFD dans le secteur de la formation professionnelle (123 M€, soit 82% du total). La Méditerranée est la première région dans le secteur de l'emploi (100 M€, soit 91% du total). L'Amérique latine la première région dans le secteur de l'éducation (75 M€, soit 83%).

En 2016, la composante éducation (Axe 1) a représenté 26 % des financements, le soutien à la formation (Axe 2.1) 31% des financements et la composante emploi (Axe 2.2) 32% des financements. Les 11% restants financent des projets visant à renforcer le secteur de l'enseignement supérieur (Axe 3). La baisse

En 2016, le portefeuille de projets reflète une diversité d'instruments financiers : 130 M€ en prêts souverains, 149 M€ en prêts non souverains, 48 M€ en subventions et 41 M€ en autres dons. L'AFD confirmera dans le cadre du nouveau CIS la priorité à l'enseignement fondamental. Pour compenser la baisse programmée des ressources issus Contrats de Désendettement et Développement (C2D), l'AFD concentrera sur ce segment ses ressources en dons (209, facilité vulnérabilité) et cherchera à mobiliser des délégations de fonds, notamment auprès du Partenariat mondial pour l'éducation (PME). Les subventions seront concentrées dans les Pays pauvres prioritaires de la coopération française. Dans les autres géographies, l'AFD mobilisera essentiellement des prêts.

significative des octrois en faveur de l'éducation en 2016, notamment en Afrique subsaharienne, s'explique par la priorité donnée à la mise en œuvre et au suivi du portefeuille engagé au cours des années précédentes et à la préparation du portefeuille de projets pour la période 2017-2020. Les engagements en faveur de l'éducation de base en Afrique subsaharienne devraient connaître un rebond en 2017.

La thématique du genre a fait l'objet d'une attention particulière pour l'ensemble des projets financés par l'AFD sur le continuum éducation-formation-emploi, comme l'illustre le projet Jeunesse Diffa au Niger (Cf. Projets 2016).



2. Production de connaissances et partenariats

Dans un processus continu d'amélioration de la qualité de ses interventions en ligne avec les priorités stratégiques identifiées, l'AFD entretient un dialogue régulier avec de nombreux partenaires, parmi lesquels les ONG françaises ou internationales, les entreprises françaises, les opérateurs d'expertise publics et privés, les institutions internationales, les agences des Nations Unies, les bailleurs de fonds multilatéraux, ainsi que les coopérations bilatérales. L'AFD a participé à plusieurs conférences, parmi lesquelles :

- Conférence UNESCO Dakar, Allocation des enseignants (juillet 2016)
- Séminaire « Comment mieux impliquer le secteur privé dans la formation professionnelle ? », Hanoi, décembre 2016
- Conférence « Formation, Insertion, Emploi des jeunes – Quelles perspectives pour le Tchad au regard des expériences régionales africaines ? », Ndjamena, Novembre 2016

Dans le domaine de la production de connaissances et en continuité avec le précédent CIS, l'animation de réseaux de chercheurs et d'experts et le développement de partenariats techniques et scientifiques joueront un rôle central dans le nouveau CIS 2016-2020. Les objectifs seront d'anticiper et identifier les enjeux, de revisiter les modes d'action, de construire et expérimenter les interventions, analyser et capitaliser les résultats et les expériences pour mieux dialoguer avec les partenaires et influence les débats internationaux. Les activités de recherche cibleront les dynamiques individuelles, l'accompagnement des transitions ainsi que la soutenabilité et la qualité des politiques publiques.

En 2016, l'AFD a financé la réalisation de plusieurs travaux, parmi lesquels :

- Etude sur **les défis de l'enseignement secondaire en Afrique** en collaboration avec l'IRD avec un regard croisé sur les pays suivants : **Sénégal, Burkina Faso, Ouganda, Tanzanie, Madagascar** ;
- Partenariat de recherche « **Construire une recherche de qualité sur l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire** : Réalisation d'un inventaire, de séminaires mensuels, de policy briefs et d'une étude nationale sur les sources de l'inadéquation entre compétences et emploi » avec le CREMIDE ;
- Note technique sur « **Capitalisation des actions de formation-insertion des jeunes conduites par les ONG** » ;
- **Evaluation Ex Post** du cadre d'intervention sectoriel (CIS 2013-2015) éducation, formation et emploi, (2016) ;
- Papier de recherche AFD « **Analyse critique et méthodologique des données d'éducation de l'Afrique subsaharienne** » (2016) qui a pour objet d'analyser la pertinence de ces politiques en détaillant la nature des indicateurs utilisés pour mesurer la performance des systèmes éducatifs.

La priorité donnée à la problématique du **genre** s'est accompagnée de l'élaboration d'une boîte à outils genre pour l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi.

3. Projets emblématiques 2016

Pérou – Enseignement supérieur : financement du premier parc scientifique et technologique - Prêt non souverain de 22,5 M€

Le projet vise à accompagner la Pontificia Universidad Católica del Perú (première université du Pérou et parmi les 30 premières d'Amérique latine) dans la création du premier parc scientifique et technologique du pays qui ambitionne de devenir la « Silicon Valley » péruvienne, en partenariat avec Sophia Antipolis. Les programmes du parc seront axés

autour du développement durable et de l'innovation et accueilleront des institutions et entreprises pour leurs activités de R&D afin d'améliorer la productivité et la compétitivité de secteurs clés de l'économie durable péruvienne. Les vulnérabilités et les transitions seront les logiques transversales prises en compte par le projet.

Bénin – Formation et Emploi : Développer l'enseignement technique et l'insertion professionnelle - Prêt souverain de 20 M€ et subvention de 3 M€

Le secteur secondaire du Bénin ne représente que 13,1% du PIB. Chaque année 75 000 primo-demandeurs d'emploi arrivent sur le marché du travail qui manque de 70 000 places en formation professionnelle.

Le projet contribuera au développement économique et social et à la réduction des inégalités sociales et territoriales au Bénin par un renforcement de l'offre de l'ETFP (Enseignement Technique et Formation Professionnelle) adaptée aux besoins du marché de l'emploi. Il financera les **besoins urgents en matière de constructions et équipements des établissements** (lycées techniques et centres de formation par apprentissage, mise en place de lycées référents à vocation nationale) **tout en ayant un effet de levier sur la qualité des enseignements** (filiales de formation orientées vers les besoins des territoires, formation des formateurs, mécanisme d'orientation, renforcement des capacités du maître d'ouvrage), **au niveau technicien, dans les secteurs formel comme informel** (BTP, mécatronique, énergies renouvelables, agro-pastoral), en lien avec l'appui au développement de l'enseignement secondaire.

Les logiques transversales prises en compte par le projet seront la gouvernance et les vulnérabilités.

Equateur – Education de base : Améliorer la qualité de l'Education et en promouvoir l'inclusion - Prêt souverain de 75 M\$USD

Le projet a pour objectif de soutenir la politique de l'Education de l'Equateur (2016-2025) en contribuant à l'amélioration de la qualité et de l'inclusion de l'éducation. En 2014, le taux net de scolarisation au primaire était 96,2%. L'enjeu réside dans l'extension du préscolaire (qui ne scolarise que 23% des enfants), du collège et surtout du lycée (auquel n'accèdent que 65,1% des jeunes).

Les actions viseront à :

- Améliorer l'offre d'éducation et favoriser l'allongement des parcours scolaires ainsi que la réussite des élèves en réhabilitant des écoles dans les

zones rurales ou péri-urbaines défavorisées ;

- Améliorer la réussite scolaire des enfants amérindiens par le déploiement d'une offre d'éducation adaptée aux besoins des populations indiennes et dotée de ressources et d'enseignants mieux formés.

Les logiques transversales prises en compte par le projet seront la gouvernance et les vulnérabilités.

Niger – Formation et Emploi : Insertion sociale et économique des jeunes vulnérables de la Région de Diffa et renforcement de la légitimité de l'action publique - Subvention de 10 M€

Dans un contexte marqué par une forte insécurité qui a causé le déplacement de 300 000 personnes dans la région, la légitimité de l'Etat a été très fragilisée et les jeunes (30% de la population) manquent d'opportunités économiques.

Le projet vise à favoriser les dynamiques d'insertion de la jeunesse à travers la mise en place d'actions à impact économique rapide, capables de produire des revenus rapidement. Il prévoit également des activités socioéducatives, culturelles et sportives en faveur de l'épanouissement personnel et collectif, tout en s'appuyant sur la participation citoyenne. Il renforcera les capacités de pilotage des institutions afin de favoriser la légitimité de l'action de l'Etat, la coordination des acteurs et le développement économique et social de la région.

Les vulnérabilités et la gouvernance seront les logiques transversales prises en compte par le projet.

Afrique subsaharienne – Education de base : Pilotage de la qualité de l'éducation et Programme d'évaluation PASEC - Subvention de 10 M€ (8 M€ pour le Pôle de Dakar de l'IIPE – UNESCO - et 2 M€ pour la CONFEMEN)

Sur les 9 enfants sur 10 qui sont scolarisés au primaire, moins de 7 achèvent le cycle primaire. Plus d'un tiers d'élèves qui sont scolarisés en 4ème année de primaire dans le monde n'atteignent pas les compétences en langue et mathématiques nécessaires à la poursuite de leur scolarisation ou à une alphabétisation durable.

Dans ce contexte le projet vise à soutenir **l'amélioration du pilotage de la qualité de**

l'éducation de base par l'utilisation effective des données sur les apprentissages des élèves.

Deux dimensions seront prises en compte, celle de la production des données permettant d'analyser les contextes éducatifs et leurs performances et celle de l'utilisation des données pour la décision politique.

Le projet appuiera les pays (i) dans la production d'outils méthodologiques et analytiques et (ii) dans l'utilisation effective des données (relatives aux évaluations des acquis)

dans la définition des politiques éducatives liées à la qualité et au pilotage.

Il contribuera par ailleurs à la réalisation du Programme d'évaluation PASEC dans une quinzaine de pays d'Afrique subsaharienne francophone en 2019 et à la mise en œuvre des actions prioritaires des plans d'actions de 6 pays.

Les vulnérabilités et la gouvernance seront les logiques transversales prises en compte par le projet.

4. Grille des nouveaux indicateurs Education-Formation-Emploi du CIS 2016-2020

Les indicateurs suivant serviront de grille de suivi de la stratégie Education-Formation-Emploi à partir de l'exercice 2017 (le nouveau CIS ayant été élaboré au cours de l'année 2016, ces indicateurs serviront au suivi engagé à partir du 1^{er} janvier 2017).

Axe principal (sectoriel) – nombre de projets par « séquence » en ligne avec les objectifs stratégiques

1. Nombre de projets confortant une approche intégrée du « continuum »
2. Nombre de projets ciblant l'éducation de base
3. Nombre de projets en appui à des politiques formation-emploi
4. Nombre de projets dans l'enseignement tertiaire / supérieur

Logiques transversales (gouvernance, vulnérabilités, transitions)

5. % des projets ciblant particulièrement l'amélioration des cadres de gouvernance
6. % des projets ciblant spécifiquement la réduction des vulnérabilités
7. % des projets présentant un effort particulier pour accompagner les transitions

Indicateurs de « moyens »

8. Nombre de nouvelles géographies
9. Nombre de délégations de fonds
10. Nombre de partenariats actifs

Indicateurs de résultats présentés dans le cadre logique en lien avec les ODD

11. Nombre de pays appuyés par l'AFD ayant une politique d'évaluation des apprentissages (ODD 4.1)
12. Taux d'achèvement des filles au niveau du collège (ODD 4.1)
13. Nombre de pays appuyés par l'AFD où le ratio élèves/enseignants qualifiés s'est amélioré (ODD 4.c)
14. Nombre de pays appuyés par l'AFD adoptant une gouvernance partenariale de la formation professionnelle
15. Budget des politiques publiques alloué à l'emploi des jeunes (ODD 8.b)
16. Taux d'alphabétisation des adultes (ODD 4.6)
17. Nombre d'établissements d'enseignement supérieur accompagnés par l'AFD
18. Nombre d'établissements d'enseignement supérieur accompagnés par l'AFD ayant un programme de coopération scientifique et technologique avec la France (ODD17.6)

2.3 Cadre d'intervention sectoriel Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne (2013-2016)

Le CIS Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne a retenu trois axes d'intervention :

- **L'amélioration de la gouvernance sectorielle de la sécurité alimentaire (Axe 1) ;**
- **Le développement des territoires ruraux et la conservation de leur capital naturel (Axe 2) ;**
- **La croissance soutenue, riche en emplois, durable et inclusive des filières agricoles (Axe 3).**

Au niveau financier, en moyenne sur la durée couverte par le CIS, 15% des autorisations du groupe AFD sur l'Afrique subsaharienne devraient être consacrés à la sécurité alimentaire, soit 419 M€ pour 2016.

Le CIS Sécurité alimentaire a fait l'objet en 2016 d'une évaluation externe indépendante commanditée par l'AFD. Par ailleurs, le collectif d'ONG Coordination Sud a également fait un bilan de la mise en œuvre de la stratégie.

1. 603 M€ contribuant à la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne en 2016

En 2016, les engagements en faveur de la sécurité alimentaire ont représenté 21,6% des engagements de l'AFD en Afrique subsaharienne.

Le doublement des engagements par rapport à 2015 permet d'attendre l'objectif de 15% en moyenne sur la période 2013-2016.

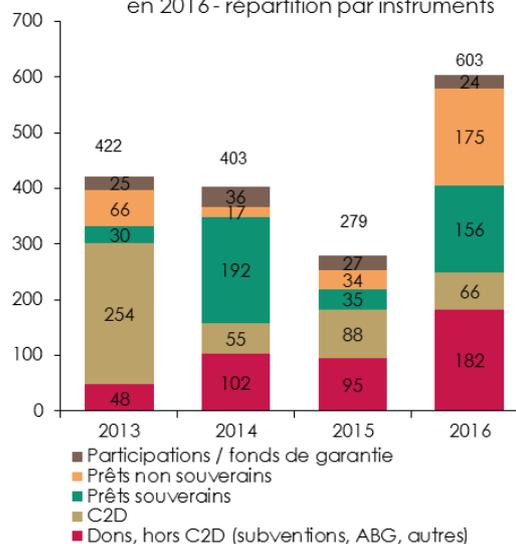
Cette hausse résulte d'engagements en prêts souverains et non souverains mais aussi en dons.

Un premier prêt (non souverain) a été octroyé au Fonds international de Développement agricole (FIDA) (200 M€ dont 40% ciblés sur l'Afrique subsaharienne), institution financière internationale dont les orientations en faveur des exploitations familiales sont proches de celles de l'AFD. PROPARCO a accordé un concours à un groupe agro-industriel, partenaire de longue date de l'AFD et actif dans plusieurs pays d'Afrique de l'ouest qui transforme des produits (hévéc, huile de palme) majoritairement issus de petites plantations privées. La hausse des subventions est permise par les délégations de crédits de l'Union européenne. Une part significative des subventions du programme 209 (13%) cofinance les projets des ONG françaises.

Priorité maintenue à l'Afrique de l'ouest mais rééquilibrage en faveur des autres régions

L'Afrique de l'ouest a bénéficié d'engagements légèrement supérieurs à ceux de 2015 (+ 11%). Elle reste la destination première des actions de sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. 51% de cette aide cible les pays du Sahel, une partie importante (41%) est financée par des ressources déléguées du

Autorisations de financement (M€) de l'AFD consacrées à la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne en 2016 - répartition par instruments



Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne (FFU).

Les engagements en Afrique Centrale sont tirés par le Cameroun qui bénéficie de concours octroyés sur C2D (60%), prêt et financement européen (36%) à destination du Nord du pays. La progression des engagements en Afrique de l'est est liée à un concours à la municipalité d'Addis Abeba (Ethiopie) pour la modernisation de ses filières animales. Les interventions ont été réduites en Afrique australe et dans l'Océan indien : 8M€ dont 70% sur C2D pour des aires protégées au Mozambique et 30% pour des projets ONG à Madagascar.

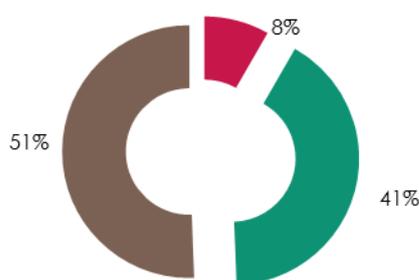
Les projets régionaux, multipays et thématiques ont vu leurs financements doubler depuis 2015 en raison du prêt au FIDA

mentionné, mais aussi de l'Initiative Lac Tchad qui concerne le Niger, le Cameroun, le Tchad et le Nigeria. Enfin, un appui à la Grameen Bank Foundation vient compléter les actions menées dans les pays en faveur de la microfinance.

Les engagements 2016 sont dédiés principalement aux filières agricoles (objectif stratégique n°3) et aux territoires ruraux et à la conservation de leur capital naturel (objectif stratégique n°2).

Les actions retenues au titre de l'appui aux politiques agricoles et nutritionnelles (axe 1), concernent essentiellement des programmes en faveur de la formation professionnelle agricole au Togo et au Cameroun.

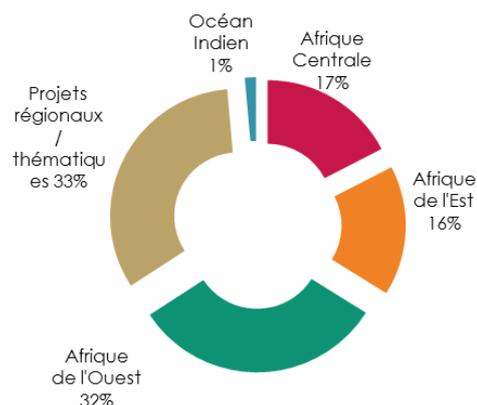
Autorisations de financement consacrées à la sécurité alimentaire en ASS par axe stratégique - 2016



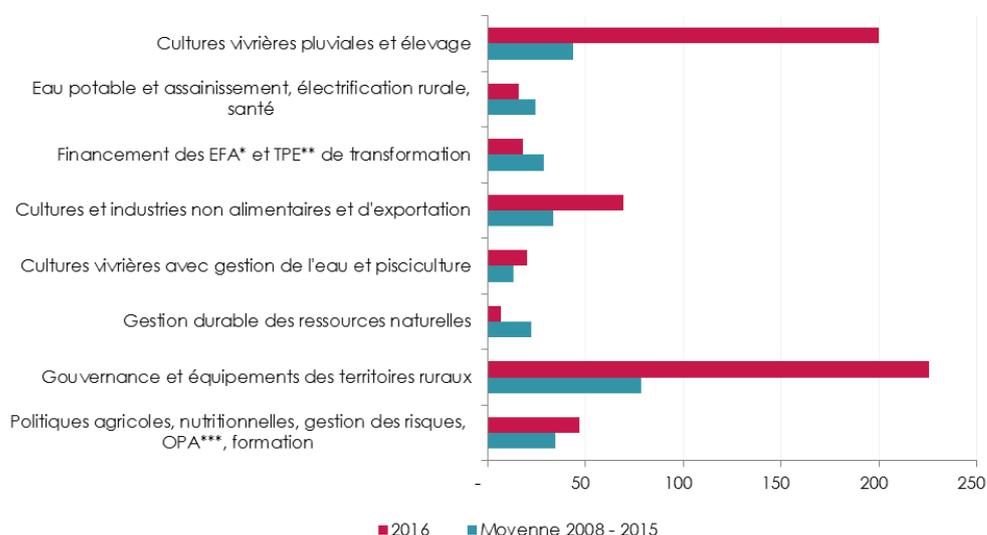
- Amélioration de la gouvernance sectorielle (Axe 1)
- Développement des territoires ruraux et conservation de leur capital naturel (Axe 2)
- Croissance soutenue, riche en emploi, durable et inclusive des filières agricoles (Axe 3)

L'appui aux filières a fortement augmenté par rapport à 2015, le prêt au FIDA y contribuant avec les autres financements à des entreprises agroalimentaires ou agroindustrielles, la réhabilitation de l'abattoir d'Addis Abeba ou l'appui à la filière riz de mangrove en Guinée. Le projet pour la région du Lac Tchad cible les productions vivrières dans cette zone fortement déstabilisée. Plusieurs ONG ont bénéficié d'appui pour la promotion de pratiques agro-écologiques, notamment à Madagascar et en Côte d'Ivoire. Trois projets sont dédiés à la pisciculture paysanne en Afrique de l'ouest où cette filière de proximité offre des opportunités importantes en termes de revenus et d'apports protéiques (Guinée, Bénin et projet régional). En revanche, 2016 est une « année creuse » pour l'agriculture irriguée.

Autorisations de financement consacrées à la Sécurité alimentaire par sous-région d'Afrique subsaharienne en 2016



Autorisations de financement (M€) consacrées à la sécurité Alimentaire par type d'intervention, en 2016 et en moyenne sur 2008-2015



*EFA : Exploitation familiale agricole **TPE : Très petite entreprise *** OPA : Organisation professionnelle agricole

2. Production de connaissances et partenariats

L'ouvrage codirigé par l'AFD et le CIRAD a porté en 2016 sur « Des territoires vivants pour transformer le monde » (Ed. Quae). Le rôle des territoires comme vecteurs de développement, espaces d'innovation, d'évaluation et arènes de régulation au regard du développement durable est analysé à travers diverses situations prises dans les pays en développement et d'Outre-mer, tout particulièrement en Afrique subsaharienne.

Des notes techniques **sur les pratiques et les revenus des producteurs de cacao en Côte d'Ivoire** (N°24) et **sur les dynamiques des systèmes agraires et devenir de l'agriculture familiale en Guinée** (N°22) permettent d'éclairer la situation de l'agriculture familiale dans deux pays d'Afrique de l'Ouest.

L'amélioration de la prise en compte de la nutrition dans les projets de développement rural et de santé (Note technique N°13) propose une analyse sectorielle des enjeux nutritionnels au Tchad et en Côte d'Ivoire.

Le Comité Scientifique et Technique sur l'Eau Agricole a poursuivi ses activités avec la valorisation de différents travaux sur la riziculture face au changement climatique et le rôle des sociétés d'aménagement dans le développement de l'irrigation en Afrique de l'ouest.

3. Quelques projets 2016

Projet de Redressement Economique et Inclusif du Lac Tchad (RESILAC) – subvention de 36,1 M€ (dont 31,1 M€ de délégation de fonds FFU et 5 M€ de subvention 209)

Depuis 2014, l'insécurité liée à la présence de Boko Haram affecte les pays riverains du Lac Tchad. Elle a occasionné les plus importants déplacements de populations jamais enregistrés en Afrique. L'insécurité alimentaire et les tensions sociales menacent aussi bien les communautés hôtes que les populations déplacées.

Ce projet de 4 ans concerne 4 pays (Cameroun, Niger, Nigeria, Tchad). Il s'inscrit dans les axes stratégiques du Plan de développement et d'adaptation au changement climatique du lac Tchad 2016-2025, de la Commission du bassin du lac Tchad, ainsi que dans celui du Plan d'action pour un engagement renouvelé au Sahel 2015-2020 de l'AFD. Il est cohérent avec le Recovery Peace Building Assessment du Nigeria élaboré par la Banque mondiale, les Nations Unies et l'UE. Il améliorera la cohésion sociale par des activités génératrices d'emplois et de revenus, par l'agriculture et des chantiers à haute intensité de main d'œuvre. Il renforcera les capacités des autorités et services déconcentrés locaux.

Projet de Relocalisation et d'expansion d'Addis-Abeba Abattoirs Enterprise – AAAE – prêt souverain de 70 M€ et subvention 0,5 M€

L'Ethiopie dispose du dixième plus grand cheptel au monde. Au cours des dix dernières années, la production de viande a considérablement augmenté, principalement pour satisfaire la demande nationale fortement stimulée par l'augmentation de la population, le développement urbain et l'amélioration du niveau de vie. La ville d'Addis-Abeba ne dispose que d'un abattoir public établi depuis 1957 sur un terrain de 3,8 hectares désormais enclavé dans la ville.

La population d'Addis-Abeba (aujourd'hui 3 millions d'habitants) devrait atteindre 7 millions d'habitants en 2025 et 12 millions en 2035. La construction d'un nouvel abattoir, en périphérie de l'agglomération, répond donc à un triple enjeu :

- Améliorer la qualité sanitaire de la viande livrée dans la capitale ;
- Améliorer le service d'abattage à des entreprises de l'aval, y compris pour l'exportation ;
- Réduire les nuisances dans le centre-ville.

Cameroun : troisième phase du Programme National de Développement Participatif- PNDP Agropastoral - C2D 20M€ et délégation européenne 30 M€

Le Cameroun est certes un pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure mais 55% de la population rurale est considérée comme

pauvre avec une situation particulièrement dégradée dans les régions du Septentrion et de l'Est qui accueillent par ailleurs de nombreuses populations réfugiées et déplacées.

Le Programme national de développement participatif (PNDP), mécanisme de financement du développement local et d'appui aux maîtrises d'ouvrage communales créé en 2004, a permis la réalisation de plus de 4 000 projets communaux dans les 329 communes rurales du pays. Dans sa phase III, le PNDP financera plus de

4 200 projets communaux. Il appuiera les communes dans l'utilisation de l'approche Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) et pour l'élaboration d'une nouvelle ingénierie de planification territoriale « filières économiques », dont les investissements agro-pastoraux particulièrement stratégiques pour les régions de l'Est et du Septentrion. Un plan d'action national sera élaboré pour pérenniser les acquis du dispositif PNDP à l'horizon de 2020.

4. Synthèse des indicateurs de suivi du CIS

N°	Indicateurs de suivi	Cible 2013-2016	2013	2014	2015	2016
1	Montant en M€ consacrés à l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, tous produits financiers	400 M€ /an	422 M€	403 M€	279 M€	603 M€
2	% des engagements annuels de l'AFD consacrés à l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, tous produits financiers	15%	15,9%	15,2%	10,5%	21,6%
3	% des engagements annuels en faveur de chacun des axes :					
	• amélioration de la gouvernance sectorielle de la sécurité alimentaire (axe 1)	Nd.	8%	12%	16%	8%
	• développement des territoires ruraux et la conservation de leur capital naturel (axe 2)	Nd.	42%	55%	51%	41%
	• croissance soutenue, riche en emploi, durable et inclusive des filières agricoles (axe 3).	Nd.	50%	33%	33%	51%

2.4 Cadre d'intervention sectoriel Eau et assainissement (2014-2018)

La stratégie « Eau et assainissement » 2014-2018 de l'AFD se construit autour de quatre axes d'intervention :

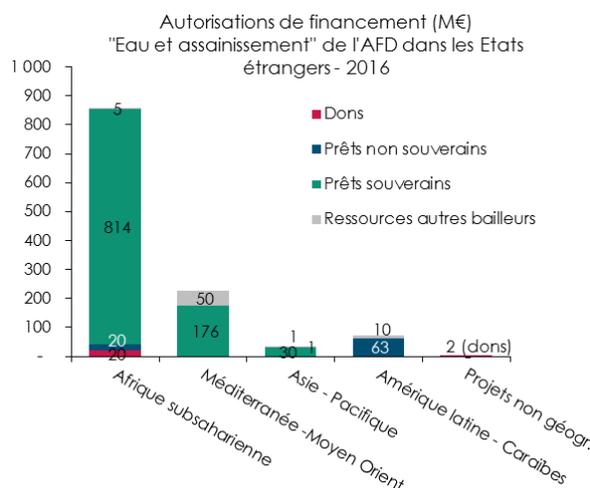
- **appuyer la définition de cadres sectoriels clairs, efficaces et inclusifs** : le renforcement de la gouvernance, qui permettra d'avoir un impact au-delà des financements des bailleurs, concernera les services d'eau et d'assainissement ainsi que la gestion durable des ressources ;
- **préserver la ressource en eau dans un contexte de changement climatique** : ceci passera avant tout par l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau, le développement de ressources alternatives quand il s'impose mais aussi par l'amélioration de la qualité des eaux grâce à l'épuration des eaux usées ;
- **fournir un accès à des services performants et durables pour tous** : l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement sera envisagée comme un vecteur de réduction des inégalités, notamment en milieu urbain, où la priorité sera donnée aux quartiers précaires ;
- **gérer le risque d'inondation en ville dans un contexte de variabilité climatique accrue** : l'AFD donnera la priorité aux infrastructures de drainage des eaux pluviales dans les grandes villes, notamment côtières.

1. En 2016, 1,2 milliard d'euros au bénéfice du secteur « Eau et Assainissement »

A mi-parcours dans la réalisation du CIS 2014-2018, l'année 2016 a été marquée par une forte croissance (près de 50%) du volume d'autorisations de financement par rapport à 2015 dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. L'activité atteint 1244 M€⁴ dont 1192 M€ dans les Etats étrangers et 52 M€ en Outre-mer.

L'année 2016 est marquée par un niveau d'activité historique en Afrique subsaharienne, avec 857 M€ de financements octroyés. Ce montant dépasse significativement la cible annuelle de 350 M€. La moyenne sur la période 2014-2016 s'établit à 441 M€. Les octrois dans les zones Asie et Amérique latine et Caraïbes, marqués par une contraction en 2016, s'élèvent à 105 M€. En moyenne sur la période 2014-2016, les engagements sont de 257 M€ dans la cible de 250 M€ fixée pour ces régions.

Les autorisations de financement dans la région Méditerranée et Moyen Orient atteignent 226 M€ en 2016 et dépassent largement la cible sur la période.



93% des octrois sont réalisés sous forme de prêts (1,16 Md€). Dans les Etats étrangers, les prêts souverains restent largement majoritaires (92 %) par rapport aux prêts non souverains (8 %) qui sont octroyés principalement en Amérique latine et Caraïbes. L'AFD a notamment octroyé un prêt non concessionnel de 63 M€ en Equateur qui vise à renforcer l'alimentation en eau à Quito.

En 2016, un effort particulier a été réalisé pour mobiliser des fonds en dons auprès de l'Union européenne, ce qui s'est traduit par un montant total de délégations de 66 M€.

⁴ Le périmètre d'activité suivi par la stratégie « Eau et Assainissement » inclut les actions en faveur de la « Prévention/lutte contre les inondations » qui sont classés dans le secteur « Environnement et ressources naturelles » dans les tableaux sectoriels de ce document. Ces actions représentent 1 M€ en 2016.

40 M€ ont été octroyés pour un projet d'amélioration de la distribution et de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les communautés hôtes et réfugiées d'Irbid et de Ramtha dans le nord de la Jordanie.

La composante « Dons » dans les pays étrangers s'élève à 22 M€ (soit 2% de l'activité totale). 86% des dons ont bénéficié à l'Afrique subsaharienne, notamment sous forme de Subvention 209 (utilisée par 82% des dons). Dans ce cadre, un projet au Burkina Faso pour l'approvisionnement d'eau potable dans la région Est a bénéficié de 13 M€ de subventions.

Sur la période 2014-2016, la moyenne annuelle des dons s'élève à 95 M€ en incluant les

ressources déléguées. La hausse est liée à l'augmentation des dons de l'Etat français et des délégations de fonds de l'Union européenne (respectivement 20 M€ et 45 M€ en moyenne) compensant la baisse des financements C2D (30 M€ en moyenne). Les dons de l'Etat français bénéficient majoritairement à l'Afrique subsaharienne (les pays prioritaires ont reçu 58 % des subventions de l'Etat français au bénéfice du secteur).

En 2016, 10 projets du secteur représentant 393 M€ ont contribué à l'adaptation aux effets du dérèglement climatique.

Les financements autorisés en 2016 permettront dans les prochaines années de :



Fournir un accès pérenne à l'eau potable à **3 millions de personnes**



Améliorer la qualité du système d'alimentation en eau potable de **14 millions de personnes**

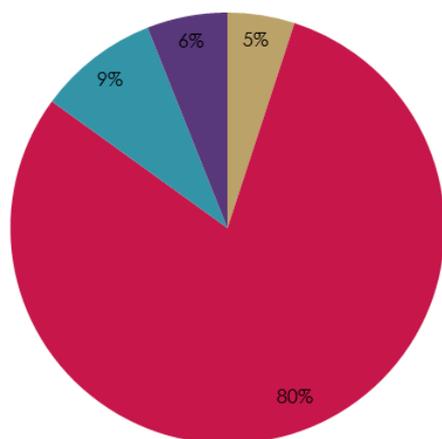


Fournir un accès pérenne à l'assainissement à **100 000 personnes**



Améliorer la qualité du système d'assainissement de **3,5 millions de personnes**

RÉPARTITION PAR AXE STRATÉGIQUE DES PROJETS "EAU ET ASSAINISSEMENT" DE L'AFD POUR LA PÉRIODE 2014-2016 (EN % DES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT)



- Appuyer la définition de cadres sectoriels clairs, efficaces et inclusifs
- Fournir un accès à des services performants et durables pour tous
- Préserver la ressource dans un contexte de changement climatique accru
- Gérer le risque d'inondation dans un contexte de variabilité climatique accrue

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Entre 2014 et 2016, les projets en cours d'exécution financés par l'AFD ont permis en moyenne chaque année de :



Fournir un accès pérenne à l'eau potable à **1 million de personnes**



Améliorer la qualité du système d'alimentation en eau potable de **2,9 millions de personnes**



Fournir un accès pérenne à l'assainissement à **190 000 personnes**



Améliorer la qualité du système d'assainissement de **110 000 personnes**

Sur la période 2014-2016, l'AFD a concrétisé en moyenne chaque année 850 M€ d'autorisations de financement par la signature de 55 conventions par an au bénéfice du secteur de l'eau et de l'assainissement. En 2016, 58 conventions ont été signées représentant 826 M€. Au 31 décembre 2016, près de 245 projets sont en exécution, représentant un montant total de financements de l'AFD de 5 Mds€ dont 3,6 Mds€ restant à verser.

2. Production de connaissances et partenariats

L'AFD a renouvelé en 2016 quatre accords de partenariats financiers, avec l'OIEau, le PFE, le réseau Projection et l'IRSTEA.

Le thème des ressources en eau a animé la production de nouvelles connaissances à travers deux programmes :

- Le programme traitant de l'approche économique de la gestion de la demande en eau, rattaché au Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée, a progressé avec l'organisation d'une mission et des études de cas sur la nappe de Bsissi en Tunisie, qui a permis une publication et une intervention spécifique lors de la conférence sur les communs le 2 décembre 2016 (partenaire avec l'IRSTEA et en coordination avec le département de la recherche) ;

- Le programme de renforcement du suivi hydrologique, notamment par les techniques d'altimétrie spatiale (bassin du Congo), s'est poursuivi avec plusieurs réunions du groupe de travail réunissant des acteurs français de la recherche et développement (CNES, IRD, IRSTEA), de la coopération (AFD, OIEau), de l'ingénierie et des opérateurs d'infrastructures (BRLi, CNR) ainsi que par la signature officielle de l'accord instituant ce groupe lors de la COP 22 à Marrakech.

3. Projets emblématiques

Jordanie : Améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement des communautés hôtes et réfugiées du Nord - Prêt 32 M€ et 40 M€ de délégation de l'UE

Le secteur de l'eau revêt une importance stratégique en Jordanie, où la ressource est extrêmement rare face à une demande en forte croissance, accentuée par l'arrivée massive de réfugiés syriens.

Ce projet de 144 M€ financé par l'AFD et par la KfW améliorera, à travers une approche intégrée, la distribution d'eau potable et la collecte des eaux usées pour 1,2 million d'habitants dans les villes de Irbid et Ramtha, au nord du pays.

Le projet combine infrastructures, appui institutionnel à l'opérateur et une importante composante sociale, confiée au consortium

d'ONG Action Contre la Faim (ACF) et Norwegian Refugee Council (NRC).

Cette composante ciblera les ménages les plus vulnérables parmi les communautés jordaniennes et les populations réfugiées, soit 70 000 personnes. Elle prévoit la prise en charge de l'accès à l'eau potable ainsi que la conduite d'actions de sensibilisation d'accès à l'emploi.

Madagascar : CLIMAT - Financer un programme intégré d'assainissement du grand Antananarivo - Prêt 22 M€ et 6 M€ de dons (don Etat français et délégation UE)

L'agglomération d'Antananarivo s'étend dans la plaine alluvionnaire de la rivière Ikopa. Les inondations sont systématiques en saison de pluies et touchent environ un tiers de la surface

de l'agglomération (700 000 personnes vivent actuellement en zone inondable). La pression démographique et économique accentue le développement d'habitat précaire et une insalubrité croissante. La ville est donc confrontée à de fortes contraintes hydrauliques pour la gestion des eaux pluviales et des eaux usées, avec un risque de débordement des rivières.

Le programme intégré d'assainissement d'Antananarivo améliorera les conditions de santé et de vie des populations concernées en accompagnant les autorités locales dans la prévention des risques d'inondation accentués par le changement climatique ainsi que l'amélioration du réseau d'assainissement.

Burkina Faso : NUTRITION - Développer un réseau d'adduction d'eau potable simplifié dans la région Est - Subvention 13 M€

Les maladies hydriques contribuent fortement à l'aggravation de la situation nutritionnelle des populations ce qui plaide pour une approche prenant en compte l'accès à des aliments de qualité mais aussi à l'eau et à des services de santé.

Dans la région Est du Burkina Faso, particulièrement touchée par la malnutrition chronique, l'AFD finance un programme d'appui à la sécurité alimentaire engagé en 2014 et un projet d'adduction en eau potable engagé en 2016.

Ce dernier projet vise à améliorer de façon durable l'accès à l'eau potable de 254 000 personnes via la construction/réhabilitation de 30 mini-réseaux équipés de bornes fontaines et de 80 forages dans les territoires les plus enclavés, et à appuyer la structuration d'opérateurs de services.

4. Synthèse des indicateurs de suivi du CIS

Objectifs chiffrés du CIS EAA 2014-2015	Cible 2014-2018	2014	2015	2016	Moyenne 2014-2016
Moyens mis en œuvre : Répartition géographique					
Autorisations d'engagements dans les EE	700 M€ / an	547 M€	787 M€	1 192 M€	878 M€
<i>dont Afrique subsaharienne</i>	350 M€	289 M€	176 M€	858 M€	441 M€
<i>dont région Méditerranée</i>	100 M€	54 M€	256 M€	226 M€	179 M€
<i>dont Asie et Amérique latine</i>	150 M€	200 M€	355 M€	105 M€	257 M€
Autorisations d'engagement dans les Outre-mer	50 M€ / an	60 M€	49 M€	52 M€	55 M€
Moyens mis en œuvre : Contenu des projets					
Montant des projets avec co-bénéfice Climat	250 M€ / an	251 M€	454 M€	393 M€	352 M€
Part des projets avec renforcement des capacités	80%	95%	83%	75 %	85 %
Part des projets avec composante IEC - hygiène	50%	41%	22%	25 %	32 %
Part des projets avec un impact positif sur le genre ⁵	50%	64%	31%	45 %	55 %
Part des projets en cofinancement (en montant)	50%	27%	73%	50 %	52 %
Résultats escomptés					
Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à un service d'eau potable	1,5 million / an	2,2 millions	2,3 millions	3 millions	2,5 millions
Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à un service d'assainissement	1 million / an	1,1 million	0,4 million	0,1 million	0,5 million
Nombre de personnes dont le système d'eau potable est amélioré	4 millions / an	5,2 millions	11,1 millions	14 millions	10 millions
Nombre de personnes dont le système d'assainissement est amélioré	1,5 million / an	1,5 million	1,5 million	3,5 millions	2,2 millions

⁵ Part des projets instruits par la division eau et assainissement et classés 1 ou 2 au titre du marqueur CAD/OCDE « Egalité Femme/Homme».

2.5 Cadre d'intervention sectoriel Villes durables 2014-2017

A travers la stratégie « villes durables », l'AFD finance, promeut et accompagne le développement de villes durables, inclusives socialement, productives économiquement et résilientes sur le plan environnemental, pour que les habitants bénéficient d'une qualité de vie convenable et des avantages économiques substantiels à une concentration urbaine maîtrisée. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de référence du développement urbain de l'Union européenne et dans les valeurs portées par les pouvoirs publics et les experts français : la ville durable est un processus intégrant conception, planification et gestion urbaine, et piloté par des acteurs locaux.

Cette stratégie renouvelée se décline en quatre objectifs :

- **Objectif transversal : financer et accompagner les stratégies de développement territorial des acteurs urbains locaux** par des actions de renforcement des capacités des collectivités locales, l'accompagnement de la planification territoriale, des actions en faveur du renforcement du cadre institutionnel et financier et enfin la promotion des processus de consultation des populations ;
- **Objectif 1 : promouvoir des villes respectueuses de l'environnement et sobres en carbone** : l'AFD se positionne en appui direct aux collectivités dans la mise en place de stratégies visant à mieux planifier les villes pour encourager un aménagement urbain résilient aux risques naturels et sobre en carbone. Il s'agit (i) de développer les infrastructures vertes, (ii) d'appuyer la transformation spatiale des villes vers davantage de sobriété, en favorisant la lutte contre l'étalement urbain et l'intensification urbaine, par la régénération des centres villes, la création de pôles urbains mixtes et denses le long des corridors de transport ou encore l'aménagement de ceintures vertes autour du territoire urbain ;
- **Objectif 2 : favoriser la cohésion sociale et des villes accessibles à tous les habitants** : trois types d'interventions sont privilégiés : soutenir l'amélioration des quartiers précaires et augmenter et adapter l'offre d'habitat ; favoriser un accès généralisé et équitable aux services essentiels et aux équipements urbains ; améliorer les conditions de la mobilité urbaine et favoriser l'accessibilité ;
- **Objectif 3 : renforcer les dynamiques économiques locales et la création d'emplois** : l'AFD met particulièrement en œuvre des interventions en matière de construction ou de réhabilitation d'équipements marchands et de transport (gares routières) ; le financement d'opérations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine urbain et naturel des villes ; le financement de zones d'activité, l'appui à la création de pépinières d'entreprises, incubateurs et pôles de compétitivité.

1. Bilan de la production financière en 2016

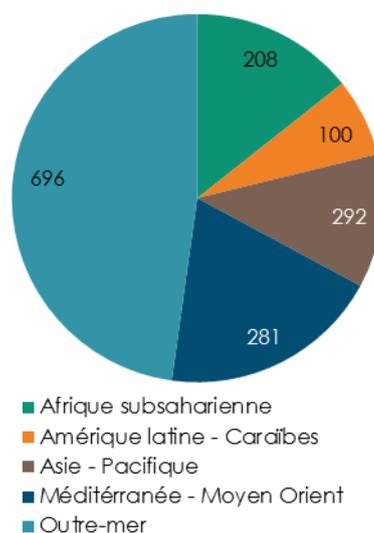
En 2016, l'AFD a engagé près de 1,5 Md€ en faveur de sa stratégie « Villes durables »⁶, dont 696 M€ dans l'Outre-mer (48%) et 759 M€ dans les Etats étrangers (52%).

Après l'Outre-mer, le bassin méditerranéen a été le principal bénéficiaire des financements (281 M€), devant l'Afrique subsaharienne (208 M€), l'Asie (171 M€) et enfin l'Amérique latine et Caraïbes (100 M€).

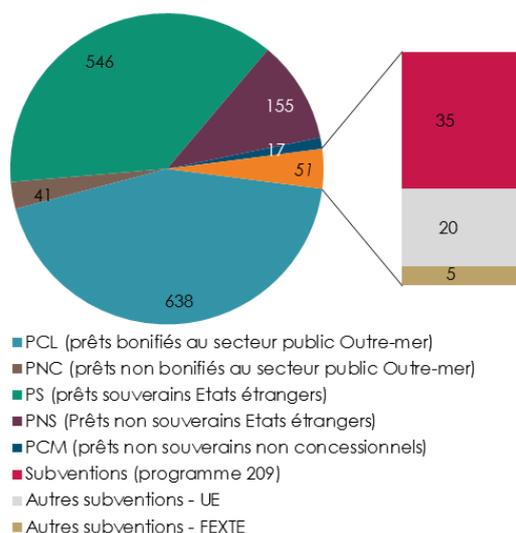
Dans les Etats étrangers, les prêts souverains représentent 72% des engagements, et les prêts non souverains 20%. Le reste des engagements prend la forme de dons.

En Outre-mer, la majorité (92%) des autorisations de financement concernent des prêts bonifiés au secteur public. Les prêts non bonifiés à ce même secteur représentent 6% des autorisations de financement pour les territoires ultramarins.

AUTORISATIONS DE FINANCEMENT (M€) EN 2016
RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Autorisations de financement (M€) en 2016
répartition par produit



⁶ Les interventions de l'Agence en matière de « villes durables » s'inscrivent dans un périmètre plus large que celles du secteur CICID « infrastructures et développement urbain ».

2. Partenariats et production de connaissances

En 2016, l'AFD a contribué à la production de connaissances et au développement d'outils innovants relevant de sa stratégie Villes durables, y compris dans le cadre de partenariats :

Mobilisation dans le cadre de la conférence Habitat III à Quito en octobre 2016

En amont de la conférence, l'AFD s'est activement mobilisée à la fois dans la définition d'une position française et dans la participation / l'organisation de plusieurs événements, dont une participation au comité préparatoire de Mexico et l'organisation d'une conférence à Paris sur l'intervention dans les villes dans des contextes post-catastrophes et post-conflits. A Quito, l'AFD a valorisé son expertise et son positionnement sur le développement urbain, en s'impliquant dans une douzaine de side events avec de nombreux partenaires et en organisant en parallèle plusieurs rendez-vous politiques et autres moments forts de rassemblement de la délégation française. Trois thèmes clés ont été particulièrement portés : le financement des collectivités locales, le logement et les villes en crise. Elle y a également présenté le guide sur la création des agences d'urbanisme élaboré avec la FNAU.

Réflexions sur la mise en place d'outils innovants

La stratégie de développement de l'activité non souveraine auprès des collectivités locales a été formalisée par zone géographique, avec des actions adaptées aux différents contextes institutionnels.

Dans ce cadre, et parmi les outils innovants qui permettraient à la fois de répondre aux besoins de financement massifs en milieu urbain et d'encourager la structuration d'un marché local, la garantie de prêts bancaires aux collectivités constitue une option pertinente : une réflexion a été menée sur ce sujet et plusieurs pilotes sont en cours d'identification.

Enfin, afin de permettre la préparation de projets urbains à co-bénéfices climat en Afrique subsaharienne (étape critique entre la planification et l'investissement, et non couverte aujourd'hui), l'AFD a lancé la facilité CICLIA en co-financement avec SECO et l'Union européenne pour un montant total de 12 M€. Une facilité similaire est en cours de montage en Asie avec la Banque Asiatique de Développement.

Autres actions de production de connaissance

L'AFD a poursuivi ses travaux de réflexion/capitalisation sur le secteur des déchets, avec l'objectif d'élaborer une stratégie d'intervention spécifique à ce secteur qui sera présentée en comité métiers au cours du premier semestre 2017.

3. Projets emblématiques en 2016

Afrique du Sud : INCA Infrastructure Debt Fund – Prêt non souverain de 34 M€

En Afrique du Sud, où le secteur municipal représente le plus important volume d'engagement de l'AFD depuis 1994, aussi bien en intermédiation (INCA, DBSA) que via des prêts directs (Johannesburg, Cape Town, Durban), l'Agence a été sollicitée pour participer à la création du INCA Infrastructure Debt Fund (IDF) qui vise à catalyser l'épargne privée pour financer des investissements à fort impact social portés par les villes secondaires qui représentent un maillon essentiel de l'aménagement du territoire sud-africain.

Pour cela, la INCA Portfolio Manager (IMP), gestionnaire de fonds et société de conseils, a créé un véhicule de financement permettant (i) aux investisseurs d'accéder au marché des villes intermédiaires et de développer une activité d'investissements responsables et (ii) à celles-ci de bénéficier de financements à des maturités qui font aujourd'hui défaut.

Les investisseurs ciblés (fonds de pension par exemple), acteurs majeurs avec plus de 300 Mds\$USD d'actifs sous gestion (95% du PIB), sont en effet aujourd'hui absents de ce marché par manque de connaissance du risque sous-jacent et en l'absence de produits financiers adaptés.

Ce projet innovant, avec un effet d'entraînement significatif auprès du secteur privé, permettra à l'AFD de participer au financement d'environ vingt-cinq municipalités intermédiaires, sur lesquelles l'Agence ne peut intervenir en direct (taille des tickets limitée au regard des coûts de transaction).

Le financement de l'Agence prend la forme d'un engagement à participer au fonds pour un montant maximum de 500 MZAR (environ 34 M€), soit un tiers de la première levée de fonds.

Chine : construction d'une station de traitement et de valorisation énergétique des déchets de restauration dans la ville de Shaoyang (Hunan) – Prêt souverain de 25 M€

Le développement d'une importante classe moyenne chinoise a entraîné une croissance rapide du secteur de la restauration. Or les déchets alimentaires du secteur, collectés le plus souvent de manière informelle, servent principalement à l'alimentation du cheptel porcin. Les huiles usées de cuisine sont également fréquemment collectées de manière informelle puis revendues à des restaurants.

La ville de Shaoyang (600.000 habitants en centre-ville) dans la province du Hunan a souhaité mettre en place un système de gestion et de valorisation énergétique de la filière des déchets alimentaires.

Soutenu avec un prêt souverain de l'AFD de 25 M€, le projet permet de répondre aux enjeux d'un développement urbain durable et de santé publique, par : (i) l'amélioration des services publics de collecte, de traitement et de valorisation énergétique des déchets alimentaires de restauration de la ville de Shaoyang ; (ii) la contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au traitement des déchets à travers la mise en place d'un système de cogénération (chaleur et électricité) tout en récupérant le biogaz produit par un site de décharge à proximité de l'usine de méthanisation ; (iii) la réduction des risques de santé publique liés à la collecte et la réutilisation informelles des déchets alimentaires de restauration.

Jordanie : programme d'appui au renforcement des municipalités – Prêt souverain de 100 M€

L'adoption de la loi sur les municipalités en 2015 et de ses décrets d'application traduit une volonté forte de l'Etat jordanien d'améliorer la gestion des 99 municipalités du pays, de renforcer les moyens financiers et humains dont elles disposent et de conforter la démocratie locale. Le fait qu'elles soient aujourd'hui en première ligne pour faire face aux défis de l'afflux de réfugiés syriens ne peut que renforcer cette orientation politique.

Le prêt budgétaire de 100 M€ accordé à l'Etat jordanien permettra : (i) d'améliorer de manière pérenne l'équilibre financier des municipalités en accroissant et en rendant plus prévisibles leurs ressources financières, notamment les dotations de l'Etat et les recettes fiscales, et renforcer la redevabilité au niveau local et central ; (ii) de développer les capacités de gestion financière et opérationnelle des municipalités, à travers la professionnalisation de leurs ressources humaines, la fiabilisation de leurs processus budgétaires et comptables ainsi que l'amélioration de leurs outils de gestion financière et de programmation et maintenance des investissements ; (iii) de permettre à la Banque de développement des villes et villages (CVDB) de jouer un rôle plus efficace pour appuyer financièrement les municipalités dans leur rôle de catalyseurs du développement local.

Ce programme s'inscrit dans la continuité de l'intervention de l'AFD en Jordanie dans le secteur municipal. En effet, après le financement du Projet de Développement Régional et Local (PDRL) cofinancé avec la Banque mondiale entre 2008 et 2012 et qui a permis des avancées notables en matière de gestion municipale, deux autres projets sont actuellement en cours de mise en œuvre : l'appui à l'opérationnalisation de la stratégie nationale déchets à travers un FEXTE et le programme d'amélioration des déchets solides dans le nord du pays financé sur fonds UE délégués. Un PDRL 2 est enfin en cours de préparation.

Equateur : programme post séisme 2016 – Prêt souverain de 100 M€

Le tremblement de terre d'avril 2016 qui a touché la zone côtière de l'Equateur, a entraîné de nombreux dégâts humains (663 morts, 4 859 blessés et plus de 200 000 personnes affectées). Les secteurs agricole et aquacole ainsi que celui du tourisme et de la manufacture, bases économiques des provinces touchées, ont particulièrement été touchés.

Pour participer au financement de la reconstruction (estimée à 3,3 Mds\$USD, dont 650 M\$USD pour le logement et 1 Md pour le secteur productif), l'Etat a également sollicité l'appui des bailleurs internationaux, dont l'AFD, avec deux banques publiques : la Corporación Financiera Nacional (CFN) et la Corporación Nacional de Finanzas Públicas y Solidarias (CONAFIPS), afin de financer dans les provinces affectées par le séisme (i) l'offre et la demande de logements par la réalisation d'opérations de logements de la CFN, (ii) le déploiement du produit financier logement pour les populations à faible revenu de la CONAFIPS et (iii) les entreprises des secteurs productifs prioritaires.

L'appui financier de l'AFD consiste en un prêt de 100 M\$USD, réparti entre la CONAFIPS (35 M\$USD) et la CFN (65 M\$USD dont 20 M\$USD pour le financement d'opérations de promotion immobilière mixte et 45 M\$USD pour la réactivation des secteurs productifs).

Une assistance technique de 0,3 M€ sur fonds propres AFD sera mise en œuvre par la CONAFIPS pour le renforcement des capacités en matière de construction parasismique.

Le projet permettra l'amélioration de l'offre quantitative et qualitative des logements sur les principales provinces affectées, pour les populations à faible revenu, dans le respect des normes parasismiques et de la réglementation locale en matière de gestion des risques naturels et d'occupation des sols.

Il permettra également la relance des activités productives avec un effet positif sur l'emploi, ainsi que sur les fournisseurs, transporteurs et distributeurs liés aux entreprises bénéficiant d'un financement.

Collectivité territoriale de Martinique – Prêt de 100 M€ et réaménagement de dette

Par référendums des 10 et 24 janvier 2010, les Martiniquais se sont prononcés en faveur de la création d'une collectivité territoriale unique, qui s'est mise en place au 1er janvier 2016.

Cette fusion de l'ex-Département et l'ex-Région fait ainsi de la CTM l'acteur central et incontournable du développement de la Martinique, compétent à la fois sur les politiques d'action sociale, de développement économique, d'aménagement urbain, de transports, d'environnement notamment dans un contexte économique toujours marqué par une certaine atonie de l'activité depuis la crise sociale de 2009.

Les priorités de la nouvelle équipe en place traduisent clairement la volonté de définir un nouveau modèle favorisant le développement économique et social de l'île, parallèlement à l'atteinte d'une gestion saine et équilibrée des finances territoriales.

Pour l'aider à réaliser ces objectifs, l'AFD appuie la CTM par (i) un réaménagement de dette pour dégager des marges de manœuvre budgétaires à court terme et ainsi accroître la capacité d'investissement de la collectivité dans une période charnière et (ii) un prêt budgétaire afin de soutenir les investissements 2016 et maintenir un niveau de commande publique indispensable à l'activité économique globale de l'île.

A travers la mise en place d'appuis à la CTM sur des sujets financiers (notamment sur la mise en place d'une stratégie budgétaire globale indispensable) et sectoriels, l'AFD entend contribuer à la montée en puissance de cette nouvelle collectivité actuellement encore en phase de transition.

4. Indicateurs de suivi du CIS

N°	Indicateurs de suivi	2015	2016
1	% des engagements ayant des co-bénéfices "climat" (Etats étrangers uniquement)	41%	13%
2	Nombre d'habitants des quartiers défavorisés dont l'habitat est amélioré ou sécurisé (résultats attendus des financements octroyés en 2016)	750 000	469 000
3	Nombre de personnes bénéficiant d'un service de collecte et d'évacuation des déchets solides dans des conditions sanitaires satisfaisantes (résultats attendus des financements octroyés en 2016)	2 800 000	78 000
4	Nombre de passagers (par jour) empruntant les transports en commun sur les tronçons financés par l'AFD (résultats attendus des financements octroyés en 2016)	700 000	1 343 000
5	Nombre d'actions de renforcement des capacités des acteurs urbains locaux	48	48

2.6 Cadre d'intervention sectoriel Santé et protection sociale (2015-2019)

Le Cadre d'intervention sectoriel Santé et protection sociale approuvé en 2015 et couvrant la période 2015-2019 s'inscrit dans les priorités de l'aide française en matière de santé et de protection sociale. Il vise notamment à poursuivre et à approfondir les engagements pris à Muskoka en faveur de la santé de la mère et de l'enfant (qui prenaient fin en 2015), et à traduire en opérations le plaidoyer de la France en faveur des socles de protection sociale et de la couverture universelle en santé. Trois axes d'intervention sont ainsi proposés :

- **poursuivre les efforts en matière de santé maternelle et infantile et de santé sexuelle et reproductive (axe 1) ;**
- **promouvoir la couverture universelle en santé (CUS) en renforçant les systèmes de santé et l'accessibilité financière aux soins (axe 2) ;**
- **renforcer les systèmes de protection sociale (axe 3).**

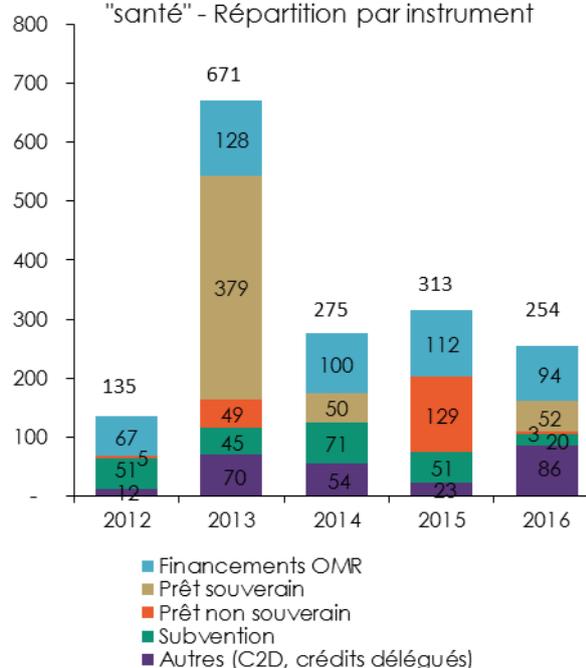
1. Des engagements en baisse en 2016

Les engagements de l'AFD en matière de santé⁷ dans les pays étrangers et dans l'Outre-mer⁸ s'élèvent à 254 M€ en 2016, en baisse de 19% par rapport à 2015. Les engagements dans les Etats étrangers s'élèvent à 160 M€ (-9%).

L'année 2016 a été une année de transition après une période 2010-2015 marquée par les engagements en faveur de la santé maternelle et infantile de l'initiative Muskoka.

Les octrois ont essentiellement concerné le deuxième axe du CIS, et notamment le renforcement des systèmes de santé, avec 94% des engagements et 90% des projets. Un seul projet concerne la santé reproductive maternelle et infantile (6% des engagements), et aucun financement n'a été octroyé en 2016 dans le champ de la protection sociale.

Autorisations de financement (M€)
"santé" - Répartition par instrument



⁷ Les engagements suivis par le CIT n'incluent pas les engagements en matière de santé financés dans le cadre des initiatives ONG (8 M€ en 2016).

⁸ Le deuxième axe stratégique, « promouvoir la couverture universelle en santé », est également décliné dans l'Outre-mer français, à travers la mise à niveau de l'offre de soins et de l'offre médico-sociale et sociale.

L'activité Outre-mer, qui entre aussi dans l'axe 2 du CIS, enregistre une baisse de 17% en 2016, après plusieurs années de stabilité, mais représente encore 37% du total des octrois. Dans cette géographie, l'activité de l'AFD s'appuie toujours sur son pilier historique (amélioration de l'offre de soins), tout en se diversifiant dans le champ médico-social (prise en charge des personnes âgées, handicapées et vulnérables) et social.

En 2016, l'Afrique subsaharienne reste la première bénéficiaire dans les Etats étrangers des financements de l'AFD dans le domaine de la santé.

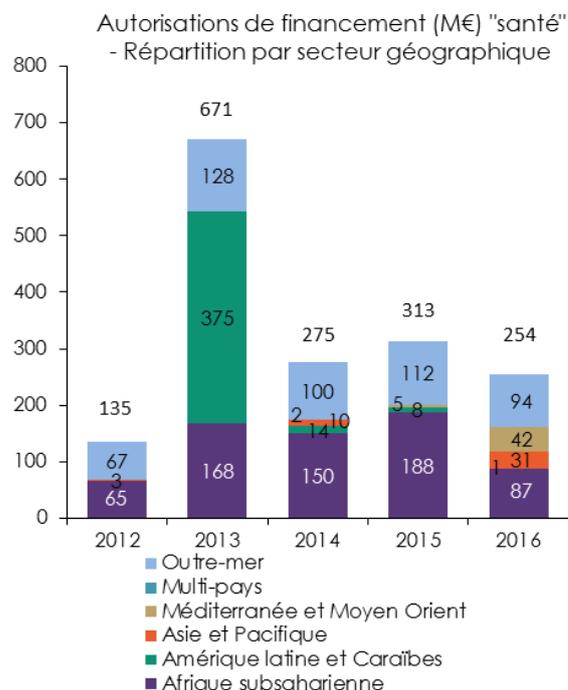
L'amélioration de la santé maternelle et infantile reste la priorité dans cette région, avec un effort accru en faveur des politiques de population à l'instar du programme régional d'appui à la transition démographique (cf. projets emblématiques).

Dans les autres géographies, l'AFD a poursuivi en 2016 ses interventions de renforcement des systèmes de santé, tout en diversifiant ses instruments financiers, avec une première délégation de fonds européen et la facilité *social business*.

Trois opérations illustrent cette évolution : un prêt souverain à l'Egypte pour la réforme des soins de santé primaire, un prêt souverain à la Birmanie accompagné d'une subvention européenne pour réhabiliter son laboratoire national et un prêt non-souverain et une subvention au bénéfice du *Medical Credit Fund* pour améliorer la qualité de l'offre de soins des petites structures de santé privées en Afrique subsaharienne (cf. projets emblématiques).

La prospection dans le champ de la protection sociale s'est poursuivie notamment en Chine, au Cambodge et à Djibouti, et un travail sur la place de la protection sociale dans la lutte contre le dérèglement climatique, réalisé avec le BIT, a été présenté à la COP22 à Marrakech

L'année 2017 devrait permettre de couvrir tous les axes du CIS.



En 2017, l'AFD devrait intervenir en priorité sur les enjeux liés à la démographie et à la nutrition dans le Sahel, en privilégiant les approches régionales et en recherchant des cofinancements avec la Fondation Bill et Melinda Gates.

Des projets innovants dans le secteur de la e-santé sont actuellement à l'étude dans l'espace méditerranéen et devraient se concrétiser en 2017. La réponse à la crise des réfugiés syriens devrait se poursuivre avec une importante opération en Turquie sur fonds délégués de l'Union européenne.

Enfin, le secteur de la protection sociale est appelé à monter en puissance dans le cadre de collaborations avec la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, autour, en particulier, de la question du vieillissement des populations.

L'appui aux secteurs sanitaire, médico-social et social dans les Outre-mer sera poursuivi avec un dialogue renforcé avec la CDC. Des opérations sont notamment prévues à Mayotte et en Guyane.

2. Production de connaissances et partenariats

L'AFD a organisé plusieurs séminaires et échanges, dont :

- Le colloque « La transfusion sanguine dans les pays d'Afrique francophone » avec l'Etablissement français du sang (EFS) ;
- Les Actualités du Pharo 2016 à Marseille sur le thème « Urgences et crises sanitaires dans les pays à ressources limitées » ;
- La réunion annuelle du Partenariat de Ouagadougou qui a réuni en Côte d'Ivoire 9 pays africains engagés en faveur de l'accès à la contraception ;
- Un voyage d'études « e-santé » organisé à l'attention d'une délégation tunisienne du ministère de la santé à Paris.

Plusieurs partenariats ont été signés :

- Avec la Fondation Pierre Fabre pour une contribution à l'observatoire de la e-santé en Afrique ;
- Avec *Providing for Health* (P4H), le réseau mondial de partenaires au développement destiné à appuyer les pays dans leur progression vers la couverture universelle en santé (CUS) et la protection sociale en santé ;
- Avec l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) pour la mutualisation d'expertises au bénéfice du centre hospitalier de Polynésie française.

Parmi les études les plus significatives on peut citer :

- Une prestation de recherche réalisée par la FERDI dite « Espace budgétaire en santé » ;
- Un travail sur la place de la protection sociale dans la lutte contre le dérèglement climatique, réalisé avec le Bureau International du Travail (BIT), et présenté à la COP22 à Marrakech ;
- Une étude stratégique et prospective sur les acteurs, la structuration et le développement des secteurs sociaux et médico-sociaux à Mayotte.

4. Projets emblématiques en 2016

Multipays : Projet Medical Credit Fund - prêt non souverain de 3 M€ et facilité social business de 1 M€

En 2016, l'AFD a octroyé un prêt de 3 M€ associé à une subvention de 1 M€ sur facilité Social Business au *Medical Credit Fund* (MCF), entité du groupe PharmAccess créée en 2009.

MCF a pour objectif de renforcer les petites et moyennes structures de santé privées en facilitant leur accès à des financements et en les appuyant dans un processus de renforcement de la qualité des soins.

Ainsi, MCF crée des partenariats financiers avec des banques locales d'Afrique subsaharienne pour les inciter à prêter au secteur privé de la santé et accompagne les bénéficiaires de ces prêts dans le cadre du processus d'évaluation de la qualité des soins.

Ce financement s'inscrit dans le cadre de la seconde levée de fonds de la fondation, de près de 35 M€, qui vise à permettre à MCF d'atteindre une taille critique pour assurer son équilibre financier en augmentant le volume et la qualité de son portefeuille de prêts.

Pour l'AFD, il s'agira également d'accompagner MCF déjà présent au Ghana, au Kenya, en Tanzanie et au Nigeria, dans son expansion dans de nouvelles géographies notamment en Afrique francophone.

Egypte : Projet d'amélioration du système de soins de santé primaire - prêt souverain de 30 M€ et subvention (programme 209) de 1 M€.

Le financement du projet d'appui au secteur de la santé primaire, premier projet d'appui aux secteurs sociaux de l'AFD en Egypte, a été octroyé en 2016. Il est porté par le Ministère de la santé et de la population et vise à améliorer l'utilisation et la qualité des services de santé primaires qui constituent le premier niveau de recours aux soins, dans 5 gouvernorats des régions du Canal et de Suez. A l'instar de la Banque Mondiale qui intervient en Haute Egypte, le projet a pour but de renforcer le réseau de *Family Health Units* (FHU) dans la perspective de la mise en œuvre de la nouvelle assurance santé. Il devrait contribuer à améliorer l'accès des populations vulnérables à des services santé de qualité.

Le projet se décline en deux composantes principales :

- L'amélioration de la qualité des soins dans plus de 700 unités de santé primaires et plusieurs hôpitaux de district y compris le développement des ressources humaines en santé dans les zones rurales enclavées ;
- L'appui à la demande (santé communautaire et promotion de la santé) pour améliorer la prévention en santé, et augmenter l'utilisation des unités de santé primaires.

Les activités de groupes de support féminins centrés sur la prévention des violences de genre seront mises en œuvre avec l'appui de l'UNICEF, un partenaire de longue date du MOHP, reconnu pour son expérience en santé communautaire. La réduction des inégalités de genre est un axe transversal du projet.

Multipays : Projet DEMSAN - subvention (programme 209) de 10 M€

Mis en œuvre par l'Organisation ouest africaine de la santé (OOAS), ce projet régional accompagnera l'accélération de la transition démographique dans les pays de la CEDEAO en intervenant auprès de plusieurs pays en faveur d'une amélioration des droits et de la santé sexuelle et reproductive.

Le Projet Démographie et santé sexuelle et de la reproduction (DEMSAN), d'un montant de 10 M€ en subvention, se structurera autour de 3 axes d'intervention :

- Le renforcement de la fonction d'observatoire de l'OOAS par des activités de recherche et d'accompagnement technique aux pays pour l'élaboration de leurs politiques et stratégies et dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- La contribution au Mécanisme de financement régional d'achat de contraceptifs ;
- Le renforcement des capacités de l'OOAS.

Mayotte : Projet d'hôpital de soins de suite et réadaptation de Petite-Terre - prêt non souverain (prêt aux collectivités locales et préfinancement de subventions européennes) de 22 M€

Le Centre Hospitalier de Mayotte (CHM) a lancé le projet de construction d'une structure dédiée aux Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) avec pour objectif de prendre en charge les personnes ayant subi des interventions lourdes en attente d'une rééducation post-

opérateur. Jusqu'à présent ce type d'établissement n'existait pas, ce qui obligeait les patients soit à être évacués vers la Réunion, soit à poursuivre leur rééducation à domicile. L'hôpital reprendra aussi l'activité de la maternité et du centre de soins de Petite-Terre, structures vétustes dont les capacités d'accueil

sont aujourd'hui insuffisantes. Son ouverture est prévue pour janvier 2019.

Le soutien de l'AFD à cette réalisation se concrétise par l'octroi de 22 M€ répartis en 3 prêts, dont l'un de 17 M€ destiné à préfinancer les fonds européens.

5. Synthèse des indicateurs de suivi du CIS

N°	Indicateurs de suivi	2015	2016
1	Nombre de personnes qui vont bénéficier d'une amélioration de l'accès aux soins grâce aux financements octroyés par l'AFD	31 439 680 <i>personnes</i>	13 773 300 personnes
2	Nombre de pays appuyés par l'AFD où sont engagées des mesures de protection sociale	1 pays	0 pays

III. Stratégies transversales

5.1 Cadre d'intervention transversal "Climat" (2012-2016)

Le Cadre d'Intervention transversal Climat s'est fixé deux finalités déclinées en plusieurs objectifs :

(i) Maximiser les co-bénéfices climat des projets de développement :

- accompagner les pays émergents dans un développement sobre en carbone ;
- réduire la dépendance des pays en développement à la volatilité des cours des énergies fossiles, les accompagner dans la réduction de leur vulnérabilité aux effets du changement climatique, valoriser leur potentiel de séquestration carbone et d'énergies renouvelables, accompagner un développement durable des villes ;
- soutenir la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dans les collectivités d'Outre-mer.

(ii) Faire de l'AFD l'opérateur-pivot de la France sur le climat et une institution financière reconnue sur le plan international pour son expertise climat, capable de mobiliser des fonds internationaux sur cette thématique :

- élaborer des outils et méthodologies robustes de mesure de l'impact climat des projets financés par l'AFD ;
- mettre en place des instruments financiers innovants en phase avec la négociation climat ;
- mobiliser les ressources financières additionnelles du Fonds vert, des financements européens et des financements français.

L'AFD s'est engagée sur 2012-2016 sur :

- un objectif d'engagement financier pérenne en faveur du climat représentant 50% des octrois de l'AFD aux pays en développement (70 % dans les zones Asie et Amérique latine, 50% dans la zone Méditerranée et 30% en Afrique subsaharienne) et 30% des octrois de sa filiale PROPARCO en faveur du secteur privé ;
- une mesure systématique de l'empreinte carbone des projets financés selon une méthodologie robuste et transparente ;
- une politique de sélectivité des projets au regard de leur impact sur le climat tenant compte du niveau de développement des pays concernés.

1. L'objectif « climat » de l'AFD dépassé pour la troisième année de suite en 2016

En 2016, le groupe AFD a engagé 3,583 Mds€ de financements « climat » correspondant à une participation au financement de 83 projets de développement ayant des co-bénéfices en matière de lutte contre le dérèglement climatique et ses effets.

Ce niveau d'engagements a connu une nette progression par rapport à 2015 (+22%) et porte à plus de 24 Mds€ le total des financements du groupe AFD engagés depuis 2005 ayant un co-bénéfice « climat ». Avec près de 3,102 Mds€ d'autorisations de financement « climat » octroyés dans ses zones d'intervention en 2016, l'AFD (hors PROPARCO) atteint un niveau de 52% (contre 55% en 2015) d'octrois

« climat »⁹ et affiche une progression en volume de 17%.

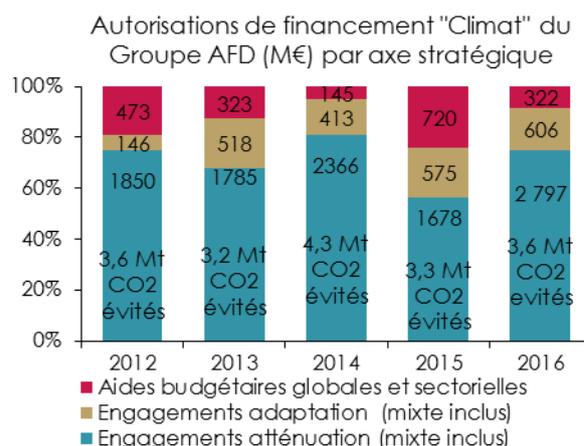
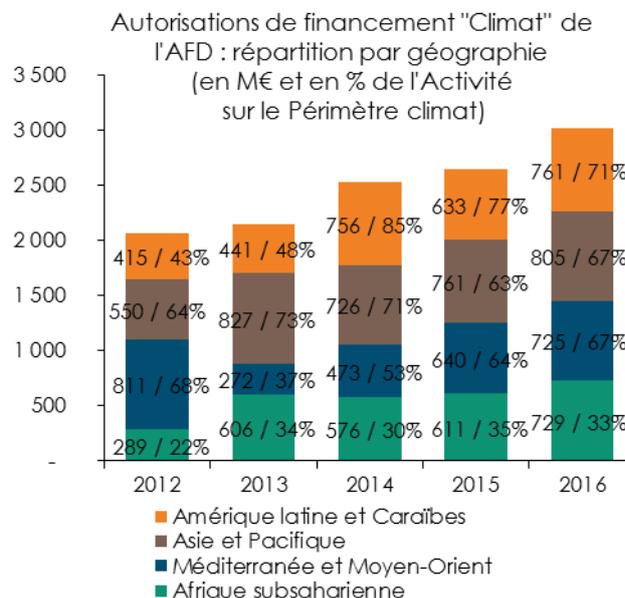
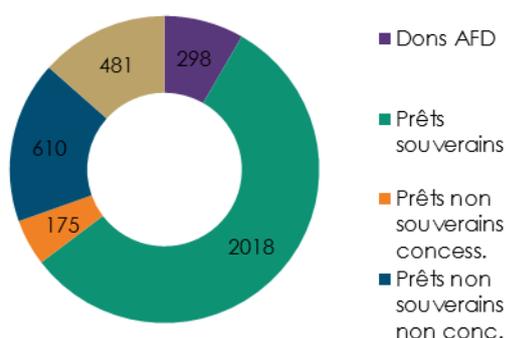
⁹ Ce ratio est calculé sur la base des octrois annuels dans les pays en développement, hors aides budgétaires globales (ABG), mécanisme de désendettement (C2D), garanties, FEXTE et sous-participations PROPARCO (qui sont incluses dans les engagements PROPARCO).

Avec 481 M€ d'autorisations de financement « climat », PROPARGO atteint son plus haut niveau d'activité présentant un co-bénéfice « climat » depuis la définition de la stratégie climat du groupe AFD en 2012 (36%, contre 26% en 2015). Ces financements ont essentiellement contribué à des programmes privés d'énergies renouvelables.

Pratiquement toutes les régions d'intervention ont dépassé leur objectif géographique. Ainsi, l'activité « climat » a atteint 729 M€ en Afrique subsaharienne (soit 33% de l'activité AFD dans la zone), 761 M€ en Amérique latine (soit 71% de l'activité de la zone) et 725 M€ en Méditerranée (soit 67% de l'activité dans la région). L'Asie reste légèrement en dessous de son objectif, à 805 M€, soit 67% de l'activité de la zone, mais présente une hausse en valeur absolue de 6%.

Les financements du Groupe octroyés en 2016 en faveur de l'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) ont connu une forte hausse (+66%) et atteignent 2 797 M€¹⁰ (dont 17% financés par Proparco), en raison de nombreux projets de transports urbains durables et d'énergies renouvelables. Les octrois dans le domaine de l'adaptation sont relativement stables (+5%), atteignant 606 M€, et représentent 17% de l'activité « climat » totale (plus ou moins constant d'une année sur l'autre).

FINANCEMENTS "CLIMAT" DU GROUPE AFD EN 2016 (M€):
RÉPARTITION PAR INSTRUMENT



Enfin, l'activité « climat » réalisée au travers d'aides budgétaires, sectorielles ou en appui à une politique climat transversale, a connu une diminution par rapport à l'année précédente (-55%) et s'élève à 322 M€ (soit moins de 10% de l'activité « climat » du Groupe en 2016).

¹⁰ Certains projets contribuant à la fois à l'atténuation et à l'adaptation, le total annuel des financements climat n'est pas égal à la somme des trois catégories de projets climat (atténuation, adaptation, aides budgétaires).

2. Partenariats et production de connaissances

Des engagements croissants en matière de lutte contre le changement climatique

Lors de la COP 21, la France a décidé d'un fort accroissement de son action en faveur du financement international de la lutte contre le changement climatique. L'AFD s'est vu donner l'objectif d'un accroissement de l'activité climat de 2 Mds€ à l'horizon 2020 pour atteindre au moins 5 Mds€/an de financements à co-bénéfices « climat ».

L'AFD s'est également engagée à financer à hauteur de plus de 2 Mds€ des énergies renouvelables en Afrique sur la période 2016-2020. Cet engagement français s'intègre dans l'initiative AREI (Africa Renewable Energy Initiative-cf. ci-après) qui vise à doter le continent africain de 10 GW d'énergies renouvelables supplémentaires d'ici 2020 et à atteindre 300 GW d'ici 2030. L'AFD s'est engagée enfin à augmenter ses financements « adaptation aux effets du changement climatique » pour atteindre un volume de plus d'1 Md€/an à l'horizon 2020.

A ces engagements, il convient d'ajouter la mise en place annoncée d'une facilité d'appui à la déclinaison des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) notamment sur les sujets d'adaptation. Cette facilité prévoit un engagement potentiel de 30 M€ réparti sur 2016 et 2017 pour accompagner quinze pays en développement dans la déclinaison de leur CDN en politiques sectorielles et plans d'actions et pour la formulation de programmes d'envergure sur les questions d'adaptation notamment finançables par l'AFD, le Fonds vert et d'autres financeurs. Une première tranche de 15 M€ a été approuvée par le conseil d'administration du 19 mai 2016.

L'AFD est également impliquée dans des grandes coalitions d'acteurs en lien avec les initiatives internationales du Global Climate Action Agenda- GCAA (agenda des solutions)

L'AFD, en coopération avec ses partenaires, a continué à soutenir des initiatives d'ampleur internationale, dans une logique de constitution ou renforcement de larges coalitions d'acteurs en faveur d'une plus grande prise en compte du climat. Ces initiatives concernent notamment le secteur financier, les collectivités locales, ou encore l'énergie et l'agriculture en particulier en Afrique, et permettent concrètement d'aboutir à des engagements communs en faveur du climat ou de renforcer les engagements existants.

Initiative ville et climat

L'Engagement de Paris du 8 décembre 2015 a été soutenu par 38 acteurs internationaux lors de la COP21, dont l'AFD. Cet engagement s'est traduit par une vision à cinq ans qui esquisse les modalités de mise en œuvre opérationnelle au travers de 4 piliers (Planification, résilience, financement et intégration verticale). Dans cette vision, l'AFD est notamment impliquée dans la mise en œuvre d'actions en matière de fonds de préparation de projet, de conception de mécanisme innovant et de diffusion de la connaissance, selon trois axes :

- L'initiative « 100 villes / 100 projets climat », son objectif est de permettre la préparation de 100 projets urbains à co-bénéfices climat. Cet engagement se fera par la mise en œuvre de fonds de préparation de projet dans le but d'accompagner les villes et les territoires en matière de stratégie climat et de planification ;
- La conception de mécanisme de financement innovant ;
- Le soutien à la City Climate Finance Leadership Alliance, coalition multi-acteurs œuvrant pour le financement des villes.

Initiative finance climat

L'AFD a poursuivi son rôle de premier plan pour faire avancer des sujets structurels en matière de finance climat et consolider une coalition d'acteurs financiers volontaristes sur le climat, publics et privés, du Nord comme du Sud. Cela a notamment concerné :

- La mise en œuvre de l'initiative internationale sur « les principes d'intégration du climat dans les stratégies et pratiques des financeurs publics et privés », lancée lors de la COP21. Cette

initiative vise à l'établissement de principes et standards internationaux « climat » pour le monde de la finance. L'initiative est désormais soutenue par une coalition de plus de 30 institutions financières du Nord et du Sud, publiques et privées, représentant plus de 11 000 Mds€ d'actifs – faisant de l'initiative l'une des plus importantes dans le domaine de la finance climat. L'initiative s'est désormais structurée avec une gouvernance légère, comprenant un groupe de coordination comprenant, outre l'AFD, la BERD, HSBC et YesBank (Inde), ainsi qu'un secrétariat assuré par l'institut I4CE. Un programme d'activités a également été élaboré et récemment lancé, portant sur 4 thématiques : (i) l'identification et la gestion des risques climat (risques de transition et physiques) ; (ii) le financement du climat dans les villes ; (iii) les métriques de la finance climat ; (iv) la diffusion de stratégies climat en interne au sein d'institutions financières. Ces travaux et la dynamique de l'initiative se poursuivent en 2017 avec l'objectif de livrables à présenter lors de la prochaine COP et l'extension de la coalition ;

- Le renforcement de l'harmonisation des pratiques des financeurs internationaux sur les métriques de la finance climat, tant en termes de comptabilisation de financements climat que d'appréciation de leurs impacts : (i) approfondissement et capitalisation croisée sur l'application des principes de comptabilisation sur la finance climat en matière d'atténuation et d'adaptation, communs entre membres d'IDFC (International Development Finance Club), organisation qui regroupe 23 grandes banques de développement du Nord et du Sud, et les Banques multilatérales de développement (MDBs) ; l'objectif est que ces principes deviennent la référence internationale adoptée par les financeurs et référencée par la CCNUCC pour le reporting de la finance climat ; (ii) en matière de mesure d'empreinte carbone et (iii) en matière de « reporting » des obligations vertes.

Autres initiatives :

Initiative ENR en Afrique - AREI (Africa Renewable Energy Initiative-AREI)

Cette initiative, fortement soutenue et suivie par la France vise à doter le continent africain de 10 GW d'énergies renouvelables supplémentaires d'ici 2020 et à atteindre 300 GW d'ici 2030. L'AFD contribuera directement au travers de son engagement ENR (cf. ci-avant). Au niveau financier, 10 bailleurs se sont engagés à mobiliser 10 MdsUSD sur les quatre prochaines années dont 2 Mds€ pour la France au travers de l'AFD.

Initiative Mobilize your city

Cette initiative sur le transport dans les villes vise à soutenir la mise en place de Plans de Mobilité Urbaine Soutenables dans au moins 100 villes et de plans nationaux de mobilité dans 20 pays. L'AFD est membre cofondateur et participe activement avec les autres partenaires à la construction de l'initiative.

Alliance mondiale sur les bâtiments et la construction

L'initiative rassemble 20 pays et 70 acteurs du bâtiment dans une Alliance mondiale visant à accélérer la mise en œuvre d'actions / projets d'efficacité énergétique dans le bâtiment. Cette alliance est animée par la France et l'AFD joue un rôle important sur la partie finance.

Pacte de Paris sur l'eau

L'AFD a signé le « pacte GIRE », dit « pacte de Paris », développé par l'Oleau. Ce pacte a été signé par plus de 300 institutions. Il engage les signataires à employer les principes de prise en compte des contraintes de changement climatique dans la gestion intégrée des ressources en eau. L'AFD finance le renforcement des réseaux de suivi de la ressource en eau de nombreux organismes de bassin transfrontaliers ainsi que le développement d'outils de planification.

Initiative CREWS et lien avec les appuis AFD à la gestion des inondations et catastrophes naturelles

L'initiative Climate Risks Early Warning Systems (CREWS) vise à donner davantage de moyens aux mécanismes multilatéraux existants d'appui aux services nationaux hydro-météo et de lutte contre les risques de catastrophes naturelles. L'AFD traite ce sujet « systèmes d'alerte » dans une approche d'adaptation au changement climatique (gestion d'événements climatiques extrêmes) avec des projets diversifiés : assurances, systèmes de drainage pluvial, renforcement de capacités de gestion des

catastrophes naturelles, mise en réseau des systèmes d'alerte dans l'océan Indien et protection des écosystèmes et des services climatiques fournis – coraux, mangrove, etc.

Initiative 4p1000

L'AFD est partie prenante de deux initiatives internationales majeures pour la lutte contre le changement climatique dans le secteur agricole. Elle participe au Consortium des membres de l'Initiative 4p1000, initiative française lancée lors de la COP21 et qui a réuni 200 membres lors de la COP22 à Marrakech. Cette initiative a pour objectifs de « partager les expériences de terrain, les pratiques et les politiques, d'accompagner des projets et de faciliter l'accès aux financements mais aussi d'avancer sur la connaissance des sols et de leur potentiel en stockage de carbone » tout en augmentant la sécurité alimentaire et le revenu des agriculteurs.

L'AFD participe également à l'initiative AAA (Adaptation pour l'Agriculture Africaine), lancée par le Maroc en amont de la COP22. Cette initiative « promeut et favorise la mise en place de projets concrets pour améliorer la gestion des sols, la maîtrise de l'eau agricole, la gestion des risques climatiques et les capacités et solutions de financement » sur le continent africain avec l'objectif d'améliorer la sécurité alimentaire.

Initiative CAFI sur la forêt

La France soutient une initiative de la Norvège pour le financement des investissements réduisant les émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts dans le Bassin du Congo (Initiative Forêts Afrique Centrale – CAFI), initiative complémentaire des mécanismes structurés dans le cadre de l'agenda REDD+ (Fonds Carbone notamment).

3. Projets emblématiques 2016

Facilité de préparation de projets urbains résilients et sobres en carbone en Afrique subsaharienne (CICLIA) – subvention de 12 M€

Le fonds de préparation de projets CICLIA a pour finalité de contribuer à (i) promouvoir l'élaboration de stratégies climat locales en Afrique subsaharienne et la diffusion de bonnes pratiques, en collaboration avec les initiatives existantes, (ii) traduire les stratégies climat locales en investissements concrets, (iii) maximiser les co-bénéfices climat des projets urbains et (iv) renforcer les capacités des gouvernements locaux pour leur permettre de mettre en œuvre des projets urbains « climato-compatibles. »

CICLIA a pour ambition d'accompagner, d'ici à 2020, 20 à 25 villes africaines pour mieux intégrer les enjeux du changement climatique dans leurs stratégies territoriales et programmations d'investissements.

Sénégal - Gestion intégrée des inondations à Pikine Irrégulier Sud à Dakar – prêt souverain de 50 M€ et subvention du Fonds Vert de 15 M€

Depuis 2005, les inondations sont devenues un problème récurrent à Dakar en saison des pluies, en particulier dans sa périphérie. Pikine Irrégulier Sud, un quartier d'habitat informel de

la commune de Pikine, y est particulièrement vulnérable. Il rassemble plus de 300 000 habitants dont la majorité vit sous le seuil de pauvreté et bénéficie de peu d'équipements publics.

Le projet permettra d'aménager le territoire de Pikine Irrégulier Sud afin de réduire sa vulnérabilité aux inondations et eaux stagnantes insalubres dont sont victimes les populations locales, et d'améliorer la politique de gestion des inondations et des risques de catastrophe. L'AFD, en cofinancement avec le Fonds Vert, contribuera au financement d'infrastructures de drainage et d'assainissement, au plan d'action et de réinstallation des populations et à la gestion intégrée des inondations. Ce projet s'inscrit ainsi dans le cadre d'une initiative plus large au niveau africain mobilisant plusieurs bailleurs de fonds (Africa Hydromet).

Facilité d'Accélération des Energies Renouvelables en Afrique (ARE-Scale up) – subvention de 12 M€

En soutenant le développement des énergies renouvelables à grande échelle en Afrique continentale, la Facilité ARE-Scale Up contribuera aux deux principaux objectifs de l'initiative EnR en Afrique lancée en 2015 lors de la COP21 (AREI) : amélioration de l'accès à

l'énergie et financement de 10 GW d'énergies renouvelables sur le continent d'ici 2020.

L'assistance technique de 12 M€ permettra ainsi (i) d'améliorer l'environnement réglementaire et institutionnel afin de faciliter le montage de projets et la participation du secteur privé, (ii) de préparer le financement par des institutions financières européennes (AFD, Proparco, KfW...) d'un important portefeuille de projets publics ou privés (production, mini-grid, off-grid).

Namibie – Financement de projets de maîtrise de l'énergie et de gestion raisonnée des ressources naturelles dans le cadre d'un programme SUNREF – Ligne de crédit de 46 M€

Le projet vise à soutenir la transition énergétique et le développement durable en Namibie, via le financement intermédié de projets de maîtrise de l'énergie (énergie renouvelable, efficacité énergétique) et de gestion raisonnée des ressources naturelles. Le programme SUNREF Namibie s'appuie sur deux composantes complémentaires : une ligne de crédit aux banques locales (à des conditions concessionnelles afin de générer une incitation d'ordre tarifaire pour les porteurs de projets) et une facilité d'assistance technique résidente destinée en priorité aux porteurs de projets et aux banques.

4. Synthèse des indicateurs de suivi

N°	Indicateurs de suivi	Cible 2012-2016	2012	2013	2014	2015	2016
1	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat dans les Etats étrangers (AFD et PROPARCO) (en M€)	Nd.	2 395 M€	2 415 M€	2 865 M€	2 938 M€	3 583 M€
2a	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat dans les Etats étrangers (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat) (AFD)	50%	2 064 M€ 48%	2 150 M€ 47%	2 536 M€ 53%	2 648 M€ 55%	3 102 M€ 52%
2b	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat dans les Etats étrangers en montants (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat) (PROPARCO)	30%	331 M€ 32%	265 M€ 26%	329 M€ 30%	290 M€ 26%	481 M€ 36%
3a	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en Afrique subsaharienne (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat) (AFD)	30%	289 M€ 22%	606 M€ 34%	576 M€ 30%	611 M€ 35%	729 M€ 33%
3b	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en Méditerranée et au Moyen-Orient (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat) (AFD)	50%	811 M€ 68%	272 M€ 37%	473 M€ 53%	640 M€ 64%	725 M€ 67%
3c	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en Asie et Pacifique (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat) (AFD)	70%	550 M€ 64%	827 M€ 73%	726 M€ 71%	761 M€ 63%	805 M€, 67%
3d	Octrois annuels ayant des co-bénéfices Climat en Amérique latine et Caraïbes (en M€ et en % de l'activité inclus dans le périmètre Climat) (AFD)	70%	415 M€ 43%	441 M€ 48%	756 M€ 85%	633 M€ 77%	761 M€ 71%
4a	Part des octrois annuels contribuant à l'atténuation du changement climatique (%)	Nd.	73%	65%	76%	55%	2581 M€ 72%
4b	Part des octrois annuels contribuant à l'adaptation au changement climatique (%)	Nd.	6%	13%	11%	17%	439 M€ 12%

4c	Part des octrois annuels contribuant à la fois à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique (%)	Nd.	2%	8%	8%	4%	240 M€ 7%
4d	Part des octrois annuels en appuis budgétaires aux politiques de lutte contre le changement climatique (%)	Nd.	19%	13%	5%	24%	322 M€ 9%

5.2 Cadre d'intervention transversal Biodiversité (2013-2016)

La conservation et la mise en valeur durable des écosystèmes sont des moteurs d'une croissance inclusive et durable dans les pays d'intervention de l'AFD et les Outre-mer français. En mettant en œuvre les orientations de son CIT Biodiversité, l'AFD contribue à l'engagement de la France pour arrêter l'érosion de la biodiversité mondiale, de manière différenciée selon les zones d'intervention.

Les trois axes stratégiques de ce CIT sont les suivants:

- Axe 1 : protéger, restaurer, gérer et valoriser les écosystèmes et partager équitablement les bénéfices de leur mise en valeur ;
- Axe 2 : intégrer la conservation des écosystèmes dans toutes les politiques de développement sectorielles ;
- Axe 3 : renforcer les partenariats entre acteurs français de la biodiversité, acteurs internationaux et acteurs nationaux, publics, privés, scientifiques et associatifs des pays d'intervention de l'AFD.

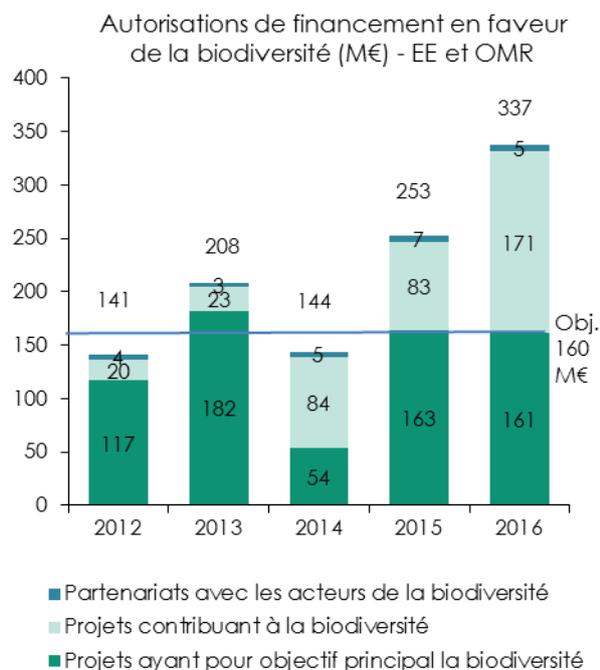
Sur la période 2013-2016, le CIT fixe un objectif minimum de 160 M€ de volume annuel moyen des engagements financiers pondérés en faveur de la biodiversité, contre 80 M€ sur la période de référence de 2006 à 2010 qui est celle retenue par la COP 11 de la Convention des Nations Unies pour la Diversité Biologique (UNCBD) tenue à Hyderabad en 2012.

1. Des engagements conformes aux objectifs fixés par le CIT

En 2016, l'activité « biodiversité » de l'AFD s'est élevée à 337 M€. Sur les quatre années de mise en œuvre du CIT (2013 à 2016) le volume moyen d'engagements s'élève à 235,7 M€ pour un objectif moyen de 160 M€.

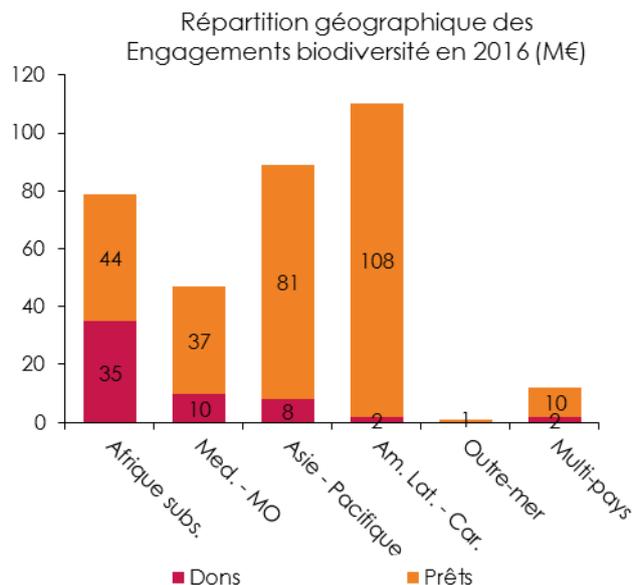
Les engagements Biodiversité en 2016 sont supérieurs à ceux des années précédentes et largement supérieurs à l'objectif cible (160 M€ par an) sur l'année, en raison (i) de quelques opérations « dédiées » (axe 1) de montants importants (prêt budgétaire Bioconnect au Mexique de 80 M€, projet de conservation et valorisation du Parc national de Xianju en Chine de 75 M€), et (ii) de la part croissante des projets « transversaux » (axe 2), contribuant à la préservation de la biodiversité, bien que cela n'en soit pas l'objectif premier.

Le petit nombre de projets (une cinquantaine de projets chaque année pour les 3 axes) explique la variabilité interannuelle des engagements biodiversité de l'AFD. Il faut donc considérer les valeurs moyennes sur la période du CIT.



Pour ce qui concerne les « partenariats » (axe 3), en 2016, il s'agit essentiellement de projets portés par des ONG françaises et leurs partenaires du Sud (« Initiatives ONG » et FISONG).

En 2016, la région Amérique latine et Caraïbes bénéficie de 33% des financements en matière de biodiversité, essentiellement en prêts, suivie de l'Asie-Pacifique (26%) et de l'Afrique subsaharienne (23%). L'indicateur N°2 de l'annexe de la loi 2014-773 relative à la politique de développement et de solidarité internationale porte sur les superficies bénéficiant de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité. C'est l'indicateur du CIT. Pour l'année 2016, les financements de l'AFD ont concerné 17 millions d'hectares.



2. Production de connaissances et partenariats

Conformément aux engagements pris dans le CIT Biodiversité, l'AFD a formulé en 2016 **trois notes techniques sur (i) la pêche et l'aquaculture, (ii) les aires protégées, et (iii) les forêts**. Ces notes sont des aides à l'identification et la formulation de projets pour les agents de l'AFD non spécialistes. Elles présentent en une vingtaine de pages (i) les enjeux et opportunités spécifiques à chaque domaine pour le développement durable ; (ii) un bilan des interventions de l'AFD (2000-2015) ; et (iii) les types d'interventions que l'AFD peut soutenir dans le cadre de ses mandats et avec ses outils financiers. Ces trois notes ont fait l'objet de consultations internes ainsi qu'avec les experts des principales parties prenantes françaises du domaine en 2016. Elles seront validées et publiées en 2017.

Dans le cadre du **Partenariat France-UICN**, différentes études ont été financées :

- Innovating for biodiversity conservation in African protected areas: study & policy brief (IDDRI)
- Guide de Gestion des Aires Protégées (WCPA)
- Solutions connectées pour la conservation des Aires Protégées d'Afrique
- Guide sur les Aires Protégées urbaines publié en français

L'AFD a poursuivi ou renouvelé des conventions de partenariat avec :

- **le WWF International** ;
- la **Fédération des Parcs Naturels Régionaux**, pour promouvoir cette option française de gestion des espaces naturels à l'international et faciliter l'accueil des délégations étrangères en France ;
- le GIP « **ATEN** » (Acteurs, Territoires, Espaces Naturels), pour développer les activités internationales des acteurs français de la biodiversité et faciliter l'accueil des délégations étrangères en France.

Dans le cadre de sa politique d'**évaluation**, l'AFD a fait réaliser une évaluation ex post indépendante du projet de développement du **Parc national du Limpopo au Mozambique**, dont les résultats sont restitués sous forme écrite (rapport) et filmée. Une évaluation ex post et une **capitalisation** des trois projets portés par trois ONG (**IGF-Tanzanie, Noé-Niger, GRET/WCS-Madagascar**), financés entre 2013 et 2016, dans le cadre de la **FISONG « Biodiversité et développement »** ont été réalisées et seront publiées en 2017.

L'AFD et le FFEM ont participé au **Congrès mondial de la nature** de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN) qui s'est tenu à **Hawaï du 1^{er} au 10 septembre 2016**. Ce congrès a réuni plus de 10 000 participants issus de gouvernements, de la société civile, des peuples autochtones, des scientifiques, du monde des affaires et du milieu universitaire. Le thème retenu était « La planète à la croisée des chemins » en référence aux trois crises écologiques planétaires que sont la disparition des espèces, la destruction des écosystèmes et le changement climatique. Ce congrès a été l'occasion de porter les orientations stratégiques et opérationnelles de l'AFD, le Partenariat France-UICN, la gestion durable des forêts du Bassin du Congo, les mécanismes de compensation écologique, le renforcement des sociétés et des écosystèmes pour l'adaptation au changement climatique en mettant en avant le projet de coopération régionale dans le Pacifique Sud (Fidji, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Vanuatu) dont l'objectif est la gestion intégrée des zones côtières.

Au sein de la délégation française à la **COP13 de l'UNCBD à Cancun du 4 au 17 décembre 2016**, l'AFD a notamment :

- Participé à la rédaction et à l'adoption du plan d'action sur le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique en soutien à la mise en œuvre des actions par la CDB ;
- Organisé un événement sur les enjeux pour la mise en œuvre de nouveaux modèles de gouvernance pour la conservation des paysages bio-culturels avec la participation du ministre de l'Environnement et des Ressources Naturelles du Mexique et de la secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité de la France ;
- Sous l'égide du **partenariat France-UICN**, organisé la présentation de l'étude de l'IDDRI « Innovating for biodiversity conservation in African protected areas ».

3. Projets emblématiques 2016

Mexique : Programme Bioconnect – prêt souverain de 80 M€

Le Mexique présente une biodiversité exceptionnelle gravement menacée par l'extension de l'agriculture et de l'élevage et le développement d'infrastructures.

Depuis 2010, l'AFD appuie la définition et la mise en œuvre des politiques mexicaines pour la lutte contre la déforestation et la préservation de la biodiversité.

En 2016, l'AFD a soutenu un projet d'appui à la définition de la politique de connectivité écologique mexicaine, reposant sur trois piliers :

1. Un prêt budgétaire non affecté de 80 M€;
2. Un dialogue de politique publique sur la connectivité écologique ;
3. Un programme de coopération technique qui permettra des échanges franco-mexicains.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 (protéger, restaurer, gérer les écosystèmes et partager les bénéfices) et l'axe 3 (renforcer les partenariats) du CIT Biodiversité.

Chine : Conservation et valorisation du Parc national de Xianju – prêt souverain de 75M€

La Chine est le pays le plus riche en biodiversité de l'hémisphère Nord et fait partie des 18 pays méga-divers au monde. Le pays est confronté à un taux élevé de disparition de sa biodiversité terrestre et aquatique du fait des externalités environnementales négatives de son modèle de croissance et de sa démographie.

Depuis 2013, l'AFD a octroyé à la Chine quatre prêts d'un montant global de 100 M€ pour la restauration de trois zones humides (delta du fleuve Liao, lac Wolong et rivière de Changyuan) dans les provinces du Liaoning et du Shanxi, et la préservation de l'écosystème forestier de Tiantangzhai dans la province de l'Anhui.

En 2016, l'AFD a octroyé un prêt souverain aux conditions de marché de 75 M€ pour le projet de conservation et de valorisation du patrimoine naturel et culturel du Parc National de Xianju dans la Province du Zhejiang. Le projet a pour objectif la conservation et à la restauration de la biodiversité et des paysages, ceux-ci intégrant des milieux naturels, des terres agricoles façonnées par l'activité humaine et du patrimoine culturel. Il s'agit également de soutenir la croissance économique et l'amélioration des conditions

de vie des populations notamment en milieu rural en valorisant les patrimoines naturels et culturels. Le projet finance des investissements dans des domaines où la France dispose d'une expertise technique et d'une offre technologique compétitive (ingénierie écologique, écotourisme, restauration et valorisation des patrimoines culturels, muséographie et scénographie, transport par câble). Le projet permet de promouvoir le modèle français des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux dans le cadre de la réforme des parcs nationaux en Chine.

En effet, dans le cadre de ce projet, l'AFD a favorisé le rapprochement et la mise en place d'un partenariat entre le Parc national de Xianju et le Parc naturel régional (PNR) des Ballons des Vosges. Deux voyages d'études de la direction du PNR auprès du Parc national de Xianju et des autorités chinoises ont permis de préciser le cadre de ce partenariat qui pourrait être financé sur la FICOL.

Ces actions s'inscrivent dans l'axe 1 (protéger, restaurer, gérer les écosystèmes et partager les bénéfices) et l'axe 3 (renforcer les partenariats) du CIT Biodiversité.

Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Transition agro-écologique - Subvention de 10 M€

La réponse des agricultures d'Afrique de l'Ouest à la croissance de la demande (locale et internationale) en produits agricoles se fait par extension des surfaces cultivées sur les forêts et les savanes, du fait de productivité à l'hectare très faible. La mise au point et la diffusion des meilleures options pour une agriculture écologiquement intensive doivent être soutenues de façon à répondre simultanément à quatre enjeux : augmenter la production, limiter les effets négatifs sur l'environnement (extension des cultures et pollutions) et accroître la résilience aux effets du changement climatique dans cette région très vulnérable.

Le projet financera une quinzaine de projets d'intensification agro-écologique dans cinq pays de la CEDEAO, quatre à six programmes de recherche-action, qui contribueront à l'élaboration de politiques publiques d'intensification agro-écologique. Ces programmes seront mis en œuvre par des consortiums ou plate-forme associant les parties prenantes (entreprises, organisations professionnelles agricoles, ONG, instituts de recherche).

Ce projet s'inscrit dans l'axe 2 (intégrer la conservation des écosystèmes dans toutes les politiques de développement sectorielles) du CIT Biodiversité.

4. Synthèse des indicateurs de suivi

N°	Indicateurs de suivi	Cible 2013-2016	2013	2014	2015	2016	Moyenne 2013-2016
1	Montant des engagements annuels de l'AFD en faveur de la biodiversité	160 M€/an	208 M€	144 M€	252,9 M€	337,4 M€	235,7 M€
2	Part des subventions (au sens du COM) au bénéfice de la conservation de la biodiversité allouée aux pays pauvres prioritaires	75%	35,4%	71,1%	61,4%	76,73%	61,16%
3a	Part des engagements annuels en matière de biodiversité allouée en faveur de la protection, la restauration, la gestion et la valorisation des écosystèmes et du partage équitable des bénéfices de leur mise en valeur (marqueur de Rio 2) (hors UICN)	75% (Soit 120 M€/an)	87,6% (182 M€)	37,6% (54 M€)	64,6% (163,4 M€)	47,71% (161 M€)	59,38% (140,1 M€)
3b	Part des engagements annuels en matière de biodiversité allouée en faveur de l'intégration de la conservation des écosystèmes dans toutes les politiques de développement sectorielles (marqueur de Rio 1)	21% (Soit 34 M€/an)	11,0% (23 M€)	58,6% (84 M€)	32,8% (82,9 M€)	50,66% (170,9 M€)	38,27% (90,2 M€)
3c	Part des engagements annuels en matière de biodiversité allouée en faveur du renforcement des partenariats entre acteurs français de la biodiversité, acteurs internationaux et acteurs nationaux, publics, privés, scientifiques et associatifs des pays d'intervention de l'AFD (partenariats COPAR, DPO, UICN)	4% (Soit 6 M€/an)	1,4% (3 M€)	3,8% (5 M€)	2,6% (6,6 M€)	1,63% (5,5 M€)	2,36% (5,02 M€)
4	Nombre d'hectares ayant bénéficié de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité (en milliers)	n.d.	30 070	35 050	37 468	17 027	27 248
4a	<ul style="list-style-type: none"> Type 1 (projets de création, extension, amélioration et financement durable des aires protégées) 	n.d.	20 683	29 000	26 656	16 219	23 958
4b	<ul style="list-style-type: none"> Type 2 (gestion durable sans création d'aires protégées - 40% des surfaces concernées) 	n.d.	7 426	6 000	10 812	808	5 810
4c	<ul style="list-style-type: none"> Type 3 (gestion durable des territoires cultivés ou transformés - 20% des surfaces concernées) 	n.d.	1 961	50	0	0	16,67
5	Nb d'agents non experts de la biodiversité formés	25/an	20	20	20	15	18,75
5a	Part des managers (directeurs d'agence, responsables de structures du siège) dans les agences formés	n.d.	10%	20%	0%	13%	11%

5.3 Cadre d'intervention transversal « Soutenir le renforcement de capacités »

La finalité de ce CIT est de contribuer à renforcer l'impact développemental de l'intervention de l'AFD et son rôle d'influence à travers une attention renouvelée au renforcement des capacités (accompagnement de la montée en puissance des partenaires, durabilité des interventions).

Cette finalité se décline en trois axes stratégiques :

- **Axe 1** : améliorer les performances opérationnelles de l'AFD ;
- **Axe 2** : accroître la valeur ajoutée de l'AFD et affirmer son rôle d'agence bilatérale ;
- **Axe 3** : améliorer le pilotage et la redevabilité.

Son plan d'action s'articule autour de trois axes :

- Développer un corpus méthodologique et de connaissances
- Adapter les démarches et moyens d'intervention aux spécificités des pays
- Consolider le pilotage global des activités de soutien au renforcement des capacités.

1. Bilan des réalisations de l'année 2016

En 2016, 280 M€ ont été octroyés pour le financement du renforcement des capacités des partenaires.

L'intégration des outils du renforcement de capacités dans les procédures de l'AFD :

Soucieuse d'améliorer l'impact des projets, de favoriser la prise en compte des aspects renforcement de capacités et de fluidifier la mise en œuvre des projets, l'AFD a développé un corpus méthodologique qui permet de mieux appréhender les questions liées au renforcement des capacités à toutes les étapes du cycle du projet. En 2016, l'ensemble de ces outils ont été intégrés aux procédures de l'AFD. Ils ont pour objectif d'aider à la réalisation d'un diagnostic organisationnel et institutionnel, de mieux définir les mesures d'appuis au renforcement des capacités et de mieux en évaluer les impacts.

Pour l'évaluation ex post, l'AFD a élaboré un **guide sur l'évaluabilité des actions de renforcement des capacités** qui dresse des lignes directrices pour l'évaluation des projets intégrant des appuis au renforcement des capacités, fournit des questions évaluatives à intégrer dans les termes de référence types des évaluations décentralisées et permet d'être un appui à la définition d'indicateurs de résultats

Une forte croissance des appuis : En 2016, par son activité (mise en place d'outils et chantier de réflexion), par le développement d'une expertise propre et au travers de recrutement en externe, l'AFD a développé une activité d'accompagnement des opérations. Ces appuis métiers au sein des équipes projets (qui vont de l'appui ponctuel à la prise en

charge de l'instruction d'une composante renforcement de capacités) confirment une meilleure prise en considération par les équipes opérationnelles de cette dimension dans l'instruction et la gestion de projets. Une trentaine de projets font l'objet d'appuis spécifiques chaque année : grilles d'analyse des besoins en renforcement des capacités, structuration de composantes renforcement des capacités d'un projet, rédaction de termes de référence variés, mise en place d'indicateurs de suivi de la performance d'une assistance technique, questionnaires synthétiques d'analyse des effets d'une assistance technique...

Une note de point d'étape des actions du CIT a été élaborée.

Elle a permis de réaliser un premier bilan des actions menées depuis l'entrée en vigueur du CIT. La plupart des actions présentes dans le CIT ont été engagées. Au regard des objectifs poursuivis, les exercices de capitalisation et de conception d'outils méthodologiques ont permis de réaliser des avancées significatives.

2. Production de connaissances

Afin de favoriser la diffusion de bonnes pratiques, l'AFD utilise plusieurs canaux de diffusion. L'AFD a poursuivi la publication de la collection « **Les Essentiels du Renforcement des capacités** ». La **conférence débat « Idées pour le développement » (ID4D) du 4 février 2016** a permis à l'ensemble des parties prenantes du développement (partenaires du Sud, bailleurs, collectivités locales et ONG) d'échanger sur la thématique « **Comment renforcer les acteurs porteurs de changement ?** ». Sur la question de l'usage des per diem et sursalaires dans les projets de développement (objet d'une note de capitalisation en 2015), l'AFD a décidé d'élargir cette analyse à une réflexion globale sur l'incitation financière via le financement d'une étude (à paraître début 2017). L'ambition étant de proposer, à travers l'étude de cas pratiques, un mode de faire adapté au contexte sociologique, institutionnel et politique d'un pays.

3. Projets emblématiques 2016

Madagascar : programme intégré d'assainissement d'Antananarivo - Prêt de 22 M€, subventions de 3 M€ (programme 209)
Bénéficiaires finaux : Ministère en charge des Projets présidentiels, de l'Aménagement du territoire et de l'Équipement, Communauté urbaine d'Antananarivo Agence de protection contre les inondations de la population d'Antananarivo Service autonome de maintenance de la ville d'Antananarivo

À Antananarivo, où vivent 2,6 millions d'habitants, le réseau d'assainissement et de drainage est fortement dégradé. Les eaux usées stagnent dans de nombreux quartiers et, en saison des pluies, se mélangent aux eaux pluviales et inondent régulièrement grand nombre de bas quartiers de la plaine.

Le manque d'assainissement est un problème majeur à Madagascar. Les eaux usées ne sont pas traitées et les maladies liées à l'eau sont la deuxième cause de mortalité dans le pays.

Début 2015, plus de 100 000 personnes étaient déplacées ou sinistrées. 700 000 personnes vivent aujourd'hui en zone inondable dans des conditions alarmantes. Les acteurs publics chargés de l'entretien du réseau d'assainissement ne sont pas suffisamment coordonnés et disposent de moyens très limités.

L'objectif principal du projet est d'améliorer les conditions de vie des habitants de la capitale malgache.

Outre la mise à jour des outils de planification urbaine de la ville pour mieux définir ses besoins d'investissements dans le secteur de l'assainissement et l'investissement dans le réseau d'assainissement et dans la lutte contre les inondations, le programme vise à

accompagner la réforme institutionnelle du secteur de l'assainissement à Madagascar.

La composante renforcement des capacités vise à clarifier le rôle et le mandat des acteurs du secteur, accompagner la montée en puissance de l'acteur en charge de la gestion et la maintenance des équipements des réseaux et à renforcer les compétences individuelles des acteurs du secteur. La finalité étant d'assurer à terme la pérennité des ouvrages.

Jordanie: Valorisation de l'expertise française sur la gestion intermodale des transports urbains - Subvention de 55,3 M€ déléguée à l'AFD par l'UE pour le financement d'un projet prioritaire d'amélioration de la gestion des déchets solides dans le Nord de la Jordanie – Bénéficiaire final: Ministère des affaires municipales de la Jordanie

Le Royaume Hachémite de Jordanie est insuffisamment doté en infrastructures aux normes permettant la gestion et le traitement de déchets solides. Le pays subit une pression démographique croissante, liée à diverses vagues de populations réfugiées, accentuée ces dernières années par l'afflux massif de populations fuyant les conflits syrien et iraquien limitrophes.

Le projet, mis en œuvre dans le cadre d'une délégation de l'Union Européenne, consiste à appuyer le Gouvernement jordanien dans la mise en œuvre de la première phase de la Stratégie Nationale de Gestion de Déchets Solides.

Une assistance technique résidente de 18 mois, sur FEXTE, a été mise à disposition par l'AFD en août 2016, afin de conseiller le comité

technique du Ministère des affaires municipales dans la mise en œuvre des différents aspects de la stratégie nationale déchets (investissements, aspects réglementaires et institutionnels).

Le projet a pour objectif de financer des infrastructures et équipements de transfert et de traitement à construire ou à réhabiliter sur les deux bassins du Nord de la Jordanie (zone directement concernée par l'afflux de réfugiés syriens) mais aussi d'accompagner la

structuration du futur département des déchets solides du Ministère des affaires municipales à travers l'appui à la structuration d'une unité de gestion de projet. Cette structure composée de binômes fonctionnaires et agents de droit privé deviendra à terme au sein du Ministère des affaires municipales le futur département « déchets solides ». Ainsi, l'AFD accompagne son partenaire au niveau stratégique (via le financement FEXTE), au niveau institutionnel, au niveau organisationnel et au niveau individuel.

4. Synthèse des indicateurs de suivi du CIT «soutenir le renforcement des capacités»

N°	Indicateurs de suivi du CIT	Cible 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016
1	Part des subventions de l'enveloppe 209 destinée à du soutien au renforcement de capacités (octroi) dans les géographies traditionnelles de l'AFD	50%	70 %	70%	72%
2	Nombre de concours ayant pour objectif premier le renforcement des acteurs de la vie politique, économique et sociale (octroi) dans les géographies traditionnelles de l'AFD	-	47	56	61
3	Engagements FEXTE dans les pays émergents et pays à revenu intermédiaire (PRI) à croissance rapide	12 M€	6,4 M€	13 M€	18,9 M€
4	Décaissements FEXTE dans les pays émergents et PRI à croissance rapide	4 M€	0,14 M€	1,83 M€	4,3M€
5	Nombre d'agents de l'AFD ayant suivi la formation à la conduite du changement	-	35	18	0

5.4 Cadre d'intervention transversal en faveur des Initiatives des Organisations de la Société Civile – OSC (2013-2016)

Les principales finalités du CIT OSC se déclinent en 3 grands axes :

- **Axe 1** : Soutenir les sociétés civiles du Sud en matière de lutte contre la pauvreté et d'atteinte des objectifs du développement (OMD) ;
- **Axe 2** : Soutenir les sociétés civiles du Sud en matière de promotion de la gouvernance, d'égalité de genre et de défense des droits fondamentaux ;
- **Axe 3** : Renforcer l'efficacité des acteurs français de la société civile en matière d'actions de coopération et de mobilisation citoyenne et valoriser leur expertise et leur capacité d'influence.

Le CIT a par ailleurs pour ambition d'améliorer le dispositif de financement des initiatives des OSC, tout en veillant à intégrer, pleinement et de manière plus visible, l'action des OSC dans l'ensemble des activités de l'AFD. Les propositions élaborées dans le CIT ont été approfondies dans le cadre de groupes de travail et dans une perspective de plus long terme.

1. Des engagements croissants en faveur des projets OSC

En 2016 les subventions directes de l'AFD aux OSC s'élèvent à près de 132 M€ (80 M€ en 2015). Cette forte croissance s'explique par l'importance des financements accordés aux OSC dans les contextes de sortie de crise (55 M€ en 2016).

Le guichet «initiative OSC» constitue la majorité des financements directs octroyés (52%) mais son poids sur le total est en nette régression par rapport à 2015 (81%) en raison de l'augmentation des financements en faveur des « Appels à projets OSC sortie de crise » qui s'élèvent à 55,5 M€ (soit 40% des financements directs totaux).

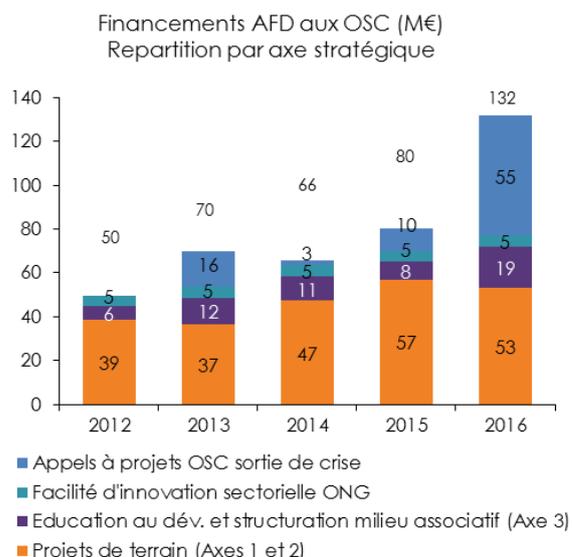
La croissance des financements sortie de crise s'explique par les délégations de fonds de l'Union européenne, notamment du Fonds fiduciaire d'urgence (FFU), qui a permis de financer un projet dans le Bassin du lac Tchad (29 M€ délégués, auxquels s'ajoutent 5 M€ de l'AFD, soit 34 M€), et du fonds d'affectation spéciale pour la Syrie (« Fonds MADAD ») qui a permis de financer un projet ciblé sur la crise syrienne, pour 10 M€.

Cette tendance pourrait se poursuivre en 2017 avec l'opérationnalisation de la Facilité ciblée sur les vulnérabilités et les crises ainsi que la poursuite des efforts de l'AFD pour mobiliser les fonds européens dédiés aux situations de crise.

En 2016, concernant le seul dispositif «Initiatives OSC», dont les projets correspondent aux trois axes du CIT, les subventions accordées aux OSC atteignent 71,6 M€ (contre 64,7 M€ en 2015 et 58,2 M€ en 2014). La progression des financements octroyés en 2016 sur ce guichet est conforme à la décision du gouvernement de doubler le montant de l'APD transitant par les OSC au cours de la période 2013-2017.

En 2016, 96 projets et 2 études ont été cofinancés, mis en œuvre par 79 OSC françaises dont 17 primo-accédantes, c'est-à-dire qui accèdent pour la première fois au dispositif Initiatives OSC. L'importante augmentation de ces dernières (17 OSC

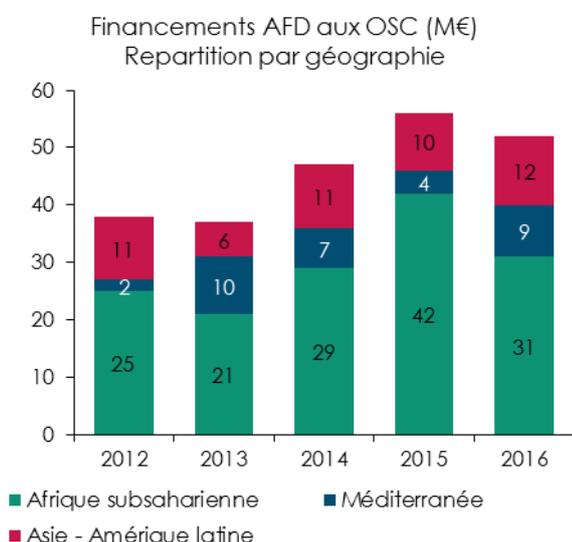
Les Initiatives OSC concernent deux grands types d'appuis :



- Les financements en faveur de projets de terrain, qui concernent les axes 1 et 2 du CIT et qui en 2016 ont bénéficié d'un montant total de 52,5 M€, soit 73% des financements octroyés. La réduction de cette part par rapport à 2015 (87%) est le résultat du nombre plus élevé de projets d'intérêt général financés en 2016.
- Les financements en faveur des projets dits « d'intérêt général » (regroupant Education au développement – EAD-SI - et Structuration du milieu associatif français – SMA), qui concernent l'axe 3 du CIT. En 2016, 27% des financements octroyés l'ont été en faveur de projets d'intérêt général, soit 19,2 M€. Sur la période 2012-2016, les projets « d'intérêt général » ont représenté en moyenne 19% des subventions totales, ce qui est proche de la cible de 20%.

contre 7 en 2015) s'explique par le lancement de la première procédure d'appel à manifestation d'intentions pour les financements 2016, qui a permis de toucher de nouvelles OSC qui ne connaissaient pas les modalités de financements des OSC de l'AFD.

La répartition géographique des projets de terrain lissée sur les quatre dernières années est plus conforme aux orientations du CIT, les projets mis en œuvre en Afrique subsaharienne ayant bénéficié de 63% des financements de l'AFD depuis 2013. En 2016, l'Afrique subsaharienne a bénéficié de 31 M€ de financements affectés à 48 projets de terrain, soit 59% du total des financements, contre une cible établie à 60%. La zone Méditerranée, en nette augmentation par rapport à 2015, a bénéficié de plus de 9 M€ affectés à 15 projets de terrain et la zone Asie et la zone Amérique latine et Caraïbes de 12 M€ affectés à 26 projets.



En termes sectoriels, les secteurs de l'intérêt général (27%), de la gouvernance/droits de l'Homme (21%), de l'agriculture (18%), de la santé et de la lutte contre le SIDA (10%), et de l'éducation (9%) sont, cette année encore, les secteurs les plus prégnants dans les financements de l'AFD aux initiatives OSC. Sur les quatre dernières années, les secteurs des droits de l'homme et de l'environnement ont augmenté.

Les thématiques transversales climat, jeunesse, entrepreneuriat social sont en progression en 2016 car de mieux en mieux prises en compte dans les projets.

En termes d'instruments de financement, en 2016 la part des financements

programmatisés (dans le cadre des conventions-programmes et des PCPA) a été plus faible (40%) par rapport à 2015 (47%). Sur la période 2012-2016, les cofinancements au travers de tels outils ont représenté 49,8% des cofinancements totaux, en conformité avec l'objectif fixé dans les orientations stratégiques de la période qui cible à 50% la part des interventions financées au travers d'instruments-programmes.

Les cofinancements de projets dits « classiques » ont représenté 60% des cofinancements totaux en 2016.

Concernant l'axe 1 du CIT, 37 M€ ont été octroyés en 2016 au profit de projets de terrain visant la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités, dans les domaines de la santé, l'action sociale, l'éducation et la formation professionnelle, l'eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'environnement ou le secteur productif. La majorité des projets ciblent prioritairement les populations les plus défavorisées, marginalisées et exclues (femmes, enfants, réfugiés, personnes en situation de handicap, jeunes...).

Concernant l'axe 2 du CIT, 10,1 M€ ont été octroyés au profit de projets en faveur des droits de l'homme et de la promotion de la gouvernance à travers le renforcement des capacités collectives et la structuration des sociétés civiles au sud.

Par ailleurs, dans le cadre du CIT Genre adopté en mars 2014, l'égalité de genre a été promue au travers d'une meilleure prise en compte de cette dimension dans les projets OSC financés. Un objectif d'augmentation de la proportion de projets OSC notés 1 ou 2 (selon l'indicateur genre du CAD de l'OCDE) a été fixé à hauteur de 66% du montant des cofinancements de projets vivants d'ici à 2017.

En 2016, 67% des projets cofinancés, **représentant 72% des engagements**, ont été notés 1 ou 2. Cette performance représente une amélioration de 9 points par rapport à 2015 et tend vers l'objectif fixé pour 2017.

Concernant l'axe 3 du CIT, en 2016, 27% des financements totaux accordés l'ont été en faveur de projets d'intérêt général, soit 19,2 M€ (20 projets). Le pic de financement (+13% par rapport à 2015) s'explique par le

renouvellement de certains projets triennaux d'envergure initiés en 2013.

Sept des projets de l'axe 3 du CIT ont concerné l'Education au Développement, représentant 4,3 M€ de subventions (soit 22%

des financements d'intérêt général), et 13 autres la structuration du milieu associatif français, représentant 14,9 M€ de subventions (soit 78% des financements alloués aux projets d'intérêt général).

CIT OSC et ODD 2015

L'année 2016 a été marquée par un fort positionnement des OSC sur les Objectifs du Développement Durable (ODD). En effet, 94% des financements octroyés aux OSC pour les projets de terrain participent à la réalisation des ODD, pour un montant de 67,2 M€ et un montant cumulé de projets de 138 M€. La répartition des interventions selon les ODD indique une nette prépondérance pour l'ODD n°2 « Faim zéro » (15 projets financés pour 15,3 M€, soit 23%), l'ODD n°4 « Education de qualité » (19 projets financés pour 11,8 M€, soit 20%) ainsi que l'ODD n°16 « Paix justice et institutions efficaces » (9 projets pour 7,4 M€, soit 11%).

2. Production de connaissances et partenariat

Dialogue et partenariat

Sur la période 2013-2016, le dialogue entre l'AFD et les OSC a été particulièrement riche et s'est articulé autour de la définition et de la mise en œuvre du CIT. Dans ce cadre, l'AFD s'est engagée à mener des chantiers de réflexion qui ont permis de prendre des décisions importantes en termes de : transparence et redevabilité vis-à-vis des OSC ; prise en compte des contextes de crise et post-crise ; adaptation des instruments et modalités de financement des interventions des OSC ; allègement des procédures d'instruction et de suivi ; régulation du dispositif Initiatives-OSC grâce à la mise en place d'un appel à manifestation de projets (AMI).

Transparence et redevabilité

En matière de transparence : l'AFD a renforcé sa politique de publication de données d'activité sur le site afd.opendata.com au format de l'initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA, ou IATI), ce qui a permis à l'Agence de progresser dans l'évaluation de l'OSC Publish What You Found (PWYF). En matière de redevabilité : le groupe AFD est en train de mettre en place un dispositif de gestion des réclamations environnementales et sociales (E&S). La plainte portée pourra se traduire soit par une procédure de médiation, soit par le lancement d'audits indépendants.

Dialogue sur les stratégies

Les OSC françaises sont de loin les parties prenantes les plus représentées lors des échanges organisés autour des cadres stratégiques d'intervention sectoriels et transversaux de l'AFD, à travers des discussions bilatérales ou des réunions collectives. En 2016, ce dialogue a concerné les nouveaux cadres stratégiques d'intervention sur le numérique, les vulnérabilités, la feuille de route sur la gouvernance, ainsi que la révision des cadres stratégiques d'intervention concernant l'éducation et la formation professionnelle, la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, et le climat. Concernant le CIS sécurité alimentaire en Afrique Subsaharienne, les OSC françaises ont participé à l'évaluation qui en a été faite par l'Agence ainsi qu'à l'exercice de concertation sur les options stratégiques du futur CIS.

L'AFD a également pour la première fois proposée en 2016 une consultation numérique à ses parties prenantes dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie transversale sur le numérique. Cette nouvelle forme de consultation permettant de s'adresser à un public plus large, et de toucher notamment les OSC localisées dans les pays d'intervention de l'Agence, sera probablement amenée à se développer à l'avenir.

Production de connaissances

Une Etude transversale des actions des OSC françaises en faveur des droits de l'homme soutenues par

les pouvoirs publics entre 2008 et 2012 a été réalisée en 2015-2016. Les finalités de l'étude étaient de capitaliser sur les projets et de produire de la connaissance sur les OSC investies dans le domaine des droits de l'Homme et sur leurs modalités opératoires afin de proposer des pistes pour améliorer le partenariat entre pouvoirs publics français et OSC. La production intellectuelle continuera à se développer, notamment pour améliorer la compréhension des enjeux et des impacts des interventions des OSC et, en 2017, un appel à projets sera lancé pour appuyer les activités de recherche des OSC sur des thématiques données.

Activités transversales

L'AFD a, comme chaque année, organisé des concertations avec les OSC, sur de nombreux secteurs comme l'eau, l'agriculture et la biodiversité, l'éducation, l'accès à l'emploi, la santé, l'ESS ; le dialogue se développe également au sein des départements géographiques en lien avec les stratégies pays, les OSC étant très présentes dans les Pays moins avancés (PMA) ou les pays en crise ou sortie de crise. La finalité est d'encourager les synergies, diffuser les bonnes pratiques et favoriser la connaissance des activités d'intervention de chacun.

En juin 2016, l'AFD a organisé, par exemple, en collaboration avec Coordination Sud un séminaire sur les défis du développement urbain afin de partager le retour d'expérience des OSC et de l'AFD sur des projets mis en œuvre en République Démocratique du Congo, en Haïti, à Madagascar, en Egypte et au Mali et de trouver des complémentarités en vue de faciliter la fertilisation croisée des réflexions et des approches respectives.

3. Projets et programmes emblématiques 2016

Niger, Nigeria, Tchad, Cameroun -- RESILAC : Appel à projets crise sortie de crise (APCC) en faveur des populations du pourtour du lac Tchad - 35 M€ (dont 5 M€ AFD et 30 M€ par délégation de Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de l'UE)

L'objectif du projet est de répondre à la grave crise humanitaire autour du lac Tchad causée par la crise sécuritaire régionale liée au groupe terroriste Boko Haram et par l'insécurité alimentaire qui affecte plus de 2,4 millions de personnes déplacées et réfugiées et les populations hôtes qui les accueillent. L'enjeu est de contribuer à l'autonomisation des populations déplacées via la création d'une activité économique individuelle, notamment agricole, en tenant compte des besoins locaux. Ce projet est mis en œuvre par le consortium d'ACF, de CARE et d'URD en collaboration avec Terre Solidaire, des OSC locales, des collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat et des organismes de recherche.

Tunisie – Programme concerté pluri-acteurs « Soyons actifs/actives » : renforcer la société civile pour ses actions dans le domaine des Droits de l'Homme et de la gouvernance - Subvention 2,5 M€

Ce programme consiste à réduire les inégalités et favoriser l'accès aux droits à l'éducation et l'insertion socio-professionnelle des populations

vulnérables via notamment l'économie sociale et solidaire. Il réunit 67 organisations de la société civile tunisienne et française (associations, OSC, syndicats, coopératives) afin de renforcer leurs capacités à mener des actions de proximité dans des territoires marginalisés, à se structurer, à dialoguer avec les autorités publiques et participer aux politiques publiques.

Cambodge - Projet « Sala Bai » : lutter contre la pauvreté et le trafic d'êtres humains au Cambodge -Subvention de 0,5 M€

L'objectif de ce projet d'Agir pour le Cambodge est la formation de 150 jeunes Cambodgiens en situation d'extrême pauvreté (dont 70% de filles) chaque année pendant trois ans au sein de l'école de formation professionnelle Sala Bai et l'accompagnement de leur insertion dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, dans la province de Siem Reap où ce secteur est en forte croissance. En 2015, une nouvelle école plus spacieuse a été construite, avec un hôtel et un restaurant d'application de niveau international. Le financement de l'AFD permet à l'association de construire de nouveaux dortoirs, pour accroître sa capacité d'accueil, ainsi que d'améliorer l'offre de formation et de diversifier les cursus.

Pérou – Terre Solidaire : Accompagner la transition agro-écologique dans les Hautes-Andes au Pérou. Subvention de 0,304 M€

Au Pérou, les deux tiers de la population active sont employés dans le secteur agricole en zone rurale, où se concentrent les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté les plus élevés du pays. Le CCFD – Terre Solidaire et son partenaire péruvien Fovida apportent un appui scientifique, technique et institutionnel à huit communautés paysannes des provinces de Junin et Huancavelica. L'objectif est d'accompagner une conversion progressive aux pratiques agro-écologiques sur leurs exploitations familiales, la certification biologique et la commercialisation de leur production sur le marché national. Le projet inclut le financement d'infrastructures agricoles communautaires, d'activités de formation des gouvernements locaux et de sensibilisation du grand public. Plus largement, l'ambition est de mettre en place une gestion concertée des ressources naturelles au niveau du territoire. Cette initiative devrait bénéficier directement à

près de 700 personnes dont environ 600 petits agriculteurs, 60 jeunes et une trentaine de fonctionnaires territoriaux dans 6 districts.

France - F3E : Améliorer les pratiques et l'apprentissage des OSC et des collectivités - Subvention de 2,48 M€

Le programme appuie le réseau F3E dans son action de renforcement des OSC et des collectivités françaises dans leurs capacités d'analyse de la qualité et des effets de leurs actions de solidarité internationale en accompagnant et finançant les exercices d'évaluation et de capitalisation, les formations et les espaces d'échange et d'apprentissage collectif ainsi que la production et la diffusion de supports méthodologiques et capitalisation.

4. Synthèse des indicateurs de suivi du CIT (OSC)

N°	Indicateurs de suivi	Cible annuelle	2014	2015	2016
1	Montant octroyé chaque année en faveur d'une ou plusieurs FISONG	5 M€	5 M€	5 M€	5 M€
2	Nombre d'OSC du Nord appuyées chaque année dans le cadre des projets d'initiatives d'OSC françaises, dont le nombre de collectifs ou plateformes d'OSC	n.d.	58 (dont 11 structures collectives)	59	79
3	Nombre de partenariats entre une OSC française et une OSC du Sud financés chaque année	n.d.	612 (dont 140 OSC dans le cadre des PCPA)	607 (dont 139 OSC dans le cadre des PCPA)	1134 (dont 427 dans le cadre des PCPA)
4	% des engagements (en montants) sur des projets financés recevant la note 1 ou la note 2 selon le marqueur genre de l'OCDE	66%	70%	60%	72%

5.5 Le genre et la réduction des inégalités femmes-hommes (CIT 2014-2017)

L'AFD a lancé dès 2013 un chantier transversal interne d'intégration du genre dans ses opérations. Ce chantier a été conduit dans une optique de responsabilisation et de mobilisation interne sur cette thématique. Sur la base de ce travail collectif et des objectifs fixés par le 2^{ème} Document d'Orientation Stratégique français sur le genre et le développement (DOS genre 2/2013-2017), l'AFD a élaboré le cadre d'intervention transversal sur le genre et la réduction des inégalités femmes-hommes (CIT genre), validé par son conseil d'administration du 27 mars 2014.

Les principales finalités du CIT Genre se déclinent en 3 priorités opérationnelles :

- Prévenir les inégalités femmes-hommes dans les opérations de l'AFD ;
- Promouvoir le genre comme un des objectifs de ses interventions ;
- Accompagner l'évolution des sociétés sur les enjeux de genre.

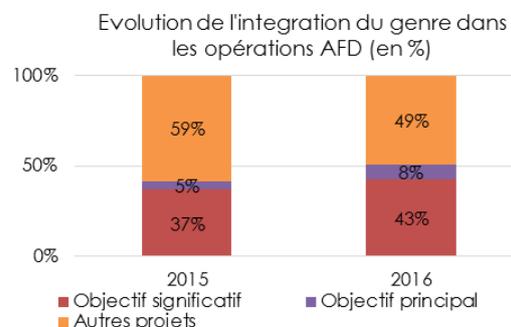
Le genre est en outre une des 6 dimensions des avis développement durable, ce qui permet de systématiser l'intégration et la réflexion sur ces enjeux dans les cycles de projet de l'AFD, comme prévu par la 2^e stratégie française sur le genre et le développement. Depuis l'adoption du CIT, l'AFD a également mené un important travail de renforcement de ses capacités internes sur le genre à travers la création d'outils méthodologiques dédiés et l'élaboration d'un programme de sensibilisation et de formation.

1. La dynamique d'intégration des enjeux relatifs au genre se confirme en 2016

En 2016, 221 projets financés par l'AFD¹¹ (y compris les projets mis en œuvre par les organisations de la société civile) ont été évalués selon le marqueur « genre » du CAD de l'OCDE.

La stratégie Genre et Développement 2013-2017 du ministère des Affaires étrangères fixait à l'AFD un objectif de 45% de projets notés 1¹² ou 2¹³ en 2016. La dynamique sur les enjeux relatifs au genre mise en place au sein de l'AFD depuis l'adoption du CIT genre en mars 2014 a permis d'atteindre cet objectif, puisqu'en 2016 51,1% des opérations¹⁴ de l'AFD ont été notées

1 ou 2, avec une grande majorité de projets notés 1 étant donnée la nature des opérations et la diversité des composantes intégrées à celles-ci.



Ce pourcentage est en nette augmentation (près de 10 points) par rapport à son niveau de 2015 (41,5%) et correspond à 41,4% des engagements financiers de l'AFD en 2016. Ce résultat démontre la possibilité d'intégrer le genre dans des projets à volumes financiers importants. Le constat est identique pour les projets dont la réduction des inégalités femmes-hommes est un objectif prioritaire avec un projet noté 2 de 100 M€ en faveur d'une banque de développement turque (TSKB).

comme les FERC, FRCG, lignes de crédit non affectées et délégations de fonds.

¹¹ C'est-à-dire 100% des projets AFD faisant partie du périmètre de redevabilité du CIT Genre (cf. infra).

¹² Un des objectifs explicites du projet est d'assurer l'accès effectif des femmes aux services/prestations/biens.

¹³ Un des objectifs principaux du projet vise l'autonomisation des femmes et la réduction structurelle des inégalités entre les hommes et les femmes.

¹⁴ Le périmètre des financements AFD sujets à la notation du marqueur CAD égalité femmes-hommes correspond à la typologie de projets suivante : Etats Etrangers, subventions projet (subventions sur programme 209 y compris PRCC et microfinance), prêts (hors sous-participation), IS3TF, C2D (UPPTE) et ONG. Les autres opérations (notamment les ABG et projets financés dans les Outre-mer) sont exclues, tout

Les projets des ONG cofinancés en 2016 ont également fortement intégré les enjeux relatifs au genre. 50 projets (représentant plus de la moitié des projets des ONG) ont reçu la note 1 selon le marqueur genre de l'OCDE et 14 projets (soit 15% des projets des ONG) ont reçu la note 2.

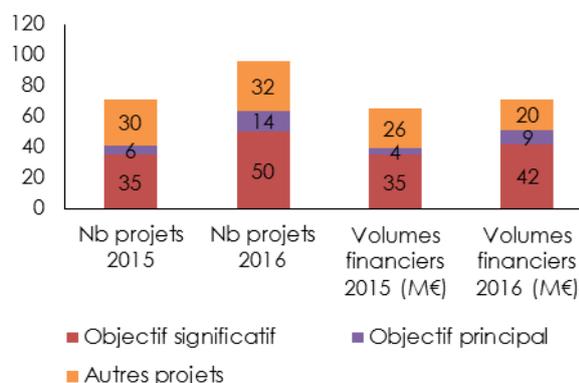
Ces projets représentent 72% du montant des engagements financiers en faveur des ONG (+12 points par rapport à 2015) ce qui dépasse l'objectif fixé à 67% d'ici 2017 par le CIT OSC.

L'année 2016 a vu se concrétiser plusieurs projets d'intérêt général ayant le genre pour objectif principal. Par exemple, l'AFD a financé le projet « Pour une transversalisation du genre dans les organisations de solidarité internationale française », porté par Coordination Sud en partenariat avec F3E (Cf. projets emblématiques 2016, CIT OSC), qui vise à promouvoir une approche transversale du genre au sein des ONG françaises, tant dans leur fonctionnement que dans leurs activités.

En 2016, l'AFD :

- s'est dotée de 17 nouveaux profils pays genre soit au total 57 profils pays genre.
- L'AFD a également poursuivi son programme de sensibilisation et de formation au genre. Depuis 2014, 462 personnes au total (dont 113 managers) de l'AFD ont été sensibilisés aux enjeux de genre. 246 agents AFD (dont 25 managers) ont participé à une formation spécifique sur le genre. En 2016, plusieurs formations ont été organisées dans les agences par les référents genre, la division AES, et parfois en collaboration avec les partenaires locaux ou l'ONU femmes (Maroc, Inde, Turquie, Tunisie, Mali, Nigeria, Bénin, République Dominicaine, Maurice).

Projets à l'initiative des ONG intégrant une dimension genre
(en nb de projets et en M€)



2. Production de connaissances, communication et partenariats

Production de connaissances

En 2016, l'AFD a publié plusieurs études relatives au genre :

- L'étude de faisabilité réalisée en 2015 en vue de « Soutenir l'accès et le maintien dans l'emploi des femmes en renforçant les dispositifs d'accueil de la petite enfance en Turquie » a débouché en 2016 sur des échanges importants avec les ministères turcs compétents et avec la Banque Mondiale. L'étude a permis à l'agence AFD en Turquie d'organiser, en partenariat avec le Consulat de France à Istanbul et Expertise France, un important séminaire franco-turc qui a impliqué la Caisse d'allocations familiales (CAF) et les villes de Paris et Strasbourg, et a permis de publier en 2016 une note technique intitulée « Supporting Access to and Retention in Employment for Women by Enhancing Child Care Services in Turkey » ;
- « International emigration and labour market outcomes of women staying behind : the case of Morocco » (2016) ;
- "Determinants of labour market gender inequalities in Cameroon, Senegal and Mali : the role of human capital and fertility burden" (2016) ;

En 2016, l'AFD a participé à nombreux événements universitaires, nationaux et internationaux et organisé deux événements en interne pour sensibiliser le personnel de l'Agence aux enjeux de genre :

- Séminaire: « Genre et protection sociale », mars 2016 ;
- Point chaud : « Genre et crises de réfugiés : quels enjeux pour le développement ? », novembre 2016 ;

Communication

Sur la période, la communication externe de l'AFD sur les enjeux de genre a été particulièrement dynamique. Celle-ci a été matérialisée par la création des **pages « Genre »** sur le site AFD, 12 publications sur le **blog ID4D**, la présentation des projets genre de l'AFD sur la **Lettre de l'AFD**, la création de la **newsletter Focus Watch Inégalités Exclusion** et le partage de l'expérience de l'AFD sur les **sites partenaires**.

Partenariats

En 2016, l'AFD a :

- Cofinancé la plateforme de partage des savoirs en ligne « **WIKIGENDER** » mise en place par le Centre de Développement de l'**OCDE**. Le partage de l'expérience de la mise en place du dispositif Avis développement durable/ volet égalité femmes-hommes et des schémas de questionnement AFD a représenté la base de travail pour une évolution du marqueur CAD OCDE et notamment de la notation 1. Le nouveau guide a été publié en 2016 et devrait faciliter la compréhension et l'utilisation du marqueur.
- Participé à la mise en place du sous-groupe Genre du **Réseau des praticiens européens du développement de l'Union Européenne** qui regroupe plusieurs coopérations nationales européennes et qui a contribué à la négociation du **2^{eme}** plan d'action genre de l'UE (GAP II) par une note écrite qui synthétise le partage des expériences de chacun.
- Soutenu le prix « Solution Genre et Climat » présenté à l'occasion de la COP22 à Marrakech par **Women in Europe for a Common Future**, réseau de 150 organisations féminines et environnementales, partenaire de l'AFD.

3. Projets emblématiques 2016

Niger - **Projet Jeunesse Diffa : favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes - subvention de 10M€**

Les habitants de la région de Diffa sont extrêmement vulnérables à cause de la crise

sécuritaire et humanitaire du territoire. L'enjeu du projet est l'amélioration des conditions et perspectives de vie des jeunes de 15-35 ans et l'atténuation de leur sentiment d'exclusion pour amoindrir les risques de basculement dans la violence, voire la radicalisation. Le

projet répondra au volet genre grâce à la forte implication des groupements de femmes de la région dans les formations, les activités sportives, culturelles et génératrices de revenus. Le groupement d'ONG retenu (Care - Aide et action - Plan International) devra porter une attention particulière aux indicateurs d'inclusion qui auront donc un effet marqué sur les critères de sélection des jeunes participants.

Le projet a été noté 1 selon le marqueur CAD de l'OCDE.

Turquie – TSKB : ligne de crédit genre et santé-sécurité au travail - prêt de 100M€

Ce financement octroyé en 2016 s'inscrit dans la continuité de deux études, une sur les freins à l'employabilité des femmes dans la région méditerranéenne et l'autre sur les modes d'accueil de la petite enfance en Turquie. Il est instruit et suivi par une équipe projet composée d'experts multisectoriels, et il vise à renforcer les capacités de financement de la banque de développement TSKB à l'emploi des femmes et à la mise en conformité des entreprises avec la réglementation turque sur santé-sécurité au travail. Dans ce cadre, au moins 30% de la ligne de crédit devra être dédiée à l'emploi des femmes. En outre, les entreprises qui sollicitent un financement, seront éligibles seulement après être soumises à un outil d'autoévaluation sur la situation des inégalités femmes-hommes. Celui-ci se base sur des données qualitatives et quantitatives à fournir obligatoirement et donnera lieu à une « *score card* ». Si les entreprises obtiennent une note inférieure au seuil défini, TSKB refusera le financement. L'outil a alimenté la stratégie AFD puisque d'autres lignes de crédit en instruction suivent les mêmes modalités genre.

Le projet a été noté 2 selon le marqueur CAD de l'OCDE.

Népal - Planète enfants et développement : créer un environnement protecteur pour les femmes et les enfants vulnérables – subvention 0,31 M€

Le projet, porté par l'ONG Planète enfant et développement, cible les femmes marginalisées en raison de leur appartenance à l'ethnie Chepang ou leur situation professionnelle et vise à les faire sortir des situations d'exploitation et de domination ainsi qu'à donner à leurs enfants un environnement éducatif bienveillant. Le projet lutte contre les inégalités femmes-hommes dans chaque activité :

- sensibilisation des hommes et des femmes sur le genre, la violence sexuelle et domestique, la santé sexuelle et reproductive, les mariages précoces et la parentalité ;
- Accompagnement et formation des femmes vers une activité économique qui puisse leur procurer une indépendance économique ;
- Accueil et éducation des enfants au centre de développement de la petite enfance afin de limiter les impacts psychosociaux et la reproduction de la violence.

Le projet a été noté 2 selon le marqueur CAD de l'OCDE.

4. Synthèse des indicateurs de suivi du CIT

N°	Indicateurs de suivi	Résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Cible 2017
1	Part (en % des projets) des projets AFD marqués selon le marqueur CAD de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes	100%	100%	100%	100%
2	Part (en % des projets) de projets financés recevant la note 1 ou la note 2 selon le marqueur genre de l'OCDE	41,5%	45%	51,1%	50%
3	Part (en %)* : <ul style="list-style-type: none"> • des chefs de projets • des managers de l'AFD ayant reçu une formation ou une sensibilisation sur le genre sur le nombre total d'agents de l'AFD exerçant la fonction de chef de projets ou de managers au siège et dans le réseau. *(% cumulés 2015-2016)	50,2% 75%	75% 50%	67% 77%	90% 90%

IV. Les chiffres d'activité

6.1 Synthèse de l'activité du groupe AFD par pays

	Subventions		Prêts		Garanties		Participations et autres titres		Aides budgétaires et contrats de désendettement et développement		Financements sur ressources autres bailleurs		TOTAL	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Afrique														
Algérie		3,0												3,0
Angola				141,1										141,1
Afrique du Sud	0,9	0,2	270,0	181,8							3,0		273,9	182,0
Bénin	11,0	9,5	30,0	70,0	5,1	0,0					10,0		46,1	89,5
Burkina Faso	9,8	14,9	45,0	80,0	0,6	2,1				6,5			55,4	103,5
Burundi		0,4												0,4
Cameroun	1,9	3,1	206,0		25,0	18,8				70,3		37,4	232,9	129,7
Comores	8,7	4,3								0,3			8,7	4,5
Congo (Rép. Dém.)	2,0	0,5		6,6				0,6		5,2			2,0	13,0
Congo (Rép.)		1,5		100,0		0,6				26,0			26,6	123,1
Côte d'Ivoire	0,6	1,1	25,0	153,0	25,0	24,6	0,3		594,5	200,0		33,3	645,3	412,0
Djibouti	9,3	6,0				1,2							9,3	7,2
Egypte	1,6	1,5	192,7	239,7			13,3						207,6	241,2
Ethiopie		0,5	78,7	84,2									78,7	84,7
Gabon			143,0		1,7								144,7	
Ghana	1,5				1,9	0,5							3,4	0,5
Guinée	10,7	19,0		30,0	2,6	10,4		0,0		15,0		20,0	13,3	94,5
Guinée-Bissau		1,9												1,9
Kenya	0,3	0,5	212,7	138,8							30,0	42,2	242,9	181,5
Madagascar	18,5	9,3	29,0	47,0	11,0	11,8				5,0	9,4	2,8	67,9	75,9
Mali	18,1	5,9	82,4		11,5	4,0					18,0	17,8	130,0	27,6
Maroc	2,9	3,6	205,0	221,5	10,0			25,0			4,0	30,0	221,9	280,1
Maurice		0,7	10,0				2,5						12,5	0,7
Mauritanie	7,8								10,0				17,8	
Mozambique			45,3						10,5	6,0			55,8	6,0
Namibie		1,0		45,0										46,0
Niger	3,2	18,4	70,0	40,0	0,0	1,0			3,0	8,0	4,0	33,6	80,2	101,0
Nigeria	1,0	0,7	198,4	247,4		14,3		18,2			2,3	8,0	201,7	288,6
Ouganda	0,5		103,7	148,7		0,5						1,5	104,2	150,7
République centrafricaine	6,8	7,5							8,0	8,0	4,1	10,9	18,9	26,4
Rwanda	0,3												0,3	
Sierra Leone	0,7												0,7	
Sénégal	5,9	6,2	89,5	244,9	15,4	3,6						15,0	110,8	269,7
Seychelles			22,7										22,7	
Tanzanie	1,3		101,4	80,8									102,6	80,8
Tchad	17,7	16,3				0,1				5,0		9,6	17,7	31,1
Togo	8,0	7,0			2,0	2,5					7,0	1,9	17,0	11,4
Tunisie	6,9	6,2	244,3	165,0		3,2	0,8				23,6	6,2	275,5	180,6
Zambie	0,5		57,9		0,2								58,7	
Total	158,5	150,8	2 462,7	2 465,5	112,6	102,3	16,8	43,8	652,0	347,3	105,5	280,1	3 508,0	3 389,8
Programmes multi-pays Afrique	61,4	79,1	165,0	199,0	9,7	59,9	75,1	127,6	9,0	0,5		51,6	320,1	517,6
Total Afrique	219,9	229,9	2627,7	2664,5	122,3	162,2	91,9	171,4	661,0	347,8	105,5	331,7	3827,80	3907,4

	Subventions		Prêts		Garanties		Participations et autres titres		Aides budgétaires et contrats de désendettement et développement		Financements sur ressources autres bailleurs		TOTAL	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Méditerranée, Moyen-Orient														
Irak		0,5		9,0										9,5
Jordanie	0,5	1,0	234,6	211,9							40,0		235,1	252,9
Liban	0,3	5,0			3,1								3,4	5,0
Macédoine	0,0	0,0											0,0	0,0
Montenegro			20,0										20,0	
Territoires autonomes palestiniens	12,5	11,9		9,4	7,4	6,8							19,9	28,1
Turquie	1,0		185,0	383,4				40,0					186,0	423,4
Total	14,3	18,4	439,6	613,7	10,5	6,8		40,0			40,0		464,3	718,9
Programmes multi-pays Méditerranée, Moyen-Orient	7,1	3,4	13,5					8,7			10,0		20,6	22,1
Total Méditerranée, Moyen-Orient	21,3	21,8	453,1	613,7	10,5	6,8		48,7			50,0		484,9	741,0

Asie et Pacifique														
Arménie		0,5	75,0	57,6									75	58,1
Azerbaïdjan			112,5										112,5	
Bangladesh			212,1	12,2						6,3			218,4	12,2
Birmanie	1,3	1,2	58	124,2						8	25,0		67,2	150,3
Cambodge	1,9	2,5	102,3	52,8	4,9	5,8					23,2		109,1	84,3
Chine		0,3	65,0	150,6									65	150,9
Géorgie			28,8	21,9						4,0			32,8	21,9
Inde		0,9	245,0	310,0			33,4	1,0		15,5			293,9	311,8
Indonésie	0,4	0,5	140,0	100,0				13,4			0,3		140,4	114,3
Laos	4,5	1,8			1,4	0,4							5,9	2,2
Népal		0,7												0,7
Ouzbékistan			29,6										29,6	
Pakistan	0,2	0,5	50,0	269,4				4,8					50,2	274,7
Philippines	3,0	0,5	50,0										53	0,5
Sri Lanka	0,5	0,5	61,4	57,0									61,9	57,5
Thaïlande	0,3	0,2											0,3	0,2
Vanuatu	0,0	1,5											0	1,5
Vietnam	1,7	0,5	52,5	100,0							1,0		54,2	101,5
Total	12,4	12,0	1 224,3	1 255,8	6,3	6,2	33,4	19,2			25,8	49,5	1 302,20	1 342,8
Programmes multi-pays Asie et Pacifique	7,6	8,1		6,9			18,7	9,4			1,1		27,4	24,4
Total Asie et Pacifique	21,3	20,1	1282,3	1262,7	6,3	6,2	52,2	28,7			34,9	49,5	1396,9	1367,2

	Subventions		Prêts		Garanties		Participations et autres titres		Aides budgétaires et contrats de désendettement et développement		Financements sur ressources autres bailleurs		TOTAL	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Amérique latine et Caraïbes														
Brésil			54,4	70,0				11,3					54,4	81,3
Bolivie	1,0	1,0		126,0							11,5		1,0	138,5
Chili			20,3	37,8									20,3	37,8
Colombie	2,0	0,8	275,0	182,0							7,0		277,0	189,8
Costa Rica			10,0										10,0	
Cuba		0,5		25,0										25,5
El Salvador				39,9										39,9
Equateur		0,5	183,3	253,6							10,0		183,3	264,1
Guatemala		1,7						1,5						3,2
République dominicaine			44,0	50,0									44,0	50,0
Haïti	9,2	13,4			1,4	2,0							10,6	15,4
Jamaïque				26,4										26,4
Mexique	0,5	0,1	80,0	356,8									80,5	357,0
Nicaragua				8,7										8,7
Panama			59,5	17,3									59,5	17,3
Pérou	0,8	0,3	50,0	58,3							5,0		55,8	58,6
Paraguay				28,7										28,7
Uruguay	1,0												1,0	
Total	14,5	18,3	776,5	1 280,5	1,4	2,0		12,8			5,0	28,5	797,4	1 342,1
Programmes multi-pays Amérique latine et Caraïbes	1,3	4,8	180,0	22,4				12,5			7,2	6,1	200,9	33,3
Total Amérique latine et Caraïbes	15,7	23,1	956,5	1302,9	1,4	2,0		12,5			12,2	34,6	998,4	1375,5

Programmes multi-pays "non géographisables"	19,6	21,7	7,6	340,0		0,1	10,5	55,5					37,7	417,3
---	------	------	-----	-------	--	-----	------	------	--	--	--	--	------	-------

Total pays d'intervention	297,8	316,6	5 327,2	6 183,7	140,5	177,4	167,0	317,1	661	347,8	152,6	465,8	6 746,1	7 808,4
----------------------------------	--------------	--------------	----------------	----------------	--------------	--------------	--------------	--------------	------------	--------------	--------------	--------------	----------------	----------------

Outre-mer : prêts et dotations														
Guadeloupe			251,3	155,7	30,0	27,0							281,3	182,7
Guyane			66,7	99,7	6,9	8,0	20,5						94,0	107,6
Martinique			325,0	402,2	25,2	18,8							350,3	421,0
La Réunion			313,0	356,1	79,9	72,9							392,9	429,0
Mayotte			30,8	44,2	6,4	3,4							37,2	47,5
Saint-Pierre et Miquelon					0,1	0,2							0,1	0,2
Terres Austral			50,0										50,0	
Saint Martin					1,7								1,7	
Nouvelle-Calédonie	0,1	0,1	142,6	278,9	8,4	7,0							151,1	286,0
Polynésie française	0,0	0,1	143,4	64,3	46,1	14,9							189,5	79,3
Wallis-et-Futuna	0,0	0,1	21,6	13,0		0,7							21,6	13,8
Commun à plusieurs collectivités	0,1	0,1											0,1	0,1
Commun à plusieurs départements				27,0										27,0
Total prêts et dotations	0,2	0,4	1 344,4	1 441,1	204,7	152,8	20,5						1 569,8	1 594,3
Total Outre-mer	0,2	0,4	1344,4	1441,1	204,7	152,8	20,5						1569,8	1594,3

TOTAL	298,0	317,0	6 671,6	7 624,8	345,2	330,2	187,5	317,1	661	347,8	152,6	465,8	8 315,9	9 402,7
--------------	--------------	--------------	----------------	----------------	--------------	--------------	--------------	--------------	------------	--------------	--------------	--------------	----------------	----------------

6.2 Les principaux projets financés par l'AFD en 2016¹⁵

Secteurs	PAYS	PROJET	Bénéficiaire	Engag. (M€)
Agriculture et sécurité alimentaire	CAMEROUN	Pérennisation du dispositif rénové de formation professionnelle agricole	Etat	40
	MAROC	Projet de développement de l'irrigation et d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques	Etat	60
	BIRMANIE	Projet d'appui à l'agriculture irriguée	Etat	45
	NIGER	Développement d'activités rurales et financement de filières agricoles	Etat	65
Infrastructure et développement urbain	BIRMANIE	Aménagement et transport fluvial de Rangoun	Etat	70
	CENTRAFRIQUE	Projet de reconstruction économique et social à Bangui (PRESU 2)	Etat	11
	CHINE	Construction d'une station de traitement et de valorisation énergétique des déchets de cuisine dans la ville de Shaoyang, province du Hunan.	Etat	25
	DJIBOUTI	Projet de développement urbain intégré, phase 2 (PDUI2) dans le quartier Layableh-moustiquaire, au nord-ouest de Balbala	Etat	6
	EQUATEUR	Programme post-séisme	Etat	96
	INDE	Extension du métro de Kōchi	Etat	180
	MAROC	Extension du tramway de Casablanca	Entreprise publique	30
	MADAGASCAR	Programme d'appui au développement des villes	Etat	27
	TERR.AUTO.PALES	Financement du <i>municipal development program</i> (MDP) et d'un appui à la municipalité de Jéricho	Etat	10
	SENEGAL	Train <i>ter</i> Dakar Diamniodo	Etat	100
	TCHAD	Projet d'aménagement du canal des jardiniers à N'djaména	Etat	15
	TUNISIE	Aménagement de la boucle centrale de Tunis	Etat	81
	MULTI-PAYS	Programme d'assistance technique pour les pays d'Amérique latine pour l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique	Personne physique	5
Eau et assainissement	ANGOLA	Renforcement des systèmes d'adduction d'eau potable dans 9 villes angolaises à travers la construction d'infrastructures, le soutien institutionnel et le renforcement de capacités des acteurs du secteur.	Etat	141
	BURKINA FASO	Projet d'hydraulique villageoise dans la région est du Burkina Faso.	Etat	13
	CONGO	Projet d'extension du service d'eau potable	Etat	100
	EQUATEUR	Renforcement du système de production d'eau potable de la ville de Quito	Entreprise publique	63
	EQUATEUR	Programme d'assistance technique	Institution financière	10
	EGYPTE	Traitement des boues d'épuration d'Alexandrie	Etat	50

¹⁵ Cette liste de projets dont le financement a été accordé par l'AFD est non exhaustive.

JORDANIE	Amélioration de la distribution et de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les communautés hôtes et les réfugiés d'Irbid et de Ramtha (nord de la Jordanie)		72
KENYA	Construction de la station de traitement de Mwache	Etat	120
CAMBODGE	Extension de l'usine de traitement de Chamcar mon et du réseau d'eau potable de Phnom Penh	Etat	30
MAROC	Contribution à la 2 ^{ème} tranche du programme national d'assainissement	Entreprise publique	34
MAROC	Contribution à la 2 ^{ème} tranche du programme national d'assainissement		44
MADAGASCAR	Financement du programme d'assainissement intégré du grand Tana	Etat	28
NIGERIA	Troisième programme national de réforme du secteur de l'eau urbaine au Nigéria	Etat	149
SENEGAL	Station de traitement et adduction d'eau potable pour la région de Dakar	Etat	92
TUNISIE	Financement du programme de sécurisation et de renforcement des infrastructures de transfert des eaux du Nord pour les régions du Sahel et Sfax	Entreprise publique	60
TANZANIE	Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la ville de Morogoro	Etat	70
OUGANDA	Financement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le sud-ouest de l'Ouganda	Etat	120
AFRIQUE DU SUD	Financement partiel du renforcement du réseau d'adduction d'eau potable de la ville de Durban	Collectivité locale	20
Education			
BENIN	Renforcement de l'accès et de la qualité de la formation technique et professionnelle au Bénin	Etat	23
RDCONGO	Projet d'appui à l'éducation primaire dans les trois provinces de Bas-Congo, de Kinshasa et du Bandundu	Etat	5
CONGO	Projet d'appui à l'opérationnalisation de la politique nationale d'action sociale	Etat	10
KENYA	Ligne de crédit enseignement supérieur	Institution financière	19
LIBAN	Renforcement de l'employabilité des populations vulnérables au Liban	ONG	4
NIGER	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et perspectives économiques des jeunes dans la région de Diffa au Niger, touchée par Boko Haram.	Etat	10
NIGERIA	Rénovation de la formation professionnelle dans le secteur de l'électricité au Nigeria		50
TOGO	Projet de renforcement des dispositifs de formation agricole et industrielle	Etat	7
TURQUIE	Ligne de crédit orientée sécurité au travail et emploi féminin.	Institution financière	100
Energie			
BENIN	Gestion du réseau et centrales solaires connectées	Etat	60
BOLIVIE	Financement d'une centrale solaire à Oruro	Etat	72
BOLIVIE	Financement d'une centrale éolienne	Etat	66
COTE D'IVOIRE	Accompagnement à la mise en œuvre d'un programme d'accès à l'électricité	Etat	153
CHINE	Rénovation chauffage urbain ville Zibo	Etat	26
SRI LANKA	Amélioration du réseau électrique Sri Lanka	Etat	30
PAKISTAN	Amélioration du réseau de transport d'électricité	Etat	75
OUGANDA	Etude de faisabilité pour la réalisation de mini centrales hydrauliques dans la région du nord-ouest de l'Ouganda	Etat	2

	AFRIQUE DU SUD	Financement d'Escom pour l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau de transport d'électricité et le renforcement de ce dernier.	Entreprise publique	100
	MULTI-PAYS	Facilité d'accélération des énergies renouvelables en Afrique - <i>Africa Renewable Energy Scale Up Facility</i>	Fil fin	12
	CHINE	Réseaux de chaleur et dispositifs de récupération dans la ville de Jinan.	Etat	25
	GUINEE	Réhabilitation et extension du réseau de transport/distribution de Conakry	Etat	90
	PAKISTAN	Réhabilitation centrale hydroélectrique Mangla	Etat	90
	KENYA	Programme d'accès à l'électricité à partir de mini-réseaux d'énergies renouvelables -Dfid	Etat	42
Environnement et ressources naturelles	COLOMBIE	Prêt en appui à la politique climat de la Colombie, deuxième tranche	Etat	189
	EGYPTE	Ligne de crédit multi bancaire efficacité énergétique et énergies renouvelables	Institution financière	60
	CAMBODGE	Délégation d'un fonds de l'UE pour le secteur halieutique aquaculture	Etat	23
	MEXIQUE	Aménagement des territoires ruraux	Etat	80
	MOZAMBIQUE	Appui aux aires protégées mozambicaines et à la fondation Biofund	Etat	6
	VIET-NAM	Appui budgétaire dédié à la lutte contre le changement climatique	Etat	100
Gouvernance	ARMENIE	Programme d'appui aux réformes en faveur d'une plus grande soutenabilité fiscale, sociale et environnementale et d'un renforcement de la compétitivité.	Etat	40
	INDONESIE	Programme de réforme fiscale en Indonésie	Etat	100
	NIGER	Volet justice du programme Ajusten	Etat	6
Santé et protection sociale	BIRMANIE	Mise à niveau du laboratoire national de Rangoon		27
	EGYPTE	Renforcer l'accès des populations les plus vulnérables aux services de santé primaires	Etat	30
	MULTI-PAYS	Opérations en faveur des réfugiés syriens en Jordanie et au Liban (accès à l'éducation, renforcement de la protection des enfants...)	ONG	10
	MULTI-PAYS	Projet de démographie d'Afrique de l'ouest	Entreprise publique	10
Secteur Productif	DOMINICAINE REP	Ligne de crédit efficacité énergétique	Institution financière	50
	MAROC	Lignes de crédit EE et ENR auprès de banques marocaines	Institution financière	28
	SENEGAL	Renforcement de la compétitivité des entreprises et de l'employabilité dans les zones de départ.	Etat	15
	TURQUIE	Contribution à l'amélioration de la performance environnementale et énergétique des zones industrielles	Institution financière	50
	MULTI-PAYS	Consolidation des capacités d'intervention de la BOAD	Institution financière	100
	MULTI-PAYS	Appui au réseau des IMF et programmes d'accès à l'énergie partenaires de l'ONG entrepreneurs du monde	Institution financière	4
	MULTI-PAYS	Projet d'adaptation du cadre réglementaire et de renforcement des capacités de supervision de la CIMA (conférence interafricaine des marchés d'assurance).	Banque centrale	3
Autres (aides budgétaires...)	JORDANIE	Appui au financement des municipalités de Jordanie	Etat	100

6.3 Les tendances générales de l'activité du groupe AFD

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
Evolution des autorisations de financement du Groupe dans les pays étrangers (PE) et dans l'Outre-mer						
Autorisations de financement du Groupe	7 234	7 828	8 078	8 316	9 403	13%
dont pays étrangers	5 753	6 322	6 530	6 746	7 808	16%
dont Outre-mer	1 481	1 506	1 548	1 570	1 594	2%
Taux de croissance Groupe pays étrangers et Outre-mer	3%	8%	3%	0	0	
Autorisations de financement de l'AFD dans les pays étrangers	4 896	5 491	5 710	5 822	6 699	15%
Prêts, subventions, C2D et ABG	4 614	5 145	5 328	5 549	6 100	10%
Garanties	108	116	126	121	132	10%
Participations	0	0	11	0	0	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	173	230	245	153	466	205%
Autorisations de financement de l'AFD dans l'Outre-mer	1 473	1 481	1 541	1 570	1 594	2%
Prêts	970	959	1 004	945	1 053	11%
Garanties et participations	186	174	19	77	24	-70%
Financement OSEO, fonds gérés et crédits délégués	314	348	517	547	518	-5%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	3	0	0	0	0	
Total AFD pays étrangers et Outre-mer	6 369	6 972	7 251	7 392	8 293	12%
Taux de croissance annuel	2%	9%	4%	2%	12%	526%
Autorisations de financement de PROPARCO dans les pays étrangers	1 021	1 005	1 098	1 097	1 330	21%
Autorisations de financement en prêts	843	857	913	910	968	6%
Garanties	7	0	20	20	45	128%
Participations	75	65	114	124	195	57%
FISEA	11	8	39	43	51	19%
Autres titres	4	0	0	0	71	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	81	75	13	0	0	
Autorisations de financement de PROPARCO dans l'Outre-mer	9	25	7	0	0	
Autorisations de financement en prêts	0	25	0	0	0	
Garanties	0	0	0	0	0	
Participations	0	0	0	0	0	
Autres titres	9	0	7	0	0	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	0	0	0	
Total PROPARCO pays étrangers et Outre-mer	1 029	1 030	1 105	1 097	1 330	21%
Taux de croissance annuel	8%	0%	7%	-1%	21%	-2812%
Sous-participations de l'AFD à Proparco PE	-164	-174	-278	-172	-220	28%
Sous-participations de l'AFD à Proparco Outre-mer	0	0	0	0	0	
Sous-participations de l'AFD à Proparco	-164	-174	-278	-172	-220	28%

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
Répartition des autorisations de financement du Groupe, dans les pays étrangers et dans l'Outre-mer, par instrument financier						
Autorisations de financement du Groupe	7 234	7 828	8 078	8 316	9 403	13%
Subventions (activités courantes et sur mandats spécifiques)	314	299	314	298	317	6%
Prêts dont :	5 693	5 915	6 210	6 272	7 236	15%
Prêts souverains	3 014	2 786	2 897	3 194	3 847	20%
Prêts non souverains concessionnels	617	937	1 172	1 459	795	-46%
Prêts non souverains non concessionnels (y compris sous part.)	2 062	2 191	2 141	1 619	2 595	60%
<i>Total prêts concessionnels</i>	<i>3 631</i>	<i>3 724</i>	<i>4 069</i>	<i>4 653</i>	<i>4 642</i>	<i>0%</i>
<i>Total prêts non souverains</i>	<i>2 679</i>	<i>3 129</i>	<i>3 313</i>	<i>3 078</i>	<i>3 390</i>	<i>10%</i>
<i>Prêts non souverains non concessionnels (hors sous part.)</i>	<i>1 898</i>	<i>2 018</i>	<i>1 863</i>	<i>1 447</i>	<i>2 375</i>	<i>64%</i>
Sous-participations de l'AFD à Proparco	164	174	278	172	220	28%
Prêts post tsunami	0	0	0	0	0	
Garanties	115	116	146	140	177	26%
Participations (yc FISEA et autres titres Proparco)	98	73	171	187	317	69%
ABG Minefi / SAS	58	89	18	20	33	66%
Opérations exceptionnelles (PAS et crédits-relais)	0	0	0	0	0	
C2D	201	511	426	641	315	-51%
Fonds de garanties et financement PME (Outre-mer)	498	520	536	604	541	-10%
<i>Total dons</i>	<i>573</i>	<i>899</i>	<i>758</i>	<i>959</i>	<i>665</i>	<i>-31%</i>
<i>Total dons (yc opérations exceptionnelles)</i>	<i>573</i>	<i>899</i>	<i>758</i>	<i>959</i>	<i>665</i>	<i>-31%</i>
<i>Total financements non concessionnels</i>	<i>2 275</i>	<i>2 380</i>	<i>2 457</i>	<i>1 947</i>	<i>3 089</i>	<i>59%</i>
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	257	305	258	153	466	205%

Répartition des autorisations de financement du Groupe, dans les PE et dans l'Outre-mer, par zone géographique						
Répartition des autorisations Groupe par géographie	7 234	7 828	8 078	8 316	9 403	13%
Pays étrangers	5 753	6 322	6 530	6 746	7 808	16%
Afrique subsaharienne	2 175	3 002	2 945	3 123	3 203	3%
Méditerranée et Moyen-Orient	1 276	838	1 059	1 190	1 446	22%
Asie et Pacifique	1 010	1 209	1 229	1 397	1 367	-2%
Amérique latine et Caraïbes	1 249	1 193	1 226	998	1 375	38%
Projets non géographisés et exceptionnels	43	81	72	38	417	1007%
Outre-mer	1 481	1 506	1 548	1 570	1 594	2%

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
Répartition des autorisations de financement du Groupe par secteur						
Répartition par secteur CICID dans les pays étrangers et l'Outre-mer	7 234	7 828	8 078	8 316	9 403	13%
Agriculture et sécurité alimentaire	349	407	181	398	858	116%
Eau et assainissement	512	761	633	776	1 243	60%
Education et formation professionnelle	289	208	410	500	399	-20%
Environnement et ressources naturelles	412	489	315	697	562	-19%
Infrastructures et développement urbain	3 394	3 386	3 913	3 272	3 448	5%
<i>dont transport</i>	1 411	1 192	684	814	1 246	53%
<i>dont énergie</i>	1 170	975	1 669	1 679	887	-47%
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	464	847	1 297	448	497	11%
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	326	339	143	270	553	105%
Santé et lutte contre le Sida	166	635	358	364	338	-7%
Secteur productif	1 518	1 640	1 742	1 863	1 574	-15%
Autres et multisecteurs	594	303	527	448	980	119%
Répartition par secteur CICID dans les pays étrangers	5 753	6 322	6 530	6 746	7 808	16%
Agriculture et sécurité alimentaire	340	407	181	398	856	115%
Eau et assainissement	489	724	570	727	1 191	64%
Education et formation professionnelle	284	200	404	495	398	-20%
Environnement et ressources naturelles	409	473	235	693	560	-19%
Infrastructures et développement urbain	3 214	2 812	3 281	2 809	2 937	5%
<i>dont transport</i>	1 375	1 143	593	774	1 104	43%
<i>dont énergie</i>	1 160	926	1 629	1 673	844	-50%
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	346	506	812	133	217	62%
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	313	206	131	194	523	170%
Santé et lutte contre le Sida	97	506	252	265	245	-8%
Secteur productif	610	909	1 147	1 185	1 015	-14%
Autres et multisecteurs	310	290	461	174	606	248%

6.4 L'activité de l'AFD

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
----	------	------	------	------	------	--------------

Répartition des autorisations de financement de l'AFD, dans les pays étrangers, par instrument financier						
Total des autorisations AFD par instrument financier	6 369	6 972	7 251	7 392	8 293	12%
Pays étrangers	4 896	5 491	5 710	5 822	6 699	15%
Subventions (activités courantes et sur mandats spécifiques)	312	297	314	298	317	6%
Prêts dont :	4 044	4 248	4 570	4 590	5 436	18%
Prêts souverains	3 014	2 786	2 897	3 194	3 847	20%
Prêts non souverains concessionnels	259	515	672	830	457	-45%
Prêts non souverains non concessionnels	770	947	1 001	566	1 132	100%
<i>Total prêts concessionnels</i>	<i>3 274</i>	<i>3 301</i>	<i>3 569</i>	<i>4 024</i>	<i>4 304</i>	<i>7%</i>
<i>Total prêts non souverains</i>	<i>1 029</i>	<i>1 462</i>	<i>1 673</i>	<i>1 396</i>	<i>1 589</i>	<i>14%</i>
<i>Prêts non souverains non concessionnels (hors sous part.)</i>	<i>606</i>	<i>773</i>	<i>723</i>	<i>394</i>	<i>912</i>	<i>132%</i>
Sous-participations de l'AFD à Proparco	164	174	278	172	220	28%
Prêts post tsunami	0	0	0	0	0	0%
Garanties	108	116	126	121	132	10%
Participations	0	0	11	0	0	0%
ABG Minefi / SAS	58	89	18	20	33	66%
Opérations exceptionnelles (PAS et crédits-relais)	0	0	0	0	0	0%
C2D	201	511	426	641	315	-51%
<i>Total dons</i>	<i>571</i>	<i>897</i>	<i>758</i>	<i>959</i>	<i>664</i>	<i>-31%</i>
<i>Total dons (yc opérations exceptionnelles)</i>	<i>571</i>	<i>897</i>	<i>758</i>	<i>959</i>	<i>664</i>	<i>-31%</i>
<i>Total financements non concessionnels</i>	<i>878</i>	<i>1 063</i>	<i>1 138</i>	<i>687</i>	<i>1 264</i>	<i>84%</i>
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	173	230	245	153	466	205%
Outre-mer	1 473	1 481	1 541	1 570	1 594	2%
dont activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	3	0	0	0	0	0%

Répartition des autorisations de financement de l'AFD, dans les pays étrangers et dans l'Outre-mer, par zone géographique						
Répartition des autorisations AFD par géographie	6 369	6 972	7 251	7 392	8 293	12%
Pays étrangers	4 896	5 491	5 710	5 822	6 699	15%
Afrique subsaharienne	1 713	2 656	2 644	2 669	2 793	5%
Méditerranée et Moyen-Orient	1 234	743	943	1 015	1 216	20%
Asie et Pacifique	883	1 134	1 106	1 244	1 227	-1%
Amérique latine et Caraïbes	1 031	931	986	873	1 140	31%
Projets non géographisés et exceptionnels	34	26	31	20	322	1541%
Outre-mer	1 473	1 481	1 541	1 570	1 594	2%

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
Répartition des autorisations de financement de l'AFD, dans les pays étrangers et dans l'Outre-mer, par secteur						
Répartition de l'activité AFD par secteur CICID	6 369	6 972	7 251	7 392	8 293	12%
Agriculture et sécurité alimentaire	238	357	165	375	768	105%
Eau et assainissement	512	761	609	776	1 243	60%
Education et formation professionnelle	249	190	399	473	370	-22%
Environnement et ressources naturelles	412	489	315	697	562	-19%
Infrastructures et développement urbain	3 134	3 225	3 770	3 117	3 117	0%
<i>dont transport</i>	1 377	1 192	684	764	1 207	58%
<i>dont énergie</i>	978	860	1 565	1 605	804	-50%
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	464	847	1 297	448	497	11%
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	314	324	143	270	455	69%
Santé et lutte contre le Sida	151	619	311	309	290	-6%
Secteur productif	1 079	1 065	1 246	1 191	1 068	-10%
Autres et multisecteurs	594	265	435	454	875	93%
Répartition de l'activité AFD PE par secteur CICID	4 896	5 491	5 710	5 822	6 699	15%
Agriculture et sécurité alimentaire	238	357	165	375	767	105%
Eau et assainissement	489	724	547	727	1 191	64%
Education et formation professionnelle	244	182	393	468	369	-21%
Environnement et ressources naturelles	409	473	235	693	560	-19%
Infrastructures et développement urbain	2 953	2 652	3 138	2 655	2 606	-2%
<i>dont transport</i>	1 341	1 143	593	724	1 064	47%
<i>dont énergie</i>	968	811	1 525	1 599	761	-52%
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	346	506	812	133	217	62%
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	300	191	131	194	424	119%
Santé et lutte contre le Sida	81	490	205	211	197	-7%
Secteur productif	171	359	658	513	509	-1%
Autres et multisecteurs	310	253	370	181	501	178%

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
Répartition de l'activité par secteur et par outil financier, dans les pays étrangers						
Agriculture et sécurité alimentaire	238	357	165	375	767	105%
Prêts souverains	118	149	101	175	246	41%
Prêts non souverains	37	47	0	70	236	237%
<i>dont PN concessionnels</i>	18	47	0	20	206	930%
<i>dont PN non concessionnels</i>	19	0	0	50	30	-40%
Subventions	40	42	41	44	68	55%
C2D	11	73	20	77	60	-22%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	6	0	0	0	10	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	25	46	3	9	147	1529%
Eau et assainissement	489	724	547	727	1 191	64%
Prêts souverains	347	568	412	638	1 020	60%
Prêts non souverains	30	30	16	30	84	179%
<i>dont PN concessionnels</i>	30	30	0	30	0	-100%
<i>dont PN non concessionnels</i>	0	0	16	0	84	0%
Subventions	37	19	14	10	23	120%
C2D	0	71	60	31	0	-100%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	75	37	45	18	65	251%
Education et formation professionnelle	244	182	393	468	369	-21%
Prêts souverains	49	25	246	137	129	-6%
Prêts non souverains	34	0	52	30	149	398%
<i>dont PN concessionnels</i>	18	0	52	30	19	-37%
<i>dont PN non concessionnels</i>	16	0	0	0	131	0%
Subventions	50	55	39	48	57	19%
C2D	111	40	42	245	15	-94%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	61	13	8	18	119%
Environnement et ressources naturelles	409	473	235	693	560	-19%
Prêts souverains	111	230	170	648	437	-33%
Prêts non souverains	235	169	0	0	60	0%
<i>dont PN concessionnels</i>	0	35	0	0	0	0%
<i>dont PN non concessionnels</i>	235	134	0	0	60	0%
Subventions	37	34	40	45	27	-40%
C2D	23	28	20	0	6	0%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	2	0	0	0	0%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	4	10	5	0	31	0%
Infrastructures et développement urbain	2 953	2 652	3 138	2 655	2 606	-2%
Prêts souverains	2 211	1 427	1 712	1 527	1 723	13%
Prêts non souverains	649	954	1 135	801	714	-11%
<i>dont PN concessionnels</i>	188	275	535	514	79	-85%
<i>dont PN non concessionnels</i>	460	679	600	287	635	121%
Subventions	28	27	26	24	46	93%
C2D	0	193	105	191	0	-100%
ABG	0	0	0	9	0	-100%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	66	50	160	103	123	19%
Santé et lutte contre le Sida	81	490	205	211	197	-7%
Prêts souverains	0	307	50	0	52	0%

Prêts non souverains	5	52	48	127	32	-75%
<i>dont PN concessionnels</i>	5	52	3	127	3	-98%
<i>dont PN non concessionnels</i>	0	0	45	0	29	0%
Subventions	60	59	89	62	30	-51%
C2D	12	62	7	18	68	278%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	4	0	0	0	0	0%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	10	11	5	15	224%
Secteur productif	171	359	658	513	509	-1%
Prêts souverains	8	0	106	50	0	-100%
Prêts non souverains	40	210	378	308	315	2%
<i>dont PN concessionnels</i>	0	76	82	109	150	38%
<i>dont PN non concessionnels</i>	40	133	296	199	165	-17%
Subventions	22	21	29	25	14	-45%
C2D	0	0	0	0	0	0%
ABG	0	0	0	0	1	0%
Garanties	98	114	126	121	122	1%
Participations	0	0	11	0	0	0%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	3	16	7	9	57	514%
Autres et multisecteurs	310	253	370	181	501	178%
Prêts souverains	170	80	100	20	240	1100%
Prêts non souverains	0	0	44	30	0	-100%
<i>dont PN concessionnels</i>	0	0	0	0	0	0%
<i>dont PN non concessionnels</i>	0	0	44	30	0	-100%
Subventions	38	40	35	40	52	31%
C2D	44	44	172	80	165	107%
ABG	58	89	18	11	33	198%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Opérations exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	0	0	11	0

6.5 L'AFD en Afrique subsaharienne

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
L'activité en Afrique subsaharienne (AFR)						
Autorisations de financement en AFR	1 713	2 656	2 644	2 669	2 793	5%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	27%	38%	36%	36%	34%	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs en AFR	90	171	55	78	296	279%
Autorisations de financement en AFR hors autres bailleurs	1 623	2 485	2 589	2 592	2 498	-4%

Répartition des autorisations de financement AFR par instrument financier						
Total des autorisations de financement en AFR	1 713	2 656	2 644	2 669	2 793	5%
Prêts souverains	750	1 023	1 407	892	1 538	72%
Prêts non souverains	325	562	403	727	283	-61%
dont PN concessionnels	145	170	279	521	207	-60%
dont PN non concessionnels	180	392	124	206	76	-63%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	195	190	216	208	216	3%
C2D	201	511	426	641	315	-51%
ABG	50	89	18	20	33	66%
Garanties	102	110	109	103	114	11%
Participations	0	0	11	0	0	0%
Autres bailleurs	90	171	55	78	296	279%
Total des autorisations de financement dans les Pays pauvres prioritaires	701	822	830	713	941	32%
Prêts souverains	311	276	365	282	449	59%
Prêts non souverains	55	82	37	137	94	-31%
dont PN concessionnels	18	61	5	137	75	-45%
dont PN non concessionnels	37	21	32	0	20	0%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	152	139	178	178	171	-4%
C2D	7	60	155	10	20	102%
ABG	50	66	18	14	33	141%
Garanties	47	55	44	50	37	-26%
Participations	0	0	4	0	0	0%
Autres bailleurs	80	145	29	43	136	219%
Total des autorisations de financement dans les pays du Sahel	415	593	519	514	577	12%
Prêts souverains	233	276	294	233	302	30%
Prêts non souverains	14	53	5	137	64	-53%
dont PN concessionnels	0	53	5	137	52	-62%
dont PN non concessionnels	14	0	0	0	12	0%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	79	70	113	81	90	12%
C2D	7	0	65	10	0	-100%
ABG	36	48	14	4	20	353%
Garanties	25	28	21	28	11	-61%
Participations	0	0	1	0	0	0%
Autres bailleurs	20	118	6	22	90	311%

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
Répartition des autorisations de financement AFR par secteur CICID						
Autorisations de financement en AFR	1 713	2 656	2 644	2 669	2 793	5%
Agriculture et sécurité alimentaire	137	167	160	120	424	254%
Eau et assainissement	309	454	291	115	858	647%
Education et formation professionnelle	174	156	274	326	154	-53%
Environnement et ressources naturelles	54	58	47	76	26	-65%
Infrastructures et développement urbain	584	1 115	1 083	1 506	722	-52%
dont transport	114	587	80	606	100	-83%
dont énergie	445	479	552	870	276	-68%
dont développement et gestion urbaine	25	46	416	25	134	427%
dont infrastructure et services sociaux divers	0	1	3	0	201	Na
Santé et lutte contre le Sida	73	173	131	196	92	-53%
Secteur productif	111	325	338	162	288	78%
Autres et multisecteurs	270	208	320	168	228	36%
Répartition de l'activité par secteur et par outil financier en AFR						
Agriculture et sécurité alimentaire	137	167	160	120	424	254%
Prêts souverains	68	30	101	15	156	942%
Prêts non souverains	37	0	0	0	36	Na
dont PN concessionnels	18	0	0	0	6	Na
dont PN non concessionnels	19	0	0	0	30	Na
Subventions	16	18	36	28	55	98%
C2D	11	73	20	77	60	-22%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	5	0	0	0	10	Na
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	46	3	0	107	Na
Eau et assainissement	309	454	291	115	858	647%
Prêts souverains	217	320	219	50	814	1527%
Prêts non souverains	0	30	0	30	20	-32%
dont PN concessionnels	0	30	0	30	0	-100%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	20	Na
Subventions	22	7	6	4	20	347%
C2D	0	71	60	31	0	-100%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	70	27	7	0	5	-100%
Education et formation professionnelle	174	156	274	326	154	-53%
Prêts souverains	0	4	162	33	62	89%
Prêts non souverains	18	0	40	0	19	Na
dont PN concessionnels	18	0	40	0	19	Na
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%
Subventions	46	51	30	44	40	-11%
C2D	111	40	42	245	15	-94%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	61	0	4	18	336%
Environnement et ressources naturelles	54	58	47	76	26	-65%
Prêts souverains	0	0	0	50	0	-100%
Prêts non souverains	0	0	0	0	0	0%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%

Subventions	27	23	27	26	20	-22%
C2D	23	28	20	0	6	Na
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	2	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	4	5	0	0	0	0%
Infrastructures et développement urbain	584	1 115	1 083	1 506	722	-52%
Prêts souverains	295	598	688	724	505	-30%
Prêts non souverains	265	303	235	501	91	-82%
dont PN concessionnels	104	35	188	364	79	-78%
dont PN non concessionnels	161	268	47	136	12	-91%
Subventions	9	7	12	12	28	128%
C2D	0	193	105	191	0	-100%
ABG	0	0	0	9	0	-100%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	15	14	43	69	98	42%
Santé et lutte contre le Sida	73	173	131	196	92	-53%
Prêts souverains	0	12	50	0	0	0%
Prêts non souverains	5	40	0	127	3	-98%
dont PN concessionnels	5	40	0	127	3	-98%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%
Subventions	52	56	74	47	21	-55%
C2D	12	62	7	18	68	278%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	4	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	2	0	5	0	-100%
Secteur productif	111	325	338	162	288	78%
Prêts souverains	0	0	106	0	0	0%
Prêts non souverains	0	188	94	40	113	183%
dont PN concessionnels	0	65	51	0	100	Na
dont PN non concessionnels	0	123	43	40	13	-67%
Subventions	16	13	15	19	13	-32%
C2D	0	0	0	0	0	0%
ABG	0	0	0	0	1	Na
Garanties	94	108	109	103	104	1%
Participations	0	0	11	0	0	0%
Autres bailleurs	1	15	2	0	57	78%
Autres et multisecteurs	270	208	320	168	228	36%
Prêts souverains	170	60	80	20	0	-100%
Prêts non souverains	0	0	34	30	0	-100%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	34	30	0	-100%
Subventions	6	15	16	27	18	-31%
C2D	44	44	172	80	165	107%
ABG	50	89	18	11	33	198%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	11	Na

6.6 L'AFD en Méditerranée et au Moyen-Orient

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
L'activité en Méditerranée et au Moyen-Orient (MED)						
Autorisations de financement	1 234	743	943	1 015	1 216	20%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	19%	11%	13%	14%	15%	
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs en MED	58	20	134	28	86	212%
Autorisations de financement en MED hors autres bailleurs	1 176	723	809	988	1 130	14%

Répartition des autorisations de financement MED par instrument financier						
Total des autorisations de financement en MED	1 234	743	943	1 015	1 216	20%
Prêts souverains	939	381	354	720	591	-18%
Prêts non souverains	203	290	414	225	493	119%
dont PN concessionnels	73	220	79	220	0	-100%
dont PN non concessionnels	130	70	334	5	493	9754%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	30	51	31	33	36	10%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	3	1	10	10	10	-5%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	58	20	134	28	86	212%

Répartition des autorisations de financement MED par secteur CICID						
Autorisations de financement en MED	1 234	743	943	1 015	1 216	20%
Agriculture et sécurité alimentaire	52	122	0	58	63	10%
Eau et assainissement	113	11	54	256	226	-12%
Education et formation professionnelle	47	23	99	86	107	24%
Environnement et ressources naturelles	0	245	50	152	60	-60%
Infrastructures et développement urbain	973	318	475	370	450	22%
dont transport	644	1	76	0	404	0%
dont énergie	207	2	254	268	35	-87%
dont développement et gestion urbaine	123	156	139	51	11	-79%
dont infrastructure et services sociaux divers	0	159	7	50	0	-100%
Santé et lutte contre le Sida	0	1	21	5	62	1136%
Secteur productif	45	17	239	84	138	64%
Autres et multisecteurs	5	8	4	5	109	2059%

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
Répartition de l'activité par secteur et par outil financier en MED						
Agriculture et sécurité alimentaire	52	122	0	58	63	10%
Prêts souverains	30	100	0	50	40	-20%
Prêts non souverains	0	20	0	0	0	0%
dont PN concessionnels	0	20	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%
Subventions	1	2	0	8	3	-56%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	21	0	0	0	20	0%
Eau et assainissement	113	11	54	256	226	-12%
Prêts souverains	107	0	30	245	176	-28%
Prêts non souverains	0	0	0	0	0	0%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%
Subventions	6	11	4	1	0	-50%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	20	10	50	381%
Education et formation professionnelle	47	23	99	86	107	24%
Prêts souverains	45	21	84	80	0	-100%
Prêts non souverains	0	0	0	0	100	0%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	100	0%
Subventions	2	2	2	2	7	256%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	13	4	0	-100%
Environnement et ressources naturelles	0	245	50	152	60	-60%
Prêts souverains	0	180	50	150	0	-100%
Prêts non souverains	0	60	0	0	60	0%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	60	0	0	60	0%
Subventions	0	5	0	2	1	-60%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	0%
Infrastructures et développement urbain	973	318	475	370	450	22%
Prêts souverains	757	80	190	195	245	26%
Prêts non souverains	164	200	176	155	185	20%
dont PN concessionnels	73	200	57	150	0	-100%
dont PN non concessionnels	91	0	119	5	185	3610%
Subventions	16	18	8	7	14	105%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	37	20	101	13	6	-53%
Santé et lutte contre le Sida	0	1	21	5	62	1136%
Prêts souverains	0	0	0	0	30	0%
Prêts non souverains	0	0	18	0	20	0%
dont PN concessionnels	0	0	3	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	15	0	20	0%

Subventions	0	1	4	5	2	-64%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	10	0%
Secteur productif	45	17	239	84	138	64%
Prêts souverains	0	0	0	0	0	0%
Prêts non souverains	40	10	220	70	128	82%
dont PN concessionnels	0	0	20	70	0	-100%
dont PN non concessionnels	40	10	200	0	128	0%
Subventions	2	6	9	4	0	-94%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	3	1	10	10	10	-5%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	0%
Autres et multisecteurs	5	8	4	5	109	2059%
Prêts souverains	0	0	0	0	100	0%
Prêts non souverains	0	0	0	0	0	0%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%
Subventions	5	8	4	5	9	79%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Participations	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	0%

6.7 L'AFD en Asie et Pacifique

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
L'activité en Asie et Pacifique (ASI)						
Autorisations de financement	883	1 134	1 106	1 244	1 227	-1%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	14%	16%	15%	17%	15%	
<i>Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs en ASI</i>	0	15	45	35	49	42%
<i>Autorisations de financement en ASI hors autres bailleurs</i>	883	1 119	1 061	1 209	1 178	-3%

Répartition des autorisations de financement ASI par instrument financier						
Total des autorisations de financement en ASI	883	1 134	1 106	1 244	1 227	-1%
Prêts souverains	543	687	808	1 044	1 143	9%
Prêts non souverains	299	405	212	138	9	-94%
dont PN concessionnels	42	118	74	29	0	-100%
dont PN non concessionnels	257	287	138	109	9	-92%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	41	24	34	21	20	-5%
Garanties	0	4	6	6	6	-1%
Autres bailleurs	0	15	45	35	49	42%

Répartition des autorisations de financement ASI par secteur CICID						
Autorisations de financement en ASI	883	1 134	1 106	1 244	1 227	-1%
Agriculture et sécurité alimentaire	28	58	4	139	49	-65%
Eau et assainissement	60	148	131	265	31	-88%
Education et formation professionnelle	18	2	1	25	2	-93%
Environnement et ressources naturelles	286	123	132	177	200	13%
Infrastructures et développement urbain	461	754	751	553	755	37%
<i>dont transport</i>	256	255	317	117	310	165%
<i>dont énergie</i>	170	321	432	241	131	-46%
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	35	149	1	53	71	35%
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	0	30	2	142	217	53%
Santé et lutte contre le Sida	4	12	11	2	40	2480%
Secteur productif	10	16	52	83	6	-92%
Autres et multisecteurs	18	22	23	1	144	15400%

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
Répartition de l'activité par secteur et par outil financier en Asie et Pacifique						
Agriculture et sécurité alimentaire	28	58	4	139	49	-65%
Prêts souverains	20	19	0	110	25	-77%
Prêts non souverains	0	20	0	20	0	-100%
dont PN concessionnels	0	20	0	20	0	-100%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%
Subventions	8	19	4	5	4	-14%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	4	20	400%
Eau et assainissement	60	148	131	265	31	-88%
Prêts souverains	23	148	110	253	30	-88%
Prêts non souverains	30	0	0	0	0	0%
dont PN concessionnels	30	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%
Subventions	7	0	3	4	1	-84%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	19	8	0	-100%
Education et formation professionnelle	18	2	1	25	2	-93%
Prêts souverains	0	0	0	24	0	-100%
Prêts non souverains	16	0	0	0	0	0%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	16	0	0	0	0	0%
Subventions	2	2	1	1	2	103%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	0%
Environnement et ressources naturelles	286	123	132	177	200	13%
Prêts souverains	51	50	120	173	175	1%
Prêts non souverains	235	72	0	0	0	0%
dont PN concessionnels	0	35	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	235	37	0	0	0	0%
Subventions	0	1	8	5	1	-72%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	5	0	24	0%
Infrastructures et développement urbain	461	754	751	553	755	37%
Prêts souverains	442	449	559	434	751	73%
Prêts non souverains	17	290	173	100	0	-100%
dont PN concessionnels	12	40	70	0	0	0%
dont PN non concessionnels	6	250	103	100	0	-100%
Subventions	1	0	3	2	4	97%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	14	17	17	1	-95%
Santé et lutte contre le Sida	4	12	11	2	40	2480%
Prêts souverains	0	0	0	0	22	0%
Prêts non souverains	0	12	0	0	9	0%
dont PN concessionnels	0	12	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	9	0%
Subventions	4	0	11	2	5	188%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	5	0%
Secteur productif	10	16	52	83	6	-92%
Prêts souverains	8	0	0	50	0	-100%

Prêts non souverains	0	11	39	18	0	-100%
dont PN concessionnels	0	11	4	9	0	-100%
dont PN non concessionnels	0	0	35	9	0	-100%
Subventions	2	0	2	2	0	-100%
Garanties	0	4	6	6	6	-1%
Autres et multisecteurs	18	22	23	1	144	15400%
Prêts souverains	0	20	20	0	140	0%
Prêts non souverains	0	0	0	0	0	0%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%
Subventions	18	2	3	1	4	325%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	0%

6.8 L'AFD en Amérique latine et Caraïbes

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
L'activité en Amérique latine et Caraïbes (ALC)						
Autorisations de financement	1 031	931	986	873	1 140	31%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	16%	13%	14%	12%	14%	
<i>Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs en ALC</i>	25	24	11	12	35	183%
<i>Autorisations de financement en ALC hors autres bailleurs</i>	1 006	907	975	861	1 106	28%

Répartition des autorisations de financement ALC par instrument financier						
Total des autorisations de financement en ALC	1 031	931	986	873	1 140	31%
Prêts souverains	782	695	328	538	576	7%
Prêts non souverains	202	205	627	305	505	65%
<i>dont PN concessionnels</i>	0	7	232	60	50	-17%
<i>dont PN non concessionnels</i>	202	198	395	245	455	85%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	11	6	19	16	23	47%
ABG	8	0	0	0	0	0%
Garanties	3	1	0	1	2	44%
Autres bailleurs	25	24	11	12	35	183%

Répartition des autorisations de financement ALC par secteur CICID						
Autorisations de financement en ALC	1 031	931	986	873	1 140	31%
Agriculture et sécurité alimentaire	14	9	1	57	30	-47%
Eau et assainissement	5	110	70	90	73	-18%
Education et formation professionnelle	4	1	18	31	107	242%
Environnement et ressources naturelles	64	43	4	278	273	-2%
Infrastructures et développement urbain	934	463	828	225	577	156%
<i>dont transport</i>	327	300	121	1	250	19131%
<i>dont énergie</i>	131	9	286	220	218	-1%
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	162	155	256	4	0	-100%
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	300	0	120	0	6	0%
Santé et lutte contre le Sida	0	304	42	8	2	-77%
Secteur productif	3	1	21	184	76	-59%
Autres et multisecteurs	8	1	1	0	2	544%

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
Répartition de l'activité par secteur et par outil financier en ALC						
Agriculture et sécurité alimentaire	14	9	1	57	30	-47%
Prêts souverains	0	0	0	0	25	0%
Prêts non souverains	0	7	0	50	0	-100%
dont PN concessionnels	0	7	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	0	50	0	-100%
Subventions	8	2	1	2	5	175%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	2	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	5	0	0	5	0	-100%
Eau et assainissement	5	110	70	90	73	-18%
Prêts souverains	0	100	53	90	0	-100%
Prêts non souverains	0	0	16	0	63	0%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	16	0	63	0%
Subventions	0	0	1	0	0	0%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	5	10	0	0	10	0%
Education et formation professionnelle	4	1	18	31	107	242%
Prêts souverains	4	0	0	0	67	0%
Prêts non souverains	0	0	12	30	31	2%
dont PN concessionnels	0	0	12	30	0	-100%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	31	0%
Subventions	0	1	6	1	9	674%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	0%
Environnement et ressources naturelles	64	43	4	278	273	-2%
Prêts souverains	60	0	0	275	262	-5%
Prêts non souverains	0	37	0	0	0	0%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	37	0	0	0	0%
Subventions	4	2	4	3	4	69%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	5	0	0	7	0%
Infrastructures et développement urbain	934	463	828	225	577	156%
Prêts souverains	718	300	275	174	222	28%
Prêts non souverains	202	161	551	45	337	642%
dont PN concessionnels	0	0	220	0	0	0%
dont PN non concessionnels	202	161	331	45	337	642%
Subventions	0	1	2	2	0	-76%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	14	2	0	4	18	319%
Santé et lutte contre le Sida	0	304	42	8	2	-77%
Prêts souverains	0	295	0	0	0	0%
Prêts non souverains	0	0	30	0	0	0%

dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	30	0	0	0%
Subventions	0	1	1	8	2	-77%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	8	11	0	0	0%
Secteur productif	3	1	21	184	76	-59%
Prêts souverains	0	0	0	0	0	0%
Prêts non souverains	0	0	18	180	74	-59%
dont PN concessionnels	0	0	0	30	50	67%
dont PN non concessionnels	0	0	18	150	24	-84%
Subventions	0	0	3	0	0	0%
ABG	0	0	0	0	0	0%
Garanties	1	1	0	1	2	44%
Autres bailleurs	2	0	0	3	0	-100%
Autres et multisecteurs	8	1	1	0	2	544%
Prêts souverains	0	0	0	0	0	0%
Prêts non souverains	0	0	0	0	0	0%
dont PN concessionnels	0	0	0	0	0	0%
dont PN non concessionnels	0	0	0	0	0	0%
Subventions	0	1	1	0	2	544%
ABG	8	0	0	0	0	0%
Garanties	0	0	0	0	0	0%
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	0%

6.9 L'AFD dans les Pays pauvres prioritaires¹⁶

M€	2012	2013	2014	2015	2016	Cumul 2012- 2016
L'activité dans les Pays pauvres prioritaires (PPP)						
Autorisations de financement du groupe AFD dans les PPP	748	876	912	760	1 000	4295
Part de ces autorisations dans le total de l'activité du Groupe	10%	11%	11%	9%	11%	11%
Autorisations de financement de l'AFD dans les PPP (sous-participation incluse)	701	822	830	713	941	4007
Autorisations de financement de PROPARCO dans les PPP (sous-participation incluse)	58	75	82	47	70	332
Répartition des autorisations de financement PPP par instrument financier						
Autorisations de financement de l'AFD dans les PPP	701	822	830	713	941	4 007
Prêts souverains	311	276	365	282	449	1 682
Prêts non souverains	55	82	37	137	94	405
<i>dont PN concessionnels</i>	18	61	5	137	75	295
<i>dont PN non concessionnels</i>	37	21	32	0	20	110
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	152	139	178	178	171	818
ABG	50	66	18	14	33	180
C2D	7	60	155	10	21	252
Garanties	47	55	44	50	37	234
Autres bailleurs	80	145	29	43	122	418
Participations	0	0	4	0	15	19
Répartition des autorisations de financement PPP par secteur CICID						
Autorisations de financement dans les PPP	701	822	830	713	941	4 007
Agriculture et sécurité alimentaire	58	73	136	38	137	442
Eau et assainissement	152	61	71	84	138	507
Education et formation professionnelle	44	147	73	90	70	424
Environnement et ressources naturelles	15	9	19	68	2	113
Infrastructures et développement urbain	107	198	207	161	363	1 036
<i>dont transport</i>	39	89	0	29	100	257
<i>dont énergie</i>	36	64	168	89	63	420
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	6	41	5	15	122	189
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	0	0	1	0	66	67
Santé et lutte contre le Sida	51	54	71	154	16	346
Secteur productif	52	125	64	65	139	446
Autres et multifsecteurs	222	153	190	52	75	693

¹⁶ Le CICID du 30 novembre 2016 a révisé les priorités géographiques de l'aide au développement de la France. Une liste des pays prioritaires de l'aide au développement française a été établie. Cette liste compte 17 pays : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Ethiopie, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal. Cette nouvelle liste est effective au 1er janvier 2017. Les données 2016 se réfèrent à la liste de 16 pays pauvres prioritaires établie par le CICID de 2013 qui inclut les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal. L'actualisation des partenariats différenciés décidée par le CICID du 30 novembre 2016 prendra effet à partir de 2017.

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
Répartition des autorisations de financement de l'AFD par PPP						
Autorisations de financement dans les PPP	701	822	830	713	941	32%
Burkina Faso	49	157	43	40	103	156%
Burundi	6	6	0	0	0	
Bénin	3	15	66	31	90	187%
Congo, Rep. Dem.	3	57	50	2	6	180%
Centrafricaine, Rep.	16	0	13	19	26	40%
Djibouti	11	6	36	9	7	-23%
Ghana	114	24	0	3	1	-85%
Guinée	14	32	59	13	94	609%
Comores	22	2	3	9	5	-48%
Madagascar	28	26	60	63	76	21%
Mali	2	56	166	118	28	-77%
Mauritanie	81	2	88	18	0	-100%
Niger	53	78	74	80	91	13%
Rwanda	0	0				
Sénégal	193	208	110	111	229	106%
Tchad	18	25	21	18	31	76%
Togo	52	16	3	17	11	-33%
Multi-Pays PPP	35	112	38	161	143	-11%

Effort financier de l'Etat consacré aux PPP						
Effort Financier de l'Etat dans les PPP	280	327	422	238	285	20%
Part de l'effort financier de l'Etat consacré aux PPP	31%	27%	39%	19%	29%	52%
Coût Etat dans les PPP	71	62	72	38	61	61%
Dons dans les PPP	209	264	350	200	225	1 2%
Subventions au sens du COM dans les PPP	194	190	172	159	182	-
Part des subventions au sens du COM consacrée aux PPP (Indicateur n°7 du COM)	70%	63%	71%	69%	74%	

6.10 L'AFD dans les très grands émergents¹⁷

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
L'activité dans les très grands émergents (TGE)						
Autorisations de financement du groupe AFD dans les TGE	1 721	1 705	1 203	1 094	1 621	48%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité du Groupe	24%	22%	15%	13%	17%	
Autorisations de financement de l'AFD dans les TGE (sous-participation incluse)	1 544	1 574	1 088	999	1 448	45%
Autorisations de financement de PROPARCO dans les TGE (sous-participation incluse)	247	131	192	123	253	106%
Répartition des autorisations de financement TGE par instrument financier						
Autorisations de financement de l'AFD dans les pays très grands émergents	1 544	1 574	1 088	999	1 448	45%
Prêts souverains	1 096	1 020	404	730	741	1%
Prêts non souverains	436	534	663	247	704	185%
<i>dont PN concessionnels</i>	100	0	120	120	34	-71%
<i>dont PN non concessionnels</i>	336	534	543	127	670	427%
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	4	1	9	3	2	-18%
Garanties	0	0	0	0	0	
Autres bailleurs	9	19	11	19	0	-98%
Participations	0	0	1	0	0	
Répartition des autorisations de financement TGE par secteur CICID						
Autorisations de financement dans les TGE	1 544	1 574	1 088	999	1 448	45%
Agriculture et sécurité alimentaire	0	100	0	0	0	-100%
Eau et assainissement	23	110	50	90	21	-77%
Education et formation professionnelle	16	0	1	0	100	
Environnement et ressources naturelles	270	339	123	170	155	-9%
Infrastructures et développement urbain	1 206	1 025	852	737	941	28%
<i>dont transport</i>	601	655	276	4	660	18763%
<i>dont énergie</i>	252	320	407	621	71	-89%
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	52	50	123	0	0	-63%
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	300	0	0	112	159	42%
Santé et lutte contre le Sida	0	0	45	0	20	
Secteur productif	30	0	17	1	110	
Autres et multisecteurs	0	0	0	0	101	

¹⁷ Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Mexique, Turquie.

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
----	------	------	------	------	------	-----------------

Répartition des autorisations de financement de l'AFD par TGE						
Total des autorisations de financement dans les pays très grands émergents	1 544	1 574	1 088	999	1 448	45%
Afrique du Sud	108	100	120	274	155	-43%
Brésil	725	352	258	27	70	157%
Chine	131	115	80	65	151	132%
Inde	249	330	251	261	311	19%
Indonésie	142	215	184	140	101	-28%
Mexique	69	152	102	81	340	322%
Turquie	121	310	91	151	320	112%
Multi-pays très grands émergents	0	0	3	0	0	74%

Effort financier de l'Etat consacré aux TGE hors FEXTE						
Effort financier ETAT TGE (hors FEXTE)	20	13	18	4	4	
<i>Part de l'effort financier de l'Etat, hors FFEM (%)</i>	3%	1%	2%	0,3%	0,4%	

6.11 L'AFD dans les Pays fragiles et en (sortie de) crise¹⁸

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
L'activité dans les Pays fragiles et en (sortie de) crise						
Autorisations de financement du groupe AFD dans les pays fragiles	85	38	79	32	44	40%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité du Groupe	1%	0%	1%	0%	0%	
Autorisations de financement de l'AFD (sous-participation incluse)	85	35	79	32	35	10%
Autorisations de financement de PROPARCO (sous-participation incluse)	10	3	0	0	9	
Répartition des autorisations de financement par instrument financier						
Autorisations de financement de l'AFD dans les pays fragiles	85	35	79	32	35	10%
Prêts souverains	0	0	0	0	0	
Prêts non souverains	10	0	3	0	0	
<i>dont PN concessionnels</i>	0	0	3	0	0	
<i>dont PN non concessionnels</i>	10	0	0	0	0	
Subventions (y compris ONG et autres subventions)	54	33	37	23	26	14%
ABG	8	0	0	0	0	
C2D	0	0	0	0	0	
Garanties	4	2	9	9	9	0%
Autres bailleurs	10	0	31	0	0	
Participations	0	0	0	0	0	
Répartition des autorisations de financement par secteur CICID						
Autorisations de financement	85	35	79	32	35	10%
Agriculture et sécurité alimentaire	17	17	1	5	3	-48%
Eau et assainissement	13	10	27	0	0	
Education et formation professionnelle	1	0	7	2	9	386%
Environnement et ressources naturelles	0	1	0	0	2	1386%
Infrastructures et développement urbain	15	3	0	6	10	74%
<i>dont transport</i>	0	0	0	0	0	
<i>dont énergie</i>	0	2	0	0	0	
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	15	1	0	6	10	70%
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	0	0	0	0	0	
Santé et lutte contre le Sida	1	1	27	9	1	-85%
Secteur productif	14	2	14	9	9	0%
Autres et multifsecteurs	26	1	3	1	1	-34%

¹⁸ Entre 2010 et 2013, la liste des pays en crise, en sortie de crise ou en situation de fragilité inclut : l'Afghanistan, l'Irak, le Sud Soudan, le Yémen, Haïti, la Birmanie et les Territoires palestiniens. En 2014, conformément à la décision du co-secrétariat du CICID, la liste est identique à l'exception de l'Irak. En 2015, le co-secrétariat du CICID décide l'inclusion de la Syrie dans la liste des pays en crise, tandis que la Birmanie en sort. On peut noter que la République Centrafricaine et les pays du Sahel n'appartiennent pas à cette catégorie, puisque ce sont des Pays Pauvres prioritaires (PPP).

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
Répartition des autorisations de financement de l'AFD						
Total des autorisations de financement dans les pays en crise	85	35	79	32	35	10%
Afghanistan	26	10	12	0	0	
Birmanie	2	4	3	0	0	
Iraq	10	0				
Territoires palestiniens	23	17	42	20	19	-6%
Soudan du Sud	1	0	0	0	0	
Yémen	0	0	0	0	0	
Syrie				0	0	
Haïti	23	4	19	11	15	46%
Multi-pays dans les pays en crise	1	0	3	1	1	
Effort financier de l'Etat consacré aux pays fragiles et en (sortie de) crise						
Effort financier de l'Etat dans les pays en crise	62	33	37	23	25	8%
Coût Etat dans les pays en crise	0	0	0	0	0	
Dons dans les pays en crise	62	33	37	23	25	8%
Subventions au sens du COM dans les pays en crise	43	28	24	20	22	
Part des subventions au sens du COM consacrée aux pays en crise (Indicateur n°7bis du COM)	16%	9%	10%	9%	9%	

6.12 L'AFD en Outre-mer

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
L'activité en Outre-mer						
Autorisations de financement	1 473	1 481	1 541	1 570	1 594	2%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité de l'AFD	23%	21%	21%	21%	19%	
<i>Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs</i>	3	0	0	0	0	
<i>Autorisations de financement hors autres bailleurs</i>	1470	1481	1541	1570	1594	2%
Répartition des autorisations de financement de l'AFD en Outre-mer par instrument financier						
Total des autorisations de financement en Outre-mer	1 473	1 481	1 541	1 570	1 594	2%
Autorisations de prêts	970	959	1004	945	1053	11%
Secteur public	427	642	919	784	939	20%
Prêts bonifiés aux collectivités locales	358	423	500	621	338	-46%
Prêts à conditions de marché	69	220	419	155	601	289%
Secteur privé	543	316	86	161	114	-29%
Prêts concessionnels	0	0	0	0	0	
Financement du secteur bancaire	460	123	45	90	5	-94%
Prêts directs aux entreprises	83	193	41	71	109	54%
Sous-participations AFD à Proparco	0	0	0	0	0	
Participations	0	0	0	20	0	-100%
Garanties données secteur public	40	0	0	0	0	
Garanties	146	174	19	57	24	-59%
Fonds DOM	101	121	0	0	0	
SOGEFOM (y compris RT CCE)	16	19	15	24	23	-7%
Fonds de garanties Mayotte et SPM	6	3	0	0	0	-50%
Fonds de garantie Martinique				1	0	-100%
Plan de relance PME	0	0	0	0	0	
FOGAP	1	3	4	2	1	-54%
Dotations (capital investissement, microfinance...)	0	0	0	0	0	
Autres (secteur privé)	22	27	0	30	0	-100%
Financements OSEO	280	317	480	516	488	-5%
Financement OSEO CT	268	281	308	330	317	-4%
Financement OSEO prêts (mezzanine et PCE)	11	14	65	68	68	0%
Financement OSEO produits innovation	1	1	1	2	3	56%
Fonds de garanties OSEO RT CCE		22	106	116	99	-15%
Total fonds gérés	32	29	36	32	30	-4%
Fonds à l'habitat	32	29	36	32	30	-4%
Autres	0	0	0	0	0	
Crédits délégués du MAE	2	2	0	0	0	96%
Autres bailleurs	3	0	0	0	0	

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
----	------	------	------	------	------	--------------

Répartition des autorisations de financement en Outre-mer par secteur CICID

Autorisations de financement	970	959	1004	945	1053	11%
Agriculture et sécurité alimentaire	0	0	0	0	1	
Eau et assainissement	23	36	63	49	52	7%
Education et formation professionnelle	5	8	6	4	1	-83%
Environnement et ressources naturelles	0	16	80	4	2	-54%
Infrastructures et développement urbain	180	573	631	459	511	11%
<i>dont transport</i>	37	49	91	40	143	258%
<i>dont énergie</i>	9	49	40	6	43	681%
<i>dont développement et gestion urbaine</i>	118	342	485	315	280	-11%
<i>dont infrastructure et services sociaux divers</i>	13	133	12	73	31	-58%
Santé et lutte contre le Sida	70	129	106	98	94	-5%
Secteur productif	450	186	53	57	18	-68%
Autres et multisecteurs	242	11	65	273	374	37%

Répartition des autorisations de financement de l'AFD, dans l'Outre-mer, par zone géographique

Répartition des autorisations Outre-mer par géographie	1 473	1 481	1 541	1 570	1 594	2%
Guadeloupe	224	175	317	281	183	-35%
Guyane	84	110	84	94	108	14%
Martinique	199	351	302	350	421	20%
Mayotte	56	53	32	37	48	28%
Nouvelle-Calédonie	253	213	140	151	286	89%
Polynésie française	238	174	84	189	79	-58%
Réunion	405	399	569	393	429	9%
Saint-Pierre et Miquelon	5	1	0	0	0	221%
Wallis-et-Futuna	0	0	3	22	14	-36%
TERRES AUSTRAL				50	0	-100%
ST MARTIN				2	2	0%
Communes à plusieurs collectivités	2	4	2	0	-2	-2239%
Communes à plusieurs départements	5	0	8	0	27	-100%
Communes à plusieurs départements et collectivités	0,4	0	0	0	0	-100%

6.13 L'activité de PROPARCO¹⁹

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
L'activité de PROPARCO						
Autorisations de financement de PROPARCO dans les pays étrangers	1 021	1 005	1 098	1 097	1 330	21%
Autorisations de financement en prêts	843	857	913	910	968	6%
Garanties	7	0	20	20	45	128%
Participations	75	65	114	124	195	57%
FISEA	11	8	39	43	51	19%
Autres titres	4	0	0	0	71	
Autres bailleurs	81	75	13	0	0	
Autorisations de financement de PROPARCO dans l'Outre-mer	9	25	7	0	0	
Autorisations de financement en prêts	0	25	0	0	0	
Garanties	0	0	0	0	0	
Participations	0	0	0	0	0	
Autres titres	9	0	7	0	0	
Total PROPARCO : pays étrangers + Outre-mer	1 029	1 030	1 105	1 097	1 330	21%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité Groupe	14%	13%	14%	13%	14%	7%
Répartition des autorisations de financement PROPARCO par secteur CICID						
Répartition de l'activité PROPARCO par secteur CICID	1 029	1 030	1 105	1 097	1 330	21%
Agriculture et sécurité alimentaire	130	50	16	23	120	415%
Eau et assainissement	0	0	39	0	0	
Education et formation professionnelle	56	18	11	27	39	42%
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	350	200	220	248	396	60%
Santé et lutte contre le Sida	15	16	92	54	77	42%
Secteur productif	478	708	592	721	594	-18%
Autres et multisecteurs	0	37	136	23	105	347%
Activité par secteur CICID dans les PE	1 021	1 005	1 098	1 097	1 330	21%
Agriculture et sécurité alimentaire	121	50	16	23	120	415%
Eau et assainissement	0	0	39	0	0	
Education et formation professionnelle	56	18	11	27	39	42%
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	350	200	220	248	396	60%
Santé et lutte contre le Sida	15	16	92	54	77	42%
Secteur productif	478	683	585	721	594	-18%
Autres et multisecteurs	0	37	136	23	105	347%
Activité par secteur CICID en Outre-mer	9	25	7	0	0	
Agriculture et sécurité alimentaire	9	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	0	0	0	0	0	
Secteur productif	0	25	7	0	0	
Autres et multisecteurs	0	0	0	0	0	

¹⁹ Y compris sous-participations.

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
Activité de PROPARCO en Afrique subsaharienne (AFR)						
Autorisations de financement en AFR	512	502	393	571	464	-19%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité PROPARCO	50%	49%	36%	52%	35%	
Répartition de l'activité en AFR par instrument financier	512	502	393	571	464	-19%
Autorisations de financement en prêts	401	413	311	484	273	-44%
Garanties	7	0	0	10	45	364%
Participations	22	29	30	35	96	173%
FISEA	11	8	39	43	51	19%
Autres titres	0	0	0	0	0	
Autres bailleurs	71	53	13	0	0	
Répartition de l'activité par secteur CICID en AFR (yc FISEA)	666	602	438	571	464	-19%
Agriculture et sécurité alimentaire	90	23	8	23	83	256%
Eau et assainissement	0	0	0	0	0	
Education et formation professionnelle	0	0	0	0	1	
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	155	130	84	174	97	-44%
Santé et lutte contre le Sida	0	8	1	25	0	-100%
Secteur productif	266	341	208	325	211	-35%
Autres et multisecteurs	0	0	91	23	73	210%
Activité de PROPARCO en Méditerranée et au Moyen-Orient (MED)						
Autorisations de financement en MED	81	105	151	175	335	92%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité PROPARCO	8%	10%	14%	16%	25%	
Répartition de l'activité en MED par instrument financier	81	105	151	175	335	92%
Autorisations de financement en prêts	73	83	94	150	262	74%
Garanties	0	0	0	10	0	-100%
Participations	8	0	57	14	9	-38%
FISEA	0	0	0	0	0	
Autres titres	0	0	0	0	65	
Autres bailleurs	0	22	0	0	0	
Répartition de l'activité par secteur CICID en MED	81	105	151	175	335	92%
Agriculture et sécurité alimentaire	11	0	0	0	9	
Eau et assainissement	0	0	0	0	0	
Education et formation professionnelle	4	0	0	13	0	-100%
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	0	10	38	20	105	424%
Santé et lutte contre le Sida	11	0	41	16	55	254%
Secteur productif	55	95	27	126	157	25%
Autres et multisecteurs	0	0	45	0	9	
Activité de PROPARCO en Asie et Pacifique (ASI)						
Autorisations de financement en ASI	148	75	179	162	149	-8%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité PROPARCO	14%	7%	16%	15%	11%	
Répartition de l'activité en ASI par instrument financier	148	75	179	162	149	-8%
Autorisations de financement en prêts	121	53	159	110	120	9%
Garanties	0	0	20	0	0	
Participations	23	22	0	52	24	-54%

FISEA	0	0	0	0	0	
Autres titres	4	0	0	0	5	
Autres bailleurs	0	0	0	0	0	
Répartition de l'activité par secteur CICID en ASI	148	75	179	162	149	-8%
Agriculture et sécurité alimentaire	19	16	0	0	0	
Eau et assainissement	0	0	7	0	0	
Education et formation professionnelle	36	0	0	0	9	
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	42	11	16	26	20	-22%
Santé et lutte contre le Sida	0	0	0	13	22	65%
Secteur productif	52	38	155	123	84	-32%
Autres et multisecteurs	0	10	0	0	13	
Activité de PROPARCO en Amérique latine et Caraïbes (ALC)						
Total des autorisations de financement en ALC	271	269	325	171	286	67%
Part de ces autorisations dans le total de l'activité PROPARCO	26%	26%	29%	16%	21%	
Répartition de l'activité en ALC par instrument financier	271	269	325	171	286	67%
Autorisations de financement en prêts	244	254	314	158	273	72%
Garanties	0	0	0	0	0	
Participations	17	15	11	12	11	-9%
FISEA	0	0	0	0	0	
Autres titres	0	0	0	0	2	
Autres bailleurs	10	0	0	0	0	
Répartition de l'activité par secteur CICID en ALC	271	269	325	171	286	67%
Agriculture et sécurité alimentaire	0	11	8	0	28	
Eau et assainissement	0	0	32	0	0	
Education et formation professionnelle	16	18	11	14	28	103%
Environnement et ressources naturelles	0	0	0	0	0	
Infrastructures et développement urbain	154	34	81	20	105	417%
Santé et lutte contre le Sida	0	8	50	0	0	
Secteur productif	101	190	143	136	125	-9%
Autres et multisecteurs	0	8	0	0	0	

6.14 Les versements du groupe AFD

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
Evolution des versements du Groupe par outil financier						
Versements du Groupe	5 040	4 181	5 123	5 529	5 696	3%
<i>dont pays étrangers</i>	4 117	3 573	4 431	4 527	4 766	5%
<i>dont Outre-mer</i>	922	608	692	1 002	930	-7%
Taux de croissance versements Groupe PE + Outre-mer	17%	-17%	23%	8%	3%	
Evolution des versements de l'AFD par outil financier						
Versements de l'AFD (pays étrangers + Outre-mer)	4 331	3 567	4 406	4 803	4 930	3%
Taux de croissance versements AFD	17%	-18%	24%	9%	3%	-71%
Versements AFD dans les PE	3 417	2 959	3 740	3 801	4 000	5%
Prêts	2 932	2 541	2 962	2 965	3 140	
Subventions	275	231	301	273	307	12%
ABG	64	64	26	59	53	-11%
C2D	67	58	378	427	384	-10%
Fonds climat	0	0	0	0	0	
ONG	34	42	0	0	0	
Opérations exceptionnelles	30	0	0	0	0	
Participations	5	7	14	16	3	-79%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	10	16	60	61	113	86%
Versements AFD dans l'Outre-mer	914	608	666	1 002	930	-7%
Prêts	913	606	665	1 000	927	-7%
Subventions	1	1	1	0	0	71%
Participations	0	0	0	1	2	85%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	0	0	0	1	1	-8%
Evolution des versements de PROPARCO par outil financier						
Versements de PROPARCO (pays étrangers + Outre-mer)	863	759	872	915	990	8%
Taux de croissance versements PROPARCO	10%	-12%	15%	5%	8%	69%
Versements PROPARCO dans les pays étrangers	855	759	846	914	990	8%
Prêts	743	656	752	752	815	5%
Participations	73	70	50	50	100	11%
FISEA	19	17	18	18	27	24%
Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	20	16	26	26	33	55%
Autres titres				5	15	203%
Versements PROPARCO dans l'Outre-mer	9	0	27	1	0	-100%
Prêts	0	0	25	0	0	
Participations	9	0	0	0	0	
Autres titres	0	0	2	1	0	-100%

M€	2012	2013	2014	2015	2016	2016 vs 2015
Evolution des versements de l'AFD par géographie						
Versements groupe AFD	5 040	4 181	5 123	5 529	5 696	3%
Pays étrangers	4 117	3 573	4 431	4 527	4 766	5%
Afrique subsaharienne	1 189	1 484	2 023	1 879	1 853	-1%
Méditerranée et Moyen-Orient	1 031	840	824	639	1 140	78%
Asie et Pacifique	534	430	615	633	710	12%
Amérique latine et Caraïbes	1 166	809	927	1 313	986	-25%
Projets non géographisés et exceptionnels	198	10	42	62	77	25%
Outre-mer	922	608	692	1 002	930	-7%
Versements AFD	4 331	3 567	4 406	4 803	4 930	3%
Pays étrangers	3 417	2 959	3 740	3 801	4 000	5%
Afrique subsaharienne	1 034	1 214	1 617	1 659	1 595	-4%
Méditerranée et Moyen-Orient	879	782	743	472	980	108%
Asie et Pacifique	424	306	572	486	577	19%
Amérique latine et Caraïbes	1 046	651	760	1 130	814	-28%
Projets non géographisés et exceptionnels	34	6	49	54	35	-36%
Outre-mer	914	608	666	1 002	930	-7%
Versements Proparco	863	759	872	915	990	8%
Pays étrangers	855	759	846	914	990	8%
Afrique subsaharienne	192	347	521	285	313	10%
Méditerranée et Moyen-Orient	221	100	95	192	227	18%
Asie et Pacifique	137	126	43	198	141	-29%
Amérique latine et Caraïbes	141	182	176	220	261	19%
Projets non géographisés et exceptionnels	164	4	11	20	47	142%
Outre-mer	9	0	27	1	0	

V. Les pays d'intervention de l'AFD et les instruments financiers

1. Pays inclus dans le mandat de l'AFD en 2016

Afrique subsaharienne

Afrique du Sud	Gambie	Ouganda
Angola	Ghana	Rwanda
Bénin	Guinée	Sao Tomé et Príncipe
Botswana	Guinée équatoriale	Sénégal
Burkina Faso	Guinée-Bissau	Seychelles*
Burundi	Kenya	Sierra Leone
Cameroun	Lesotho	Somalie
Cap Vert	Liberia	Soudan
Centrafricaine, Rép.	Madagascar	Soudan du Sud
Comores	Malawi	Swaziland
Congo, Rép.	Mali	Tanzanie
Congo, Rép. dém.	Maurice	Tchad
Côte d'Ivoire	Mauritanie	Togo
Djibouti	Mozambique	Zambie
Érythrée	Namibie	Zimbabwe
Éthiopie	Niger	
Gabon	Nigeria	

Méditerranée et Moyen-Orient

Algérie	Liban	Territoires palestiniens
Égypte	Libye	Tunisie
Irak	Maroc	Turquie
Jordanie	Syrie	Yémen

Asie et Pacifique

Afghanistan	Kiribati*	Philippines
Arménie	Laos	Salomon, Îles*
Azerbaïdjan	Maldives*	Samoa*
Bangladesh	Marshall, Îles*	Sri Lanka
Cambodge	Micronésie, États fédérés*	Territoire de Tokelau*
Chine	Myanmar (Birmanie)	Thaïlande
Cook, Îles*	Nauru*	Tonga*
Fidji*	Niue*	Tuvalu*
Géorgie	Ouzbékistan	Vanuatu
Inde	Pakistan	Vietnam
Indonésie	Papouasie-Nouvelle-	
Kazakhstan	Guinée*	

Amérique latine et Caraïbes

Antigua-et-Barbuda*	Équateur	Ste Lucie*
Bolivie	Grenade*	St-Kitts et Nevis*
Brésil	Guyana*	St-Vincent et Grenadines*
Cuba	Jamaïque*	Suriname
Dominicaine, Rép.*	Mexique	Territoire d'Anguilla
Dominique	Pérou	Territoire de Montserrat

* Pays du mandat de coopération régionale

2. Les instruments financiers

Les subventions

Au niveau de l'AFD, l'indicateur subvention regroupe l'aide projet AFD (programme 209) et l'aide budgétaire globale (programme 110). Il exclut la plupart des activités sur mandat spécifique à savoir : les C2D, les projets d'appui aux initiatives ONG, les Crédits délégués du MAE, les opérations de co-développement, la mésofinance et les projets FFEM. Il exclut également les activités conduites en délégation sur ressources d'autres bailleurs. L'aide projet (programme 209) comprend les subventions relevant des activités courantes : subventions classiques, opérations de microfinance, PRCC, projets ONG FISONG, fonds de renforcement des capacités de gouvernance ou FRCG, fonds d'études, fonds fiduciaires, évaluations, concours locaux de faible montant ou CLFM, assistance technique, fonds d'expertise et de renforcement des capacités ou FERC.

Les dons

La notion de « Dons » regroupe l'ensemble des subventions ci-dessus définies, et y ajoute l'ensemble des activités sur mandat spécifique exclues de l'indicateur de subventions, à savoir : les contrats de désendettement et de développement ou C2D (p.209), l'appui aux initiatives ONG (p.209), les crédits délégués du MAE (p.209), les opérations de co-développement (p.209), la mésofinance (p.110). Les activités conduites en délégation sur ressources d'autres bailleurs demeurent exclues.

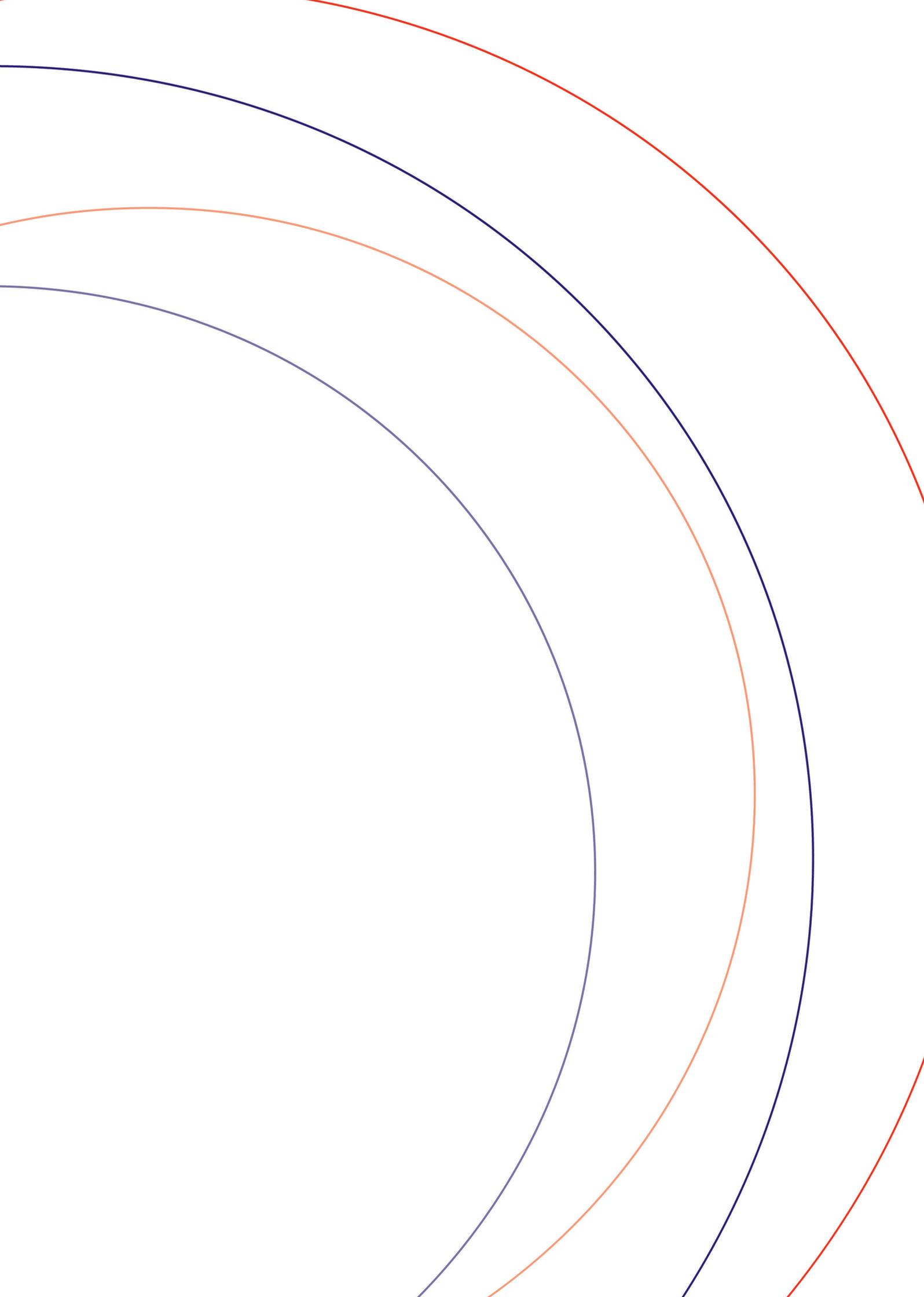
Les autorisations de financement

Les autorisations de financement du groupe AFD incluent l'ensemble des instruments financiers (prêts, dons, participations, garanties) utilisés par l'AFD dans ses activités. Elles incluent également les activités réalisées sur ressources autres bailleurs.

L'effort financier de l'État

L'effort financier de l'État est mesuré comme l'ensemble des dons sur subventions (subventions projets, aide budgétaire globale (ABG), C2D, fonds délégués aux ONG), augmenté du coût-État des prêts. Celui-ci est constitué des crédits budgétaires de bonification et de la valorisation de l'avantage inclus dans la ressource en prêts à conditions spéciales du Trésor.

La part de l'effort financier de l'État mis en œuvre par l'AFD consacrée aux différentes régions d'intervention de l'Agence est calculée hors effort financier consacré aux pays en crise et hors effort financier lié aux subventions FFEM, conformément aux dispositions du COM 2014-2016.





Direction de la Stratégie, des Partenariats et de la Communication (SPC)

Agence Française de Développement (AFD)

5, rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12 - France

Téléphone + 33 1 53 44 31 31

www.afd.fr